Ministère Culture Communication

Direction Régionale des affaires culturelles Auvergne

Association pour la Recherche sur l'Age du Fer en Auvergne

AUVERGNE CONSEIL RÉGIONAL D'AUVERGNE

CONSEIL GENERAL DU PUY-DE-DÔME

GERGOVIE VAL D'ALLIER communauté

GAROM

CORENT

Oppidum et sanctuaire (III)

Fouille programmée pluriannuelle du Puy de Corent
(Cnes. de Corent et Veyre-Monton, Puy-de-Dôme)

Campagne 2007 - Rapport final d'opération

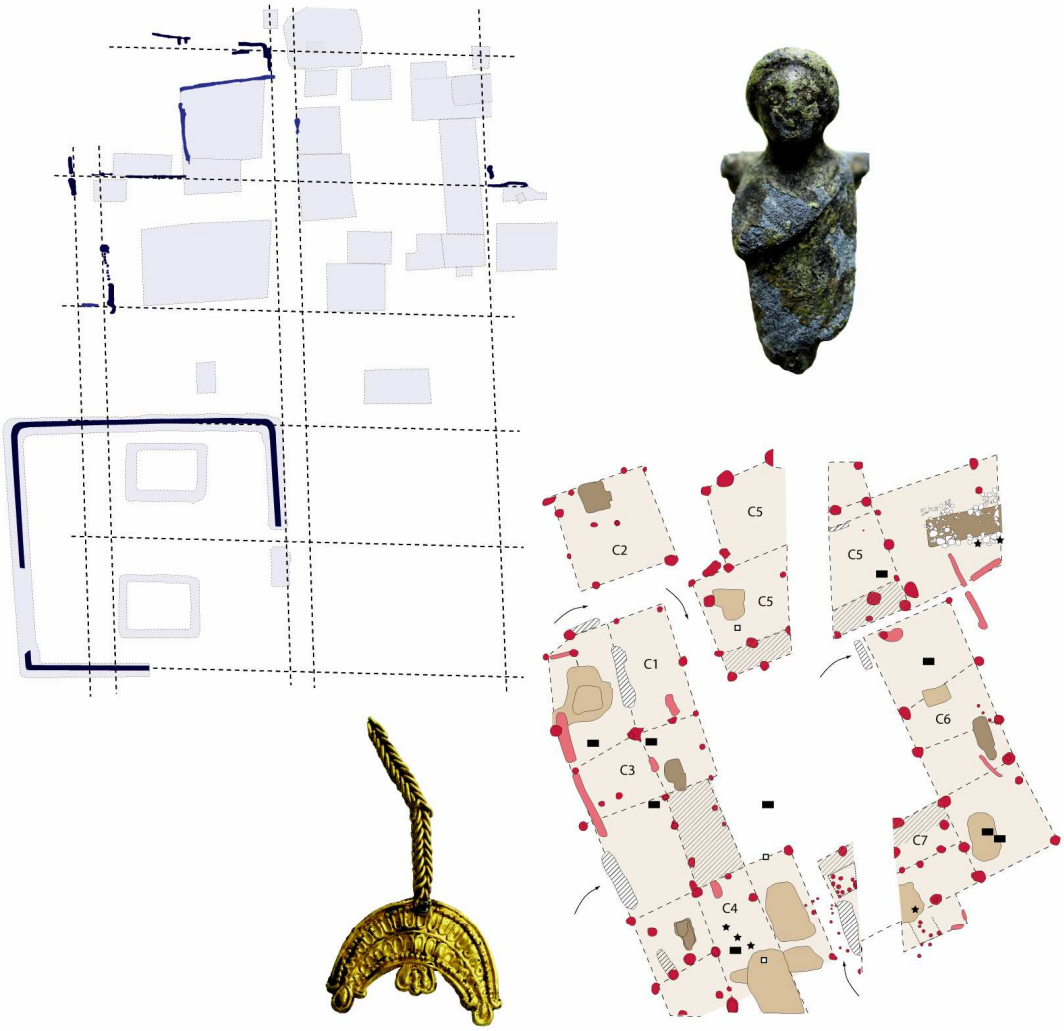

CORENT

Oppidum et sanctuaire (III)

Fouille programmée pluriannuelle
du Puy-de-Corent à Corent et Veyre-Monton (Puy-de-Dôme)

Campagne 2007 - Rapport Final d'Opération

Matthieu POUX (dir.)

Matthieu DEMIERRE
Romain GUICHON
Audrey PRANYIES
Pierre-Yves MILCENT

Avec la collaboration de :

Jules RAMONA, Benjamin CLEMENT, Stéphane DEJEAN, Julia GENECHESI, Elodie GERMAIN, Magali GARCIA, Katherine GRUEL, Alexandre MICHEL, Morgane LE SAINT-FERRIERE, Cécile POUGET

Fiche technique

Numéro d'opération : arrêté préfectoral n°2007/118
(programme triannuel d'opération de fouille programmée FP 2005/144 - 2007/118)
Nature de l'opération : fouille programmée
Dates : 25 juin au 15 septembre 2007
Responsable d'opération :
Matthieu POUX
Professeur, Université Lumière Lyon 2
UMR 5138 (MOM-Lyon) et 8546 (Paris-ENS)
EPHE (IVe section), INHA, Paris.

Gisement

Lieu-dit : Puy de Corent
Communes : CORENT, VEYRE-MONTON
Localisation des fouilles : parcelles ZI 20 (Veyre-Monton) et ZI 60 (Corent)
Coordonnées Lambert : X = 666,400 ; Y = 2074,175
Statut : parcelles agricoles, propriétés privées
Propriétaires :
ZI 20 : M. et Mme FAVY, rue Bel Horizon, Soulasse, 63960 Veyre-Monton.
ZI 60 : Mme CHAPOULY, 15, route du Puy-de-Dôme, 63870 La Font-de-l'Arbre - Orcine
Nature du gisement : habitats (Néolithique, âge du Bronze, Hallstatt, Tène finale), sanctuaire (La Tène finale, époque romaine)

Financement

Subventions du Ministère de la Culture (SRA-DRAC Auvergne), de la Région Auvergne, du Conseil Général du Puy-de-Dôme, de la Communauté de Communes Gergovie-Val d'Allier, de l'Association GAROM (Amis des Musées Gallo-Romains de Lyon et Saint-Romain-en-Gal) et de l'Association des Médecins de Limagne.
Montant des subsides : 33 440 €.
Gestion : Association pour la Recherche sur l'Âge du Fer en Auvergne (ARAFA).

Fouille

Direction :
Matthieu POUX
Responsables de secteur, adjoints (*) :
Matthieu DEMIERRE (*)
Romain GUICHON
Audrey PRANYIES (*)
Julia GENECHESI
Adjoints aux responsables de secteur :
Stéphane DEJEAN
Alexandre MICHEL
Jules RAMONA

Fouille des niveaux de l'âge du Bronze et du premier âge du Fer
Pierre-Yves MILCENT, Maître de Conférences, Université de Toulouse - Le Mirail

Equipe de fouilles : bénévoles, 30 à 40 personnes en moyenne (environ 2000 jours-homme).

Vectorisation des plans : Emilie ROUX, Jules RAMONA

Post-fouille

Supervision : Matthieu DEMIERRE, Romain GUICHON, AUDREY PRANYIES
Responsable gestion et conditionnement du mobilier : Audrey PRANYIES, Alice LE GUEN
Dessin du mobilier :
Matthieu DEMIERRE, Magali GARCIA, Guillaume VERRIER
Supervision dessin céramique : Sylvie GARRIER, Pamela CHANTEUX
Supervision dessin mobilier métallique : Matthieu DEMIERRE
Vectorisation : Matthieu DEMIERRE, Magali GARCIA, Guillaume VERRIER, François PRIOUX

Études de mobilier

Anthropologie : Elisabeth ROUSSEAU, Elodie GERMAIN
Archéozoologie : Sylvain FOUCRAS, Tatiana DELAUNE

Céramiques laténiennes : Guillaume VERRIER
Amphores : Pamela CHANTEUX

Mobilier métallique : Matthieu DEMIERRE
Fibules : Magali GARCIA

Mobilier métallique pré-laténien : Pierre-Yves MILCENT, M. LE SAINT-FERRIERE
Céramiques pré-laténiennes : P.-Y. MILCENT, C. POUGET

Rédaction et mise en forme du rapport :

Site Internet : www.luern.fr

Introduction

Le présent volume, qui totalise plus 170 pages de texte et de figures, ainsi qu'une centaine de pages d'annexes, équivaut au rapport final d'opération (RFO) d'un programme de recherche triannuel initié en 2005, consacré à l 'exploration des quartiers de l'*oppidum* périphériques au sanctuaire. Sa rédaction marque une étape importante : celle d'une première tentative de synthèse, au terme de trois ans de fouille qui ont permis d'obtenir une vision à peu près exhaustive de l'emprise et de l'organisation des vestiges.

Après avoir démontré l'existence, au nord du sanctuaire laténien fouillé en 2001-2005, d'habitats à caractère aristocratique ordonnés au sein d'un système urbain cohérent, la fouille a confirmé l'étendue et la complexité de ce quartier, qui a livré bien d'autres surprises. Cette dernière année de fouille répond notamment à deux interrogations majeures laissées en suspens par la précédente campagne.

La première visait à établir la nature et la fonction des espaces de circulation identifiés à l'est du chantier, bordés de structures artisanales organisés le long d'un espace de voirie. Elle a montré qu'ils appartiennent à un ensemble beaucoup plus vaste, constitué d'une place entourée de grandes halles à vocation artisanale et commerciale. L'identification et la fouille quasi-exhaustive de ce complexe, l'identification de ses différentes activités, exercées par des corps de métiers très variés (artisans métallurgistes, monétaires, bronziers, bouchers, tablettiers) et son évolution dans le temps marquent le point d'orgue de ce programme triannuel.

La proximité de ces structures avec le sanctuaire attenant soulevait également la question de l'articulation chronologique et fonctionnelle des espaces publics et privés, religieux et profanes, constitutifs du centre de l'*oppidum*. Exploré sur une surface atteignant près d'un hectare, ce quartier présente des zones d'activité bien distinctes et bien délimitées sur le plan architectural. La stricte organisation et la complémentarité des vestiges témoignent d'un cadre urbain parfaitement maîtrisé, dont le centre monumental présente toutes les constituantes fonctionnelles d'un forum romain — places publiques, halles artisanales et commerciales, lieux de culte et parcelles d'habitat. La comparaison avec d'autres chefs-lieux de Cité contemporains confère à cet espace un rôle de tout premier plan dans les processus d'urbanisation du territoire arverne.

L'importance de ce centre-ville se signale également par les quantités considérables de mobilier qu'il a livrées : plus de 16,5 tonnes pour la seule fouille 2007, soit le double de 2006 (8,4 tonnes) et du total cumulé de l'ensemble des campagnes 2001 à 2005 (7,8 tonnes). Ce mobilier se distingue à la fois par son abondance et par sa qualité : outre divers marqueurs aristocratiques, comme l'armement, les pièces de char ou les ustensiles de toilette, ce quartier a livré des parures en métaux précieux, du matériel d'écriture, d'éclairage, de chirurgie et d'autres objets exotiques importés du monde gréco-romain, qui témoignent du très fort degré d'acculturation des occupants de ces vastes demeures aménagées à la romaine (cour interne, toits en tuiles, sols en dur). Leur étude en cours a permis d'affiner la chronologie de l'oppidum, caractérisé par une longue séquence d'occupation rythmée par plusieurs états de reconstruction et de réfection échelonnés entre le troisième quart du IIe et le milieu du Ier s. av. J.-C.

Pour une présentation synthétique de ces résultats et des interprétations qui en découlent, on se reportera directement en page 111. Les perspectives qu'ils ménagent incitent à poursuivre ces investigations à une plus large échelle, dans le cadre d'un programme de recherche de longue haleine dont les premières étapes sont esquissées en page 150.

Evocation provisoire des quartiers périphériques au sanctuaire, élaborée en cours de fouille par Court-Jus Production

Remerciements

Ils s'adressent chaleureusement aux personnes et institutions suivantes, pour leur soutien financier, logistique et humain :

- Les équipes de fouille bénévoles (*) et leur encadrement, dont la motivation, l'énergie et la compétence ne se sont pas démenties en trois ans de campagne.
- L'Etat – Ministère de la Culture et de la Communication, représenté par la DRAC, le Service Régional de l'Archéologie et son Conservateur en chef Frédérik Letterlé.
- Le Conseil Général du Puy-de-Dôme, représenté par son Président Jean-Yves Gouddebel, qui nous a fait l'honneur de sa visite pour la seconde fois.
- Le Conseil Régional d'Auvergne, représenté par son Président René Souchon et sa vice-présidente chargée de la Culture Catherine Henry-Martin.
- La communauté de Communes de Gergovie Val-d'Allier, représentée par son Président Yves Fafournoux, par ailleurs maire de la commune de Veyre-Monton sur laquelle se déroulent les fouilles ;
- Les mairies des Martres-de-Veyre, Veyre-Monton et Corent.
- L'Association GAROM (Amis du Musée Gallo-Romain de Lyon-Fourvière et Saint-Romain-en-Gal), représentée par son Président Jean-Pierre Cluzel et son Vice-Président Eric Domanges, à qui j'exprime personnellement toute ma gratitude et mon amitié.
- L'Association des Médecins de Limagne, représentée par Christian Chagny, que je remercie tout aussi amicalement.
- La société Court-Jus Production et son directeur David Geoffroy.
- Notre reconnaissance s'adresse enfin, de façon très personnelle, à Jean-Pierre Décombas, maire émérite des Martres-de-Veyre et conseiller général chargé de l'archéologie auprès de la présidence du département du Puy-de-Dôme, pour son soutien indéfectible et la bienveillante attention qu'il accorde depuis plusieurs années à nos recherches, sans lesquels ces trois ans de fouille n'auraient assurément pas eu lieu.

(*) Ont participé à la campagne de fouilles 2007 : Guichon Romain, Demierre Matthieu, Pranyies Audrey, Tremel amandine, Guillaud Lucas, Nieloud Sébastien, Konzola Laëtitia, Vial Anne Lise, Font Caroline, Chanteux Pamela, Januel Sylvie, Genty Thomas, Ramona Jules, Gasc Julie, Foron Amélie, Michel Alexandre, Lechelon Simon, Coudrin Anne, Delassiaz Anna, Bourgeteau Mylène, Condello Célia, Prioux François, Ethier Jonathan, Fecteau Rachelle, Helias Floriane, Tendraïen Gaëlle, Feugnet Aurélia, Ney Raphaëlle, Baudrier Anne, Kefelian Anahïde, Schebatt Clémentine, Bodeau Françoise, Cloarec Anne, Carbillet Aurélie et Véronique, Pavicich Gwendy, Le Saint Ferrière Morgane, Trosseille Jonathan, Pouget Cécile, Guillaume Saint Sever, Guillaume Verrier, Leduc Héloise, Gruel Marc, Bastien, Rotzetta Evelyne, Taureilles Magalie, Carrato Charlotte, Auxerre Florie-Anne, Jouve Aude, Berthalin Marie, Luquet Anouck, Bérard Reine-Marie, Kovalevski Vikenti, Serguei et Katia, Arbabe Emmanuel, Vigier Elise, Dubuquoy Julien, Dejean Stéphane, Pranyies Justine, Luminet Pierre-Yves, Le Guen Alice, Quillon Kévin, Martin-Kobierzyki Elodie , Malleret Xavier, Bouillet Anne, Pasquel Maxime, Germain Elodie, Cerruti Gaëlle, Mahdjoub Karim, Kernafi Hedy, Vaudable Elena, Clément Benjamin, Bazillou Cyril, Marchand Stéphane, Adrien, Genechesi Julia, Lumbroso Hugo, Sahra Pezet, Mélanie Frapiccini, Chany Christian et ses enfants, Leroux Thierry, Bernard Patrick, Bernard Menigault, et tous ceux dont le nom aurait été malencontreusement oublié, à qui nous adressons nos remerciements anonymes.

.

Objectifs et méthodologie

Cette troisième campagne marque l'achèvement du programme de fouille trisannuel consacré à l'exploration des quartiers reconnus depuis 2004 dans la périphérie du sanctuaire, qui s'était notamment fixé pour objectif de caractériser les vestiges mis au jour au cours de la précédente campagne à l'est du chantier et de préciser leurs fonctions respectives (espaces de voirie, habitats, bâtiments à vocation publique, religieuse, artisanale et/ou domestique…), d'appréhender leur articulation et leur organisation spatiale, d'affiner leur chronologie et de valider l'existence d'au moins deux états d'occupation successifs mis en évidence par la stratigraphie et l'étude des faciès mobiliers.

Les méthodes de décapage mécanique, de fouille manuelle, de documentation et d'archivage adoptées sont identiques à celles appliquées au cours des campagnes précédentes. L'ensemble du mobilier et de la documentation sont conservés dans les locaux de la Maison du Patrimoine des Martres-de-Veyre, 3, rue des Forts. On en trouvera l'inventaire (minutes de relevés, de clichés de fouille, liste détaillée des petits objets isolés en cours de fouille, des monnaies et fibules) en annexe de ce rapport.

Trois grands secteurs ont été distingués, reportés sur la fig. 1 :

- Le secteur Sud à l'est du sanctuaire et au sud du chemin moderne (env. 500 m^2, responsable : Matthieu Demierre)
- Le secteur Est, qui recouvre toute la partie centrale du chantier et s'étend plus à l'ouest, au-delà de la limite du chantier de l'année dernière, dont tous les vestiges n'avaient pas été dégagés (env. 1000 m^2, responsable : Audrey Pranyies)
- Le secteur Nord, en limite septentrionale du chantier, qui empiète également à l'ouest sur les secteurs ouverts l'année dernière, dont la fouille n'avait pas été achevée (env. 500 m^2, responsable : Romain Guichon).

L'emprise de ces trois secteurs recouvre souvent un même groupe de structures (complexe C, pour les secteurs Est et Nord, corps de bâtiments E pour les secteurs Est et Sud). Par souci de cohérence et pour une meilleure lisibilité du plan d'ensemble, ces vestiges sont présentés par ensembles architecturaux et fonctionnels plutôt que par secteurs. Ils sont abordés dans l'ordre suivant :

- Complexe C (secteurs Est et Nord)
- Espace D (secteur Nord)
- Corps de bâtiments F (secteur Est)
- Corps de bâtiments E (secteurs Est et Sud)
- Sépulture gallo-romaine (secteur Sud)

Pour alléger la description synthétique des vestiges, le volume d'annexes au rapport comporte un catalogue de structures précisant les mensurations, l'altitude et la nature du remplissage des structures en creux rencontrées, illustrés par des plans et profils détaillés.

Le retard pris, l'année dernière, dans la fouille manuelle des surfaces décapées, a été résorbé cette année : l'intégralité des vestiges du second comme du premier âge du Fer découverts entre 2005 et 2007, ainsi qu'une large partie des niveaux de l'âge du Bronze, ont été fouillés et documentés intégralement.

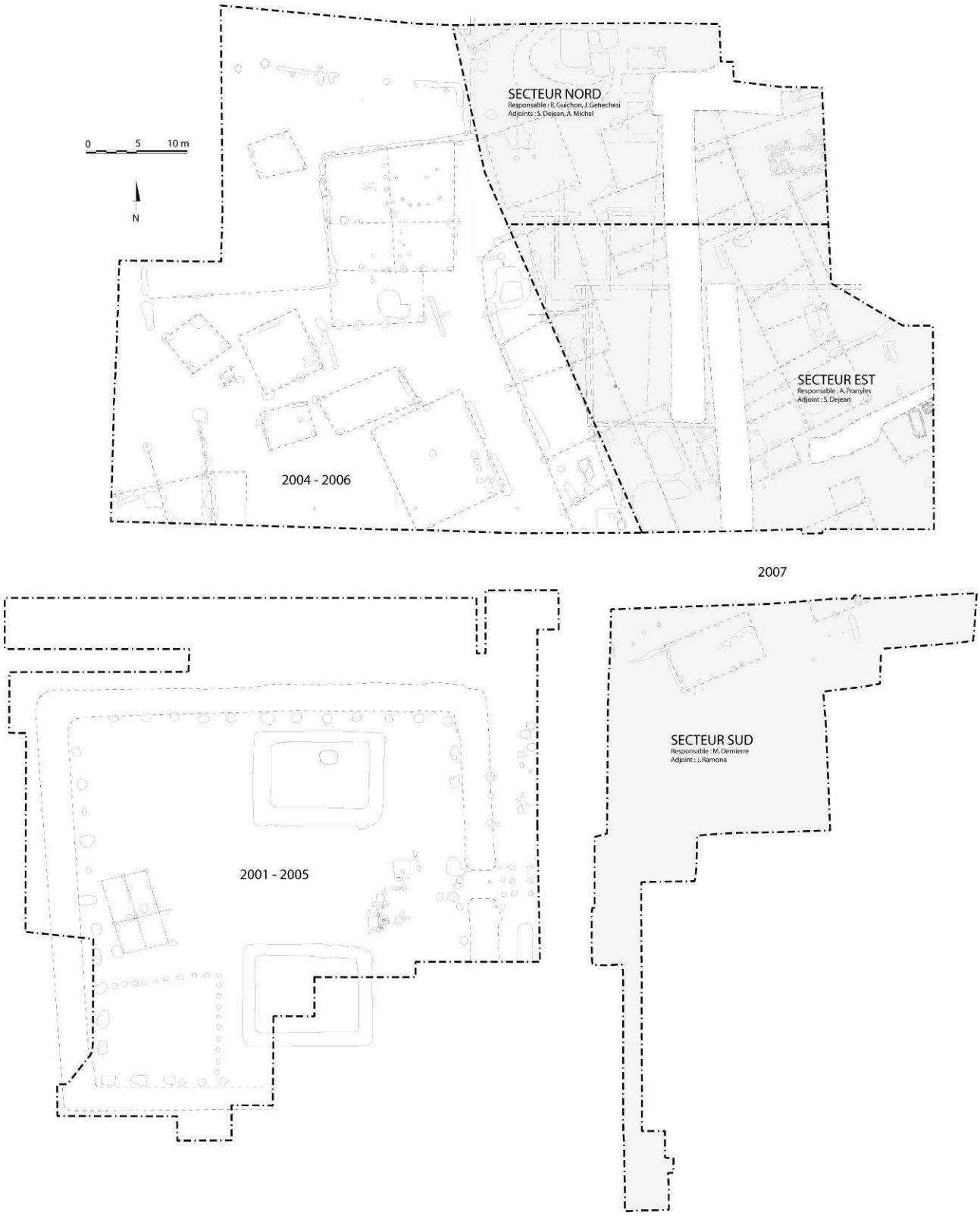

Fig. 1a - Localisation des aires fouillées en 2007

Fig. 1b – Vue aérienne de la grande place du complexe C en cours de fouille. Photo P. Menigaut (Aéroclub 3 Vallées).

Complexe C

A. Pranyies[1], R. Guichon[2], avec la collaboration de S. Dejean et M. Demierre

Présentation générale

Le terme de « complexe C » désigne un vaste ensemble de structures dégagé à l'est du chantier de 2006, dont le plan occupe une large partie de la surface fouillée cette année et chevauche plusieurs secteurs (Est, Ouest et Nord). Pour une meilleure compréhension globale de cet ensemble, ses vestiges sont présentés conjointement, indépendamment des limites et des responsabilités de secteur qu'ils recoupent.

Cet ensemble inclut la totalité des structures recoupées dans le secteur Est de la campagne 2006, dont la fouille n'avait pas pu être achevée, faute de temps. La limite occidentale de cette bande d'environ 50 m de longueur pour 12 à 14 m de largeur (N 1148-N 1200 / E 1140-1152) recoupait déjà le secteur Est de la campagne de 2005, structuré par une série de structures parallèles d'orientation NNO/SSE. La campagne de cette année s'est d'abord attachée à démonter les structures empierrées les plus récentes (état II), afin de mettre au jour d'éventuels vestiges plus anciens.

Le complexe C s'étend sur la presque totalité de l'aire de fouille ouverte cette année, entre les coordonnées N 1148 et N 1190, respectivement, E 1152 et E 1181 ; les vestiges situés en marge de cet espace (corps de bâtiments E, F, espace D) semblent correspondre à des corps de bâtiments indépendants qui seront décrits séparément.

Ses vestiges seront décrits de haut en bas, dans l'ordre d'apparition stratigraphique. Pour faciliter la circulation au sein du secteur sans perturber les épandages qui occupent une part important de sa surface, des bermes-témoin ménagées au cours de la campagne 2006, ont été conservées (berme est-ouest, entre les cotes N 1158-N1158, 40, berme nord-sud, entre les cotes E1142,60-E 1143).

Structures et perturbations modernes

Deux longues fosses d'épierrement d'époque récente viennent couper l'ensemble de la surface de fouille, qu'elles subdivisent en deux parties. Ces fosses [17401 et 17402] forment deux tranchées à peu près parallèles, d'orientation N-S, larges de 3 m à 3, 50 m, apparues dès le décapage à la pelle mécanique. La première [17401] s'étend environ sur 14,50 m (secteur Est) entre les cotes N 1158 et N 1192 ; la seconde [17402], sur près de 24 m (secteur Est) entre les cotes N 1148 et N 1172 ; elle s'interrompt à hauteur de la limite méridionale du chantier. Les deux tranchées présentent un comblement identique : blocs de basalte, de pouzzolane et de calcaire, parfois de très gros module (40-50 cm), nombreux tessons d'amphores et de tuiles tardo-républicaines. Au nord, une troisième tranchée perpendiculaire [17001] rejoint l'extrémité nord de la tranchée [17401] : de largeur identique et d'orientation est-ouest, elle s'étend entre les cotes E1153 et E1166.

Nettement visibles sur les clichés aériens, les deux tranchées longitudinales [17401 et 17402] matérialisent une limite du parcellaire ancien, marquant la frontière entre les communes de Corent et Veyre-Monton. Creusées à des fins d'épierrements et ou de drainage des parcelles, ces deux tranchées frappent par la régularité de leur tracé. On peut supposer qu'elles ne constituent que la fondation d'anciens murets de propriétés arasés lors du remembrement des parcelles agricoles, à l'instar de ceux rencontrés tout autour de la parcelle ZA 59 sur laquelle a été fouillé le sanctuaire.

La nature très homogène des matériaux de comblement, composé à 95 % d'amphores tardo-républicaines, de blocs de pierre en basalte ou en calcaire et de tuiles à rebord en quart de rond de type tardo-républicain, à l'exclusion quasi-totale de mobiliers romains (mortier, sigillée et *tegulae* classiques), laisse à supposer que ce dernier résulte de l'arrachage systématique des radiers empierrés de l'état II initialement présents dans cette zone. De ces derniers ne subsistent, en effet, que quelques lambeaux très localisés : piégés dans le comblement affaissé des structures en creux antérieures (voir par exemple *infra*, fosse [17126]), ils ont été préservés des opérations d'épierrement rendues nécessaires par une forte remontée de terrain, sans doute responsable d'un affleurement des radiers dans les niveaux de labours

---

[1] Adjointe, responsable de secteur (Est et Ouest), Ecole Pratique des Hautes Etudes (IVe section)

[2] Responsable de secteur (Nord), Université Lumière - Lyon 2

Ces structures viennent fortement perturber la vision générale des vestiges laténiens. Elles recoupent toutes les couches d'occupation, et amputent le plan des vestiges dans sa partie centrale, sur une largeur d'environ 8 mètres. Lors du décapage à la pelle mécanique, elles ont été vidées sur une cinquantaine de centimètres de hauteur ; leurs bords ont ensuite été dégagés manuellement, de manière à faire apparaître la stratigraphie jusqu'au niveau du terrain naturel. Elles n'ont pas été vidées entièrement. Leur dégagement partiel a néanmoins permis d'estimer dès le début de campagne l'emprise stratigraphique des vestiges, leur succession chronologique et leur organisation générale ; deux coupes longitudinales au 1/20e ont pu être réalisées sur toute la longueur du chantier (fig. 2).

Une quatrième tranchée [17476],d'orientation NEE-SOO, vient couper en deux la partie est de la fouille. Visible elle aussi sur les clichés aériens, elle semble se prolonger sur plus d'une centaine de mètres en direction du nord-est. Bien que son orientation concorde avec celle des structures laténiennes, aucun élément n'a permis de la dater de manière précise. Plus étroite que les précédentes et de forme moins régulière, elle présente un comblement comparable, constitué de blocs de basaltes et de pouzzolane mêlés à des fragments d'amphores et de tuiles d'époque romaine.

Stratégie de fouille, observations préliminaires

La fouille des structures en creux constitutives du complexe C s'est révélée particulièrement difficile en raison de leur nombre extrêmement important, d'une part, de leur densité et de leur étroite imbrication, d'autre part. Leur niveau d'apparition se confond, en surface, avec des épandages de mobilier plus ou moins structurés mais extrêmement denses et épais, formant un vaste champ continu de pierres et de tessons d'amphores (cf. rapport 2006). Sur un plan méthodologique, la prise systématique de photos numériques, corrélée à un relevé au 1/20e couvrant l'ensemble da la surface a permis une documentation graphique exhaustive et précise de la totalité des vestiges mis au jour. Elle a été complétée, au cas par cas, par un relevé au 1/10ème de quelques structures remarquables et par un relevé au 1/20ème des coupes stratigraphiques les plus pertinentes. En outre, le profil de toutes les structures et creux, fosses et trous de poteaux a été reproduit au 1/20ème (voir annexe 3, catalogue des structures).

Les structures qui ont été mises au jour cette année s'inscrivent dans la continuité de celles dégagées lors des trois campagnes de fouilles précédentes, dont elles reprennent les dispositions générales. Afin de faciliter la lecture et la compréhension générale des vestiges, il convient d'apporter d'emblée deux précisions.

La première concerne **l'organisation générale des vestiges** et l'interprétation qui en découle. En 2006, la fouille des structures situées au sud et à l'est du corps de bâtiments C avait mis en évidence une vaste aire de circulation formée d'un sol de cailloutis fortement damés, implantée dès la fondation de l'*oppidum* (état I, La Tène D1) et rechapée au cours de plusieurs états d'occupation successifs témoignant d'une longue fréquentation au cours de la Tène D2 et jusqu'au début de la période augustéenne (fig. 4). Son emprise, documentée de manière discontinue, était partiellement occultée par des bâtiments qui empiétaient sur son tracé ; sa limite orientale, qui se prolongeait au-delà de la limite orientale du chantier, n'avait pas été établie. Ces niveaux de circulation avaient toutefois été reconnus sur une longueur de plus de 30 m. Leur disposition et leur tracé évoquaient un aménagement de voirie, en particulier un chemin creux du type de celui mis au jour en 2005 sur le site de Gondole. Large d'une quinzaine de mètres au nord du secteur, cet espace présentait cependant un aspect différent selon les zones et laissait un certain nombre de questions en suspens.

Trois hypothèses avaient été formulées au terme de la campagne 2006. L'ampleur de cet aménagement et son tracé rectiligne incitaient à l'identifier à l'une des voies principales de l'*oppidum*, aménagée ou conservée de manière différenciée sur certains tronçons. Sa largeur importante permettait d'envisager d'autres hypothèses : notamment, celle d'une grande place publique qui se serait développée en direction de l'est ; ou encore, celle d'une cour intérieure centrée sur un vaste corps d'habitation, dont les bâtiments C n'auraient constitué que la limite orientale. La fouille extensive de cette structure avait été définie, au terme de la campagne 2006, comme l'un des objectifs majeurs de la campagne 2007.

La fouille de cette année a très vite apporté la réponse : le décapage à la pelle mécanique et manuel des épandages constitutifs du niveau supérieur de cet espace de voirie a établi qu'ils se poursuivaient en direction de l'est (fig. 1b). Nettement délimitée par les clichés aériens, leur emprise dessine un grand carré correspondant à une <u>vaste place ou cour intérieure</u> d'une trentaine de mètres de large. Cette aire de circulation constitue l'espace central du complexe C, autour duquel s'articulent plusieurs corps de bâtiments subdivisés en quatre branches de longueur et de largeur sensiblement égales

La seconde observation concerne le **phasage chronologique** des bâtiments rencontrés dans cette zone. Ces derniers avaient été caractérisés, à l'issue de cette même campagne 2006 comme le résultat de deux états de construction successifs, établis selon une même orientation (NNO-SSE) :

- l'état II, le plus récent, correspondant à la phase empierrée, daté entre 80/70 et 50/40 av. J.-C.

- l'état I, marqué par les structures en creux, daté entre 130/120 et 80/70 av. J.-C.

La campagne 2007 a permis d'affiner ce schéma, notamment par le relevé de coupes stratigraphiques de référence illustrées sur les fig. 2 et 3. Au vu de leurs orientations divergentes, il est apparu d'emblée que les structures en creux de l'état I devaient elles-mêmes être subdivisées en deux sous-phases bien distinctes :

- L'état Ia, matérialisé par plusieurs alignements de trous de poteaux et de sablières basses d'orientation nord-sud.

- L'état Ib, orienté NNO-SSE, dont les structures viennent en grande partie recouper à l'oblique celles de l'état précédent. Cette orientation est reprise par les structures empierrées de l'état II, dont on a noté plus haut la disparition quasi-totale dans la partie est de la fouille, suite aux opérations d'épierrement qui ont précédé le creusement des pierriers modernes.

L'hypothèse selon laquelle les vestiges observaient deux orientations différentes avait déjà été formulée au cours de la campagne de fouille 2005. Elles est imposée, en l'espèce, par la densité et le recouvrement des structures, qui ne permettent pas de les rattacher à un seul et même état de construction. Leur fouille fine a confirmé que l'état Ib se superpose à un premier état Ia, établi selon un axe général d'orientation N-S, en cohérence avec le sanctuaire adjacent.

Du fait de la nature très homogène du sédiment encaissant (terres noires) et en l'absence de niveaux de sols bien différenciés, il n'a pas été possible d'établir de connexions stratigraphiques entre les nombreuses structures en creux documentées sur la fig. 2 : des centaines de trous de poteau, de sablières, tranchées de palissades et autres fosses de taille et de forme très diverses, formant un enchevêtrement inextricable à première vue. Dans de très rares cas, le recoupement direct de certaines d'entre elles permet d'établir leur relation chronologique. A défaut, l'attribution de structures disjointes à l'un ou l'autre état et la délimitation des bâtiments se sont appuyées sur plusieurs critères :

- La typologie des trous de poteau et sablières, regroupées en fonction de leur module (diamètre, profondeur), de leur niveau d'apparition et de leurs modes d'aménagement (absence ou présence de calages en pierre ou en fragments d'amphores) ;

- Les cohérences ou divergences d'alignements de plusieurs structures comparables typologiquement et/ou apparues au même niveau ;

- La proximité immédiate de certaines structures, excluant leur appartenance à un seul et même état de construction ;

- Les reprises de trous de poteau, signalés par un creusement polylobé ou la présence de plusieurs calages ; de même que certains trous de poteau situés à l'intersection de deux alignements peuvent être attribués, en théorie, à l'un et à l'autre état ;

- Les zonages de sols conservés, dont les limites coïncident avec l'emprise des bâtiments et aires de circulation ;

- Certaines concentrations de fosses et celliers marquant l'emprise d'une structure domestique ou artisanale ;

Tous ces critères, corrélés à d'autres observations de terrain, ont permis de restituer le volume et l'orientation des bâtiments, dont le plan est valide dans ses grandes lignes même s'il peut prêter à discussion dans le détail. Délimités par de vastes espaces vides, les contours de la place et de la zone bâtie qui la circonscrit sont très bien assurés ; en revanche, l'emprise respective de chaque bâtiment et leurs délimitations respectives le sont moins, du fait de la densité et de la proximité des structures. Cette difficulté est encore plus marquée pour les bâtiments de l'état Ia, largement oblitérés par les structures postérieures. Elle est accentuée par le fait qu'il est souvent impossible, du fait de la disparition des niveaux de sol, de différencier les espaces initialement couverts des espaces ouverts permettant la circulation entre les bâtiments. Comme en 2006, il a semblé préférable de raisonner en « corps de bâtiments », subdivisés en plusieurs unités susceptibles d'appartenir au même ensemble ou à des entités distinctes. Ces unités ont été numérotées dans la continuité des deux bâtiments fouillés en 2006, reconnus comme faisant partie de l'angle nord-ouest du complexe C (C1 et C2, auxquels s'ajoutent cette année les bâtiments C3-C7).

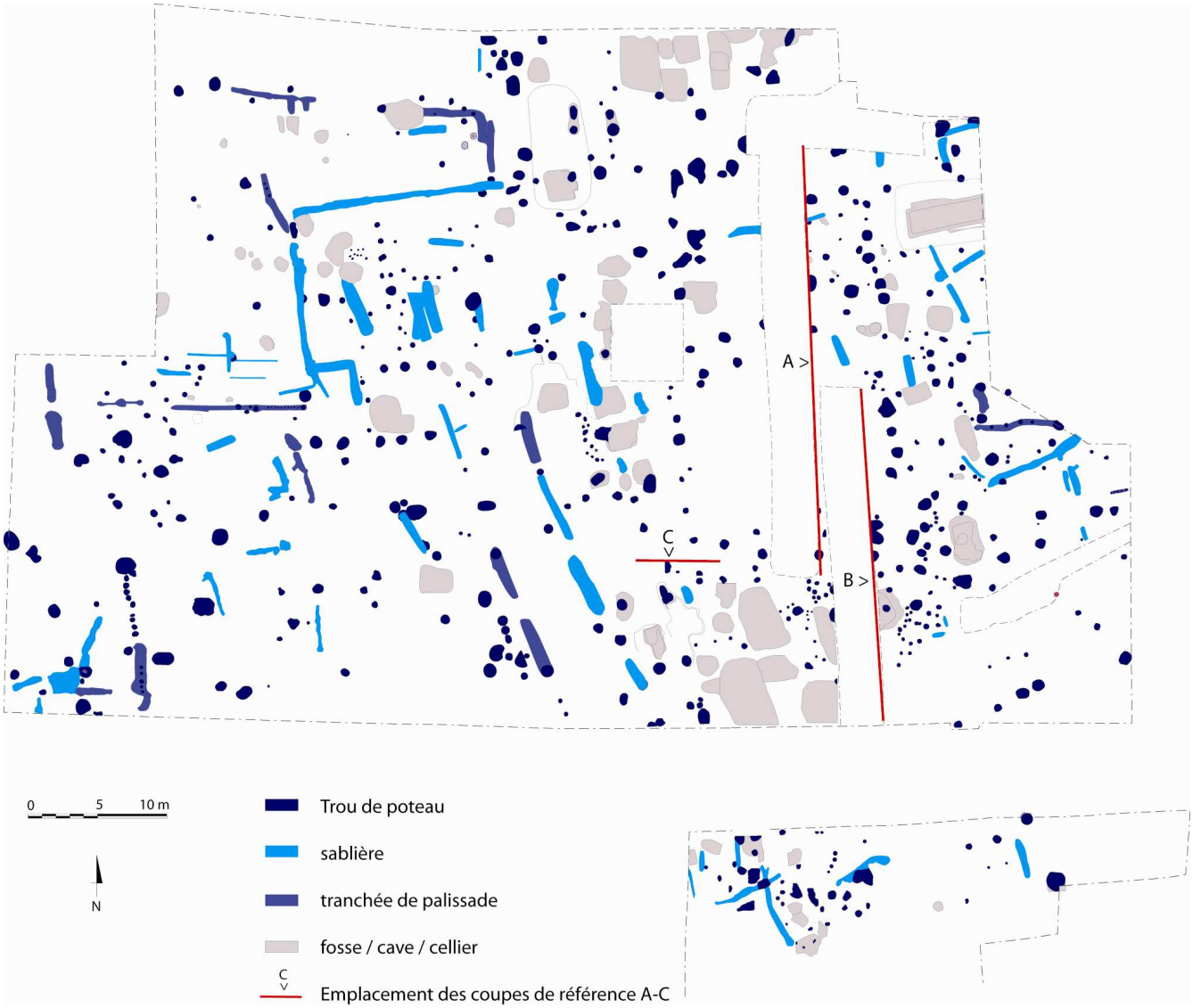

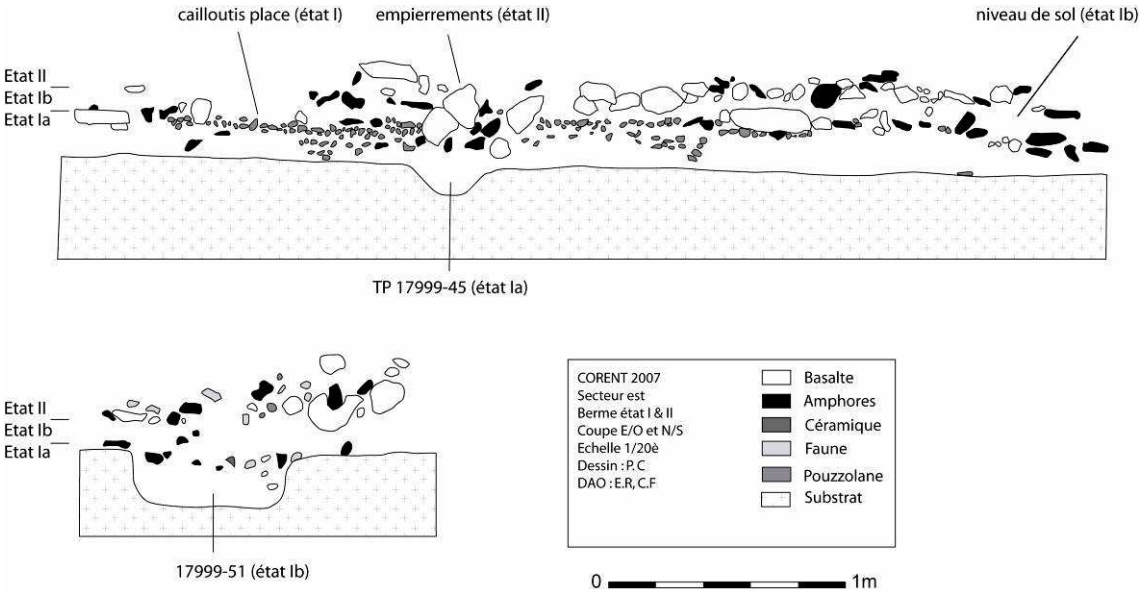

Fig. 2 — Catégories de structures en creux et localisation des coupes de référence ; coupe de référence A (est-ouest).

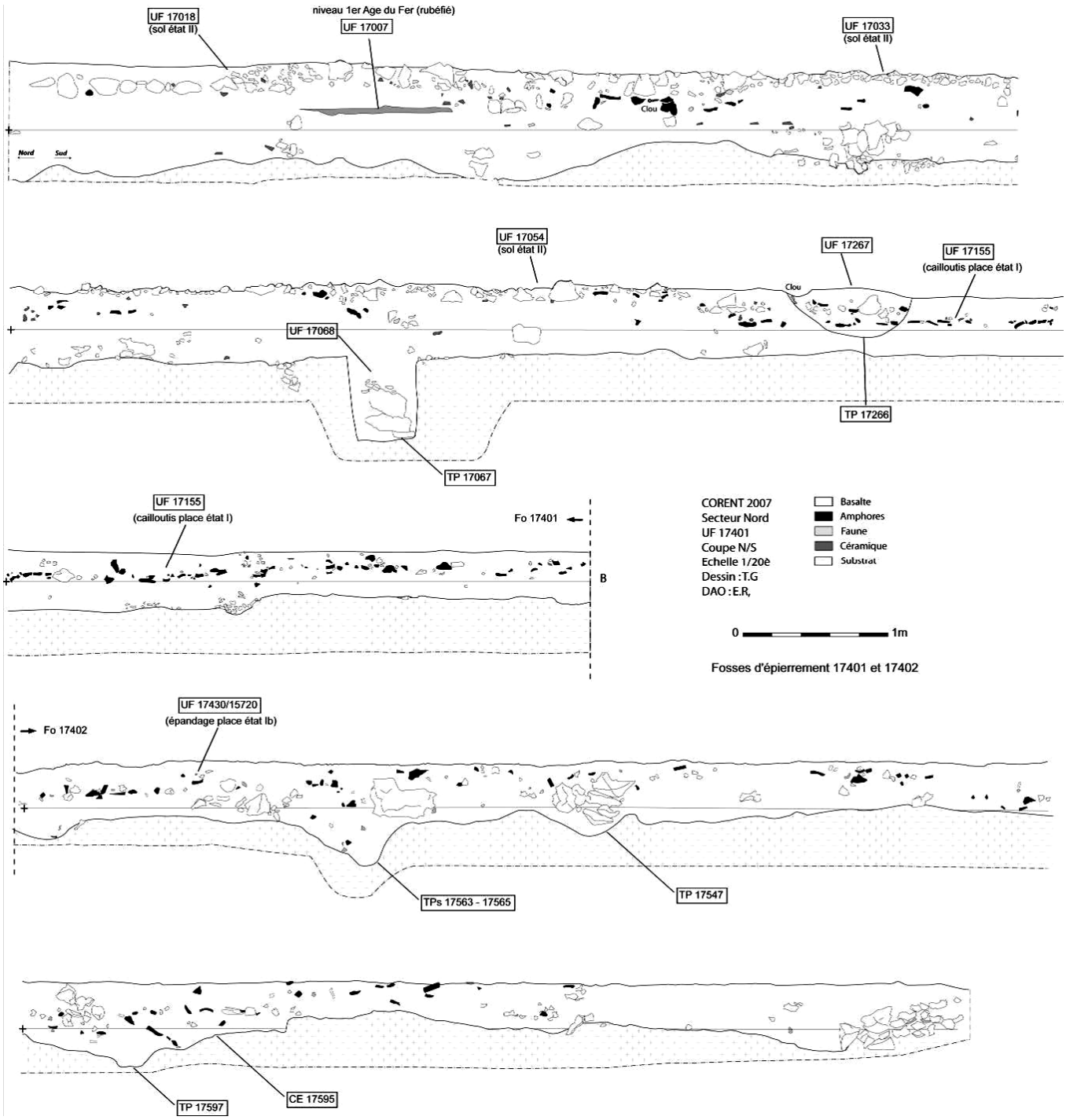

Fig. 3 – Coupes de référence longitudinales nord-sud A et B, paroi orientale des fosses d'épierrement 17401 et 17402.

Place centrale

La fouille du secteur Est de 2006 avait révélé, entre les coordonnées E 1152 et la limite de fouille, de vastes niveaux de circulation aménagés, reconnus du nord au sud, sur toute la longueur du chantier. Comme l'ensemble des vestiges, ces niveaux de circulation présentaient deux états apparents :

- L'état le plus récent se présentait sous la forme d'un épandage très dense et très épais constitué d'un mobilier extrêmement abondant et varié, mêlant tessons d'amphores, de céramiques et gros éléments de faune, à de petits blocs de basaltes de 5 à 15 cm de diamètre. Cette masse importante de mobiliers détritiques avait été interprétée comme une recharge de voirie, rattaché à l'état II (La Tène D2a). Ce niveau recouvrait en effet partiellement, dans la partie nord du chantier, la limite orientale des empierrements du corps de bâtiments C : il en avait été déduit qu'il est postérieur à la construction des bâtiments et qu'une partie des éléments détritiques qu'il contenait provenait de leurs espaces d'habitation.

- L'état antérieur se présentait sous la forme d'un cailloutis [17409] constitué de petits modules de 1 à 3 cm de diamètre, très densément damé et réparti de manière très homogène sur l'ensemble du secteur ; des fragments d'amphore, de céramique et de faune étaient incrustés dans sa surface. L'excellent état de conservation de ce premier aménagement de voirie s'expliquait, par l'existence d'un second niveau de sol constitué d'apports détritiques qui l'ont protégé du piétinement et des intempéries. Il avait été rattaché à un premier état de construction (état I).

Etat II et Ib

Les épandages constitutifs du second état ont été suivis sur plusieurs mètres [17420 et 17495 à 17505], dans la continuité ceux dégagés en 2006 [16403 à 16407] ; ils se prolongent jusqu'à la tranchée d'épierrement moderne [17401], qui vient les recouper, ainsi que sur l'étroite bande [17689] qui sépare les tranchées d'épierrement [17401] et [17402]. A l'est de la tranchée d'épierrement moderne [17402], s'étend un vaste niveau de sol, en tout point semblable à celui mis en évidence plus à l'ouest.

La fouille a rapidement déterminé qu'il s'agissait du même niveau de sol, composé d'un important épandage de mobiliers. Il a été dégagé en plusieurs passes successives [17430, 17520 et 17521], afin de mettre en évidence d'éventuelles structures en creux (TP, sablières ou fosses) liées au même état. Cette stratégie a été entravée par les fortes intempéries de cet été, qui n'ont pas offert les conditions optimales pour une bonne lisibilité du terrain.

L'altitude de cet épandage est comprise entre 573,01 et 572,71 m NGF, constituant une épaisseur moyenne de 20 à 30 cm, identique à celle reconnue en 2006 pour les niveaux situés plus à l'ouest. Composé de gros fragments d'amphores, de céramique et de faune, mêlés à de petits blocs de basalte, cet épandage s'étend à l'est jusqu'à la cote E 1167,80 et au nord, jusqu'à la cote. A l'ouest, le démontage du bâtiment C [17427] et de la bande empierré [16406] a permis de préciser sa limite occidentale [17307] ; au sud comme au nord, ses limites sont plus difficiles à mettre en évidence du fait de la présence de nombreuses fosses et de structures empierrées dont les radiers fortement altérés par les labours se confondent avec la surface de l'épandage. Cet espace de circulation semble plus ou moins circonscrit entre les cotes 1150 et 1180, soit sur une bonne trentaine de mètres de long du nord au sud.

Ces épandages sont constitués d'états de recharges successives de la place, formées de mobilier détritiques originaires des bâtiments environnants. Le faible taux de fragmentation de certains éléments (grosses portions de vases, mandibules et crânes de bœufs) témoigne d'un état de conservation relativement satisfaisant. Même en tenant compte d'un niveau de sol encaissant en terre battue qui les aurait préservés des agressions extérieures, cette observation semble exclure un piétinement prolongé. Ces apports détritiques semblent donc précéder de peu l'abandon définitif du complexe, ce que tend à confirmer la chronologie tardive des mobiliers qui les constituent. La présence de nombreux éléments caractéristiques de La Tène D2 (majorité d'amphores de type Dressel 1B, céramiques campaniennes B, anses rainurés de cruches à pâtes claire) le rattache aux dernières phases d'occupation reconnues dans ce secteur (état II). Ce niveau recouvrant partiellement la limite orientale des empierrements du corps de bâtiments C pourrait être contemporain de leur destruction ou légèrement postérieur. Il est possible qu'un certain nombre de recharges correspondent à la phase b de l'état I reconnue cette année. Cette possibilité devra néanmoins être confirmée par les études de mobilier, dans la mesure où cet espace de circulation a fait l'objet de nettoyages ou de curages réguliers.

Son état le plus récent occupe, quoi qu'il en soit, une surface totale d'environ 300 m^2, régie par un plan carré d'environ 15 m à 20 m de côté. Un certain nombre d'éléments semblent plaider en faveur d'un espace à ciel

Fig. 4 ─ Niveaux de cailloutis de la place centrale du complexe C (état Ia), vue vers le sud, après prélèvement des épandages de l'état 1b-II et avant démontage du trottoir empierré de l'état II (à droite)

ouvert : aucun trou de poteau significatif n'a été reconnu dans sa zone centrale, à l'exception des trous de poteaux [17999-41] et [17999-93]. Leurs dimensions modestes et leur position excentrée excluent qu'ils aient pu accueillir les poteaux porteurs d'un système de couverture susceptible d'abriter une telle surface.

Les limites de la place sont orientées NNO-SSE comme l'ensembles des structures des états Ib et II. Au sud, à l'ouest et au nord, elles sont soulignées par des alignements de poteaux et de piquets qui viennent empiéter sur la surface des épandages : ces supports peuvent être interprétés comme des appentis ou des portiques adossés aux corps de bâtiments du complexe C. A l'est, aucun portique n'a été mis en évidence, mais l'emprise des épandages de la place déborde largement sur celle du bâtiment C6, qui pourrait correspondre à une grande halle ouverte. L'ensemble des bâtiments et aménagements qui entourent cette place sera abordé dans le détail plus bas.

Le démontage de ces épandages a confirmé ce qui avait déjà été entrevu au terme de la précédente campagne : à savoir qu'ils s'implantent dans un vaste espace excavé, creusé de main d'homme. En témoignent les courbes de niveaux relevées dans cette partie du secteur a l'issue des opérations de démontage. Si le niveau d'apparition des épandages est équivalent à celui des structures environnantes, le cailloutis du premier état sur lequel il repose se trouve 20 à 30 cm plus bas. Cette différence de niveau est particulièrement marquée dans la partie est de la fouille, dont la lisibilité n'est pas brouillée par la présence de structures empierrées de l'état II.

Etat Ia

L'aire de fouille ouverte cette année à permis de poursuivre la fouille du niveau de sol en cailloutis [16409] mis au jour lors de la campagne de 2006. Comme les épandages qui le recouvrent, ce niveau se prolonge à l'ouest jusqu'à la tranchée d'épierrement moderne [17401] et au delà. Il a été reconnu dans l'étroite bande [17695] qui sépare les tranchées d'épierrement [17401] et [17402] et se poursuit à l'est de la tranchée [17402] qui le recoupe, jusqu'à la cote E 1163. à cet endroit, il n'est conservé sous la forme d'une petite surface triangulaire [17693] comprise, du sud au nord, entre les cotes N 1165 et N 1170, qui correspond à la limite nord-est de cet état de voirie ; Sa surface observe, dans ce secteur, une altitude régulière comprise

entre 572,71 et 572,78 m NGF. ; le cailloutis s'interrompt, au nord, à hauteur de la cote N 1180, où sa limite jouxte approximativement la façade des bâtiments C5 et C6 dont il sera question plus bas. Dans la partie ouest du secteur, le démontage de la bande empierrée [16441 = 17300] et la fouille des niveaux adjacents (états II et Ib) en deux passes successives [17410, puis 17482] ont permis la reconnaissance de ses limites méridionales [17694] : ces limites sont plus ou moins nettes à cet endroit, car le cailloutis y présente des degrés de conservation variables ; les portions les mieux préservées sont absolument identiques à celles reconnues plus au nord ([17341], sous la bande empierrée [16441] et [17694], plus à l'est au nord de la fosse [17686] dont il sera question plus bas). Même si la surface comprise entre deux semble moins bien agencée, il est néanmoins possible d'y restituer l'emprise du cailloutis, dont la limite méridionale se place entre les cotes N 1156,160 et 1158.

Contre la bordure ouest du secteur, déjà partiellement explorée en 2006, le démontage de la bande empierrée [16406] a permis la fouille des niveaux de sol inscrits dans la continuité de ceux reconnus en 2006. A l'ouest de la bande empierrée, interprétée comme une sorte de trottoir, la fouille avait mis en évidence un niveau de sol distinct du cailloutis principal [16409], constitué d'un cailloutis moins dense, plus irrégulier et perturbé par endroits. Formé de graviers de basalte plus ou moins bien agencés et damés, alternant avec des éléments de faune et de nombreux tessons d'amphores posés à plat, son démontage a révélé la présence d'un premier niveau de sol plus soigné correspondant en tous points à celui fouillé plus à l'est [17409 = 17999-85]. Le sondage [16419], entrepris l'an dernier en fin de campagne entre les cotes E 1147,5 / N 1158,4 et E 1150 / N 1159,4 avait confirmé la présence de ce cailloutis sous toute l'emprise de la bande empierrée [16406]. La fouille de cette année révèle qu'il se prolonge plus à l'ouest, au moins jusqu'à la cote E 1144,80. Plus au sud, il rejoint l'angle formé par les deux bermes ménagées en 2006 et conservées cette année. Cette limite ouest est difficile à cerner de manière précise. Comme cela a déjà été observé au sud, il est en effet très probable que le cailloutis soit plus altéré en bordure, en raison de la remontée du terrain. Entre les cotes N 1164-N 1168,60 et E 1139,90-E 1141,20, la fouille a mis au jour des niveaux de cailloutis moins denses, moins compacts et plus perturbés qui ne livrent que très peu de mobilier ; ces niveaux sont difficilement différenciables des niveaux de cailloutis naturels qui caractérisent les sols de l'âge du Bronze.

La délimitation de ce niveau empierré valide définitivement l'hypothèse d'une vaste place d'emprise sensiblement comparable à celle reconnue pour son état le plus récent, quoique légèrement plus étendue : environ 22 m de longueur du nord au sud (E 1161 – E 1183), pour une largeur d'environ 16 m d'est en ouest (E 1147 – E 1163), soit une surface totale d'environ 350 m^2. Ses limites suivent également une orientation différente, d'axe nord-sud, cohérentes avec les bâtiments qui la bordent, constitutifs du même état (Ia). Comme pour les épandages de l'état postérieur, l'absence de structures porteuses au centre de la place plaide pour un espace à ciel ouvert. Les trous de poteaux qui y ont été mis en évidence se concentrent en bordure de cet espace et doivent être rattachés à des appentis ou à des portiques adossés aux corps de bâtiment qui la jouxtent.

En fin de campagne, le cailloutis constitutif de la place du premier état a été intégralement démonté [UF 17999-8 à 17999-16 et 17999-82 à 17999-86], de manière à prélever la totalité des mobiliers céramiques, fauniques et des petits mobiliers incrustés dans les petit graviers qui le composent. Ce démontage a révélé son épaisseur relativement importante, d'une dizaine de centimètres en moyenne. Par ailleurs, un sondage manuel a été réalisé sur un carré de 1 m X 1 m, au centre de la zone reconnue en 2006 où le cailloutis présentait une importante dépression entre les coordonnées N 1161,60/N 1163,40, d'une profondeur d'environ 15 cm (altitude de fond 572,80 m NGF). Ce sondage visait à vérifier l'absence ou présence sous-jacente de structures laténiennes plus anciennes, fosse ou fossé sous-jacent dont le tassement aurait provoqué l'affaissement de sa surface. Le sondage s'est révélé négatif, laissant apparaître les niveaux de l'âge du Bronze au contact immédiat de la couche de graviers.

Au terme des opérations de démontage, les limites de la place sont soulignées par un fort dénivelé, dû à un creusement régulier qui a entaillé les niveaux d'occupation du premier âge du Fer et de l'âge du Bronze présents à ses abords (voir profil fig. 2). Ce creusement observé sur plusieurs dizaines de mètres, en limite est comme en limite ouest du cailloutis, confirme qu'il a été implanté dans une vaste dépression excavée et terrassée de main d'homme, de manière à obtenir une surface parfaitement plane d'environ 400 m^2. On peut en déduire que l'aménagement de la place procède, dès l'origine, d'une opération planifiée à grande échelle, qui va bien au-delà d'un simple espace de circulation épargné par les constructions.

Branche Est (corps de bâtiments C6)

La branche orientale du complexe C s'inscrit dans un secteur de la fouille entièrement ouvert lors de la campagne 2007. Dès le décapage mécanique, cette zone s'est distinguée par son fort degré d'arasement. Plusieurs décapages manuels ont été effectués, afin de prélever les derniers lambeaux d'épandage de mobiliers mêlés à la couche de labours et déceler les structures les plus récentes dès leur niveau

Fig. 5 ─ Complexe C, branche orientale, négatifs de fosses et trous de poteau dotés de calages en basalte.

d'apparition. Cette zone n'a pas livré de vestiges attribuables à la phase II de construction, matérialisée par un état empierré, à l'exception d'un lambeau de radier de sol empierré piégé dans la fosse [17126] ; en revanche, les deux états constitutifs de la première phase (états Ia et Ib) y sont représentés sous la forme de concentrations de mobilier, faune, céramique et amphore pour l'essentiel, caractéristiques d'un piégeage des mobiliers de surface dans les structures en creux ; leur fouille fine a révélé quelques niveaux de sol et de circulations recouvrant ou jouxtant ces structures.

L'état Ia, sous-jacent aux structures de l'état Ib mis en évidence au niveau du décapage mécanique est, comme ailleurs, difficile à caractériser en plan. Son aspect lacunaire est dû aux perturbations engendrées par les constructions postérieures, dont les structures en creux recouvrent en partie celles du premier état et entravent leur lisibilité sur le terrain. Pour cette raison, il est impossible de restituer les bâtiments de l'état Ia dans leur intégralité et dans leurs détails. Les restitutions qui sont proposées rendent compte d'unités architecturales ou « corps de bâtiments » établies en fonction des poteaux porteurs les plus significatifs, dont l'orientation nord-sud caractérise cet état de construction sur l'ensemble de la zone fouillée depuis 2005. Malgré leur orientation divergente, les bâtiments rattachés à l'état Ib reprennent globalement leur positionnement.

Etat Ib

Sur le côté est de la place, un grand bâtiment rectangulaire aux dimensions imposantes a été reconnu sur la base d'alignements de trous de poteaux massifs (fig. 6). Les cavités [17611 et 17999-6] constituent les poteaux porteurs du coté sud de cet espace couvert, d'orientation NNO-SSE. Côté est, sa façade est maintenue par trois autres poteaux [17593, 17112 et 17130] aux dimensions relativement importantes. Côté place, son côté ouest est soutenu par trois autres poteaux [17195, 17304 et 17659], aux dimensions tout aussi massives et maintenus par de puissants calages en basalte. Aucun cloisonnement interne n'a pu être mis en évidence.

La partie nord du corps de bâtiments C6 est encadrée, à l'est et à l'ouest, par des sablières basses implantées de manière parfaitement parallèle et symétrique, qui confirment son orientation générale.

Fig. 6 — Complexe C, branche orientale, trous de poteau de l'état Ia, calés avec de puissants blocs de basalte et une panse d'amphore de type gréco-italique.

A l'ouest du bâtiment C6, le tronçon de sablière [17196] s'inscrit dans l'alignement des poteaux de façade donnant sur la place. Plusieurs crânes de bœufs ont été prélevés à proximité : leur bon état de conservation suggère qu'ils étaient accrochés, à l'origine, aux structures en bois du bâtiment.

A l'Est, la sablière [17132] s'inscrit dans le prolongement de la sablière [17011], selon le même axe NNO-SSE, dont elle n'est séparée que d'une dizaine de centimètres (fig. 9). En limite orientale de la fouille, une troisième sablière de morphologie et d'orientation identiques a été reconnue dans l'axe perpendiculaire à l'extrémité sud de la sablière [17011]. Ces structures ne semblent pas faire partie de la constitution du bâtiment C6 ; Elles paraissent s'inscrire dans une entité spatiale qui se développe en direction de l'est, hors de l'emprise du chantier. La fouille envisagée pour 2008 au-delà de cette limite permettra sans doute de les rattacher à un complexe distinct.

Ce corps de bâtiment abrite deux fosses de grande taille, semblables à celles reconnues l'année dernière dans la branche occidentale du complexe C (voir *infra*). La première [17589], localisé dans l'angle sud-est, présente une forme sub-rectangulaire, aux angles arrondis et aux parois orientées dans l'axe du bâtiment. (fig. 11) Large de 1,30 m en moyenne, elle s'étend sur une longueur de 2,50 m. Profonde de 42 cm, elle présente, au sud, un emmarchement long de 80 cm et profond de 0,14 m, destiné à faciliter l'accès au fond de la fosse. Ses parois rectilignes et la présence d'un ressaut au sommet du creusement suggèrent l'existence d'un coffrage ou cuvelage en bois, entièrement disparu. Sa forme et son module sont en tous points identiques à la fosse-cellier [1640] fouillée en 2006 dans la branche opposée du complexe C. Son comblement, d'origine détritique a livré d'importantes quantités de mobiliers céramiques et fauniques. Sa morphologie, caractérisée notamment par un fond plat, la présence d'un emmarchement et d'un probable coffrage en bois, semble la rattacher dans sa fonction première à une structure de stockage de type cellier semi enterré, destiné au stockage de marchandises ou de réserves d'eau (citerne). Elle est encadrée, à

l'ouest, par une étroite sablière ou tranchée de palissade [17603], légèrement désaxée par rapport à l'orientation du bâtiment, associée à quelques négatifs de piquets. Cette structure fait écho à une série de trois trous de piquets [17585, 17587, 17591] de 20 à 25 cm de diamètre implantés sur son côté nord-est, de même orientation. Ces éléments sont peut-être constitutifs de cloisons légères destinées à protéger le cellier.

La seconde fosse [17171], est située au centre du bâtiment. De plan sub-rectangulaire, elle reprend elle aussi l'orientation NNO-SSE caractéristique des structures de l'état Ib. Son fond était entièrement occupé par un radier de petits blocs de basalte densément agencés. Cette structure peut être interprétée de deux manières : eu égard à la nature des activités artisanales exercées dans le bâtiment (voir *infra*), elle peut correspondre à la fondation d'une table de travail (établi ?) ; par analogie avec des dispositifs comparables reconnus dans certains ateliers et boutiques d'époque romaine (*tabernae*), elle a pu assurer la stabilisation d'une montée d'escalier ou d'échelle en bois menant à un éventuel étage.

Etat Ia

Au travers du réseau de structures en creux de l'état Ib du bâtiment C6 transparaît une seconde série de structures d'orientation divergente, constitutive d'un premier corps de bâtiments de construction plus ancienne. Perturbés par l'implantation des structures postérieures, les aménagements liés à cet état Ia ne sont perceptibles que dans leurs grandes lignes. Leur plan d'ensemble (fig. 8, C6) conserve de nombreuses lacunes. La superposition des deux états et l'imbrication de leurs structures pose des problèmes d'attribution clairement illustrés par la photo de la fig. 5.

Une série de puissants trous de poteaux aux dimensions massives dessine l'empreinte d'un long bâtiment rectangulaire, de plan très allongé. Ces trous de poteaux [17274, 17311, 17313, 17665 et 17211] sont alignés en bordure de la première place en cailloutis, qui appartient au même état. Ils matérialisent la façade ouest au bâtiment, qui s'ouvrait sur la place selon un axe nord-sud caractéristique de la première phase de construction du complexe C. La fouille n'a pas permis de mettre en évidence un dispositif équivalent sur sa façade orientale. Ce constat s'imposera, d'une manière générale, pour l'ensemble des bâtiments de l'état Ia disposés sur les pourtours de la place, à l'exception peut-être des bâtiments C2 et C5 au nord. Il est difficile de définir si cette lacune est liée à un phénomène d'érosion des vestiges, amplifié à mesure que l'on s'éloigne de l'espace central, à leur oblitération par les structures des états postérieurs, ou encore à un mode de construction architectural particulier.

Si un certain nombre de trous de poteaux ont été bien reconnus plus à l'est, ils présentent un module nettement inférieur à ceux de la façade donnant sur la place. Ces poteaux [17114, 17116, 17585, 17605, 17599] sont toutefois implantés selon un alignement et une orientation cohérente, qui rejoint au nord le TP [17137]. Ce dernier est de taille semblable à ceux reconnus à l'est, et matérialise avec le TP [17274] l'extrémité septentrionale du corps de bâtiments. A l'instar du corps de bâtiments C6 de l'état Ib, la façade méridionale de cette entité jouxte le corps de bâtiment C7, disposé perpendiculairement à son extrémité sud.

La portée très importante du corps de bâtiments C6 (19 mètres du nord au sud), rapportée à sa largeur relativement étroite (5,5 m en moyenne), laisse supposer une subdivision en plusieurs entités de construction, dont les limites approximatives ont été reportées en pointillés sur le plan de la fig. 8. Son espace interne a révélé un nombre important de trous de poteaux et de piquets, correspondant à des limites de bâtiments ou à des cloisonnements intérieurs. Une partie d'entre eux est en relation avec deux fosses qui ont été mises au jour dans la partie nord du bâtiment.

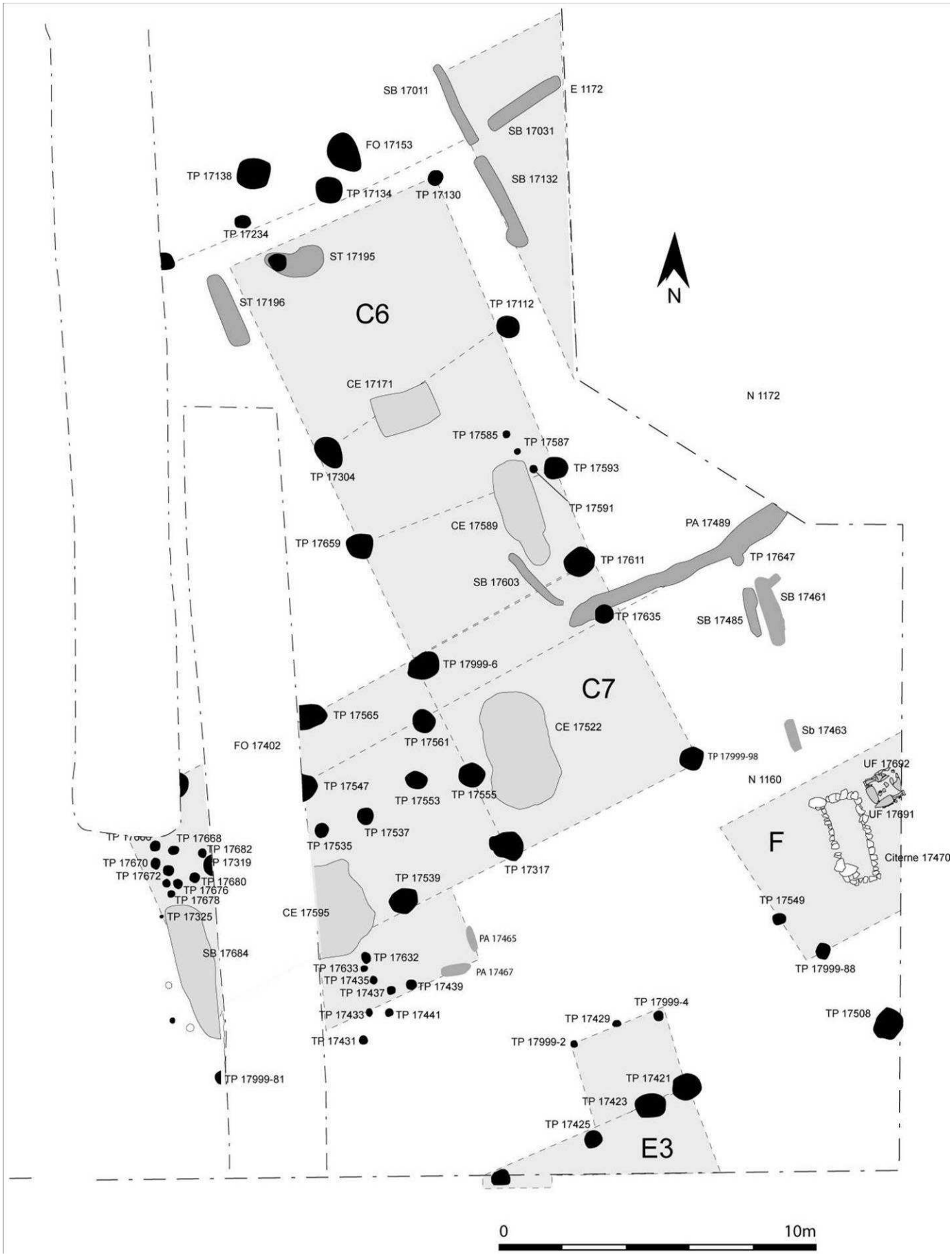

Fig. 7 — Complexe C, branche orientale, plan simplifié des vestiges de l'état Ib.

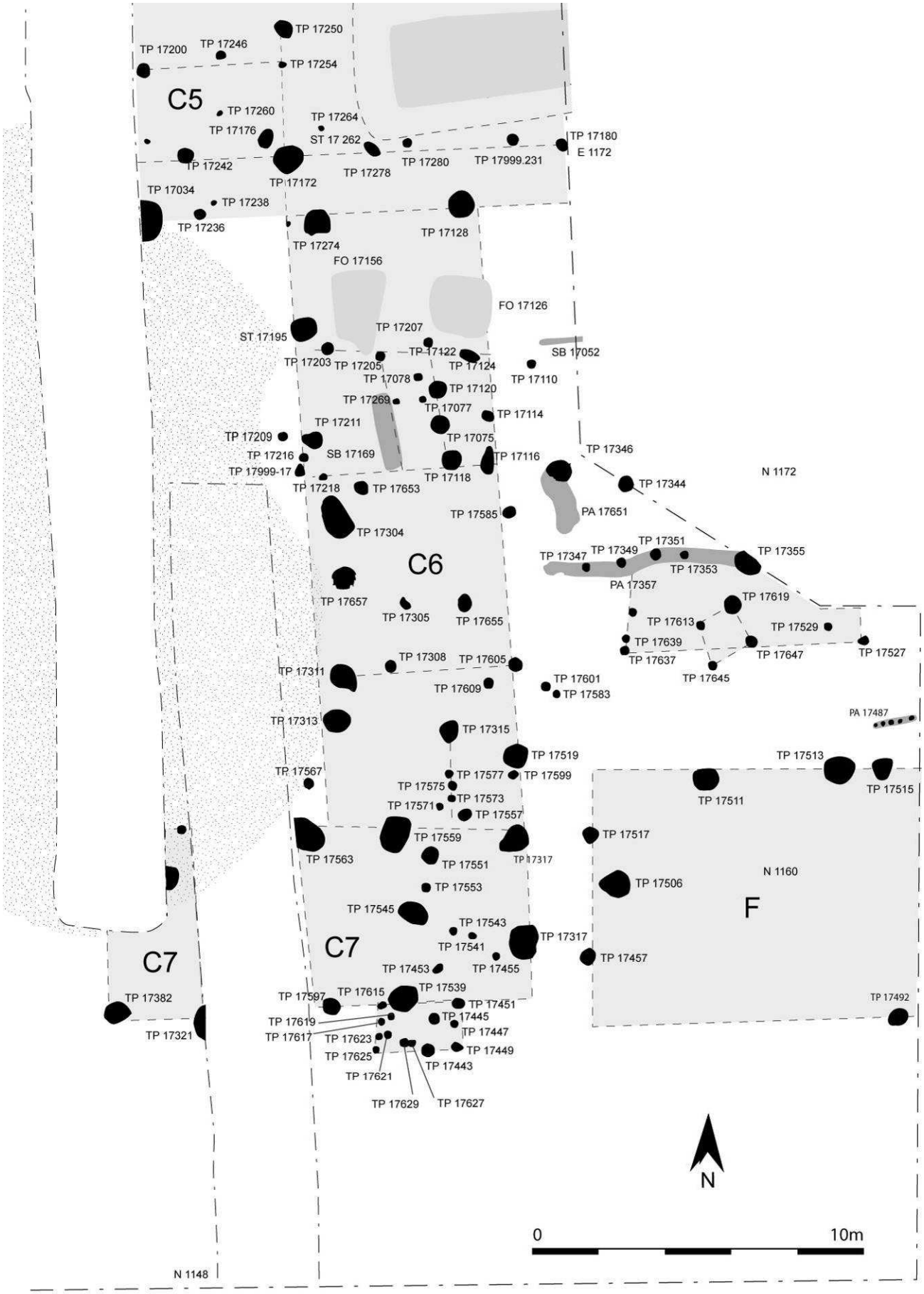

Fig. 8 — Complexe C, branche orientale, plan simplifié des vestiges de l'état Ia. Sol en pointillés = sol en cailloutis.

Fig. 9 — Complexe C, branche orientale, bâtiment C6, négatifs de sablières basses.

Il s'agit des fosses [17156] et [17126]. La première présente un plan trapézoïdal, avec une excroissance au sud. La seconde présente un plan à peu près carré, avec des angles arrondis. L'orientation nord-sud des parois, cohérente avec la première phase du bâtiment C6, permet de les rattacher au même état (Ia). Leur morphologie et la nature de leur comblement invite à les interpréter comme des fosses-ateliers dédiées aux activités artisanales attestées dans ce secteur. Ces deux fosses sont encadrées, au sud, par deux séries de piquets. La première [TP 17203, 17205, 17269] marque une délimitation légère dans l'axe nord-ouest/sud-est ; la seconde [TP 17077, 17078, 17122 et 17124] dessine un aménagement similaire. Ce dernier s'inscrit dans la continuité d'un alignement de trois trous de poteaux plus imposants [17118, 17075 et 17120], caractérisés par une forme très circulaire et implantés à intervalles réguliers.

D'autres trous de poteaux ont été repérés dans la moitié méridionale de ce corps de bâtiments. Il est cependant difficile de les mettre en relation entre eux. Seul semble significatif un alignement de trois trous de piquets [17571 à 17577] et d'un trou de poteau [17315] qui dessinent une subdivision longitudinale de l'espace en deux parties. La sablière [17169] située au nord, au centre du bâtiment, a pu revêtir la même fonction ou matérialise peut être un seuil séparant deux espaces internes.

Mobiliers particuliers (MD)

Les mobiliers abandonnés au sein de ce corps de bâtiments (fig. 10) permettent de préciser sa fonction, au moins pour ses états les plus récents. La moitié nord du bâtiment est riche en mobiliers à caractère artisanal et domestique, alors que sa moitié sud ne livre quasiment pas de matériel. Dans la première ont notamment été découverts : une tige en alliage cuivreux avec des traces de martelage, une hachette à œillet en fer, une pierre artisanale issue du trou de poteau [17304], une alène en bronze, un tas-enclumette en fer, retrouvé à proximité de la pierre artisanale et une goutte d'alliage cuivreux. La structure [17171], grande fosse au fond tapissé de blocs de basalte agencés, pourrait constituer un aménagement lié à l'activité artisanale pratiquée dans la pièce. Cet ensemble est complété par un outil en alliage cuivreux issu du sol de la cour devant le bâtiment. À l'instar d'objets similaires découverts dans le nord-ouest de la Gaule, il a pu servir de poinçon pour la fabrication des monnaies, des coins monétaires ou des matrices de coins ; il pourrait également s'agir d'un outil utilisé pour étirer de petites tôles (voir *infra* fig. 30).

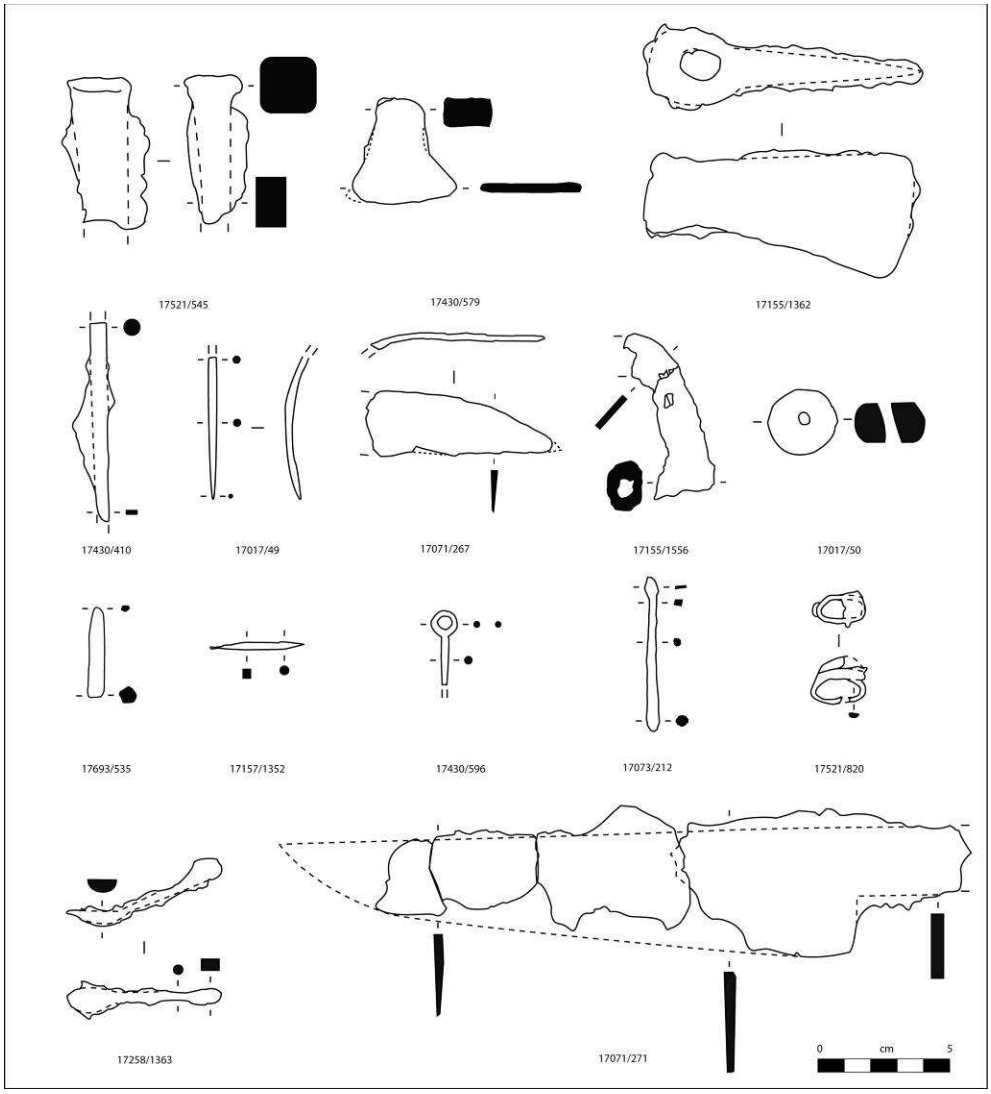

Fig. 10 — Complexe C, branche orientale, bât. C6 : sélection de petits mobiliers

Parmi les épandages situés dans l'angle formé par les bâtiments C5 et C6 gisait une douille en fer de forme conique. À l'une de ses extrémités est insérée une pastille de composition et d'aspect différents. Cet objet présente toutes les apparences d'un coin monétaire, du même type que ceux déjà découverts en prospection aux abords du sanctuaire, ainsi qu'à l'intérieur du téménos (Malacher et Collis 1992, Rapport 2002). Avant restauration, l'examen de la pastille laisse entrevoir les boucles d'une chevelure bouclée et un profil de visage, caractères qui se retrouvent sur les monnaies LT 3868 à légende ADCANAVNOS, type dont la production à Corent est attestée par deux des coins monétaires recueillis sur le plateau.

La fonction utilitaire de cette partie du bâtiment est également étayée par des jetons, dont quatre issu de la fosse 17156. Les épandages de surface ont livré un fragment de poucier de passoire en bronze, ainsi qu'une petite cuillère en fer de fonction indéterminée : dans un contexte domestique, elle pourrait être interprétée comme un ustensile culinaire, mais dans un contexte artisanal, elle a pu servir à doser de petite quantité de matière. Cette partie du bâtiment témoigne, quoi qu'il en soit, d'une activité artisanale variée avec une prédominance des outils (poinçon, tas, polissoir) et déchets (demi-produit, coulure) liés au travail du métal et plus précisément, à l'artisanat du bronze. La hachette et l'alène peuvent, dans ce cadre, constituer des outils de fonction complémentaire à ceux utilisés pour l'activité principale du bâtiment.

La partie nord du bâtiment n'a pas livré de mobilier caractéristique d'une activité spécifique. Son seul aménagement consiste en la fosse-cellier [17590], qui recelait quatre monnaies en bronze. Il est probable que cette partie du bâtiment était réservée au stockage.

Branche Sud (corps de bâtiments C7 - C4)

Corps de bâtiments C7

Ce corps de bâtiments, qui ferme la place au sud sur toute sa longueur, est disposé perpendiculairement à celui décrit précédemment, dont il reprend l'orientation, les dimensions et les dispositions générales.

Etat Ib

Dans la partie centrale de la zone est de la fouille, une série de trous de poteaux est apparue lors des premiers nettoyages consécutifs au décapage mécanique. Elle marquait un alignement SOO-NEE de trois poteaux [17611, 17565, 17315], marqués au milieu des épandages par la présence de gros calages en basalte de 30 à 50 cm de diamètre. Les TP [17655 et 17315] affleuraient nettement à la surface de la place [17430], ce qui permet de les attribuer à un état contemporain ou de très peu antérieur. Un dernier poteau [17999-93] a été mis en évidence en fin de fouille, dans la berme longitudinale séparant les tranchées d'épierrement [17401et 17402] ; il vient compléter cet alignement de poteaux, espacés de 4 à 6 m pour le des deux derniers poteaux inscrits dans le prolongement du corps de bâtiments C6, dont ils reprennent la portée.

Plus au sud, une autre ligne de trois poteaux [TP 17317, 17539 et 17999-98, parfaitement parallèle à la première, délimite un bâtiment allongé de plan rectangulaire. Espacés de 4 et 6 m (dernier poteau). Ces poteaux sont caractérisés par de gros calages de basaltes bien agencés (fig. 6).

Une rangée intermédiaire de trois poteaux [17561, 17547 et 17635] de module légèrement inférieur aux précédents et disposés en quinconce par rapport aux poteaux de la rangée septentrionale, a été mise en évidence dans la partie interne située entre ces deux rangées. Il est difficile d'établir s'ils constituent une travée interne du bâtiment, un renfort ou une reprise de certains poteaux ou encore, la délimitation de la façade du bâtiment, peut-être précédé au nord d'un portique. Cette galerie rejoint, au nord, le bâtiment C6 qui la jouxte sur sa moitié Est.

Au moins deux cloisonnements internes ont été reconnus au sein de ce espace, suivant les mêmes orientations que le bâtiment ; un premier, du nord au sud, semble rejoindre les poteaux [17317, 17561 et 17315] par l'intermédiaire du TP [17555], formant ainsi une cellule quadrangulaire, fermée à l'est par les TP [17611 17635 et 17999-98]. Un second cloisonnement subdivise le bâtiment dans toute sa longueur, d'est en ouest, formé des poteaux [17535, 17537 et 17549] implantés dans le prolongement du TP [17555]. Ils délimitent ainsi une autre cellule fermée à l'est et au sud respectivement par les TP [17455 et 17539].

Deux celliers ou fosses-ateliers ont été mis en évidence au sein de ces deux cellules. Dans la plus orientale, une fosse sub-rectangulaire ou ovalaire [17522], d'orientation cohérente avec le reste du bâtiment, est implantée dans son angle sud-ouest (fig. 11). Large de 2 mètres pour une longueur de 3,60 m environ, son creusement présente plusieurs niveaux de dénivelé et la profondeur maximale de la fosse dépasse les 60 cm. Cette fosse a livré un mobilier particulièrement abondant et riche. Outre de grande quantité de tessons d'amphores, de céramiques et de faune, elle contenait un peson en terre cuite, un déchet de tabletterie en os. Son creusement le plus profond forme une étroite rigole de fonction indéterminée, qui recelait un vase écrasé en place.

La seconde de ces fosses [17595], encadrée par les TP [17535 à 17539], est recoupée par la tranchée d'épierrement moderne [17402] qui a emporté la moitié de son, comblement. Profonde de 0,40 m, son creusement présente une forme à peu près rectangulaire, parallèle à la précédente, et comporte également plusieurs dénivelés. Large de 1,80 m pour une longueur de 3 m dans sa partie conservée, elle semble fonctionner avec les TP [17533 et 17631] qui l'encadrent. Le fond de son creusement a révélé, en limite de la tranchée d'épierrement [17402], un trou de poteau implanté très profondément [17597]. Visiblement recoupé par la fosse, il a été attribué à l'état Ia

Le bâtiment paraît se poursuivre à l'ouest, au-delà de la tranchée [17402]. Dans cette hypothèse, sa limite occidentale est soulignée par la présence d'une longue structure de forme allongée, profonde d'à peine 10 cm [17684], qui matérialise soit une sablière basse, soir une barre de seuil. Recoupée par la tranchée d'épierrement [17402], il est difficile de lui attribuer une fonction certaine. Il n'est pas exclu, en effet, qu'elle puisse présenter une fonction semblable à celle des fosses-ateliers précédemment évoquées.

Dans l'angle nord-est du bâtiment C7, en bordure de la tranchée d'épierrement [17402], une zone est caractérisée par une concentration de 9 trous de piquets [TP 17666] à [TP17682] présentant tous le même module (diamètre de 30 cm pour une profondeur de 10 cm en moyenne). Ce type d'aménagement avait déjà été reconnu en 2006, dans la zone d'ateliers et de structures de stockage fouillée à l'ouest de la bande empierrée [16406]. Il pourrait matérialiser une cloison en matériaux périssables (clayonnage et torchis), ou plus vraisemblablement, un support de planche de type établi, comptoir de vente ou étal de boucher. Cette dernière hypothèse est suggérée par la présence, au même emplacement, d'une forte concentration

Fig. 11 – Complexe C : exemples de fosse-atelier (à gauche, bât. C7) et de fosse-cellier (à droite, bât. C6)

d'ossements de bovidés, dont une majorité de vertèbres, déchets caractéristiques des activités de découpe bouchère (étude en cours).

Un aménagement similaire a été mis en évidence au sud du bâtiment C7, à proximité de la fosse [17595]. Il s'agit d'un espace – sans doute ouvert – matérialisé par une série de trous de piquets [17439, 17631 et 17633] et par deux petites structures en creux peu profondes, de forme allongée. Disposées perpendiculairement l'une par rapport à l'autre, elles suivent l'orientation générale du bâtiment et des structures de l'état Ib en général. Très peu marqués dans le sol, elles ont pu être reconnues à partir de poches de mobiliers apparues au décapage du terrain naturel (fig. 13). Sablières et trous de piquets dessinent un petit espace rectangulaire, dans l'angle sud-ouest duquel s'étend en direction du sud une série de 5 trous de piquets [17431, 17433, 17435, 17437 et 17441] implantés en quinconce. Trop lâche et trop limité pour constituer une cloison de clayonnage, cet ensemble évoque des structures de type table ou étalage, liées à des fonctions marchandes et/ou artisanales.

Etat Ia

Une série de trous de poteaux massifs implantés le long du cailloutis se distingue par son orientation est-ouest, perpendiculaire à celle fouillée en limite orientale de la place. Elle délimite, comme à l'est, un premier état du bâtiment C7, aux dimensions plus restreintes que le bâtiment de l'état Ib et de forme moins allongée. Au nord, ce premier bâtiment est matérialisé par les TP [17563, 17559 et 17506]. Sur les autres côtés, les limites sont moins nettes, mais l'unité du bâtiment est suggérée par la taille et la morphologie identiques des trous de poteaux qui les composent : ces structures de forme ovoïde présentent une profondeur relativement faible eu égard à leur large diamètre, compris entre 80 cm et 1 m. Au sud, le bâtiment est délimité par les trous de poteaux [17539] et [17597]. Le trou de poteau polylobé [17317], qui sera repris au cours de la phase suivante de construction, clôture l'espace à l'est.

Le bâtiment est divisé en deux, du nord au sud, par le TP [17545] qui vient s'interposer à équidistance entre les TP [17559 et 17539] ; en direction du TP [17317] ont été reconnus trois trous de piquets de module beaucoup plus petit [17541, 17543 et 17455] ; au nord, ce dispositif est prolongé par les TP [17541 et 17543]. Ces structures, plus légères que les poteaux porteurs, permettent d'établir une subdivision interne à cet espace ; aucun vestige n'a été reconnu à l'intérieur et en particulier, aucune fosse ou cellier semblables à ceux mis en évidence pour l'état Ib.

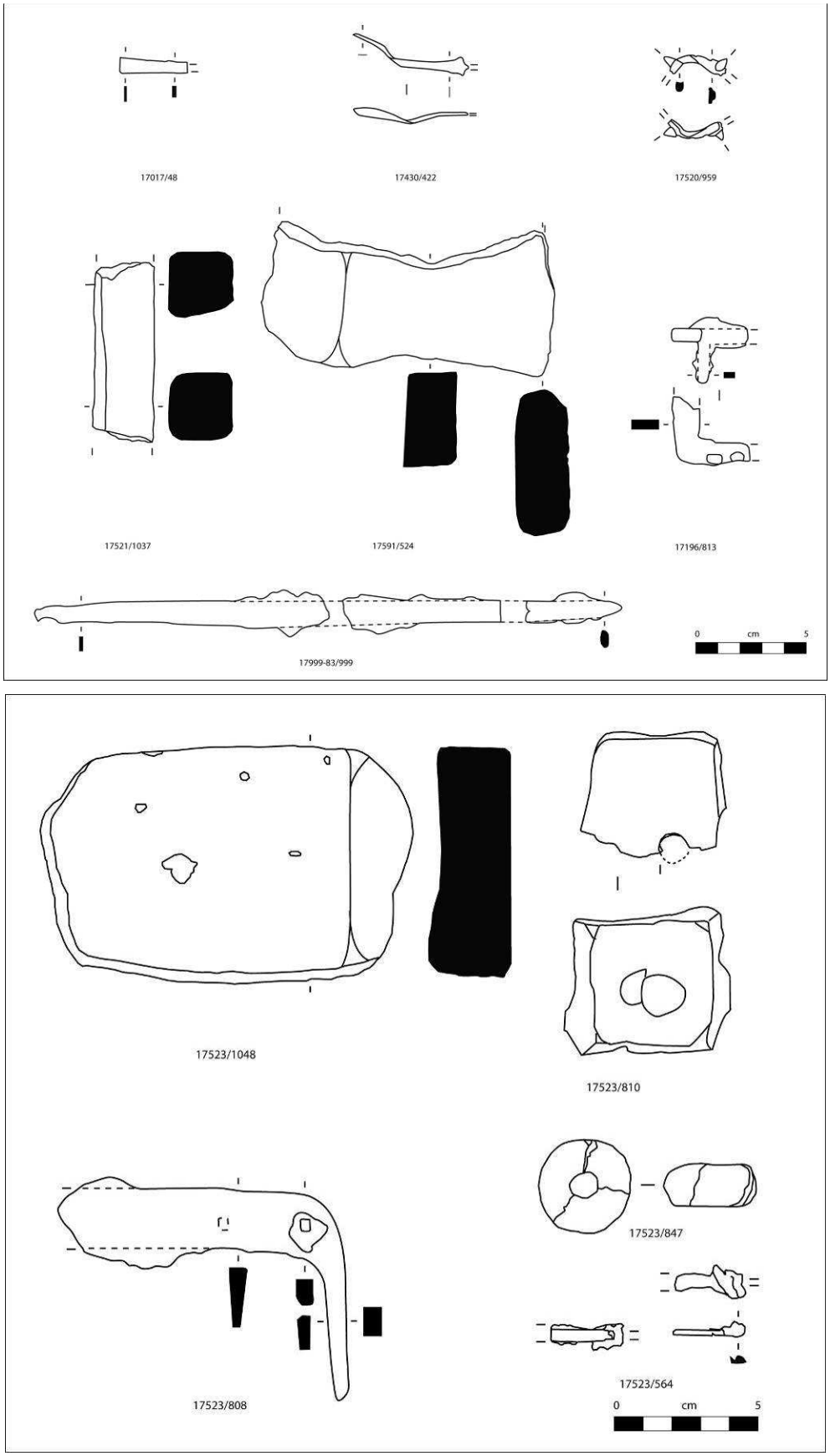

Fig. 12 – Complexe C, bât. C7 : sélection de petits mobiliers. En bas : mobilier issu de la fosse-atelier 17522.

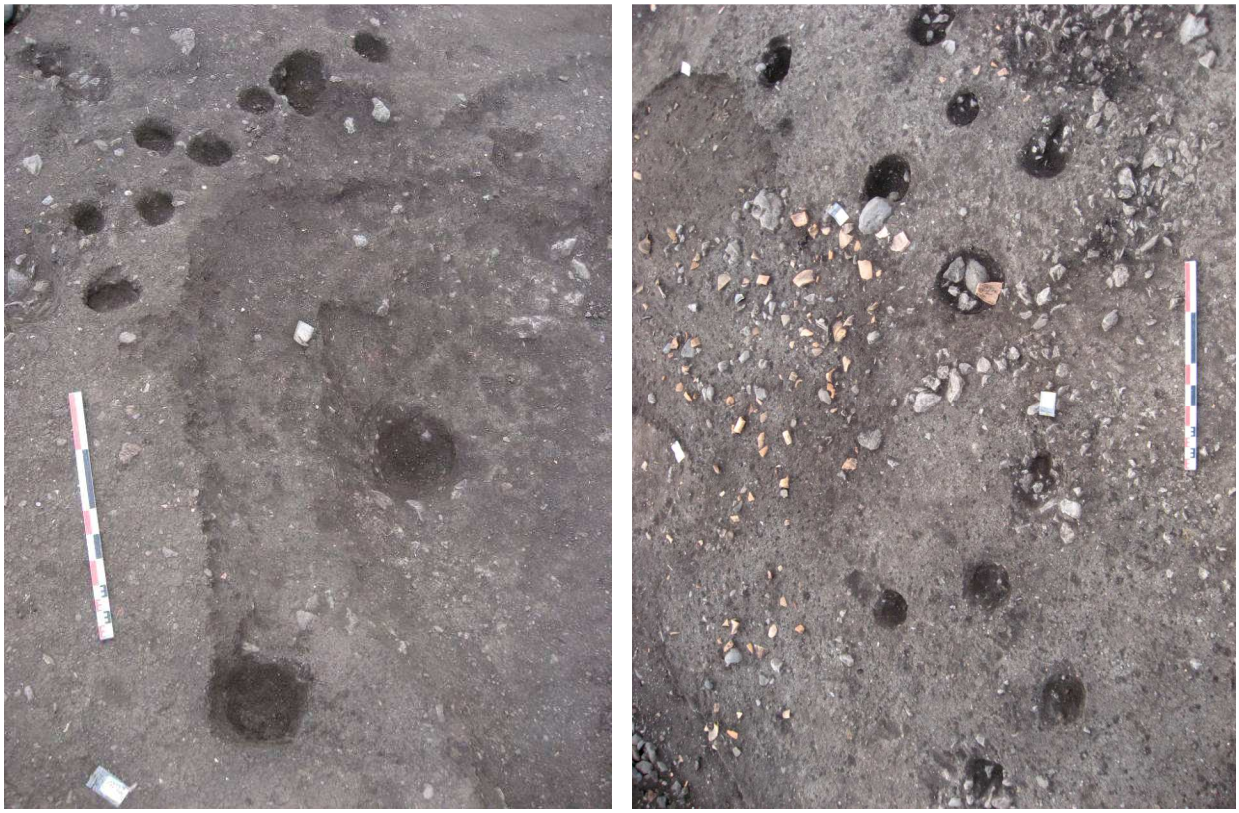

Fig. 13 — Complexe C, bât. C7, concentrations de trous de piquets en bordure des ateliers.

Au sud, dans l'axe nord-sud du bâtiment, la fouille a révélé une série de trous de piquets de module similaire à ceux mis en évidence pour l'état Ib au même emplacement. Un premier ensemble de 6 trous de poteau [17615 à 17625] s'inscrit dans l'orientation nord-sud du bâtiment. Ils reprennent la disposition en quinconce déjà observée plus haut pour l'état Ib. Cet alignement trouve son pendant 2 m plus à l'est, avec trois autres trous de piquets [17447 à 17451] orientés selon le même axe et centrés autour du TP [17445]. L'espace ainsi formé est fermé au sud par deux autres trous de piquets [17627, 17443]. A noter que le TP [17627] paraît avoir fait l'objet d'une reprise ; son creusement est en effet recoupé par le celui du TP [17629], témoignant sans doute d'une réfection. Cet ensemble de trous de piquets dessine un espace de plan rectangulaire, long d'environ 2,5 m, ouvert sur le côté sud de l'entité spatiale formée par le bâtiment C7. Il empiète légèrement sur ce dernier et semble former avec lui une unité fonctionnelle. Comme suggéré plus haut, ces concentrations de piquets en quinconce pourraient être liés à la fonction de ce corps de bâtiment à l'intérieur duquel la fouille n'a pas permis de reconnaître de niveaux de sol ou d'autres vestiges attribuables à une activité domestique, artisanale ou commerciale bien définie.

Mobiliers particuliers (MD)

Le bâtiment C7 livre un mobilier varié, qui renvoie autant aux activités artisanales qu'à la vie domestique (fih. 12).

Sur le plan artisanal, elle semble avoir abrité des activités de finition d'objets en métal similaires à celles observées dans le bâtiment C4 à l'angle sud-ouest du complexe C. En effet, trois aiguisoirs-polissoir sont issus de l'angle marquant la jonction entre les bâtiments C6 et C7, tandis que le cellier [17522] a livré une pierre pouvant servir autant d'enclume que de polissoir. De ce contexte provient également un canal de coulée, avec le départ de deux cônes d'alimentation permettant de distribuer l'alliage dans le moule en terre cuite, pour confectionner des objets en série. Un second canal de coulée a été piégé dans le trou de poteau [17519]. Bien qu'il soit impossible de caractériser l'ensemble des objets fabriqués dans cette zone, de typologie et de forme certainement variées, un objet issu des épandages de l'état Ib fournit un indice fiable quant à la nature de la production : il s'agit d'une fibule de Nauheim en cours de fabrication, dont l'arc déjà formé mais non ébarbé et décoré, a dû se rompre au moment de créer le ressort ; on notera encore que le porte-ardillon de cet artefact n'a pas encore été percé. Cette découverte est importante, dans la mesure où une production de fibules de type Nauheim a déjà été postulée pour l'*oppidum* de Corent, sur le seule base

des caractères typologiques récurrents d'une majorité d'exemplaires recueillis sur le site (cf. M. Garcia, rapport 2006).

Il est peu probable que les canaux de coulée retrouvés dans le même secteur aient servi à la réalisation de fibules de Nauheim, dont la confection s'opère par martelage plutôt que par coulée. En revanche, la présence d'une pierre d'enclume dans la grande fosse [17522] pourrait constituer un argument dans ce sens. Ce contexte, qui a toutes les caractéristiques des fosses-ateliers dégagés en 2006 dans la branche occidentale du complexe, a également livré deux éléments de plaque de foyer dont la surface ne comporte pas les traces de vitrification reconnues sur le site du Pâtural, caractéristiques d'un usage artisanal. Cette plaque semble, par conséquent, plutôt avoir servi pour des activités culinaires, tout comme le fragment de gril issu du même contexte.

Le panel des activités artisanales exercées dans la fosse ou à proximité est complété par un fragment de peson provenant d'un métier à tisser de haute-lice, qui a pu prendre place dans cette grande fosse ovalaire, ainsi que par un déchet de tabletterie avec des ajoures circulaires effectués pour la réalisation de perle en os. Une meule réutilisée en calage du TP [17635] atteste d'activité de mouture pratiquées en un point indéterminé du site. Au vu de ces différents éléments, ce bâtiment a pu servir autant d'atelier pour des activités artisanales variées (travail du bronze, de l'os, des tissus) ainsi que de structure d'habitat.

Corps de bâtiments C4

La fouille des autres structures présentes dans la partie méridionale du chantier, à l'ouest de la tranchée d'épierrement [17402] s'est révélée particulièrement longue et ardue en raison du nombre important de structures, d'une part, et de l'étroite imbrication entre les différentes phases de constructions, d'autre part.

Remblai romain

Les structures situées le long de la berme méridionale du chantier ont été perturbées par un remblai ou niveau de radier, marqué par un agencement dense de petits blocs de basalte, de gravillons de pouzzolane mêlés à des mobiliers divers, tuiles, céramiques (notamment, céramiques sigillées), éléments de mortier de construction d'époque romaine . Apparu à une altitude de 573, 05 m NGF en moyenne, ce remblai s'étend en surface entre la bordure orientale de la bande empierrée [16441] qu'il recouvre en partie et la tranchée d'épierrement [17402], de la limite sud de la fouille à la cote N 1157. Il n'a pu être relié à aucune structure ni à aucun aménagement contemporain. Sa localisation, en limite sud de la fouille, le rattache peut-être aux aménagements romains du sanctuaire ou à d'autres structures situées sous le chemin qui borne le chantier au sud.

Etat II

Le bâtiment C4 était recouvert, dans sa partie ouest, par la bande empierrée [16441]. La fouille de ce secteur a mis au jour une ultime portion de radier inscrite dans le prolongement du « trottoir » fouillé en 2006. Situé en limite de fouille, ce radier de blocs de basalte d'aspect identique à celui dégagé l'année dernière est bien parementé sur sa bordure orientale par des blocs de gros module. Leur agencement forme une alvéole quadrangulaire d'environ un mètre de large, ouverte sur son côté nord-est, semblable à celle mise en évidence lors de la précédente campagne de fouille à l'arrière du trottoir. Après reconnaissance et relevé de la bande empierrée, son démontage intégral a été opéré, afin de procéder à la fouille des structures sous-jacentes.

Etat Ib

L'état d'occupation suivant correspond à la phase d'implantation la plus récente du bâtiment C4 (état Ib). Cet espace se caractérise par la présence de grandes fosses-ateliers de forme sub-rectangulaire, qui présentent toute une faible profondeur d'une vingtaine de centimètre environ. Elles matérialisent l'existence d'une vaste aire qui, d'après la nature des structures et les mobiliers mis en évidence, était principalement dédiée à des activités métallurgiques liées au travail du bronze.

Cet espace artisanal comprend trois grandes fosses de plan sub-rectangulaires [17686, 17323, 17698]. De taille variable, elles se caractérisent par un même profil plat et peu profond (entre 20 et 24 cm). La fosse [17323] présente les dimensions les plus importantes. Elle est dotée, sur ses côtés ouest et est, de deux fosses de plus petites dimensions [17370 et 17372], qui semblent orientées nord-sud. La fouille de ces structures n'a pas permis de déterminer si elles sont contemporaines de la fosse principale [17323] ou si elles correspondent à un état antérieur, recoupé par cette dernière. Elle se prolonge au sud sous la limite de fouille, mais un rétrécissement des parois perceptible à hauteur de la berme montre qu'elle a été dégagée

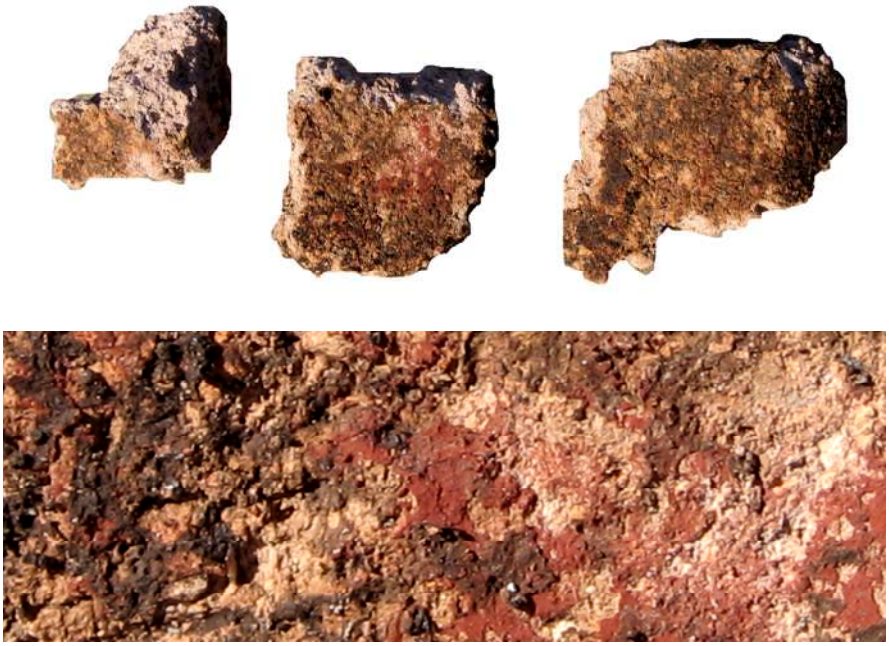

Fig. 14 – Complexe C, bât. C4, fragments de torchis brûlé avec traces d'enduit ou de peinture rouge (avant restauration)

dans sa quasi intégralité. La troisième fosse [17698] est fortement entamée par la tranchée d'épierrement moderne [17402] et comme la précédente, elle se prolonge au sud sous la limite de fouille. Toutes ces structures ont livré des quantités de mobiliers considérables : de très nombreux fragments d'amphores et de faune de gros module en ont été extraits.

A noter la découverte, dans le remplissage de la grande fosse [17686], de plusieurs fragments de torchis sur clayonnage en terre crue dont la face apparente, soigneusement lissée, comporte de très nettes traces de couleur rouge vif (fig. 14). Ces fragments ont vraisemblablement été soumis à une forte chaleur due à la présence de foyers artisanaux dans le bâtiment, qui a permis leur conservation. Ils attestent l'existence d'une forme rudimentaire de décoration peinte, qu'il est tentant de généraliser aux autres bâtiments du complexe. L'absence de mortier de chaux interdit tout rapprochement avec les enduits romains de premier ou second style pompéien mis en œuvre pour la décoration de certains bâtiments édifiés à Lyon entre la fin du IIe et du Ier s. av. J.-C. Un parallèle plus pertinent réside, en revanche, dans les enduits polychromes sur parois de terre crue documentés dans l'enclos contemporain de Batilly-en-Gâtinais, fouillé par l'INRAP sur le tracé de l'A19.

Une série de 4 trous de piquet, semblables à ceux déjà mis en évidence en d'autres points de la fouille [17339, 17335, 17394, et 17999-81], borde la limite occidentale de la fosse [17684], attribuée au bâtiment C7. Implantés à intervalles réguliers selon un axe NNO-SSE, ils pourraient marquer la présence d'une cloison en matériaux légers. Trois trous de piquet mis en évidence à l'est de la fosse [17686] semblent s'inscrire dans un alignement strictement perpendiculaire à ce cloisonnement. Quatre autres [TP 17325 - 17321], implantés entre la fosse [17684] et l'alignement de piquets parallèles, matérialisent peut-être un dispositif d'entrée ouvert sur le complexe artisanal et ses fosses ateliers.

Les autres structures (fosses ateliers) présentes dans ce secteur caractérisent un vaste complexe qui s'inscrit dans la parfaite continuité du bâtiment C7 reconnu plus à l'est. Il a pu être rattaché, dans sa partie ouest, avec un certain nombre de trous de poteau identifiés en 2006, constitutifs d'un bâtiment à vocation artisanale et/ou commerciale.

Pratiquement contigus sur leurs limites orientale, respectivement occidentale, les bâtiments C7 et C4 mettent en œuvre des modalités architecturales et un aspect similaires. Le complexe au sud se présente donc comme une grande halle portée par six poteaux principaux [17392, 16457 et 17999-23] pour la façade sud et un nombre à peu près équivalent [16445, 16453 et 17999-37] plus un petit poteau intermédiaire [17999-47] pour la façade nord.

Divisée dans sa largueur par le TP [16459] implanté à équidistance entre les TP [16453 et 16457], la partie ouest du bâtiment est également divisée dans la longueur par plusieurs poteaux, tous mis en évidence au

Fig. 15 — Complexe C, bât. C4 : fosse 17362, comblée de charbons et de rejets liés à la métallurgie du bronze.

cours de la campagne 2006 [16425, 16427, 16437 et 16459]. Dans sa partie occidentale fouillée l'année dernière avait été reconnue une fosse dont la morphologie évoquait davantage un cellier semi-enterré destiné au stockage qu'à une fosse-atelier. La limite méridionale de cette portion du bâtiment est indiquée dans l'angle sud-ouest de la fouille par les trois TP [17364, 17368, 16422]. Situé encore plus au sud, le TP allongé [16457] appartient peut-être à la même structure ou à un autre bâtiment qui se développe hors de l'emprise de la fouille, sous le chemin actuel.

Etat Ia

Le bâtiment C4 restitué pour l'état Ib recouvre, comme les précédents, un premier état scindé en deux espaces distincts. Comme pour l'ensemble des aménagements liés à cet état, il faut là encore tenir compte de l'aspect lacunaire et fantomatique des vestiges. Sa lecture est rendue encore plus difficile, dans ce secteur, par la superposition du bâtiment de l'état Ib, des radiers de l'état II empierré et du niveau de remblai gallo-romain.

La première unité reconnue pour le bâtiment C4 forme un espace de plan carré, bien délimité à l'est par les trous de poteaux [15671, 16447 et 16425], reconnus en 2006, ainsi que par les trous de poteau [17999-23 et 16457] qui le ferment au sud. A l'est, aucune structure n'a été reconnue qui permette d'établir avec certitude la limite orientale du bâtiment. Il est probable qu'elle a été entièrement détruite par les larges fosses de l'état Ib. Elle a été fixée, du nord au sud, à hauteur du gros trou de poteau situé au nord de la fosse 17370.

Cet espace abrite, dans sa partie orientale, une grande fosse [17361/62] de forme ovoïde, apparue à une altitude de 572, 85 m NGF. Elle présente un diamètre de 158 cm environ, pour 21 cm de profondeur. Le fond de la fosse est recouvert, sur une épaisseur variable de 5 à 10 cm d'une couche noire très charbonneuse [UF 17362], caractérisée par la présence d'un très grand nombre de particules de bronze fondu, scories de bronze, d'éléments de paroi de four, et de fragments de creusets ou de moules de fondeur (fig. 16). Une grande *scapula* de bœuf déposée dans l'angle de la fosse présente une surface verdâtre, due à la présence de limaille de bronze dans son comblement (fig. 15). Comparativement aux autres cavités fouillées dans cette zone, cette fosse n'a livré que quelques rares éléments de faune et de céramique, dont quelques tessons d'amphores très fragmentés. Elle se distingue plutôt par la qualité du mobilier métallique et des

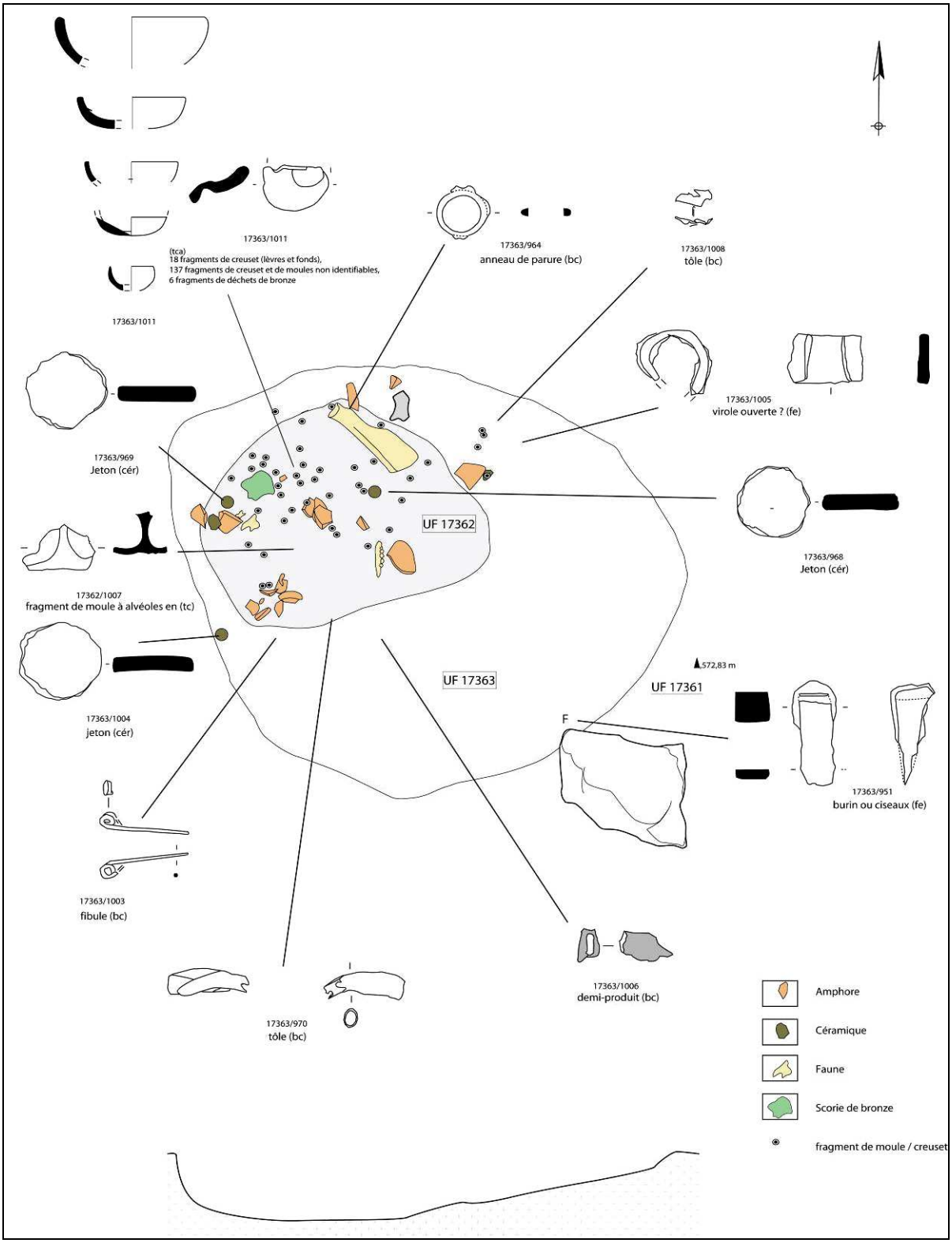

Fig. 16 – Complexe C, bât. C4, fosse de bronzier 17362 : relevé et localisation du mobilier

petits objets recueillis dans le remplissage : un anneau en bronze et une tête de rivet émaillée présentant des surfaces déformées, fondues à haute température, un fragment de moule à alvéoles (« moule à flan ») et une grosse scorie de bronze d'une dizaine de centimètre de diamètre, ainsi qu'une perle en ambre et deux jetons en céramique (fig. 17, 19).

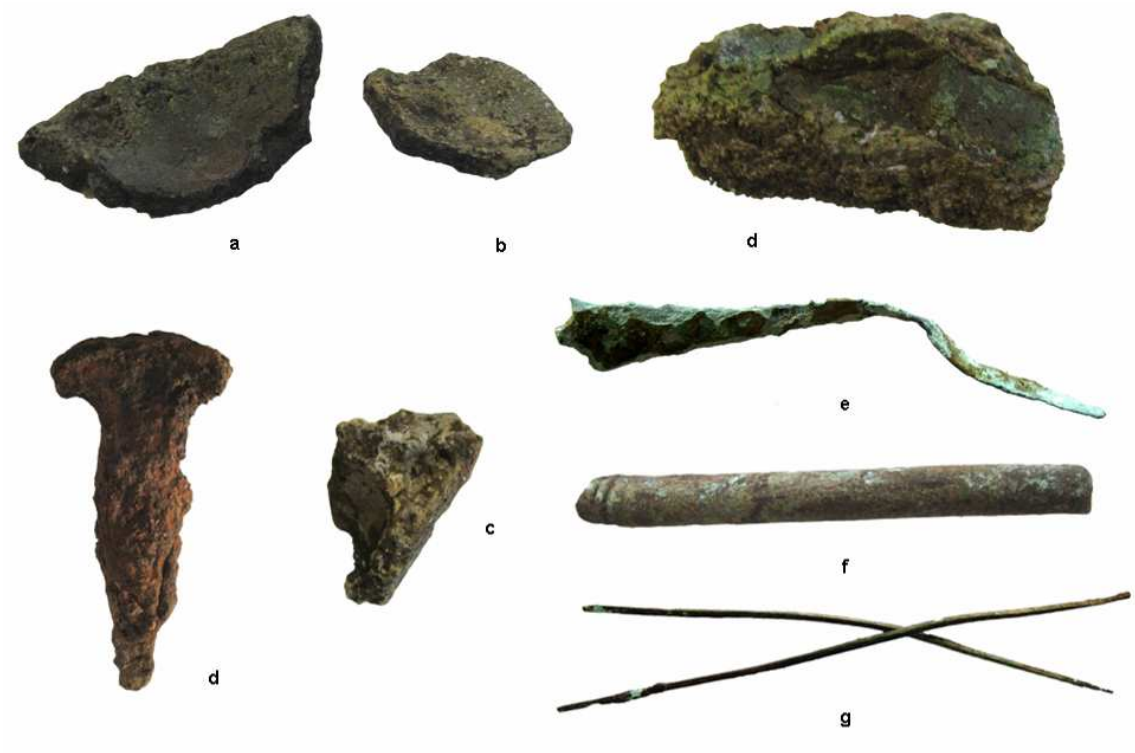

Fig. 17 — Complexe C, bâtiments C7, C4 et C3, sélection de déchets, outils et ratés de fabrication liés à la métallurgie du bronze : a, b, fragments de moules o de creusets en terre cuite ; c, fragment de moule à alvéole ; d, scorie en bronze ; d, tas-enclumette en fer ; e, f, semi-fabricats de fibule de Nauheim et de bracelet à jonc lisse ; f, tiges-lingots en alliage base-cuivre.

Le comblement supérieur de la fosse [UF 17463] ne présente pas de caractéristiques physiques particulières et n'a pas livré de scories ni d'éléments de parois de four. Son mobilier, en revanche est relativement semblable à de la couche charbonneuse inférieure : deux jetons en céramique, un burin ou ciseau en fer, une fibule en bronze et un objet en bronze semi-fini. Ces deux couches ont également livré 4 objets en bronze et 4 en fer, non identifiés, dont certains pourraient être des outils. Le comblement de la fosse, d'origine vraisemblablement secondaire, témoigne d'une activité métallurgique exercée dans la fosse ou à proximité immédiate. Il peut s'agir aussi bien d'un fond de foyer, d'une vidange de foyer ou d'une fosse détritique liée à un atelier de travail (voir *infra*).

L'absence d'un dispositif de fermeture de sa façade orientale, si elle n'est pas liée à un problème de conservation, n'est peut-être pas sans rapport avec les activités métallurgiques attestées dans cette partie du bâtiment, qui nécessitait une évacuation de la chaleur et de la fumée. La fosse [17361] est bordée, au nord et à l'est, par 4 trous de piquets de petit module, peut-être destinés à marquer un cloisonnement léger qui aurait eu pour fonction de protéger la fosse. Quoi qu'il en soit, il la sépare de la fosse [17370], située immédiatement derrière plus au nord.

La seconde unité reconnue pour le bâtiment C4 vient se positionner immédiatement au nord de celle qui vient d'être décrite. Si elle paraît observer le même alignement à l'ouest, elle adopte en revanche une forme beaucoup plus allongée, d'orientation légèrement décalée par rapport au bâtiment C7. Elle se développe, à l'est, jusqu'à la tranchée d'épierrement [17402]. Elle est marquée, au sud, par une rangée de quatre poteaux, dont deux qui délimitent l'unité qui la jouxte au sud et les TP [17382 et 17321], qui viennent prolonger l'alignement à l'est.

Au nord, la limite du bâtiment est moins nettement marquée. Elle se situe au-delà de la bordure méridionale du cailloutis de la place, sur laquelle elle empiète légèrement. Les TP [17999-93, 17999-39, 17301, 17999-53] ainsi, peut-être que le TP [16465], forment une limite relativement nette qui s'ouvre directement sur la place. Situés 2 m plus au nord, les TP [17999-55, 17999-41 et 17999-95], de plus petit module, matérialisent peut être un portique de façade qui se prolonge peut-être plus à l'est avec les TP [17563] et [17567].

L'espace interne du bâtiment C4 est divisé en deux parties par le TP [17999-43]. Il dessine, avec les trous de poteaux [17999-35, 17999-37, 17999-45 et 17999-47], une petite cellule rectangulaire implantée sur le

cailloutis de la place. Ce dernier a été mis en évidence dans toute la moitié septentrionale du bâtiment et autorise à l'interpréter comme une vaste halle ouverte sur la place centrale, à l'abri de laquelle se déroulaient des activités artisanales en interaction avec cet espace.

Indices de travail du bronze (MD)

Le remplissage 17362 a livré un mobilier détritique caractéristique d'une activité métallurgique de transformation et de travail des alliages cuivreux, qui permet de considérer ce bâtiment comme un atelier de bronzier.

Cette hypothèse a été formulée dès le stade de la fouille : certaines fosses abritées par le bâtiment (en particulier la fosse [17361]) sont caractérisées par un sédiment très charbonneux comportant de

nombreuses traces de corrosion de bronze interprétables comme des restes de limaille.

Elles ont livré un mobilier qui associe des éléments de parure (anneau et fragment de fibule), quatre jetons, des réserves de matière première, des outils et des déchets artisanaux.

La matière première est attestée par :

- un fragment de lingot de bronze pris dans une gangue de corrosion ;
- deux tiges-lingots [UF 17410 et 17411] ;
- plusieurs tôles de bronze enroulées, signe d'un récupération des matériaux dans le but de les refondre.

Les outils sont représentés par :

- un burin en fer ;
- un fragment de ciseau [fosse 17372] ;
- un fragment d'outil en fer indéterminé ;
- un anneau ouvert, composé d'une bande de fer plat identifié comme une virole ouverte ;
- cinq aiguisoirs/polissoirs en pierre tendre ;
- un fragment de dalle en calcaire sciée, pouvant faire office de table de travail ;

Les déchets liés au travail du bronze associent :

- une grosse scorie de foyer en bronze (610 g) ;
- un fragment de moule à alvéole en terre cuite de type lingotière ou « moule à flan » ;
- un ensemble de 155 fragments de terre cuite artisanale (poids total : 312 g) comportant en surface des restes de gouttelettes et de coulures d'alliage cuivreux. Parmi ces éléments dont la couleur blanche traduit une forte exposition à la chaleur, 18 fragments de lèvre permettent de restituer des « coupelles » d'un diamètre oscillant entre 3 et 11 cm.

Il est, dans l'état actuel de nos recherches, impossible de trancher pour ces derniers entre une fonction de creusets, de couvercles de creusets ou de fragments de moules. L'interprétation de creuset se heurte aux parallèles connus, qui montrent plutôt une forme fermée, ainsi que des traces de vitrification plus marquées que sur ces exemplaires. L'hypothèse de couvercle semble plus pertinente mais est contrebalancée par le nombre anormal d'éléments recueillis. L'hypothèse de fragments de moule semble la plus convaincante, en raison du nombre de fragments et de la nature charbonneuse du sédiment.

Ces restes de moule associés à la présence de limailles laissent entrevoir des activités de finition plutôt que des coulées impliquant des installations plus lourdes. Il est notamment envisageable que les objets encore pris dans leur moule aient été introduits dans le bâtiment pour y faire l'objet de travaux de finition avant la vente. Cette hypothèse est corroborée par la présence, dans le même bâtiment, de plusieurs aiguisoirs et/ou polissoirs, d'un fragment de table de travail en calcaire scié, d'au moins un burin et d'un ciseau en fer, généralement utilisés pour ces travaux de finition. On notera encore la présence d'une autre tôle de récupération et d'une lime en fer à proximité de l'angle nord-est du bâtiment.

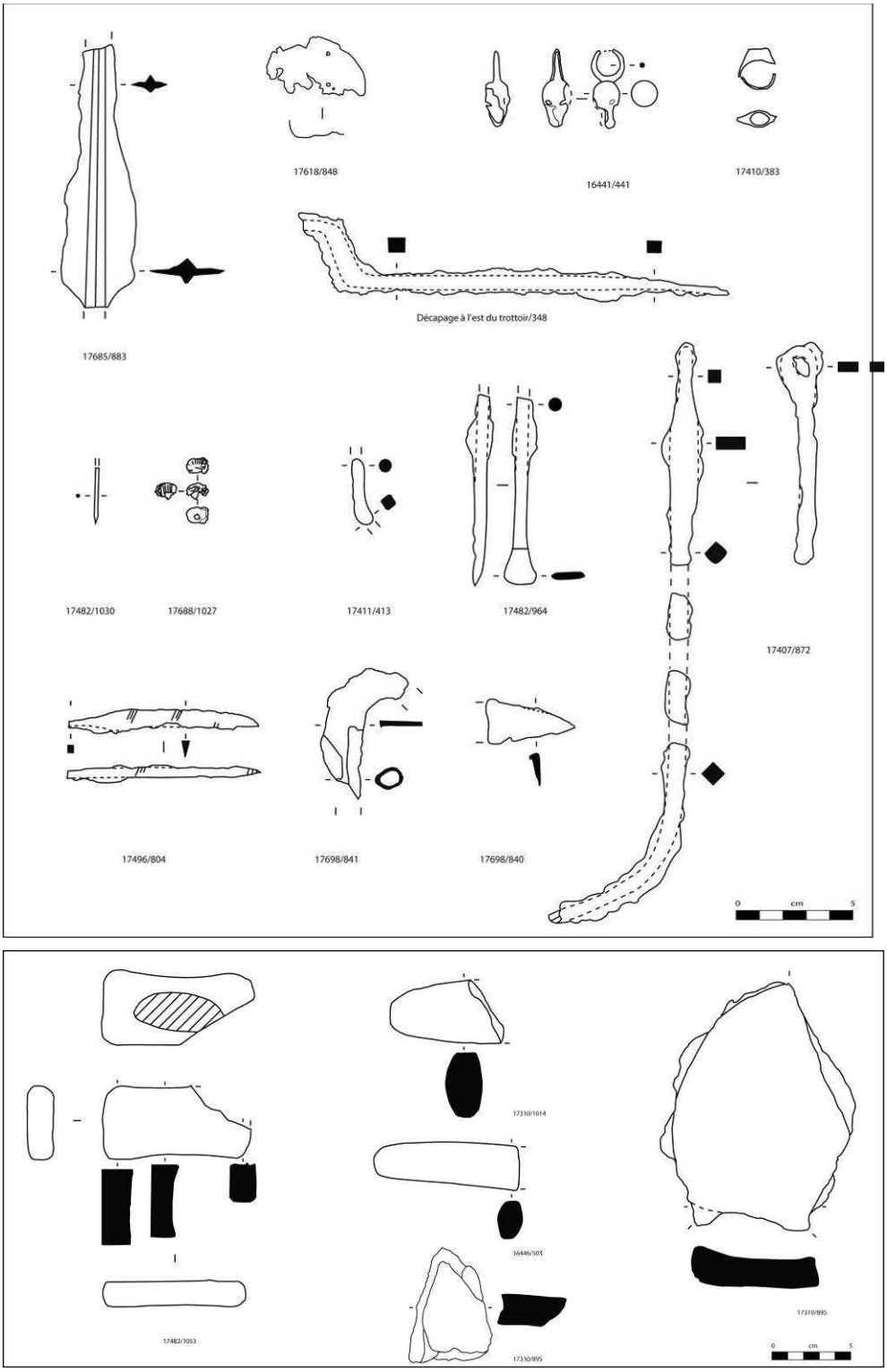

Fig. 18 – Complexe C, bât. C4, sélection de petits mobiliers. En bas : pierres artisanales liées aux ateliers.

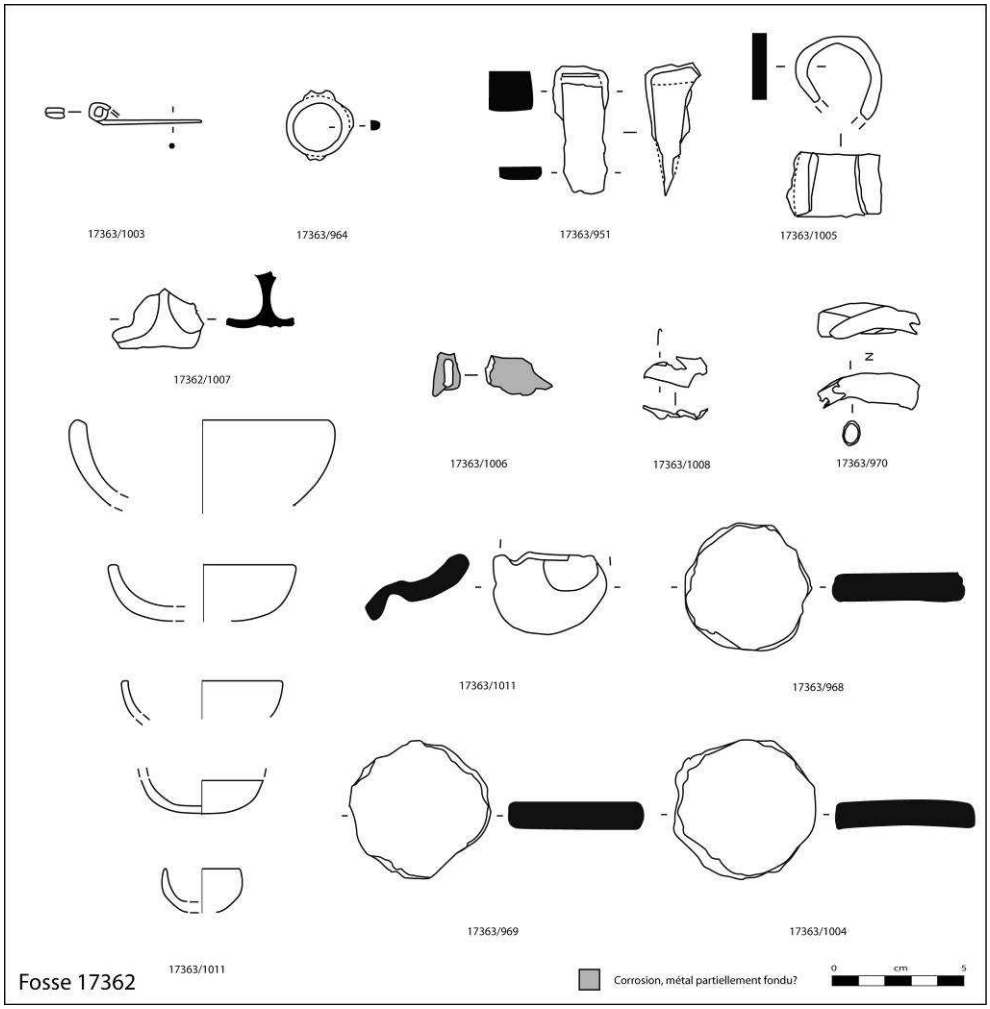

Fig. 19 – Complexe C, bât. C4, mobilier issu de la fosse de bronzier 17362.

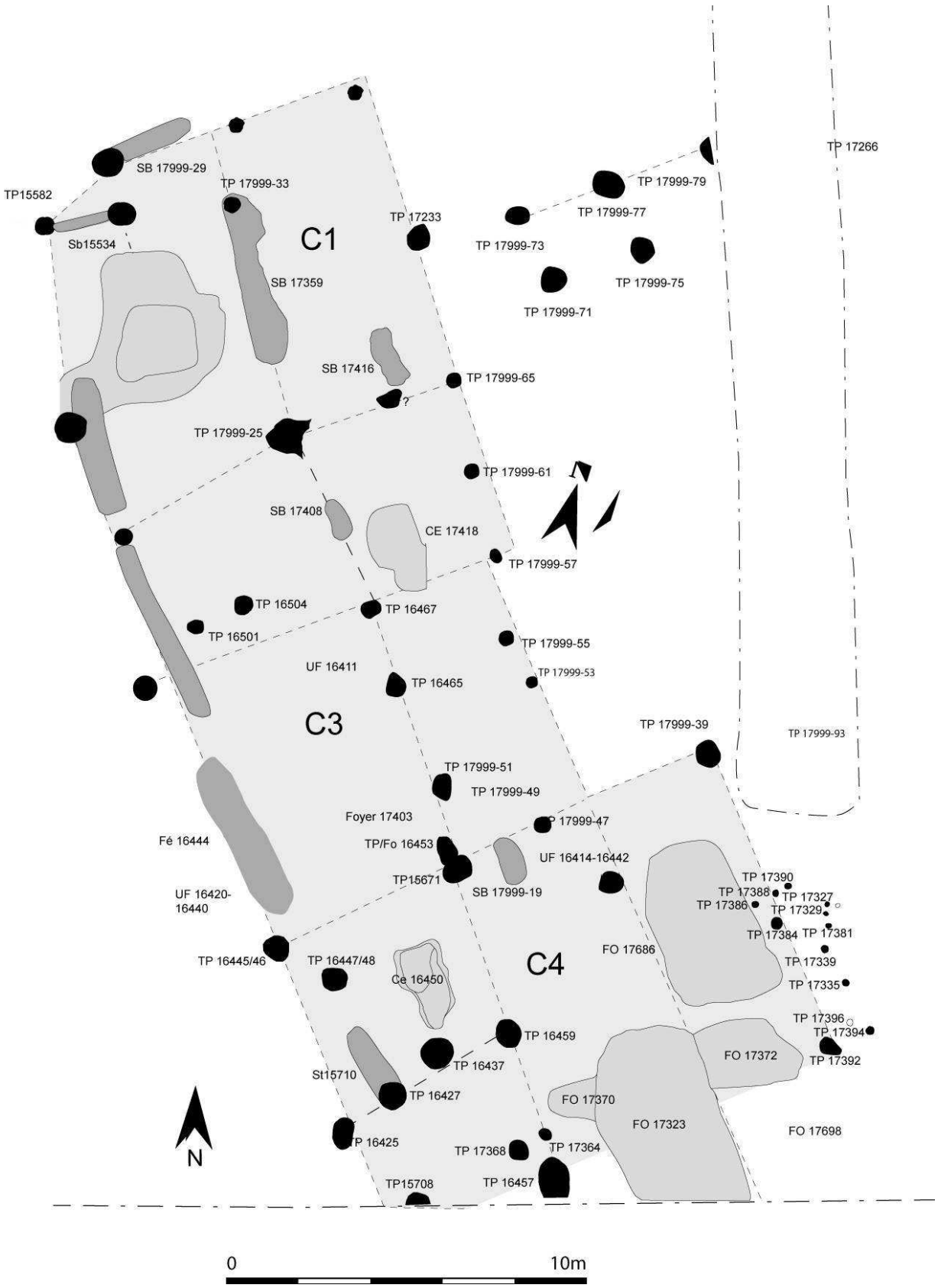

Fig. 20 — Complexe C, branche occidentale, plan simplifié des vestiges de l'état Ib.

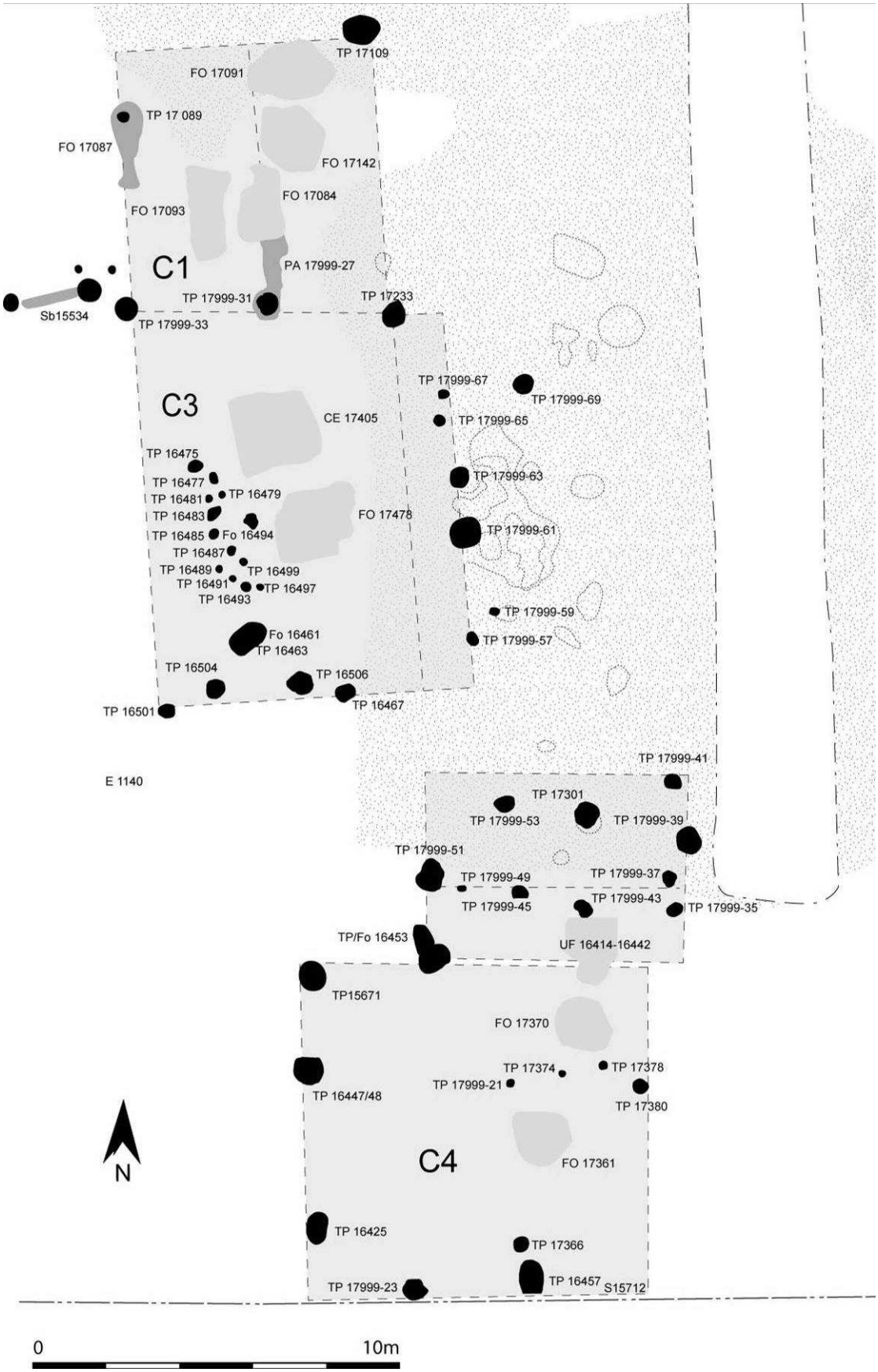

Fig. 21 — Complexe C, branche occidentale, plan simplifié des vestiges de l'état Ia.

Branche Ouest (corps de bâtiments C1 - C3)

Bâtiment C3

Etat II

Ce tronçon de la branche occidentale du complexe C est caractérisée, dans cet état, par une longue bande empierrée d'environ 5 m de large pour une quinzaine de mètres de long, assimilée à une sorte de « trottoir » couvert déjà décrit dans le rapport de la campagne 2006.

Le démontage des radiers a montré qu'ils recouvrent des vestiges plus anciens, partiellement dégagés au cours de la même campagne, correspondant à des fosses-ateliers encadrées par des alignements de piquets. Il permis d'en compléter le plan et d'opérer, comme ailleurs, un phasage chronologique en deux états distincts (Ia et Ib).

Etat Ib

L'espace dessiné par le bâtiment C3 apparaît beaucoup plus vaste que les précédents. De plan rectangulaire très allongé, ses limites extérieures adoptent l'orientation caractéristique de l'état 1b. Il est marqué, à l'est par trois sablières ou tranchées de palissade [15670, 15700, 16444], mise en évidence au cours des deux campagnes de fouille 2005 et 2006. Sa limite orientale n'est matérialisée que par trois trous de poteaux [17999-55, 17999-57 et 17999-63], qui perforent le cailloutis de la place du premier état. Ce secteur perturbé par l'aménagement du radier empierré de l'état II ne permet pas de déterminer si cette façade était constituée d'une véritable cloison, d'un simple appentis ou d'un portique ouvert sur la place.

Cette dernière hypothèse est confortée par la taille modeste des poteaux et leur alignement avec la limite orientale du « trottoir empierré » de l'état II, qui en reprend très précisément l'emprise et l'orientation. L'emplacement de ces poteaux reste signalé par des encoches bordées de gros calages, repérées dès 2006 en bordure du radier, qui laissent à penser qu'ils étaient encore en place au moment de sa construction. Dans cette hypothèse, l'état le plus récent du bâtiment C3 n'en traduirait qu'une réfection partielle, consistant en l'aménagement d'un sol empierré dans l'espace délimité par les deux lignes de poteaux.

Le démontage de la bande empierrée [16406] et du cailloutis [16411] a permis de mettre en évidence, au sein de cet espace, un certain nombre de structures attribuable au même état, qui perforaient le cailloutis de l'état Ia. La plus importante, en termes de dimensions, est la fosse [17418]. Située en partie sous la berme-témoin nord-sud, elle présente une forme sub-rectangulaire aux angles arrondis, avec un décochement dans son angle sud-ouest. Peu profonde, elle a livré un abondant mobilier céramique et faunique.

Aux abords de cette fosse ont été reconnus le tronçon de sablière [17408], situé en bordure sud du cellier [17478]. Le trou de poteau [TP 17999-25] s'inscrit dans la continuité des TP [16453, 16465, 16467, 16497] mis en évidence en 2006 : ces gros trous de poteaux dotés de puissants calages marquent, depuis la limite méridionale de la fouille et à une distance régulière de 5 m, une longue enfilade d'orientation NNO-SSE qui constitue sans doute l'ossature centrale du corps de bâtiments C3-C4.

La façade occidentale du corps de bâtiment, dégagée en 2005 et 2006, est très nettement délimitée de la ruelle adjacente par les sablières successives [15700 et 16444], prolongées par le fossé de palissade [15670] plus au nord (bâtiment C1). Un petit foyer aménagé contre la sablière [15763] en bordure de la ruelle, déjà identifié en 2006, a vraisemblablement servi aux activités artisanales attestées dans les bâtiments C3 et C4 attenants.

Des solins de pierre sèche fouillés en 2005 à l'emplacement de la sablière [15700], attribuables à l'état II, montrent que cette limite a été conservée pour les bâtiments de cet état, qui reprennent *grosso modo* l'emprise et l'orientation de ceux de l'état Ib.

Etat Ia

Ce secteur n'avait fait l'objet, en 2006, que d'une reconnaissance partielle qui avait permis de mettre en évidence, à l'ouest de l'aire de circulation et de la bande empierrée [16406], des niveaux de sols et des bâtiments distincts implantés en limite ouest de la place. Le démontage de la bande empierrée [16406] a permis le dégagement intégral de ces niveaux de sol et des structures inscrits dans la continuité de ceux reconnus en 2006.

Fig. 22 – Complexe C, branche occidentale, bât. C3, ateliers et celliers semi-enterrés.

Le démontage du niveau de sol [16411], formé d'un cailloutis relativement dense mais plus irrégulier et perturbé par endroits, formé de petits cailloux de basalte plus ou moins agencés et damés, alternant avec des éléments de faune et de nombreux tessons d'amphores posés à plat a révélé la présence sous-jacente du cailloutis [17409] constitutif la place centrale, dont il marque la limite occidentale.

Il a également confirmé l'existence d'espaces fonctionnels distincts, alignés en bordure de la place. Un décapage manuel [17400] effectué dans cette zone partiellement explorée en 2006 a permis d'établir que ces espaces sont délimités, à l'ouest, par la présence d'un niveau de sol hallstattien livrant de nombreux mobiliers céramiques et métallique (fibule à fil enroulé sur l'arc, de type languedocien).

Un cloisonnement marqué dans le terrain par un alignement de trous de piquets établi en quinconce avait déjà été mis en évidence au cours de la campagne 2006 [TP 16475-16497]. A proximité de cet aménagement a été mis au jour un rachis de bovidé complet, déchet caractéristique des activités de découpe bouchère (fig. 25). L'association des ces éléments n'est pas sans rappeler celle observée au sud, en marge du bâtiment C7, où des restes d'activités de boucherie gisaient à l'aplomb d'une structure similaire interprétée comme une structure de travail ou de présentation de types établi ou étal de boucher.

La zone située à l'est de cet aménagement était occupée, au centre, par une grande fosse [16413-16416] sub-quadrangulaire d'environ 2 m de largeur, comblée de tessons d'amphores, de céramiques domestiques et de faune d'origine détritique. Cette structure excavée s'apparente, sur le plan morphologique, au celliers semi-enterrés reconnus dans la dépendance du bâtiment B, sous l'angle nord-ouest du bâtiment C2 et en d'autres points du site, destinés au stockage des denrées domestiques et/ou agricoles.

Le mobilier recueilli dans son comblement, fouillé en deux passes successives (supérieure [16413] et inférieure [16416]) renvoie cependant à d'autres activités bien caractérisées, liées à la sphère artisanale : nombreuses scories et fragments de parois de creusets, de moules ou de fours, fragments de plaques de pierre dure aux surfaces très polies, évoquant des polissoirs dormants ou des éléments de tables de travail, associés aux débris très corrodés d'une plane en fer, outil utilisé pour l'équarrissement de planches ou de madriers en bois. Dans l'angle sud-ouest de la fosse gisait un gros fragment de plaque de foyer disposé à plat, présentant les traces d'une forte recuisson : cet élément, qui n'est pas forcément en place, peut être corrélé à la nature très cendreuse du remplissage, qui incluait de nombreux fragments de charbon de bois.

Faute de temps, la fouille de cette structure n'avait pas été menée à terme. Elle a été achevée au cours cette campagne. Cette structure [17478 = 16416] peut être interprétée comme une fosse-atelier, probablement munie d'un foyer artisanal. Comme pour le bâtiment C4, cette hypothèse est envisageable compte tenu de la nature du substrat : des roches et limons volcaniques engendrés à très haute température, qui présentent rarement des traces de rubéfaction même après exposition à un feu intense. La présence, sur le site du Pâtural, d'une plaque de foyer fortement rubéfiée à l'instar de celle découverte dans la fosse, nous incite à penser qu'elles ont également pu servir dans un contexte artisanal. Il est également possible que cette structure ait servi de fosse de travail, avant d'être comblée de rejets issus de l'atelier environnant lors de l'aménagement du bâtiment de l'état Ib. L'ensemble de trous de poteau [TP 16475-16497] pourrait correspondre à une sorte d'établi lié à cette activité.

Plus au nord, une seconde fosse [17405 = 16408] parallèle, de forme et de dimensions pratiquement identiques, n'avait elle aussi été fouillée que partiellement. Cette fosse, dont le niveau d'apparition était marqué par de grosses pierres piégées suite au tassement du comblement, est antérieure aux radiers du bâtiment C1 adjacent. Son remplissage, d'origine également détritique, était très riche en mobilier : hormis d'importantes quantités d'amphores (appartenant toutes au type Dressel 1A) et de faune, elle recelait deux fibules en bronze, un exemplaire de type Nauheim et un second de type Feugère 3a, deux types caractéristiques de La Tène D1. Au terme de la fouille 2006, ces éléments plaidaient pour une période de fonctionnement contemporaine du cailloutis constitutif du premier état de voirie. Ce constat a été confirmé cette année par la présence de la sablière [17359] qui vient recouper la fosse dans sa partie ouest.

Ces deux fosses semblent d'inscrire dans un espace construit, délimité à l'ouest par les TP [16501] et [15579] dans son angle sud-ouest et au sud, par les TP [16504 et 16506], ainsi, peut-être, que par le TP [16467] qui semble avoir été repris à l'état Ib. Le bâtiment ainsi restitué présente un aspect très lacunaire, du fait de son recouvrement par les structures de l'état Ib et les radiers empierrés qui lui succèdent. Il est cependant assuré par plusieurs divergences d'orientation et recoupements de structures, qui traduisent le même phénomène de superposition que celui observé dans les branches méridionale et orientale du complexe C. L'espace restitué comprend donc deux fosses destinées au stockage et/ou à des activités artisanales, associées à une structure de type étal ou établi, donnant à l'ouest sur la ruelle dégagée en 2005 et 2006. Les petits trous de poteau [17999-57, 17999-59, 17999-61, 17999-63, 17999-65 et 17999-67], apparus au niveau du cailloutis dans lequel ils sont implantés, matérialisent une façade de portique similaire à celui reconnu pour l'état Ib, ouvrant sur la place selon un axe nord-sud.

Ces structures font place, au sud de la cote E 1145/N 1164, à une bande de terrain pratiquement vierge déjà mise en évidence lors de la campagne 2006. Identifiée à un sol de circulation, reposant directement sur un niveau hallstattien, elle correspond à une cour ou à un passage séparant les bâtiments C4 et C3. Ce secteur comprenait une sole de foyer [17403] matérialisée par un amas compact de mobilier, tessons d'amphores, de céramiques et faune, organisés dans une excavation peu profonde (7 cm) d'une quarantaine de cm de diamètre. En tout point comparable à celle mise en évidence en 2006 dans le bâtiment B, elle plaide également pour un espace ouvert. Ce foyer a sans doute précédé celui qui a déjà été mis en évidence dans le même secteur, sur la ruelle longeant la façade du corps de bâtiments C3-C4 de l'état Ib.

Mobiliers particuliers (MD)

Le mobilier issu des deux fosses [16416] et [17418] du bâtiment C3 illustre à lui seul la vocation artisanale de ce dernier (fig. 23). La première [16416], mise au jour et partiellement fouillée en en 2006, a livré un sédiment charbonneux recelant plusieurs fragments de plaque de foyer, ainsi que des scories de bronze. Ces dernières, rares par ailleurs sur le site, résultent d'une technique artisanale qui visait à épurer l'alliage en fusion, en écumant les impuretés stagnant à sa surface. Elles sont associées, dans la fosse, à de nombreux fragments de paroi de four composé d'argile fortement rubéfiée. Une plane, outil utilisé pour rectifier des surfaces de bois ainsi que de nombreux petits fragments de dalle calcaire (plus d'une vingtaine au total), interprétables comme des éléments de table de travail de type « enclume », proviennent également de cette structure. À proximité immédiate, deux outils lithiques, un aiguisoir et une grosse pierre pouvant servir à la fois d'enclume et de polissoir, attestent d'activité de martelage et de finition.

Décapée en 2006, la surface du cellier [17418] a livré cinq fragments de paroi de four composé d'argile fortement rubéfiée, en association avec deux fragments de marteau (panne et œillet de fixation). On notera encore, dans la même zone, la présence d'une tige avec trace de découpe et d'une barre de section variable, interprétables comme des lingots d'alliage cuivreux. A vue de ces différents éléments, il semble que cette partie du bâtiment ait été consacrée à la fonte d'alliage cuivreux, ainsi qu'à des travaux de finition.

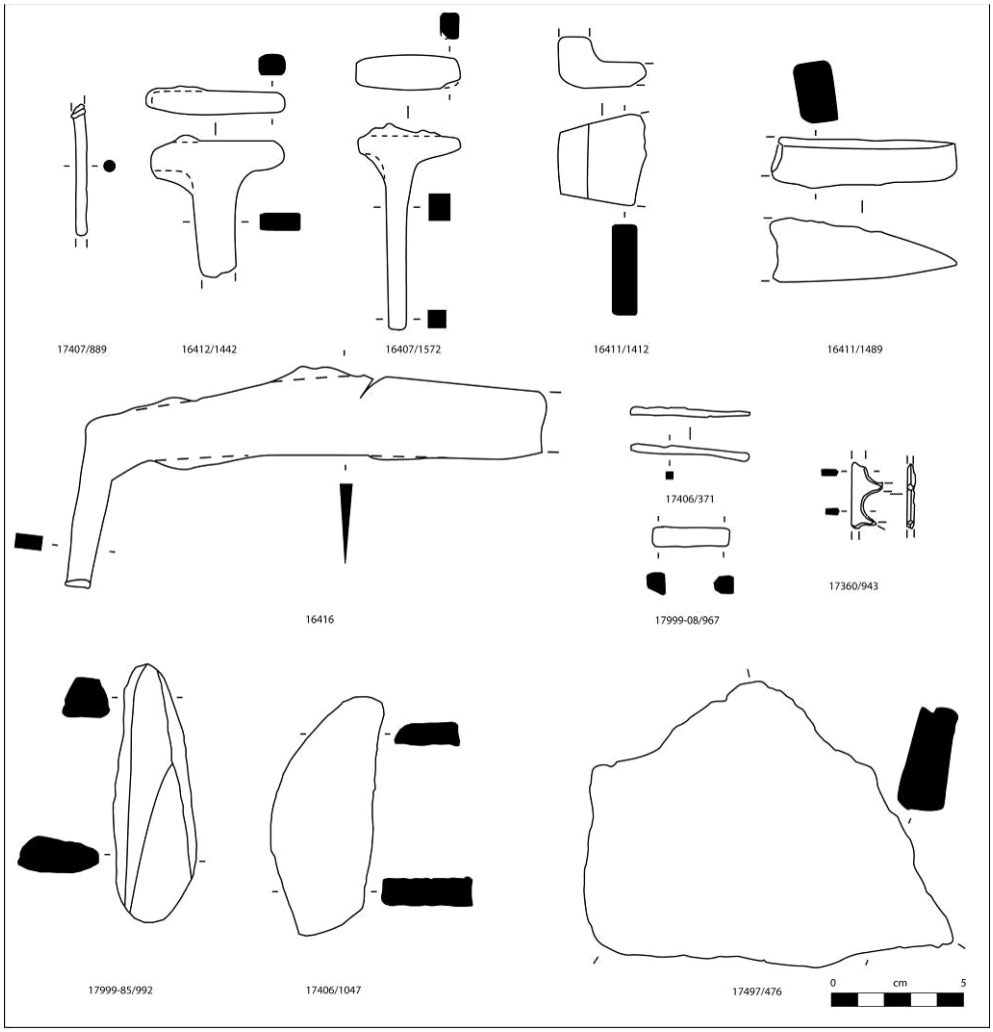

Fig. 23 ─ Complexe C, branche occidentale, bât. C3,, sélection de petits mobiliers liés aux activités artisanales.

Dans la partie sud du bâtiment, au niveau des coordonnées N 1163-1164, un ensemble composé d'une plaque de foyer, de trois scories, d'un fragment de paroi de four et d'un aiguisoir, atteste du déroulement d'activités liées au travail des métaux. En son centre, un tas-enclumette en fer est associé à un fragment de paroi de four, ainsi qu'à un objet en cours de fabrication ou récupéré. Ce fragment est constitué d'une tige droite terminée par des moulures, qui doit être interprétée comme une extrémité de bracelet à terminaison bouletée, type déjà identifié parmi les produits finis représentés sur le site. L'aspect rectiligne du jonc permet d'y voir un exemplaire en cours de fabrication, cassé avant de former l'anneau du bracelet, ou lors de la confection de la boule terminale qui est manquante. Le complexe a également livré deux bracelets quasiment intacts, dont un exemplaire tubulaire et un autre à épissures, qui appuient l'hypothèse d'une production de ce type d'objet dans l'atelier. L'attribution chronologique ancienne de cette forme de bracelet (LTC2-LTD1a) n'exclut pas une récupération en tant que matière première.

La fonction artisanale du bâtiment, au sens large, est confirmée par deux déchets de tabletterie (découpe de perles en os) et deux scories en fer, situées au niveau de la paroi sud du bâtiment. La portion de la place qui le borde livre également deux tas-enclumette en fer, ainsi qu'une pierre artisanale située aux abords immédiats du bâtiment. Ce dernier semble spécialisé dans les activités de finition d'objets en bronze, essentiellement par martelage à chaud (foyer, marteau, parois de fours, bracelet et lingots en cours de martelage). Il est possible que d'autres activités secondaires liées à l'artisanat du fer (scories) ou de l'os aient pris place dans son enceinte, à moins qu'elles n'appartiennent à une phase d'utilisation différente.

Cette partie du complexe livre d'autres objets remarquables par leur rareté et leur qualité. Il s'agit tout d'abord d'un fer de lance complet, retrouvé en bordure du bâtiment près de la cour. Cet exemplaire nervuré, présentant une flamme de 260 mm, comportait les traces de bois minéralisé dans sa douille. Il est interprétable comme une arme de fantassin, utilisée principalement pour les coups de taille, ainsi que pour

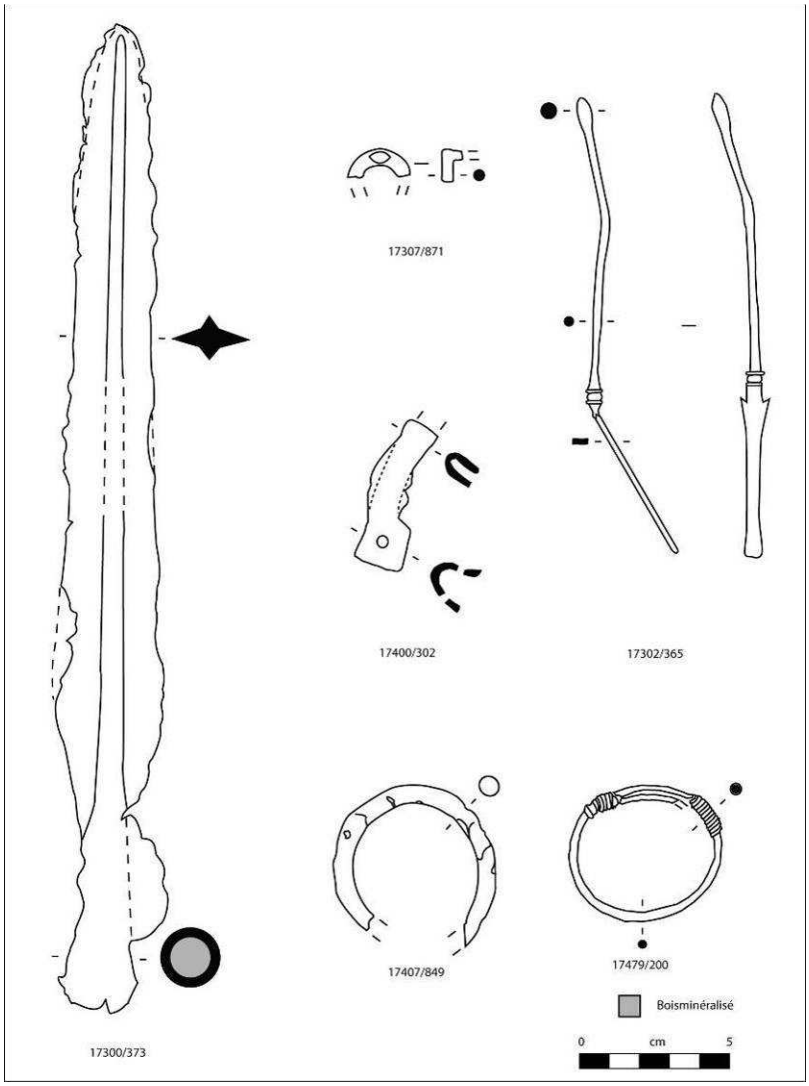

Fig. 24– Complexe C, bât. C3, autres petits mobiliers.

parer les coups adverses. Un fragment d'orle de bouclier a été découvert un peu plus au sud, ainsi qu'un fragment d'agrafe de ceinturon retrouvé dans la partie nord du bâtiment.

Le trou de poteau [17301] a livré une sonde en bronze de type *specillum*, retrouvée en association avec une fibule filiforme à corde externe de type La Tène D2a. Cet instrument de chirurgie comporte un manche surmonté d'une longue tige, terminée par une olive servant à cautériser et à sonder. Il correspond au type hellénistique adopté par la médecine romaine à la fin de la République, notamment attesté dans le camp romain de Caceres el Viejo en Espagne, daté des années 80 avant notre ère. Particulièrement rare sur les *oppida* antérieurs à la conquête, on le retrouve néanmoins sur le site de Manching ou encore à Stradonitz, où il est interprété comme une importation romaine. Premier exemplaire découvert en contexte gaulois indépendant, cet objet constitue le pendant fonctionnel du scalpel bimétallique découvert en 2006 ans les radiers, contemporains (La Tène D2a), du corps de bâtiments A. Ces ustensiles de précision attestent la présence d'un ou de plusieurs individus rompus à l'exercice de la médecine hellénistique. Leur usage dénote d'un très fort degré de romanisation si l'on en croit E. Künzl (1991), qui souligne la généralisation tardive de leur emploi en Gaule, à la suite des campagnes germaniques d'Auguste.

Bâtiment C1

Le démontage partiel du corps de bâtiment C1, décapé en 2006 dans l'angle nord-ouest du complexe, recouvre lui aussi quelques structures en creux rattachées à un état de construction antérieur. Leur plan n'a pas été reconnu intégralement à l'issue de cette campagne de fouille : en effet, une portion restreinte des radiers de l'état II, d'environ 5 X 5 m, a été volontairement laissée en place comme zone témoin et réserve archéologique.

Fig. 25 ─ Complexe C, bât. C3 et C1 : niveau de sol jonché de rachis et crânes de bovidés, rejets primaires d'une activité de boucherie pratiquée sur place.

Etat II

Les structures empierrées constitutives de ce corps de bâtiments, doté d'une cour centrale et d'un petit porche d'entrée séparant deux bâtiments distincts C1 et C2, a été décrit dans le détail dans le rapport 2006. Son démontage opéré lors de la campagne de cette année n'a pas apporté d'éléments supplémentaires, susceptibles d'en modifier le plan ou l'interprétation fonctionnelle.

Etat Ib

Ce bâtiment est contigu du bâtiment C3 décrit précédemment, qui le jouxte au sud et dont il n'est séparé que par les TP [15704/5, 99-25 et 99-65]. Quelques structures déjà mises au jour dès 2005 viennent fermer son angle nord-ouest : il s'agit de la sablière [15573] et des TP [15527, 15575 et 15763]. Ils forment une petite cellule dont le plan reprend partiellement les aménagements de l'état Ia établissant la jonction avec le corps de bâtiment B de 2006. Sa limite nord effacée par les radiers postérieurs, par le tronçon de sablière [17999-29] et le TP [17142]. Sa façade orientale, couverte par la portion non démontée des empierrements, a été restituée par analogie avec celle du bâtiment C1 de l'état II.

L'espace interne du bâtiment est occupé par le tronçon de sablière [17416], dans l'angle nord-est du cellier [17478], qui pourrait matérialiser un vestige de cloisonnement interne, et la grande fosse-cellier 15657, fouillée dès 2005. Le démontage des radiers empierrés du bâtiment C1 a révélé la sablière [17359] et le TP [17999-33] situé à son extrémité nord, ainsi qu'une dernière sablière [17093], qui prolongent cet alignement.

Cet espace préfigure, dans ses grandes lignes, la configuration du bâtiment C1 de l'état II, qui en reprend *grosso modo* l'emprise et l'orientation. Comme pour le bâtiment C3, ce dernier état pourrait ne constituer qu'une réfection du sol d'origine, recouvert de radiers construit autour des poteaux en bois de l'état Ib.

Etat Ia

La présence, dans la partie nord du bâtiment C1, de trois plusieurs et/ou sablières parallèles [17098, 17093, 17084 et 17999-27] orientées nord-sud, témoigne d'une première structure attribuable à l'état Ia. Il s'agit sans doute d'un petit bâtiment encadré, sur ses côtés sud et nord, par les trous de poteau [15579, 17999-31, 17233, 17089, 17109 et 17860]. 17091 et 17142. Comme pour l'état suivant, sa façade orientale reste mal délimitée du fait de la présence de radiers laissés en place. Plusieurs cavités occupent le centre de cet espace : aux fosses allongées [17084 et 17093], qui correspondent peut-être à des sablières délimitant des cloisons internes, s'ajoutent les fosses-celliers [17091], grossièrement ovale et longue de 2,40 m, et [17142], plutôt hexagonale, mesurant 1,75 m de long. Cette dernière, située plus au nord, à l'extérieur du bâtiment, était peut-être abritée sous un appentis qui n'a pas été identifié.

Son emprise s'étend à l'ouest pratiquement jusqu'à la cote E1139. Cette extension pose un problème de promiscuité avec le corps de bâtiments B fouillé l'année dernière, situé à moins de 5 m plus à l'ouest et auquel il pourrait théoriquement se rattacher. Bien que mal datés, les trous de poteau [15753 et 15575], reliés par la sablière [15573] ont pu exister dès cet état et pourraient constituer un dispositif de barrière barrant l'accès à la ruelle plutôt qu'une véritable cloison reliant les deux bâtiments.

La proximité des deux bâtiments se reflète également sur un plan fonctionnel, au travers des épandages mobiliers qui en jonchent le sol. Le niveau de sol caillouteux du bâtiment C1 de l'état I est jonché de dépôts détritiques, parmi lesquels dominent les tessons d'amphores et les éléments de faune. Dans la moitié occidentale du bâtiment se concentrent de nombreux restes témoignant d'activités de boucherie pratiquées sur place ou à proximité immédiate : au moins quatre crânes de bœufs et un à deux crânes d'ovicaprinés, associés à de nombreuses *scapulae* et à au moins trois rachis non déplacés, décomposés *in situ* (fig. 25). Cet épandage de boucherie constitue le pendant de ceux mis en évidence en 2005 et 2006 dans l'annexe sur poteaux adossée à la façade méridionale du corps de bâtiments B, dont les structures en creux avaient livré plusieurs centaines de bas de pattes de bovidés. Ces vestiges témoignaient d'une activité de découpe et/ou de pelleterie exercée dans le bâtiment ou ses abords. Ces deux aires peuvent être mises en relation avec la présence de bœufs gardés dans la cours d'enclos qui entoure le bâtiment, attestée par la découverte d'au moins deux aiguillons de type « pique-bœufs ».

Au nord du bâtiment, ces vestiges s'interrompent pour faire place à une bande en cailloutis similaire à celle qui constitue la place, déjà mise en évidence par un sondage pratiqué en 2006 entre les bâtiments empierrés C1 et C2. Large d'environ 2,50 m, cette bande matérialise un étroit passage, conservé au cours des états suivants (Ib et II : fig. 27), établissant la séparation entre les bâtiments C1 et C2 et permettant l'accès à la place depuis le corps de bâtiments B.

Mobiliers particuliers (MD)

À l'instar du bâtiment C4, le bâtiment C1 connaît à l'état I une activité axée sur le travail de la métallurgie du bronze, voire celui des métaux précieux (fig. 26). L'UF [17343] est, à cet égard, particulièrement évocatrice : elle a livré une tige d'argent comportant une trace de découpe ; elle y est associée à un fragment de déchet à patine grisée (argent ?), à une pierre artisanale fortement rubéfiée, à deux aiguisoirs, à une coulure de bronze, à une tige-lingot de section triangulaire, ainsi qu'à trois grosses scories de foyer pesant respectivement 18,9 g, 265 g et 1200 g. Ce lot artisanal est complété par trois coulures situées à l'angle nord-est du bâtiment (3,6 g au total) ainsi que par de l'outillage en fer : une plane, une extrémité de hache ou d'herminette, ainsi qu'un ciseau, y attestent d'activités liées au travail du bois, tandis qu'un déchet de tabletterie (déchet de découpe de perles et/ou d'anneaux) provient du travail de l'os. Une virole en fer, provenant également de l'angle nord est de la même pièce, peut également être interprétée comme une composante d'outil.

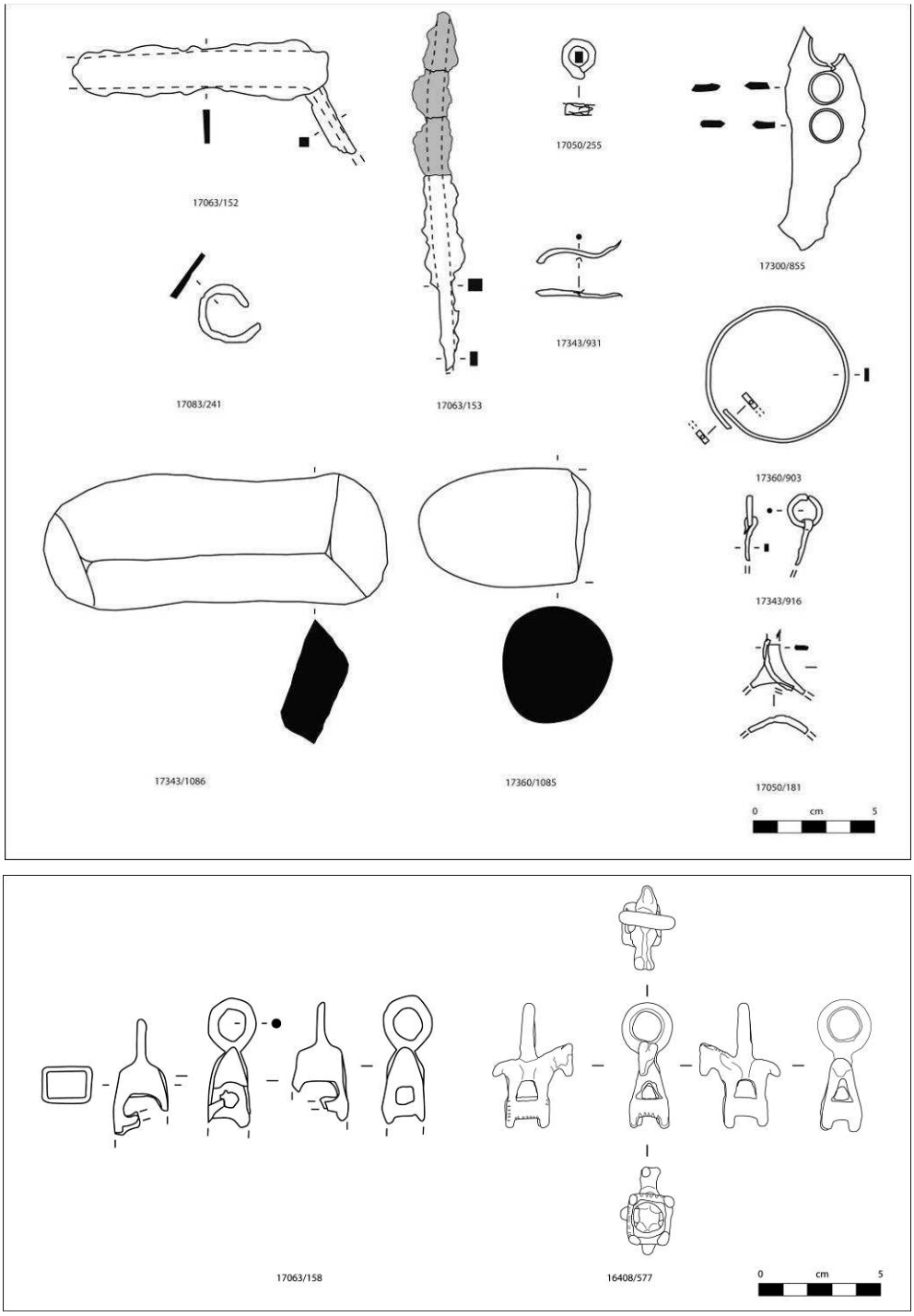

Fig. 26 ─ Complexe C, bât. C1, sélection de petits mobiliers liés aux activités artisanales et domestiques.

Du mobilier de qualité provient également de cette zone avec, notamment, deux pendeloques de harnachement (?) ajourées, dont un exemplaire surmonté par un cheval en ronde-bosse (découvert en 2006), un bracelet à jonc lisse intact, un fragment de « trousse de toilette » ou encore, un anneau lenticulaire interprétable comme une bague. Un fragment de poucier de passoire, utilisé pour filtrer le vin ou les boissons indigènes, complète cet assortiment d'objets à caractère diacritique. Dans son dernier état (état II) dégagé entre 2005 et 2006, ce même bâtiment avait déjà livré un umbo et un orle de bouclier en fer.

La juxtaposition d'accessoires de harnachement (?), d'armement, de toilette, de vaisselle métallique et d'artisanat des métaux précieux illustre le lien étroit qui unit, dans certains bâtiments, sphère artisanale et sphère aristocratique. Une fonction unique d'atelier ne saurait être retenue pour ce secteur, eu égard aux techniques de construction mises en œuvre à l'état II (toits de *tegulae*, radiers empierrés, porche d'entrée encadré par deux bases de piliers en calcaire blanc) et au mobilier associé (armement, boîte à sceau, …). Il n'est pas exclu que l'installation du bâtiment C1 ait empiété, durant cette phase, sur celle du bâtiment C3, sans qu'il y ait lieu de postuler un lien de continuité fonctionnelle entre les deux unités.

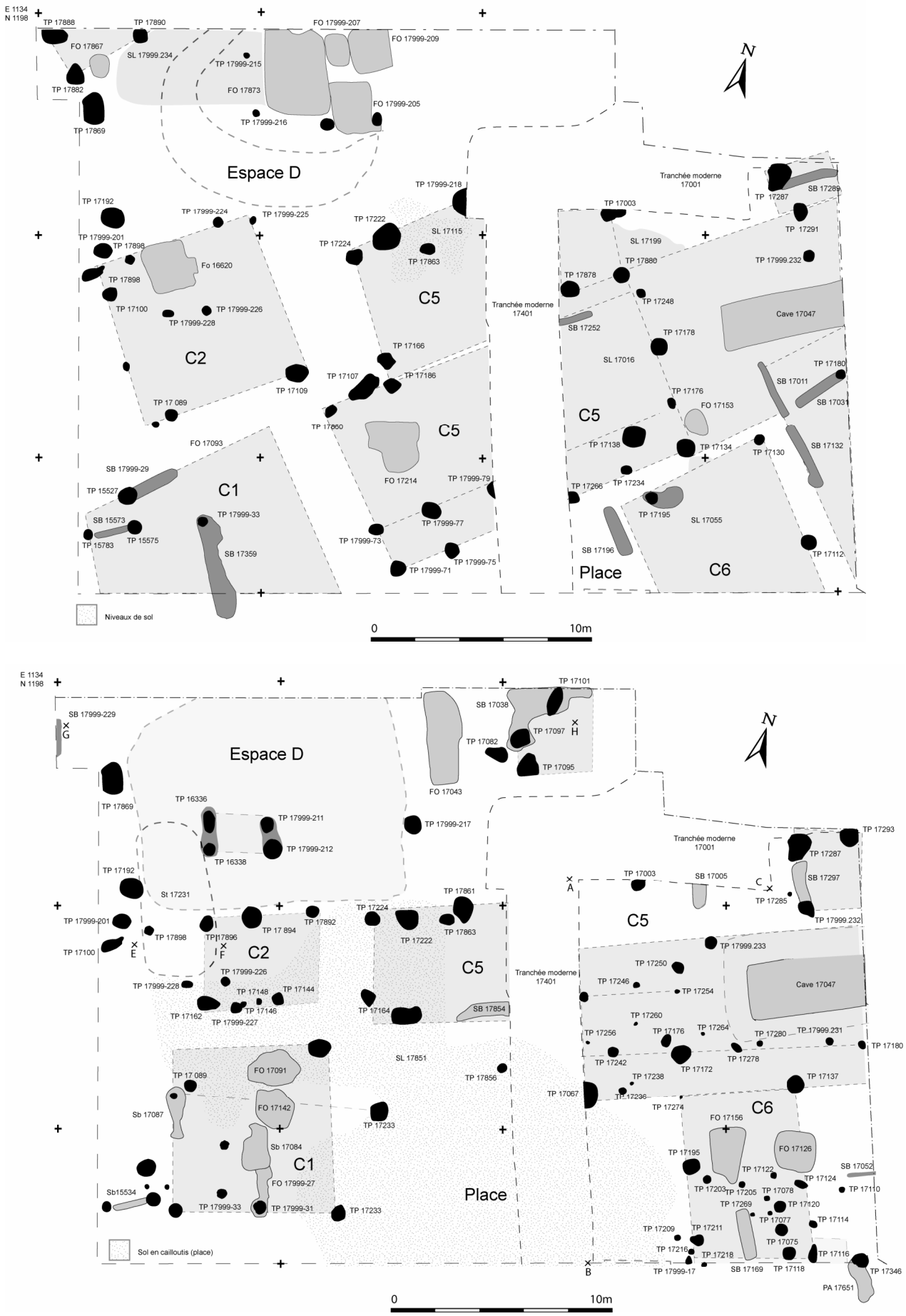

Fig. 27 — Complexe C, branche septentrionale, plan simplifié des vestiges de l'état Ib (en haut) et Ia (en bas)..

Branche Nord (corps de bâtiments C2-C5)

R. Guichon

Au nord de la place, deux espaces bâtis ont été reconnus comme appartenant au complexe C, numérotés C2 et C5. Ces structures constitutives de la branche septentrionale du complexe viennent s'adosser, au nord, à un ensemble de configuration et de fonction vraisemblablement distincte, qui sera décrit au chapitre suivant (voir *infra*, espace D).

Bâtiment C2

Etat Ib

Sous les radier de pierres du bâtiment C2 de l'état II, décapé l'année dernière au nord du bâtiment C1 et décrit en détail dans le rapport 2006, sont apparues plusieurs structures en creux implantées dans un niveaux de circulation caillouteux [17851], d'origine apparemment naturelle. Ces structures dessinent les contours d'une zone bâtie inscrite dans la continuité ouest de l'espace C5 ; leur lecture est entravée par les nombreux empierrements et remblais liés aux époques postérieures, dont la mise en place a fortement perturbé les niveaux sous-jacents.

Une série de poteaux qui n'entrent pas dans le schéma d'organisation mis en évidence pour le bâtiment C2 de l'état Ia, dessinent un espace dont les limites coïncident *grosso modo* avec celle des radiers de l'état II état II. Il s'agit des TP [17100, 17898, 17999-224, 17999-225] au nord, des TP [17109 et 17089] au sud et [16642] à l'ouest.

C'est à l'intérieur de cet espace, plus précisément le long de sa limite nord, qu'a été fouillée en 2006 une grande fosse-cellier [16620], entièrement comblée lors de l'aménagement du radier du bâtiment C2 de l'état II. Son remplissage a livré de grandes quantités de mobiliers détritiques (gros tessons d'amphores, céramiques, faune) caractéristiques de La Tène D1b qui autorisent son rattachement à un bâtiment de l'état Ib. Ce dernier pourrait correspondre à une simple structure de protection sur poteaux de type abri, destinée à abriter un cellier lié aux bâtiments présents dans ce secteur.

Etat Ia

L'alignement est-ouest des trous de poteaux [17162], [17999.227], [17148], [17146], [17144] délimite un espace beaucoup mieux caractérisé que le précédent. Il permet de restituer un bâtiment rectangulaire situé de l'autre côté du passage qui sépare la branche septentrionale du complexe du bâtiment C1, adossé, au nord, aux poteaux de la limite méridionale de l'espace D.

Corps de bâtiments C5

A l'est du bâtiment C2, une étroite bande de terrain vierge de tout vestige, semble ménager un passage permettant l'accès à la place centrale à partir du nord, conservé au cours des différents états successifs (Ia, Ib et II). Ce passage avait déjà été recoupé en 2005 et assimilé à un prolongement de la voirie restituée plus au sud. Formé à l'origine d'un simple cailloutis naturel, il a reçu plusieurs recharges successives de graviers et de tessons d'amphores.

La bordure ouest de ce passage marque la limite d'un vaste ensemble de bâtiments (C5) qui s'étend jusqu'à la limite orientale du chantier, recoupé en son centre par la tranchée d'épierrement [17401].

Etat II

Dès le premier décapage manuel sont apparus plusieurs radiers (fig. 28), situés à une altitude nettement supérieure par rapport aux vestiges en creux fouillés dans les autres secteurs du chantier, Ces niveaux de pierres plus ou moins agencés, constitués de blocs de basalte et de gros fragments d'amphores, délimitent des bâtiments de construction identique à celle mise en œuvre pour les bâtiments C1 et C2 ceux fouillés en 2006 dans l'angle nord-ouest du complexe. Plus exposés à l'arasement provoqué par les travaux agricoles, du fait de la remontée du sol naturel vers l'est, leurs parements sont moins nets et la surface des radiers moins continues. Elle a conservé, par endroits, des vestiges de la chape de pouzzolane qui constituait le niveau de marche effectif des bâtiments dont ils ne constituent que la fondation.

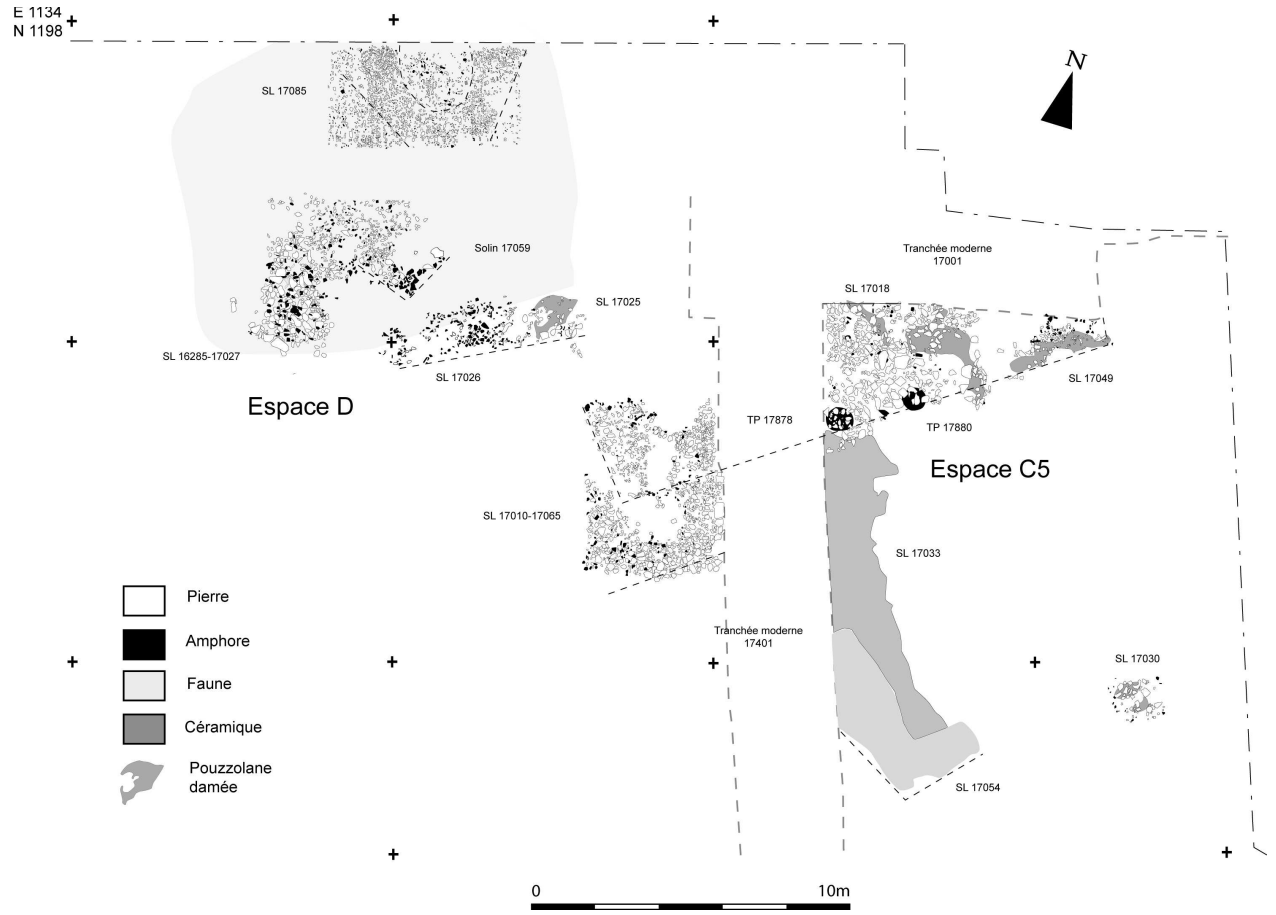

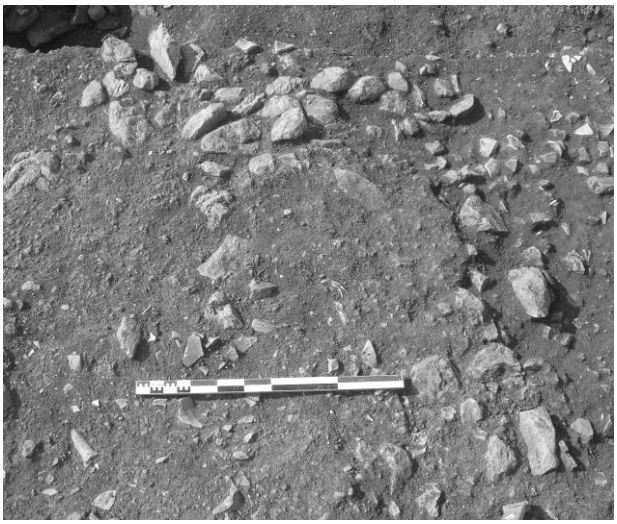

Fig. 28 — Complexe C, branche septentrionale, espace D, vestiges de radiers empierrés et de sols aménagés liés à l'état II . En bas à droite : lambeau de revêtement de sol en pouzzolane concassée.

Le sol [17018] (alt. sup. 573,24 m NGF), coupé au nord et à l'ouest par les tranchées d'épierrement modernes, a conservé par endroits son revêtement [17060] de pouzzolane fine et de graviers de basalte. Cette chape repose sur un radier de pierres avec quelques inclusions de tessons d'amphores, délimité au sud par un « solin » [17197] constitué de blocs de basalte de grande taille (jusqu'à 60 cm). Au nord de cet alignement, le radier est fait de blocs plus petits (5-20 cm) et plus densément disposés [17034]. On peut associer à ce sol les trous de poteaux massifs [17878] et [17880] inclus dans la limite [17197]. Directement à l'est, l'empierrement [17049], quoique plus perturbé, est de facture similaire (pouzzolane damée sur radier de pierre). Il peut être considéré comme la continuité du sol [17018], car il suit la même limite méridionale.

A l'ouest de la tranchée moderne [17401], l'empierrement [17010] a déjà été dégagé en 2006 et interprété comme une recharge de voirie. Son niveau inférieur [17065] pourrait être rattaché au sol [17018-17049] et ne former qu'une seule entité dans l'espace C5. Il s'agit d'un radier de blocs de basalte de petits à moyens modules, avec quelques tessons d'amphores à plat, formant dans sa partie nord un angle d'orientation identique au sol [17018-17049] et s'étirant au sud jusque vers une nette limite est-ouest.

Le sol [17018] est jouxté au sud par une bande [17033] (alt. sup. 573,17 m NGF) faite exclusivement de graviers et petits blocs de pouzzolane tassés, longue de 7 m et large de 2 m environ. Elle est coupée par la tranchée [17401] à l'est, et semble complètement arasée à l'ouest. Ce niveau homogène évoque *a priori* un espace de circulation ouvert plutôt qu'un sol de bâtiment.

Plus au sud apparaît le sol [17054] (alt. sup. 573,04 m NGF) coupé également par la tranchée [17401] et recouvert en partie par le niveau [17033]. Il est constitué d'un radier de blocs de basalte de moyen module (20-30 cm) formant au niveau de la cote E1160/N1174 un angle marqué, sensiblement orienté comme le sol [17018-17049] décrit ci-dessus. A noter la présence d'une fibule de Nauheim prise entre ses pierres de fondation : elle tend à confirmer la date de constitution relativement précoce proposée en 2006 pour l'aménagement de ce dernier état, intervenu au contact de la fin de La Tène D1b vers 80/70 av. J.-C. A l'extrémité est de ce radier, l'amas de blocs plus massifs [17072] semble destiné à combler la structure en creux [17196] appartenant à la phase précédente (état Ib).

Une dernière structure appartenant à cet état [17030] (alt. sup. 573,05 m NGF), conservée sur moins de 2m² apparaît plus à l'est à la surface de la fosse antérieure [17126]. Elle se présente sous la même forme que les structures situées à l'ouest et au nord : une chape de pouzzolane fine sur radier de basalte, correspondant sans doute à un lambeau de niveau de sol de l'état II piégé suite au tassement des matériaux constitutifs de son remplissage et de ce fait, préservés du fort arasement qui caractérise ce secteur. On pourrait en déduire que les empierrements de l'état II recouvraient, à l'origine, une aire beaucoup plus vaste correspondant peut-être à la totalité de l'emprise des structures de l'état Ib dont ils reprennent, à l'ouest, les limites et l'orientation. La proximité des fosses modernes d'épierrement, comblées pour l'essentiel de matériaux de démolition issus de l'épierrement des structures de cet état (blocs de basalte non liés au mortier, mêlés à de nombreuses *tegulae* de type tardo-républicain) conforte cette hypothèse.

Etat Ib

L'espace bâti C5 restitué pour l'état Ib occupe tout l'angle nord-est du secteur. Il suit une orientation SSO-NNE, alignée sur celle des structures de la branche orientale de cet état. La limite méridionale de cet espace, coupée par la tranchée moderne [17401], est matérialisée par une double rangée très régulière de trous de poteaux implantés dans le cailloutis de la place de l'état précédent, formant une façade de 14 m de longueur, donnant sur la place centrale. Il s'agit des TP [17999.71, 17999.75, 17266, 17234, 17134] pour la rangée extérieure, des TP [17999-73, 17999-77, 17999-79, 17138, 17176] pour la rangée intérieure. Le TP [17178], très imposant et doté de puissants calages, soutenait une cloison à l'est dont on retrouve le pendant, tout à l'ouest, avec le TP [17233] ; sa limite septentrionale pourrait être également marquée par l'alignement de TP [17248, 17186, 17860] incluant la portion de sablière [17252]. Le niveau de sol [17016], constitué de tessons d'amphores à plat mêlés à un niveau de marche compact et gravillonneux, devait revêtir la partie orientale de cet espace.

Malgré les perturbations causées par les fosses d'épierrement, nous pouvons adjoindre à cette limite septentrionale un autre corps de bâtiments, délimité au nord par les trois TP alignés [17224, 17222, 17999.218], le TP irrégulier [17166] au sud-ouest, le TP massif [17003] à l'est et les deux TP jumeaux [17878, 17880] au sud-est. Deux niveaux de sols peuvent être associés à cette entité : l'aménagement [17199] dans la partie est, implanté dans un creusement peu profond (env. 20 cm) et irrégulier, sorte de radier de sol constitué de gros fragments d'amphores et de blocs de basalte, couverts par endroits de pouzzolane fine damée. Ce radier est recouvert d'une couche de terre [17198] peu épaisse, probable niveau de circulation. Notons que le sol empierré de l'état II (voir description ci-dessus) qui le recouvre suit sensiblement la même orientation. Le niveau de sol [17215], dans la partie ouest, se compose d'une couche de tessons d'amphores disposés à plat, avec de petits blocs de basalte et des inclusions de pouzzolane.

Fig. 29 ─ Complexe C, déchets de tabletterie, découpe de perles dans un os long, andouiller de cerf scié..

Quelques structures apparaissent dans l'angle nord-est du secteur, recoupées par les limites de la fouille : la tranchée de sablière [17289] et les poteaux [17287] et [17291] matérialisent sans doute un corps de bâtiment extérieur au complexe, qui se développe hors des limites de fouille.

Etat Ia

Pour cette première phase d'occupation, l'espace C5 est également restitué sous forme de bâtiments situés au nord de la place centrale, suivant un alignement est-ouest inscrit à la perpendiculaire de la branche orientale du complexe. Sa limite méridionale correspondrait aux puissants poteaux [17033], [17067] et [17137]. A l'ouest de la tranchée d'épierrement [17401], les poteaux rapprochés [17224], [17222], [17863] et [17861] marquent sa séparation d'avec l'espace excavé D (description ci-après). Sa façade méridionale est délimitée par les TP [17164, 17166] et le tronçon de sablière [17854]. A l'est de la fosse [17401], cette limite se confond avec les structures du bâtiment C6. Au nord, l'énorme trou de poteau [17003], qui présente en stratigraphie les traces d'une reprise, peut également être intégré au complexe. A l'intérieur de la zone ainsi délimitée ont été mis au jour plusieurs trous de poteaux plus légers, qui peuvent constituer des cloisons internes. Au nord-est du secteur, les structures [17287], [17293], [17297] et [17999.232] forment un angle pouvant appartenir à un bâtiment se développant hors de l'emprise de la fouille.

Mobiliers particuliers (MD)

Du point de vue fonctionnel, la partie orientale du bâtiment C5 livre, tous états confondus, un mobilier diversifié, dont quelques outils en fer, des déchets liés au travail du bronze, des éléments de vaisselle métallique, des fragments d'armement et d'ustensiles culinaire.

Sur le plan artisanal, quatre outils ont été identifiés soit un burin, un ciselet ou ciseau, une petite serpette et un outil à soie interprétable avant restauration comme un lime ou une râpe. L'outillage est complété par une pierre artisanale en forme de parallélépipède rectangle, qui peut avoir servi tant d'enclume que de polissoir. Sur le plan des déchets, on note la présence de quatre coulures de bronze et d'un petit fragment de lingot en alliage cuivreux. Ces divers éléments pourrait plaider en faveur d'un artisanat du bronze dans la zone, malgré l'absence d'autres indices primaires liés à cette activité (moule, creuset, foyer, demi-produit). De plus, la plupart des outils ont une fonction ubiquiste qui peut servir, tant à l'artisanat du bois, qu'à l'artisanat du métal. Dans ces conditions, on s'abstiendra de trancher quant à la fonction de ce bâtiment. On notera, en outre, la présence à l'angle nord est de la zone de deux andouillers de cerf avec des traces de sciage clairement marquées à leurs deux extrémités, qui pourraient également correspondre à une activité de travail de la corne (fig. 29).

Les activités domestiques sont également bien représentées à l'intérieur du bâtiment, avec plusieurs fragments de plaque de foyer, quatre meules, une fusaïole ainsi qu'une aiguille à chas. La présence de meule peut s'expliquer par une récupération et un remploi de ces dernières dans l'établissement des radiers de construction du bâtiment. Il n'est pas possible, pas conséquent, de postuler une activité de mouture dans la zone. À noter encore la présence d'une aiguille et de trois fusaïoles, attestant d'activités domestiques dans la partie ouest du bâtiment.

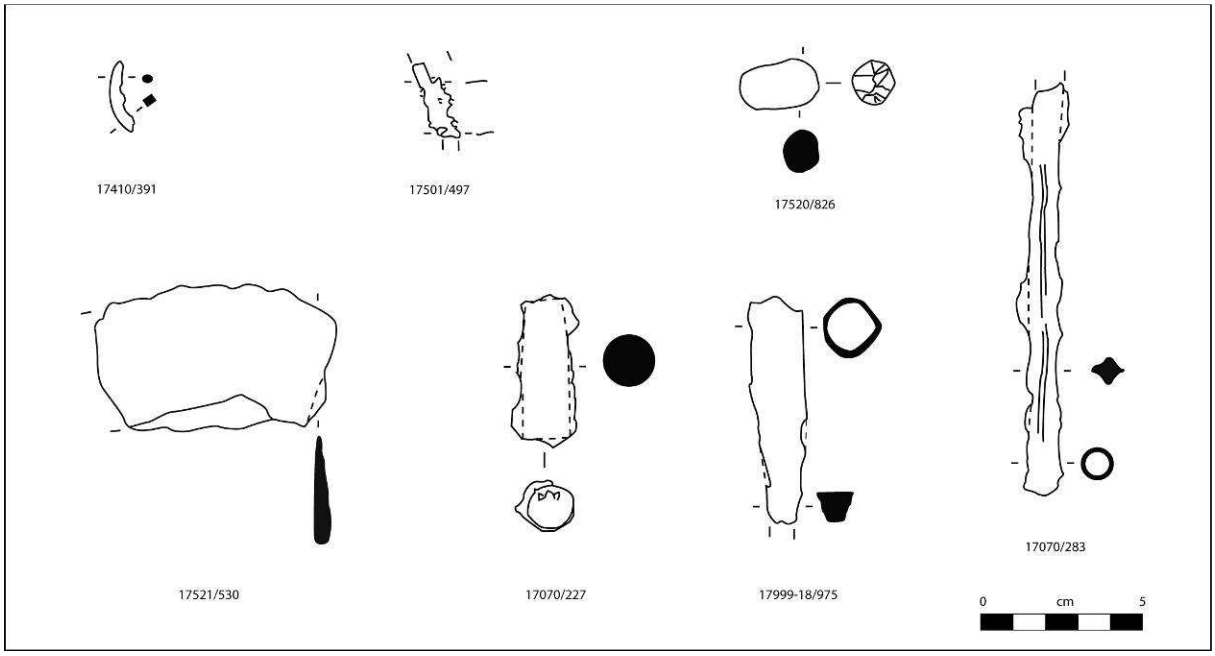

Fig. 30 — Sélection de petits mobiliers liés aux activités artisanales pratiquées dans le périmètre des bât. C5-C6, dans l'angle nord-est de la place. En bas : coin monétaire en fer (à droite) et matrice de coin (?) en bronze (à gauche).

On notera également la présence d'un fragment de récipient en alliage cuivreux d'importation méditerranéenne, correspondant à un type rare : une anse à décor de buste féminin, qui peut être affiliée à certaines anses de gobelet de type Idria (fig. 31). Cet objet a été découvert en bordure de l'empierrement de l'état II, dans la même couche qu'une fibule filiforme à corde externe de type La Tène D2. Un petit canard moulé en bronze, ornant vraisemblablement un récipient en alliage cuivreux (couvercle ?), a été trouvé dans l'épandage 17155 à l'angle des bâtiments C6 et C5. Un fragment de bol céramique à décor en relief issu d'un trou de poteau fouillé dans la partie nord du bâtiment C6 appartient au cercle des productions « mégariennes » de l'Égée orientale, vaisselle de luxe attestée à de très rares exemplaires à Bibracte, à Gergovie ou à Lyon. Liés aux états les plus tardifs du corps de bâtiment, ces objets confèrent au corps de bâtiments C5 un caractère aristocratique que ne dépend pas la découverte, dans la cave située dans sa partie orientale, d'une fibule en argent et d'un possible mors italique en bronze.

Cette zone a livré d'autres indices, liés à des activités de comptage et/ou de gestion : une forte concentration de jetons retaillés dans des céramiques se dessine à l'angle sud-ouest du bâtiment ; la fosse 17153 en a livré à elle seule 29 exemplaires, dont certains étaient encore empilés à la manière de « rouleaux » (fig. 31). Corrélés aux fragments de vaisselle importée découverts dans cette zone et aux énormes quantités d'amphores extraites du comblement de la cave (plus d'une tonne !), ces éléments témoignent peut-être de transactions commerciales portant en partie ou en totalité sur la vente et/ou l'acquisition du vin italique.

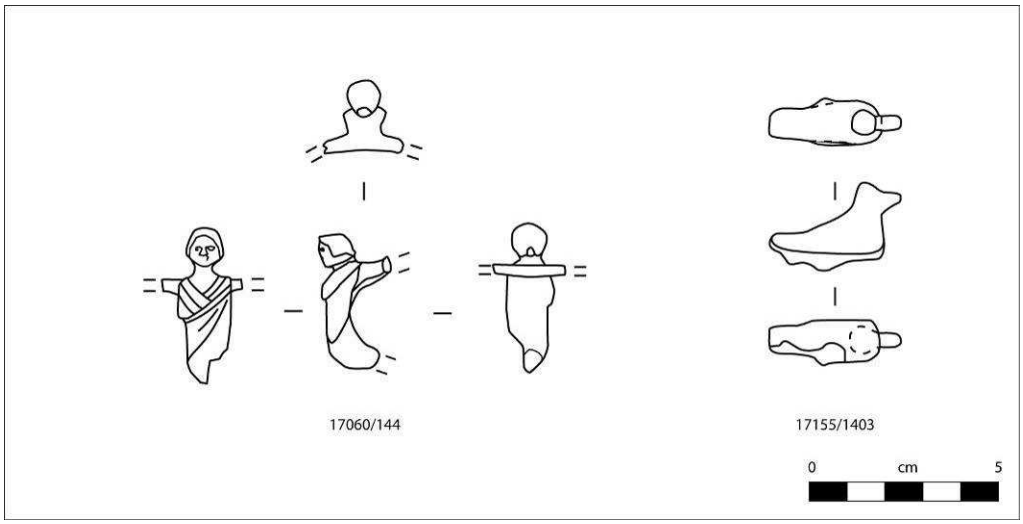

Fig. 31 — Sélection de mobiliers particuliers issus du bât. C5. Anse de cruche ou de gobelet importée à protomé féminin, applique zoomorphe de couvercle de vaisselle en forme de canard, fragment de bol céramique importé à décor en relief de type « mégarien ». En bas : concentration de jetons de la fosse 17153.

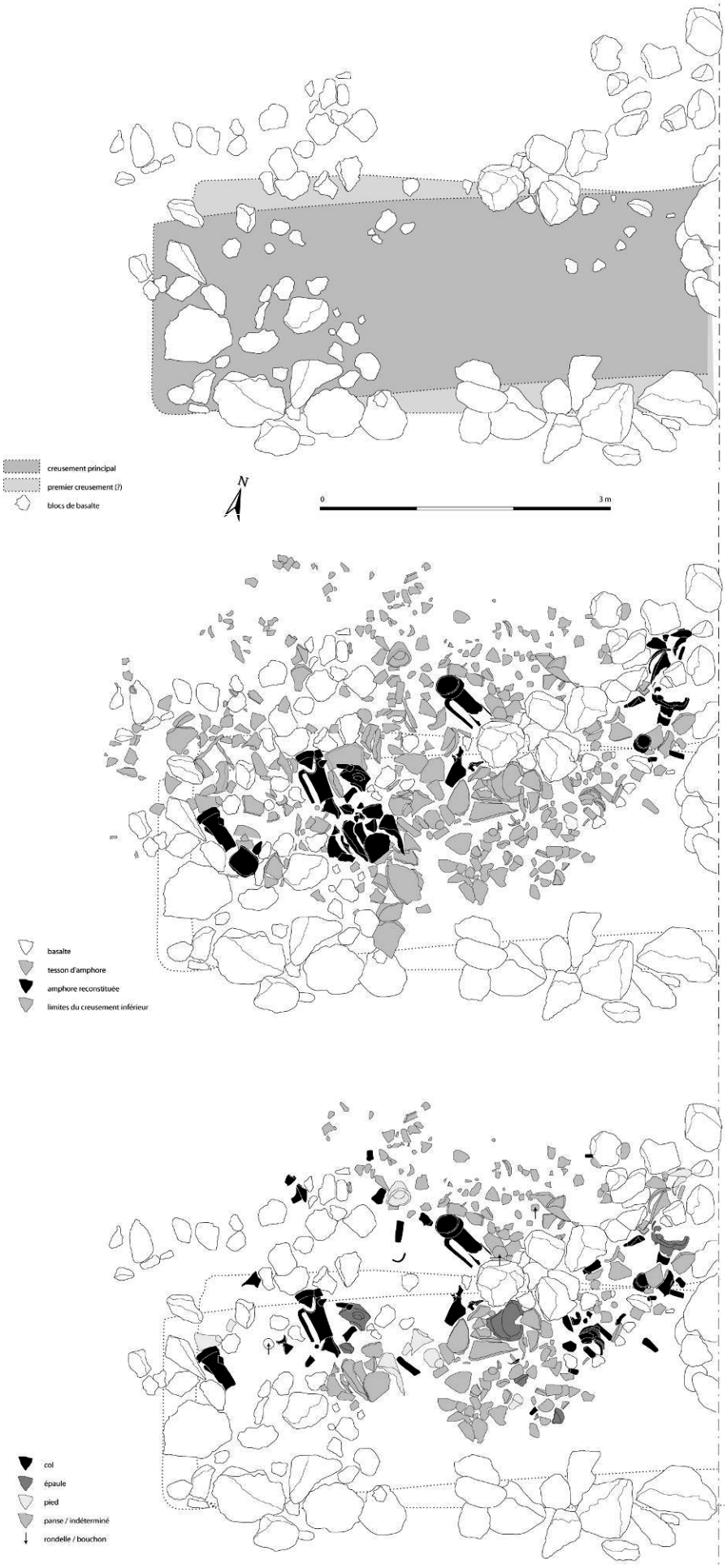

Fig. 32 – Cave 17047 : relevé des alignements de pierre et des creusements , relevé des dépôts d'amphores et localisation des récipients entiers

Cave [17047]

La partie orientale de l'espace C5 est occupée par une grande cave [17047]. Large de 2 m en moyenne, taillée dans le roc naturel jusqu'à 1,60 m de profondeur, elle a été fouillée sur 5,75 m de longueur et se poursuit sous la limite est du chantier. Son creusement s'insère, dans sa partie supérieure, dans une vaste fosse évasée, large d'environ 4,50 m à l'ouverture.

Dès le premier décapage à la pelle mécanique, une couche de remblai hétérogène incluant de nombreux éléments gallo-romains (tuiles, mortier, calcaire, sigillée) occupait l'ensemble de la zone et laissait présager l'existence d'une cavité importante. Après deux passes manuelles ([17014], [17020] et [17044][3]), un sondage d'un mètre de large a été pratiqué le long de la limite de fouilles, qui a effectivement révélé une profonde structure en creux. Poursuivi jusqu'au fond de la cave, il a permis d'identifier quatre niveaux de comblement superposés (fig. 33, 36).

Remblais romains

La couche de remblai de surface est interprétée comme un nivellement de la zone postérieur au comblement de la cave, destiné à compenser l'affaissement des couches. Cette opération, qui a pu s'effectuer en plusieurs fois, a eu lieu dans le courant de l'époque romaine : ce niveau recèle des éléments de démolition (blocs de mortier, de calcaire et d'arkose, *tegulae* et *imbrices* de type classique) mêlés à des mobiliers céramiques datables entre le Ier et le IIIe siècles de notre ère (sigillée de Gaule du Centre, de type Drag. 37 évolué).

Comblement supérieur (état II)

Le comblement supérieur de la cave [17045] est atteint à une vingtaine de centimètres au dessous du niveau précédent : composé d'une terre cendreuse très noire, incluant de gros fragments de charbons de bois, il est occupé sur toute sa surface par de gros blocs de basalte (jusqu'à 70 cm de long), de gros fragments d'amphores Dressel 1 et quelques ossements animaux. Il s'agit du dernier comblement de la structure, vraisemblablement issu de la démolition de la cave et du bâtiment qui l'abritait.

A ce niveau apparaît un alignement [17048] de gros blocs de basalte disposés sur le rebord sud de la cave et partiellement affaissés dans son creusement. Côté nord, une ligne de blocs alignés au sommet du remplissage dessine un dispositif analogue, entièrement déversé dans la cavité. Il doit s'agir des restes d'une sorte de parement, d'un calage et/ou d'une assise pour des structures en bois. Ces aménagements étaient sans doute destinés à maintenir un coffrage en bois plaqué contre les parois de la cave, ainsi, probablement, qu'un plancher qui en constituait le plafond en même temps que le sol de marche du bâtiment environnant. La position des alignements de pierres, déversés d'un seul tenant dans le comblement supérieur [17045], traduit une opération de démantèlement volontaire de ces aménagements, plutôt qu'un affaissement naturel après pourrissement des boisages.

Les amphores présentes à ce niveau, particulièrement abondantes (fig. 33, 71), dénotent un très faible taux de fragmentation : le prélèvement différencié des différentes parties de récipient et leur localisation sur les relevés (fig. 32) laissent reconnaître plusieurs récipients complets, écrasés en place après décolletage des cols. Le schéma de la fig. 32 distingue trois à quatre individus alignés côte à côte, dont les cols biens conservés côtoient un nombre équivalent de grosses rondelles d'amphores qui peuvent être interprétées comme des bouchons. Cet amas organisé de récipients n'a fonction première de la cave, dont le niveau d'utilisation se situe 1,40 m plus bas. Il constitue un véritable dépôt volontaire, contemporain de son démantèlement. On peut supposer, de par leur position, que les amphores ont été basculées en même temps depuis le sud de la cave. Il s'agit exclusivement d'amphores de type Dressel 1B : de même que les autres fragments isolés recueillis à ce niveau (majorité de lèvres en bandeau d'une hauteur supérieure à 5,5 cm, pieds cylindriques massifs, d'une longueur supérieure à 14 cm, anses massives larges de plus de 5 cm), elles relèvent d'un faciès caractéristique du milieu du Ier s. av. J.-C., postérieur, en tout état de cause, aux années 70 av. J.-C.

La faune présente dans ce dépôt supérieur présente également un faciès particulier : outre plusieurs mandibules de bovidés, il a livré plus d'une dizaine de crânes d'ovicaprinés complets, de jeunes individus *a priori*. Rarement rencontré dans les contextes liés aux habitats fouillés depuis 2005, où le bœuf domine à plus de 60 %, le dépôt de crânes de chèvres ou de mouton est caractéristique des amas rituels rencontrés sur le sanctuaire fouillé en 2001-2005 (Poux et al. 2006). Leur association avec des amphores écrasées en

[3] Dans cette couche [17044], une partie du mobilier certainement issu du comblement supérieur [17045] de la cave.

Fig. 33 ─ Complexe C, bât. C5, comblement de la cave 17047 vu de l'est, en cours de fouille.

place, dans un contexte chargé de charbons liés à un feu soutenu, rappelle, en tous points, les dépôts liés à la destruction de l'enclos A (rapport 2001).

Toutes ces observations plaident pour un abandon subit de la cave, lié à un démantèlement volontaire de ses structures boisées et empierrées, peut-être précédé ou suivi d'un incendie. Cette opération d'assortit, en l'occurrence, d'une sorte de dépôt « de clôture », vraisemblablement consécutif à une cérémonie accompagnée d'un banquet, dont les modalités ont été largement documentées dans le sanctuaire attenant.

Même s'il n'est pas stratigraphiquement lié à sa fonction première, ce dépôt pourrait plaider pour une structure liée au stockage des amphores. L'hypothèse d'une « cave à vin », dans laquelle auraient été conservés des récipients destinés à la vente et/ou à la consommation sur place, dans le bâtiment qui

Fig. 35 ─ Complexe C, bât . C5, fond de cave 17047 en fin de fouille, avec amphores Dressel 1B en place (?).

recouvre la cave, justifierait sa profondeur et sa surface, bien supérieures à celles des fosses-celliers rencontrées dans les autres secteurs de l'habitat. L'analogie de module et dans une moindre mesure, de forme, qui unit cette structures aux grandes caves fouillées par Y. Deberge sur le site voisin de Gondole n'exclut pas d'autres fonctions, comme cellier destiné au stockage de produits manufacturés ou de denrées destinés à la vente, à l'exportation ou encore, à un usage strictement familial. L'interprétation polyvalente donnée au complexe C, structuré autour d'une grande place bordée de bâtiments dédié aux activités artisanales et commerciales, mais aussi, à la vie domestique, autorise toutes ces hypothèses, qui ne s'excluent pas forcément. Quelle qu'ait été sa destination première, cette structure représente à Corent la première de ce type qui autorise une comparaison avec les caves documentées sur les « grands » *oppida* de Bibracte ou de Besançon.

Comblement médian et inférieur (état Ib)

Le remplissage de la cave a été vidé par grandes unités stratigraphiques et par portions, afin de permettre le relevé de profils (fig. 37).

Le comblement médian [17150] est constitué d'une couche très graveleuse à sableuse, de couleur gris-beige, incluant quelques gros tessons d'amphores de type Dressel 1B et 1A, des petits blocs de basalte et de pouzzolane épars. Elle évoque, dans une certaine mesure, les niveaux d'inondation qui caractérisent certains fonds de fosses ou de fossés rencontrés sur le site, recouverts de dépôts sableux drainés par les pluies et l'érosion naturelle des parois. Il est difficile de déterminer, en l'occurrence, s'il correspond à un apport de sédiments extérieurs ou à une période d'inondation, voire d'abandon temporaire de la cave.

Le comblement inférieur [17151] se présente sous la forme d'une couche argileuse marron à beige, incluant de nombreux fragments de charbons, de gros fragments d'amphore, dont quatre individus presque entiers et de la faune.

La semelle [17152] du remplissage est constituée d'une couche argileuse avec sable et gravier, contenant des cailloux et des petits tessons d'amphores à plat, fortement tassés par le piétinement : certainement liés à la fréquentation de la cave, leur superposition suggère l'existence d'un ou plusieurs niveau(x) de marche.

Fig. 36 – Complexe C, bât. C5, creusements successifs de la cave 17047 (en rouge : état Ia, en blanc : état Ib).

A signaler aussi la découverte, dans l'angle sud-ouest, d'un amas de pierres plus ou moins agencé qui pourrait correspondre à un emmarchement et constituerait ainsi le seul indice de système d'accès à la cave.

Deux panses d'amphores pratiquement complètes ont été extraites de ce niveau (fig. 34), qui constituent peut être un reliquat des récipients initialement stockés au fond de la cave. Leur typologie tardive (Dressel 1B), identique à celle des amphores déversées dans le comblement supérieur, plaide quoi qu'il en soit pour un comblement rapide et unique de la structure, puisque ce dernier ne saurait être en aucun cas antérieur aux années 70 avant notre ère. Cette hypothèse est confortée par plusieurs collages effectués entre les couches médiane et supérieure du remplissage.

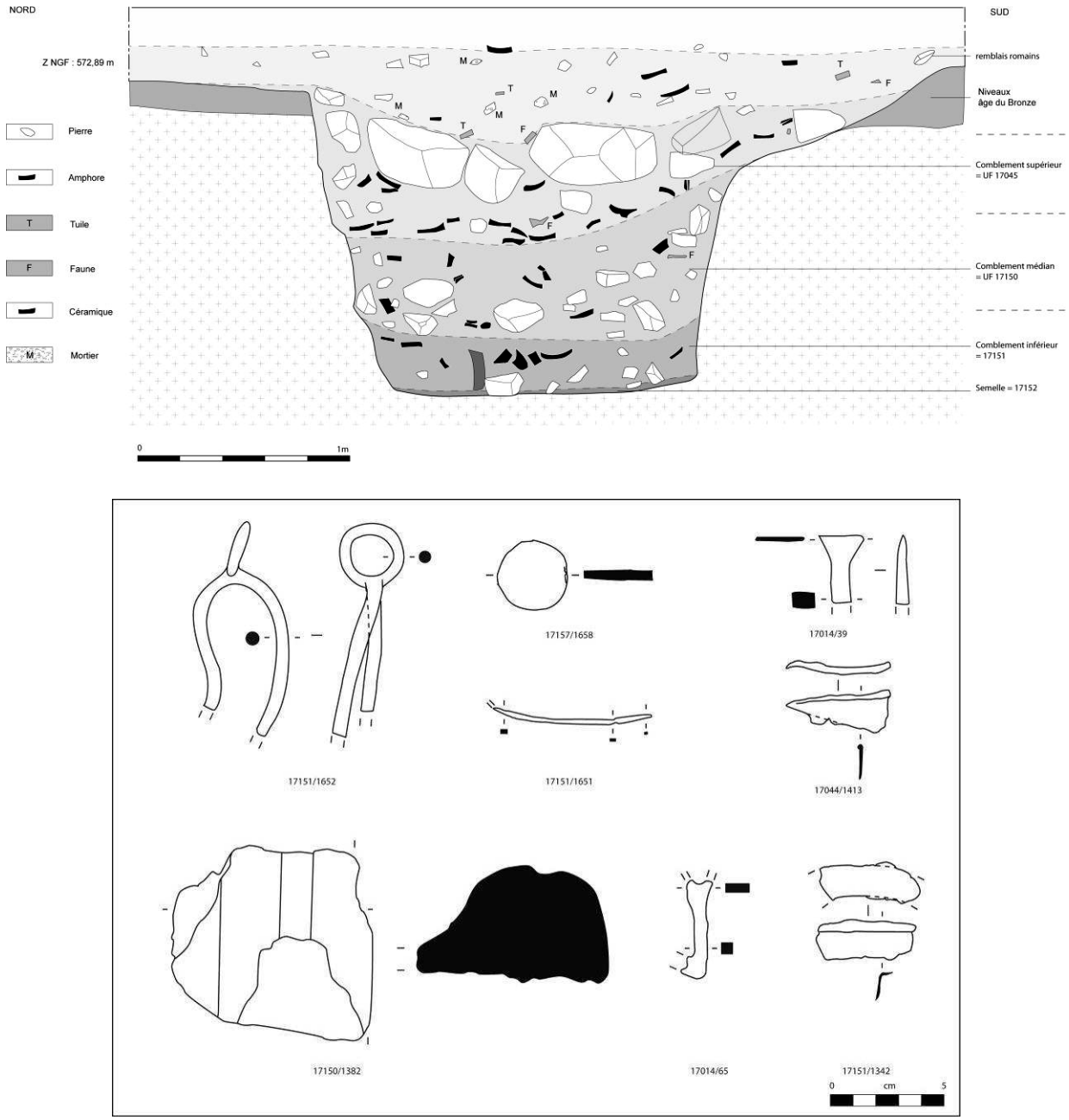

Fig. 37 – Complexe C, bât. C5, cave 17047, coupe stratigraphique transversale et sélection de mobiliers particuliers issus du remplissage.

D'autres petits objets ont été trouvés dans cette couche : monnaies en bronze, rondelles de céramique, semi-produit de bronze, scories de fer, rondelle de plomb, boucle de ceinture, fibule en bronze, etc.

Creusement (états Ib/Ia ?)

Le fond de la cave est atteint à l'altitude de 571,40 m NGF. Parfaitement plane, il marque un angle droit avec les quatre parois du creusement, pratiquement verticales et taillées de main d'homme dans la roche basaltique. Des enlèvements obliques visibles sur sa paroi nord montrent que les blocs en ont été extraits en suivant la veine du basalte. Légèrement évasé, ce creusement mesure 5,5 m de longueur, pour une largeur située entre 1,50 m au fond de la cave pour plus de 2 m à l'ouverture. Soit un volume total d'environ 13 m^2.

Un net décrochement des deux parois à la cote supérieure 572,50 m NGF ménage une sorte de ressaut à hauteur de l'ouverture de la cave. Large de 10 à 50 cm, les limites des ressauts suivent une orientation

légèrement différente de celle du creusement principal. Elles ne sont conservées qu'au nord-ouest, respectivement, au sud-est de la cavité, ce qui suggère en plan l'existence d'un premier creusement recoupé par le creusement principal de la cave (fig. 36). Cette hypothèse est confirmée par le comblement de ces deux ressauts, de nature différente du comblement supérieur : une couche de remblai caillouteux recelant de plus petits tessons d'amphores, de type Dressel 1A, liés à un premier comblement ou un apport de remblais constitués à une époque antérieure. Il est tentant de restituer un premier cellier, identique à ceux repérés dans d'autres bâtiments du même état moins profond, d'environ 50 cm de profondeur et d'orientation ouest-est, perforé par l'implantation de la cave de l'état Ib. Ce décrochement pourrait également faire partie du dispositif de coffrage qui maintenait les blocs déversés dans la cave, comblé avec des remblais prélevés dans des niveaux plus anciens.

Mobiliers particuliers (MD)

Par sa position centrale et son volume important, cette cave concentre un matériel qui résume bien les différents pôles d'activité attestés dans les bâtiments environnants (fig. 36). Outre de nombreuses amphores vinaires, son comblement a livré un hypothétique élément de harnachement en bronze composé d'une tige massive surmontée par un anneau, qui évoque certains type de mors italiques documentés sur les camps romains du Haut Empire (Junkelmann 1992), ainsi qu'un fragment de lèvre de récipient en bronze, une agrafe de ceinturon et une petite fibule en argent de type filiforme. Outre ces objets remarquables, qui confortent le statut aristocratique des occupants du corps de bâtiments C5, la cave livre également une quinzaine de jetons, une tige de section carrée interprétable comme un demi-produit d'alliage cuivreux, des scories et un petit objet en plomb évoquant un poids de balance. Liés à l'activité artisanale, commerciale et domestique qui caractérise ce secteur, ces éléments disparates soulignent bien le caractère détritique du remplissage inférieur de la cave.

Interprétation générale du complexe C

Dégagé en trois campagnes de fouille successives, le complexe C concentre un enchevêtrement de structures d'une extrême densité, étendues sur plus de 1200 m^2 dans son état le plus récent, dont la description sectorisée ne facilite pas la compréhension d'ensemble. Les plans de la fig. a-b illustrent la cohérence de cet ensemble rigoureusement planifié, parfaitement intégré à l'urbanisme de ce secteur de l'*oppidum*. Sa fonction et son organisation générales seront discutées dans le chapitre de synthèse.

Il convient de rappeler, au préalable, que leurs plans et leur phasage ne constitue que des propositions, qui peuvent prêter à discussion, étant donné la complexité du terrain et l'absence d'étude systématique du mobilier livré par chaque structure : les niveaux de sol sont souvent mal conservés, certains aménagements ont visiblement perduré d'un état à l'autre et l'existence de réfections ponctuelles en brouille certainement la lecture... Les plans proposés restituent avant tout les limites et la structure architecturale de ce complexe, de même que sa densité et sa longévité. Malgré l'existence d'au moins trois états d'orientation et de configuration distinctes, sa fonction semble avoir relativement peu varié au cours du temps.

Il se présente, toutes époque confondues, comme un vaste espace architectural articulé autour d'une place centrale, dont l'implantation a été précédée d'une opération de nivellement qui a entaillé le substrat sur près de 900 m^2. Cet espace et les bâtiments qui l'entourent sont jonchés de mobiliers qui témoignent d'un espace prioritairement voué aux activités artisanales et commerciales. La distribution de ce mobilier, sa spécificité par rapport à celui recueilli dans les corps de bâtiments environnants, ainsi que les interprétations fonctionnelles qui en découlent, seront abordées dans un chapitre séparé (voir *infra*).

Indépendamment de ces indices et sur un strict plan architectural, cette hypothèse fonctionnelle peut s'appuyer sur la configuration et la régularité de ses aménagements. Il convient de résumer brièvement les principaux d'entre eux, rencontrés du centre à la périphérie du dispositif :

Place centrale. Le cœur du complexe est matérialisé par une aire de circulation qui semble avoir été aménagée dès l'origine, en amont des constructions qui la bordent et recoupent ses niveaux. Cette aire s'implante sur un terrain parfaitement plane, nivelé par les opérations de terrassement et légèrement surbaissé par rapport aux sols environnants. Elle est revêtue d'une chaussée de cailloutis densément damé, recouverte au fil du temps par des décharges détritiques qui ont fait l'objet d'une évacuation régulière. L'absence de poteaux susceptibles de relier les branches du complexe, séparées par une portée de plus de 15 m, permet de restituer un espace ouvert, dédié à des activités qui se déroulaient en partie à l'air libre et à la lumière du jour. L'emprise des bâtiments périphériques, qui empiètent progressivement sur la chaussée, en réduisent la surface à moins de 230 m^2 : dans son état le plus récent (Ib et II), cette place se présente plutôt comme une grande cour intérieure entourée d'un péristyle monumental, fonctionnant comme un

véritable « puits de lumière » pour les artisans qui exerçaient à l'abri des halles et des portiques. La présence de bucranes alignés au centre de la place n'exclut pas qu'il ait été occupé par des structures légères de type « potence de boucherie » destinée à la suspension des carcasses animales, du même type que celle identifiée sur le sanctuaire, ou encore, sur la grande place publique d'Acy-Romance (cf. rapport 2005).

Portiques. En façade des bâtiments C3, C4, C5, C6 et C7 ont été repérés des alignements discontinus de piquets ou poteaux de petite taille, qui empiètent sur la place et en perforent le cailloutis. Ces supports, qui ne semblent pas s'intégrer à la structure porteuse du bâtiment, matérialisent plutôt des appentis ou des portiques. Cette hypothèse avait déjà été formulée en 2006 pour le « trottoir couvert » de l'état II du bâtiment C3. Si ces portiques relèvent, dans le premier état (Ia), d'aménagements ponctuels qui ne se retrouvent pas devant tous les bâtiments, ils sont vraisemblablement intégrés dès l'origine à la construction des halles de l'état suivant (Ib), dont ils garnissent les branches septentrionale et méridionale sur toute leur longueur. Il est également difficile de déterminer s'ils étaient abrités par une couverture indépendante à un pan, adossée à la façade des bâtiments, ou par une extension de leur toiture principale.

Halles monumentales. Mises bout à bout, les structures bâties du complexe C circonscrivent la place sur tout son pourtour. Elles semblent *a priori* constitutives d'une seule et même entité architecturale d'environ 40 m de long sur environ 30 m de large, formée de quatre branches perpendiculaires de 6 à 8 m de portée. Dans le détail, il est moins aisé d'établir si chacune de ces branches se compose d'une halle continue ou d'une enfilade de bâtiments contigus. Si la distinction n'est guère importante sur un plan fonctionnel, elle est fondamentale pour cerner les modalités d'édification du complexe, fondamentalement différentes, selon qu'il a été réalisé en un seul tenant ou par juxtaposition de constructions individuelles. Cette question n'est pas tranchée pour l'état Ia, dont l'état de conservation ne permet pas une délimitation stricte des bâtiments. Leur étroitesse et la régularité des façades plaide néanmoins pour des constructions simultanées ou peu éloignées dans le temps. Le mode de construction sur poteau et l'absence de cloisons de façades marquées par des sablières plaide pour des halles ouvertes. Cette hypothèse est encore plus plausible pour l'état Ib : la régularité de certains alignements de poteaux porteurs, reconnus sur plus de 20 m, leurs dimensions massives et l'absence de cloisons intermédiaires entre les poteaux donnant sur la place invitent à restituer des halles ouvertes continues, recouvertes d'une seule et même toiture en matériaux périssables. L'empiètement des épandages mobiliers de la place centrale sur ces espaces couverts, qui débordent parfois sur plus de 8 m à l'intérieur des bâtiments, plaide également dans ce sens. L'exemple des grandes halles fouillées sur les *oppida* de Manching et du Titelberg (voir *infra*, fig. 65) conforte cette restitution. Dans les deux cas de figure, ce complexe possède un caractère monumental évident : chacune de ses branches occupe une surface qui oscille entre 120 et 300 m^2, soit, au total, une surface abritée de plus de 700 m^2.

Boutiques et ateliers. Si l'aménagement de la place et des bâtiments périphériques semble procéder d'une seule et même opération architecturale, l'intérieur des halles présente une nette partition interne, matérialisée par des cloisons légères (trous de piquets, sablières étroites) et des concentrations de mobilier (voir analyse spatiale *infra*). A la division du complexe en sept bâtiments (C1-C7) s'ajoutent un certain nombre de subdivisions à l'intérieur de chacun d'entre eux, qui semblent définir des aires de travail plutôt que de véritables pièces cloisonnées. Cette subdivision de l'espace témoigne d'une distribution ordonnée et d'une stricte séparation des activités exercées autour de la place. Qu'elle s'inscrive dans un cadre collectif ou privé, cette forme de rationalisation de l'espace artisanal et commercial n'est pas sans évoquer celui qui régit les *fora* romains, entourés de boutiques (*tabernae)* dédiées à tout un panel d'activités distinctes.

Structures de stockage et de travail. A de rares exceptions près, chacun de ces espaces est doté d'une ou deux grandes structures excavées de grande taille, qui occupent généralement une position centrale qui témoigne de leur fonction importante dans les activités qu'ils abritaient. Ce type de structures – fosses assez peu profondes, de forme plus ou moins carrée, rectangulaire ou ovale – peut répondre aussi bien à la définition d'espaces de stockage de marchandises destinées à la consommation, dans un cadre domestique, ou à la vente dans le cadre d'activités marchandes, qu'à celle d'espaces de travail, de type ateliers semi-enterrés. Les fosses profondes et allongées [17084, 17418, 16450 ou 17589], dotées d'un emmarchement destiné à en faciliter l'accès, correspondent vraisemblablement à de petits celliers dédiés à la conservation au frais de marchandises et/ou de denrées périssables, du même type que ceux mis en évidence dès 2005 dans l'habitat attenant. La grande cave [17047] se distingue par sa capacité beaucoup plus importante, adaptée au stockage d'amphores vinaires ou d'autres marchandises destinées à la commercialisation. Les grandes fosses peu profondes à fond plat [17171, 17522, 17156, 17126, 16408, 17478, 17686 ou 17323] sont assimilables à des ateliers semi-excavés, du même type que ceux reconnus sur l'*oppidum* de Villeneuve-Saint-Germain. Ces attributions fonctionnelles se sont trouvées corroborées, dans la plupart des cas, par l'étude du mobilier découvert dans leur comblement : comme à Villeneuve-Saint-Germain, une majorité d'entre eux semble dédiée au travail de la métallurgie et en particulier, du bonze.

Foyers. De petites structures de combustion, vraisemblablement dédiés aux activités artisanales, ont été identifiées dans l'angle sud-ouest (bâtiment C4) et dans la branche occidentale du complexe (bâtiment C3). Ces foyers sont matérialisés, à l'extérieur des bâtiments et en bordure de la ruelle qui longe le complexe à l'ouest, par des soles de tessons d'amphores rubéfiés par la chaleur. En leur absence, l'identification de ces structures est rendue difficile par la nature des sédiments, des terres noires qui ne conservent aucune trace de rubéfaction même lorsqu'elles ont été soumises à un feu intense. La présence de foyers est néanmoins signalée par des fragments de plaques foyères, dont la distribution régulièrement espacée au sein des quatre branches du complexe reflète bien leur subdivision en espaces de travail et de vie distincts.

Cloisons internes, seuils. La délimitation des bâtiments par des structures en creux longilignes, de type tranchée de palissade, sablière basse ou barre de seuil, est spécifique à l'état Ib et ne concerne que certaines portions du bâti. Quelques unes d'entre elles peuvent être interprétées comme des vestiges de cloisons légères et plus ou moins élevées, fondées sur des poutres enterrées faisant office de sablières basses. Leur tracé discontinu, qui se prolonge rarement au-delà de quelques mètres, ne permet pas de restituer des parois continues, comparables à celles qui circonscrivent le corps de bâtiments B fouillé en 2006. A noter la découverte, dans le bâtiment C4, de fragments de parois en clayonnage comportant des traces de couleur rouge, qui attestent l'existence de parois à décors peints. D'autres structures [17196, 17252, 17999-29, 17359, 16444, 15710, 17484] s'en distinguent tant par leur forme, longiligne et très large, que par leur faible profondeur, qui n'excède pas 15-20 cm. Rencontrées essentiellement en limite ouest et nord de la branche occidentale du complexe, ainsi qu'en limite est du bâtiment C4, elles restituent l'empreinte de larges planches plates qui pourraient correspondre à des barres de seuil plutôt qu'à des cloisons. La répartition de ces structures, situées en bordure des ruelles ou à l'interface des subdivisions de bâtiments, signale peut-être l'emplacement de portes permettant l'accès au complexe et la circulation entre ses différentes unités. La présence d'éléments d'huisserie découverts en position secondaire en différents endroits du complexe (clés, plaques et pennes de serrure en fer) confirme leur existence, même si la carte de répartition de ces éléments ne coïncide pas précisément avec celle des structures. Il faut préciser qu'elle ne s'oppose pas à l'hypothèse de halles ouvertes : l'occupation de leur espace interne par des structures fixes de travail ou de vente imposait un cheminement contraint ; la sécurisation de certains espaces dédiés au stockage des denrées et productions artisanales les plus précieuses (pièces d'orfèvrerie, parures métalliques, vin importé), la mise en œuvre de systèmes de fermeture plus ou moins sophistiqués.

Etablis, étals. Certains secteurs des bâtiments C3 et C7 sont occupés par des concentrations de trous de piquet disposés en quinconce, de manière trop lâche et trop limitée dans l'espace pour envisager une cloison en clayonnage. Leur position en bordure extérieure des bâtiments, le long des ruelles environnantes ou en limite de fosse-atelier, invite à les interpréter comme des supports de planches de travail, disposées à l'horizontale et utilisées à la manière de tables sur tréteaux. Leur fonction peut être envisagée aussi bien dans le cadre d'activités artisanales, comme établis, que d'exposition et de vente, comme support d'étal ou d'étagères. Deux d'entre eux, fouillés dans les bâtiments C3 et C7, figurent en association spatiale directe avec des rejets primaires issus de la découpe bouchère, qui incite à les identifier à des étals de boucher. Au même cercle fonctionnel se rattachent plusieurs grosses pierres plates, entières ou fragmentées, découvertes aussi bien à l'intérieur qu'aux abords des bâtiments : leur surface supérieure, qui présente de fortes traces d'abrasion et/ou de polissage, laisse supposer qu'elles ont été utilisées comme enclumes ou meules dormantes, dans le cadre d'activités métallurgiques. D'autres supports de travail sont signalés par au moins quatre tas en fer, fichés dans un billot de bois et utilisés en guise d'enclumettes, dont la répartition suit globalement celle des aires de travail mis en évidence par l'étude des déchets et produits artisanaux (voir *infra*).

Montées d'échelle ou d'escalier (?). Une structure empierrée, aménagée au fond de fosse [17171] du bâtiment C6, peut être interprétée de deux manières : soit elle correspond à un support de travail, fondé plus solidement que les étals/établis sur piquets décrits plus haut ; soit elle correspond à un autre dispositif soumis à de fortes pressions ou tensions, nécessitant une fondation stable et profondément ancrée dans le substrat. Il est tentant de rapprocher cet aménagement des petites bases empierrées ou maçonnées construites dans l'angle de certaines *tabernae* romaines, qui signalent l'emplacement d'une montée d'échelle ou d'escalier permettant d'accéder à un étage dédié à l'hébergement des artisans et de leur famille. L'existence d'un étage supérieur a déjà été postulée en 2006 pour l'état II du corps de bâtiments C, dont il on suppose désormais qu'il ne correspond qu'à une simple réfection des bâtiments de l'état Ib. Cette hypothèse ne peut s'appuyer, en l'état actuel des données, sur aucun argument décisif (traces de planchers effondrés, montées d'escalier, etc.). Elle relève cependant du domaine du possible, compte tenu de l'ampleur des bâtiments et de la taille très imposant de certains trous de poteau, implantés à plus d'un mètre de profondeur. S'ils ne soutenaient pas forcément un étage élevé, ils plaident *a minima* pour l'existence de faux plafonds de type galetas ou greniers de soupente.

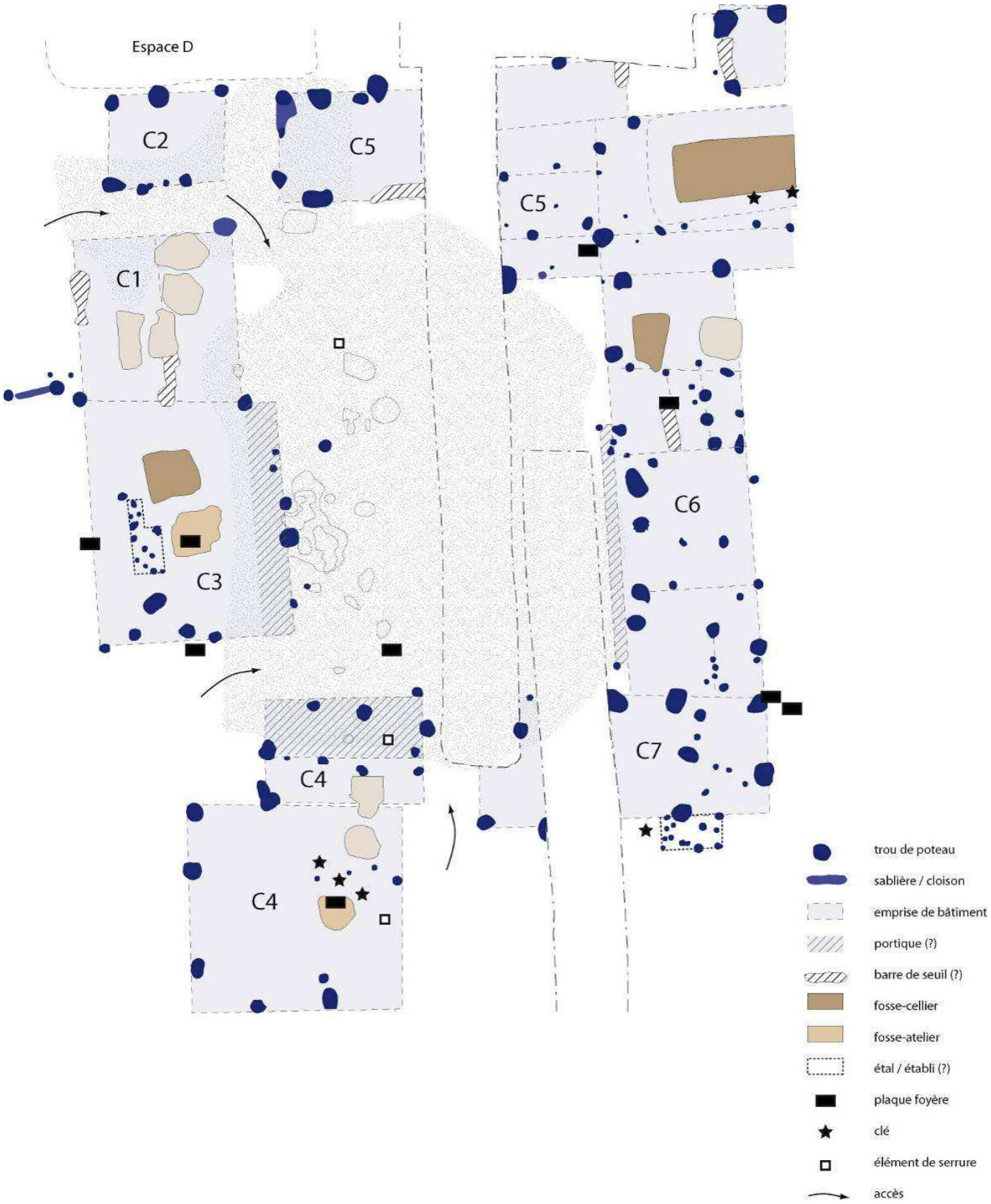

Fig. 38a – Complexe C, état Ia, plan simplifié des corps de bâtiments et de leurs aménagements.

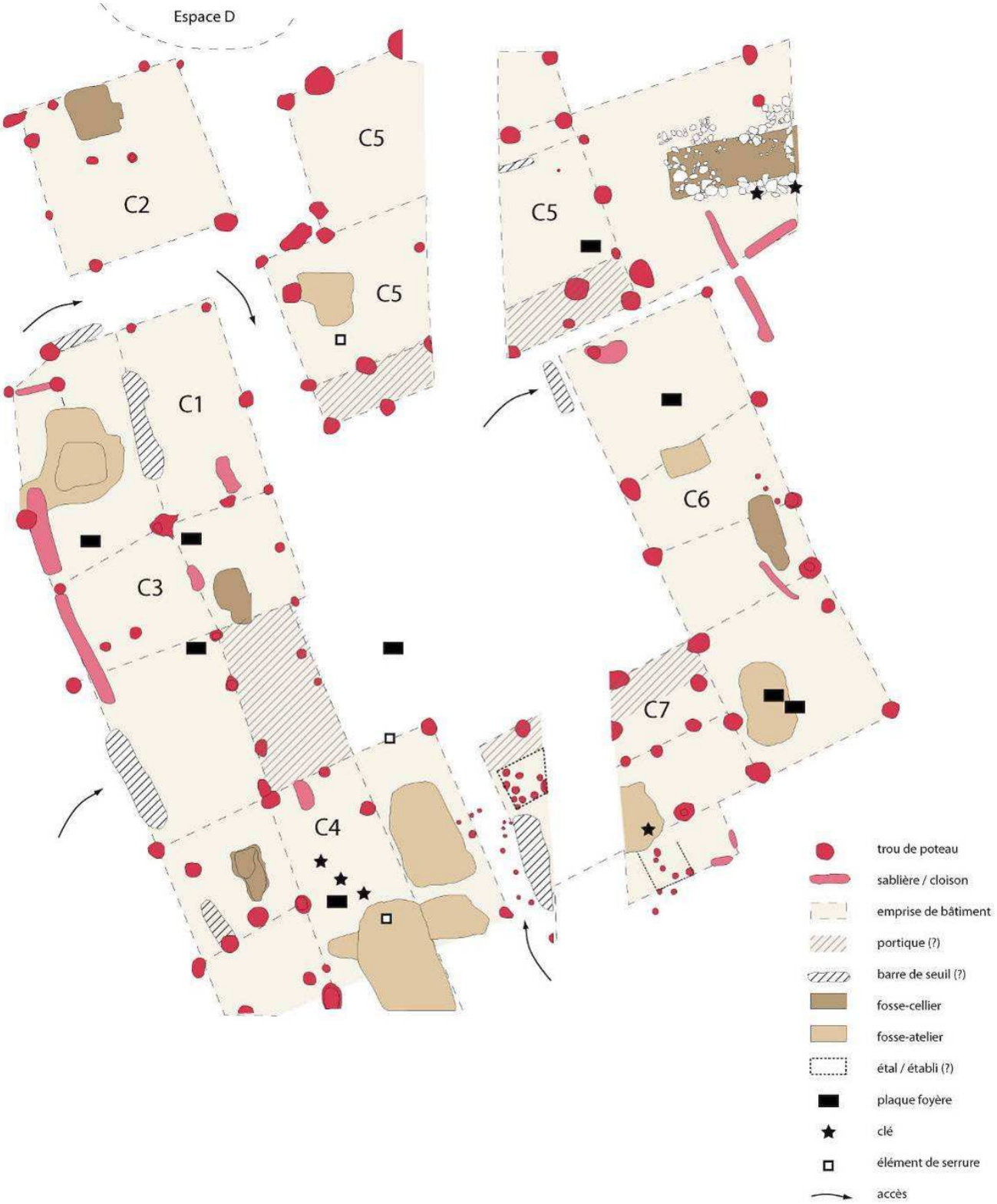

Fig. 38b – Complexe C, état Ib, plan simplifié des corps de bâtiments et de leurs aménagements (état Ib).

Espace D

R. Guichon[4], avec la collaboration de J. Genechesi[5], A. Michel[6], M. Demierre et E. Germain[7]

A la fin de la campagne 2006, une zone comprise entre la limite nord du bâtiment C2 et la façade ouest du bâtiment gallo-romain recoupé dans l'angle NE du chantier avait été laisse en suspens, faute de temps, pour faire l'objet d'une fouille plus approfondie. Un sondage de 2 x 4,6 m, d'orientation nord-sud inscrite dans le prolongement du bâtiment C2, avait été pratiqué jusqu'au terrain naturel : il laissait entrevoir l'importance d'une stratigraphie composée d'au moins deux niveaux laténiens, recouverts d'une épaisse chape de remblais gallo-romain (cf. rapport 2006, p. 80).

Dès la reprise du décapage, il est apparu que ce remblai recouvrait la globalité de la zone, atteignant par endroit sur plus de 50 cm d'épaisseur. Son niveau d'implantation, situé bien au-dessous de la base des murs romains dégagés plus à l'ouest, permettait de supposer qu'il comblait une ou plusieurs dépression(s) importantes, nivelées par un apport de remblais issus pour partie de la démolition de bâtiments situés à proximité. Cette couche de terrassement est caractérisée par du mobilier mêlant matériaux de démolition (mortier, tuiles, blocs calcaire,…) et mobiliers détritiques (sigillée en abondance, monnaies et fibules variées,…) d'époque gallo-romaine. Elle a été dégagée à la pioche, en plusieurs passes successives ([17008] = niveaux supérieurs ; [17024] = niveaux inférieurs), sur l'ensemble du secteur.

Il s'est effectivement avéré que cette énorme poche de remblais ne constituait que le comblement tardif d'un vaste complexe excavé d'époque laténienne, occupant une large partie du secteur. Cette structure se distingue des corps de bâtiments environnants par son aménagement très sommaire et un faciès mobilier original. Faute d'être en mesure de lui attribuer une forme architecturale et une fonction précises, cet ensemble sera provisoirement désigné sous le terme générique « d'espace D ».

Etat II

La bordure sud-est de l'espace D a livré des éléments de radiers constitutifs de l'état II, inscrits dans la continuité de ceux fouillés plus au sud (bâtiment C2). Un niveau de sol empierré [17025], constitué à l'est d'un radier de blocs de basalte de petit module (5 à 25 cm) recouverts de pouzzolane fine damée (alt. sup. 573,40 m NGF), prenant à l'ouest la forme d'un pavage de tessons d'amphores [17026], constitué de gros tessons de panse et d'épaule disposés à plat (alt. sup. 573,21 m NGF). Cet aménagement linéaire d'orientation est-ouest, reconnu sur environ 4 m de longueur, peut tout aussi bien correspondre à un solin ou à un seuil.

Dans la partie située plus au nord, contre la limite septentrionale du chantier, sont apparus plusieurs niveaux empierrés plus ou moins agencés, recouvrant les couches antérieures des états Ia et Ib. Il s'agit, à l'ouest, de l'empierrement [16285-17027], situé 20 cm plus bas que le précédent, (alt. sup. 573,01 m NGF), déjà recoupé par le sondage de 2006. Il est constitué de blocs de basalte de moyen à gros module et de gros tessons d'amphores. Plus à l'est apparaît le solin [17059] (alt. sup. 573,02 m NGF) formé de pierres et d'amphores bien agencés à angle droit.

Cette structure est liée au radier [17085] qui se développe plus au nord, contre la limite de fouilles. Ce radier, formé de pierres de petits modules incluant des éléments de faune et d'amphores, s'apparente à un espace de circulation plutôt qu'à une fondation de bâtiment ; cette dernière hypothèse, suggérée par quelques alignements de pierres pouvant constituer le vestige de parements de solins arasés, ne saurait être retenue faut d'arguments plus solides. Quelle que soit sa fonction précise, on remarque que cette structure n'empiète pas totalement sur l'emprise de la fosse centrale sous-jacente [17873, état 1b] et semble même aménagé en fonction de celle-ci.

A noter la présence sur ce niveau [17085], d'une fibule en bronze pratiquement complète, d'un type tardif à crochet fixe-corde, disque médian et pied à ajours « en S », datable au plus tôt de La Tène D2b (50 - 30 av. J.-C.), associée à une monnaie de la colonie de Nîmes à légende NEM COL, émise vers 40 av. J.-C. C'est

---

[4] Responsable de secteur, Université Lumière - Lyon 2

[5] UMR 8546, Paris-ENS

[6] Université de Lyon 2 Lumière

[7] Université Paris I - La Sorbonne

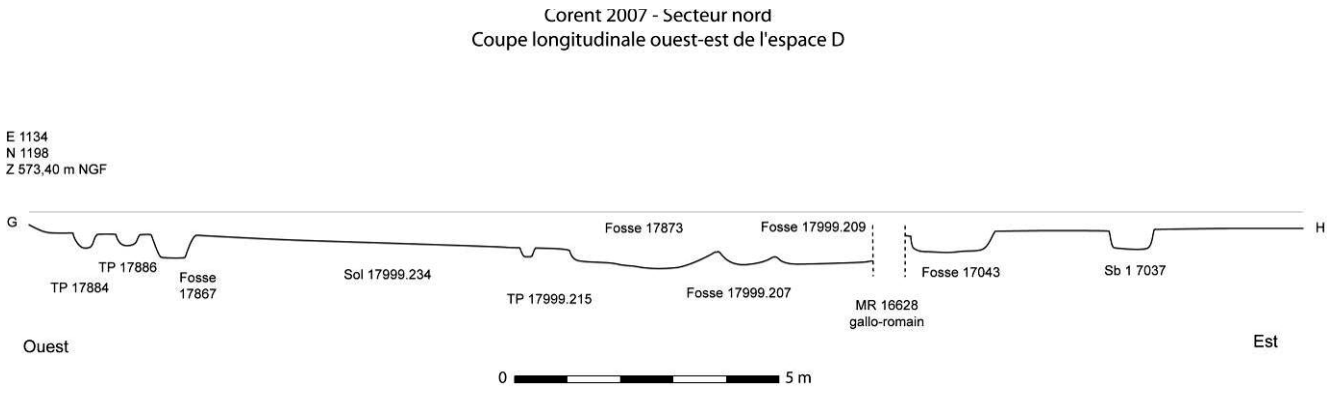

Fig. 39 — Espace D, coupe longitudinale est-ouest de la dépression et des structures en creux

également lors du décapage des remblais romains qui recouvraient cette structure qu'a été extraite une petite lunule en or reliée à une chaînette (fig. 45) emportée parmi les déblais d'excavation mais récupérée à l'occasion d'un contrôle aux détecteurs à métaux. La localisation de cette découverte, dont l'origine et la datation sont discutées plus loin (voir *infra* en fin de volume, note 2), peut être considérée comme assurée à un ou deux mètres près, grâce au stockage différencié des déblais pratiqué au fur et à mesure des opérations de décapage. L'absence de contexte stratigraphique ne permet pas, en revanche, d'établir son appartenance à l'horizon romain ou laténien — la nature des mobiliers associés dans les déblais de fouille témoignent, néanmoins, pour un niveau situé à l'interface entre les deux horizons.

Ces radiers, perturbés par les opération de terrassement et de remblaiement d'époque romaine, semblent liés à une phase tardive de réaménagement de l'espace D. Ils matérialisent moins de véritables bâtiments, dont la fouille des radiers n'a pas révélé de traces tangibles (trous de poteau, sablières ou solins), que des petites structures de type édicule, voire de simples radiers de sol. Cette dernière solution a peut-être été imposée par des contraintes d'humidité stagnante, résultant de l'accumulation des eaux de pluie et des boues au fond de la grande dépression creusée à l'époque gauloise.

Etat I

On peut parler, pour l'état I de l'espace D qui précède les radiers de l'état II, de véritable « complexe excavé ». Il se présente, en effet, sous la forme d'une vaste dépression illustrée par le profil transversal de la fig. 39 : de 573,20 m NGF à la cote E1140, le terrain accuse un pendage important, jusqu'à atteindre une altitude de 572,30 m NGF à l'emplacement le plus profond situé à la cote E 1146, soit un dénivelé d'environ 90 cm. L'estimation de l'altitude du niveau de marche initial, arasé par les labours, permet de restituer un creusement de plus d'un mètre de profondeur. Délimitée sur la base de prises d'altitude régulières traduites en courbes de niveau, cette dépression dessine un carré aux angles arrondis, compris entre les cotes E 1140 et 1152 d'est en ouest, entre les cotes N 1188 et N 1198 du sud au nord. Elle occupe un espace d'environ 100 m^2., qui s'étend sans doute plus au nord, au-delà de la limite de fouille.

Cette zone excavée est délimitée, au sud, par une rangée régulière de huit poteaux implantés au bord du creusement, sur une distance d'environ 18 m. Quoique parfaitement alignés, les poteaux présentent des différences de taille et de mode de calage qui n'assurent pas complètement leur appartenance à une seule et même structure. Ils permettent de restituer une palissade continue, aussi bien que la façade d'un ou plusieurs bâtiments distincts contigus à l'espace D. Il est probable que cet alignement de poteaux remplissait un double usage : celui d'une clôture destinée à délimiter le complexe D et à masquer du regard les activités qui se déroulaient à l'intérieur, en même temps que d'un support, contre lequel ont été adossés les bâtiments C2 et C5 décrits au chapitre précédent. Cette configuration semble la plus probable, au moins pour l'état Ia, orienté selon un axe est-ouest. Le poteau [17999.217] à l'est amorce peut-être un retour oblique de cette clôture en direction du nord. Côté ouest, les deux poteaux massifs [17192] et [17869] sont trop espacés pour constituer une cloison continue : ils semblent former une sorte de porche d'entrée, qui permettait l'accès au complexe sur son côté occidental, à partir de la ruelle identifiée en 2006 au nord de l'enclos périphérique du corps de bâtiments B..

Le changement général d'orientation qui caractérise l'évolution du quartier au cours de l'état Ib a pu induire un léger empiètement des bâtiments C2 et C5 sur le complexe excavé : cette hypothèse ne peut être

Fig. 40 — Espace D, vestiges de radiers de l'état II (en haut), fosses contiguës creusées au fond de la dépression, aux parois rubéfiées par le feu (?)

envisagée qu'en admettant que ce dernier était déjà partiellement comblé au niveau des bords. Le changement général d'orientation qui caractérise l'évolution du quartier au cours de l'état Ib a pu induire un léger empiètement des bâtiments C2 et C5 sur le complexe excavé : cette hypothèse ne peut être envisagée qu'en admettant que ce dernier était déjà partiellement comblé au niveau des bords. A ce détail près, l'espace D ne semble faire l'objet d'aucune modification de structure avant la phase II : sa fouille a mis en évidence quelques réaménagements internes, qui pourraient coïncider avec les deux phases de construction (Ia et Ib) reconnues sur le reste du site ; il ne s'agit, en l'occurrence, que de réfections mineures qui n'influent ni sur l'emprise, ni sur l'orientation générale du complexe. Pour cette raison et dans l'attente d'une fouille plus extensive qui permettra peut-être de préciser leur évolution, ces différents aménagements seront décrits conjointement..

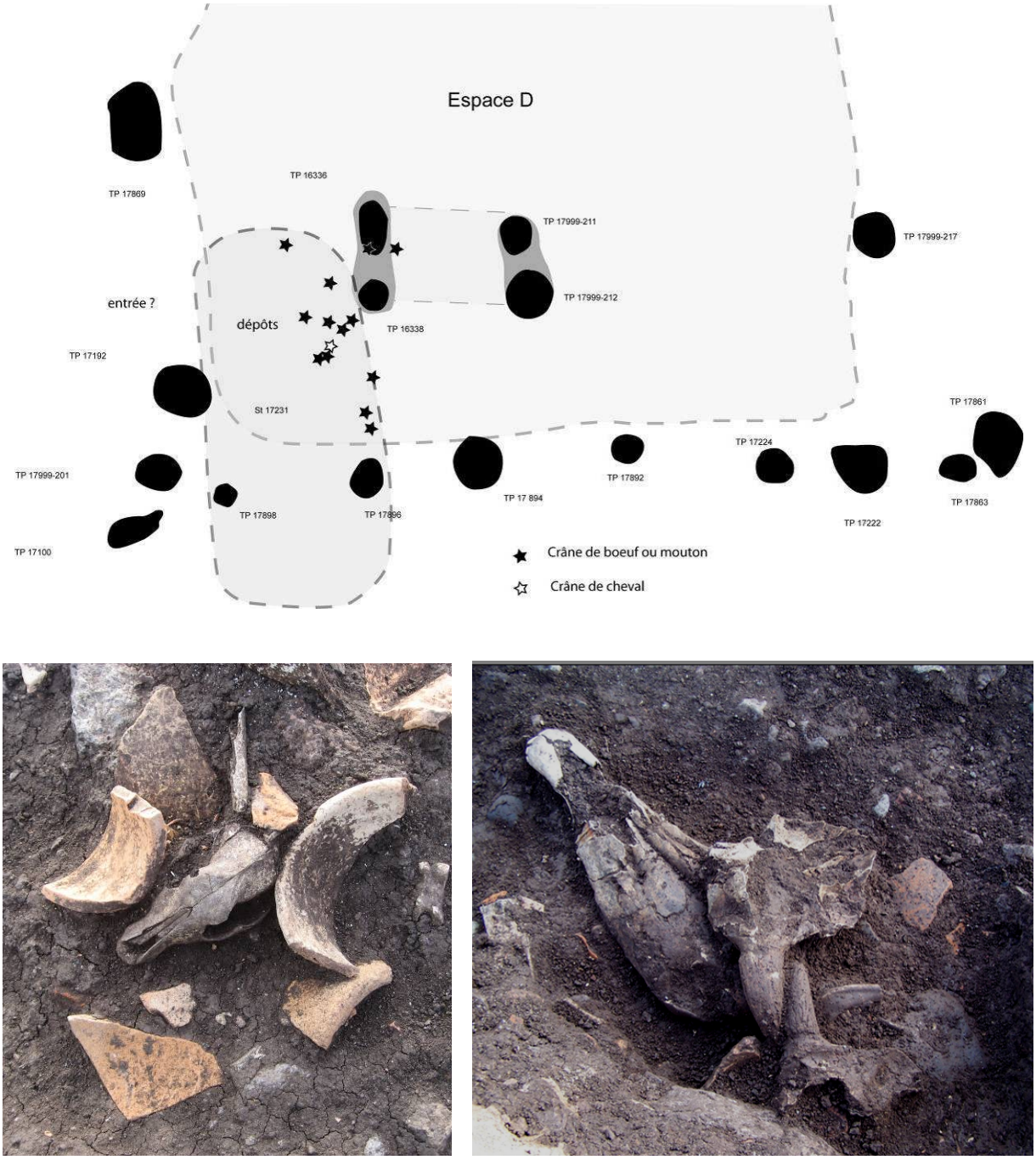

Fig. 41 — Espace D, concentration de crânes de bovidés et d'équidé.

L'un de ces premiers aménagements, déjà recoupé par le sondage de 2006, consiste en deux paires de trous de poteaux [16336 et 16338, 17999.211 et 17999.212] implantées dans des fosses oblongues parallèles. Ces structures matérialisent un petit édicule situé dans l'axe de l'entrée (?) signalée par les deux gros trous de poteau [17192] et [17869] fouillés plus à l'ouest. Malgré sa ressemblance avec les petits greniers surélevés sur quatre poteaux mis au jour en d'autres points du site, cette identification s'accorde mal avec sa forme longiligne et le mobilier retrouvé à ses abords : à savoir une quinzaine de crânes animaux partiels ou complets, dont un minimum de 13 crânes de bovidés associés à un crâne d'équidé (fig. 41). Un premier examen des crânes découverts en 2006 (S. Foucras, étude en cours) a révélé que certains d'entre eux présentent des traces d'élargissement de l'occipital, caractéristiques d'une exposition en hauteur sur un dispositif d'accrochage en bois. La carte de répartition de la fig. 41 établit clairement le lien spatial qui unit cette concentration de crânes à la façade occidentale du bâtiment, à laquelle ils étaient sans doute accrochés en guise de décoration.

Fig. 42 ─ Espace D, trous de poteau du bât. D1 et localisation de la « fosse à inhumation » 17867.

L'espace qui sépare cet édicule de l'entrée supposée du complexe est occupé par un amas très dense de mobiliers divers [17231], long de 10 m et large de plus de 3 m, accumulé dans une longue dépression dont le bord ouest se confond avec le creusement principal de l'espace D. En profil, cet amas présente l'aspect d'un fossé évasé peu profond (environ 30 cm), dont la limite orientale est difficile à reconnaître du fait des aménagements successifs qui ont affecté le secteur. L'effet de paroi induit par l'interruption des dépôts de mobilier à l'est de cette cote pourrait être simplement dû à un surcreusement postérieur. Il est difficile, de ce fait, de trancher entre l'hypothèse d'une structure linéaire de type fossé, marquant la limite occidentale du complexe, et celle d'un épandage continu présent à l'origine dans la totalité de son emprise, recoupé par des creusements plus récents.

Ce comblement homogène et très riche en mobilier, déjà atteint dans le sondage de 2006 comporte un niveau inférieur [17852-16307] très dense, avec de nombreux éléments d'amphores et de faune, et un comblement supérieur [17230-17285], moins dense, incluant de nombreuses pierres constituant une sorte de radier. La fouille de ces dépôts, étalée sur les deux campagnes 2006 et 2007, a livré plusieurs objets remarquables, qui seront décrits plus loin. En dépit de ces éléments particuliers et quelle qu'ait été sa forme initiale, cet amas possède un caractère détritique évident : il indique que la dépression de l'espace D a constitué, à un moment donné, une sorte de « dépotoir » en lien avec les activités exercées dans l'espace D et/ou dans le bâtiment B adjacent à l'ouest. Son comblement définitif peut être daté, d'après la stratigraphie et certains éléments typologiques identifiés dès 2006 (dont un denier de Fonteius émis en 85 av. J.-C.), de la fin de La Tène D1b. L'extrémité méridionale de la dépression est en effet recouverte, à son extrémité méridionale, par les radiers empierrés de l'état II constitutifs du bâtiment C2 (voir rapport 2006). A ce même emplacement, elle se confond avec un creusement plus profond de forme carrée [16620], partiellement fouillé en 2006 et identifié comme un cellier appartenant au bâtiment C2 (état Ib, voir *supra*). La chronologie relative de ces différents aménagements est entravée, une fois de plus, par l'absence de différences de coloration du sédiment susceptibles d'indiquer leur position stratigraphique respective.

Le tiers médian des amas, situé entre les cotes N 1190 et N 1193, est occupé par un aménagement de blocs de basalte et de gros fragments d'amphores disposés à la manière d'un radier : précisément situés entre les deux trous de poteau [17192] et [17869] et l'édicule [16336, 16338, 17999.211-212] situé plus à l'est, il matérialise peut-être un dispositif de passage situé dans l'axe de l'entrée (?).

Le fond de la cuvette formée par l'espace D, atteint en bordure nord de la fouille entre les cotes E 1144 / N 1193 et E 1149,70 / N 1197,20, est occupé par quatre fosses d'orientation similaire nord-sud. Bien que

Fig. 43 ─ Espace D, « fosse à inhumation » 17867 en cours de dégagement.

presque jointives, leurs bords se différencient clairement après la fouille de leur comblement, constitué de quantités très importantes d'amphores, de faune et de céramique. La fosse [17873] est la plus importante. Approximativement rectangulaire, longue de 4 m pour 2,75 m de large, elle présente un profil évasé peu profond (30-40 cm, alt. inf. 572,36 m NGF). Son comblement [17282] a livré un mobilier particulièrement abondant : amphore et faune en quantité, céramiques et petits objets, dont une perle en verre, plusieurs fibules, des monnaies et divers objets en fer, datables de La Tène D2. Elle contenait beaucoup de charbons, qui pourraient indiquer la présence de foyers au fond de la dépression ou à proximité immédiate. Le sommet

Fig. 44 — Espace D, trous de poteau de délimitation fouillés en bordure méridionale de la dépression (à gauche), structures en creux du bât. D2 comprises dans l'angle du bâtiment maçonné d'époque romaine (à droite).

de son comblement s'apparente à un niveau de circulation (mobilier à plat et nombreuses pierres) que l'on peut lier au sol [17999.234]. Formé de mobiliers à plat directement posés sur le terrain naturel, ce dernier remonte en pente douce vers l'ouest, depuis la fosse jusqu'au bord occidental du complexe (fig. 39). Directement à l'est de la fosse [17873] prennent place trois fosses plus modestes [17999.205], [17999.207] et [17999.209] : elles apparaissaient au même niveau que la fosse [17873] et étaient comblées de la même terre charbonneuse, recelant toutefois nettement moins de mobilier. Le bord oriental de ces aménagements est recoupé par la tranchée de fondation du mur romain dégagé l'année dernière.

Des poches de mobilier ponctuelles identifiées dans les angles des fosses [17999-205 et 17999-207] correspondent à des trous d'implantation pour des poteaux ou piquets graciles et superficiellement implantés [17999-209, 17999-215, 17999-216 et non numérotés]. Ils matérialisent moins une véritable construction, qu'une superstructure légère et vraisemblablement ouverte de type baldaquin, comparable à celle mises en évidence sur le sanctuaire, dans le secteur des cuves libatoires ou à l'emplacement du *fanum* romain. Ces piquets ont également pu soutenir une sorte de passerelle ou ponton, peut-être remplacé à l'état II par les radiers en pierre décrits précédemment.

Bâtiment D1

En bordure nord-ouest de l'espace D, contre la limite septentrionale du secteur, apparaissent six structures profondément creusées dans le terrain naturel, sur la portion non excavée du complexe. Le trou de poteau [17882] est profond de 50 cm, avec un surcreusement central, dont le comblement riche en mobilier a notamment livré une mâchoire de chien. Plus au nord, le trou de poteau [17891] est du même gabarit ; doté d'un puissant calage (blocs de basalte et pied d'amphore), il présente des traces de surcreusement. Entre ces deux gros trous de poteau en apparaissent deux autres, de taille moyenne (environ 45 cm de diamètre) et d'orientation différente (est-ouest) : le TP [17886] comporte des calages de basaltes disposés en corolle, le TP [17884] un énorme bloc de calage côté ouest (60 cm de long). A l'est de ces structures a été fouillé le TP [17990], recoupé en limite nord de fouille, avec de nombreux blocs de calages dont un en grès.

La fosse [17867] s'inscrit au centre de ces différentes structures (alt. sup. 572,98 m NGF). Considérée d'abord comme un gros trou de poteau, elle mérite une attention toute particulière : de forme sub-circulaire, elle mesure 1 m de diamètre pour 45 cm de profondeur. Son comblement supérieur présentait un aspect détritique (amphore, faune, céramique), qui ne laissait aucunement présager son contenu. A la cote d'altitude 572,80 m NGF sont apparus des restes humains appartenant à plusieurs individus, déposés sur un calage ou radier de pierres aménagé en fond de fosse (fig. 43).

Ce dépôt, fouillé en trois passes successives, a fait l'objet d'une analyse anthropologique détaillée, confiée à E. Germain et présentée en fin de volume (note 1). Cette étude a révélé la présence d'au moins deux individus adultes, de sexe indéterminé : une moitié de corps (sacrum, coxaux, fémurs) déposée en connexion et soumise à un charognage poussé par des carnivores, est associée à un crâne et à un autre fémur gauche comportant une fracture qui témoigne d'un traitement particulier. Aucune autre lésion susceptible d'avoir entraîné la mort n'a été observée. La présence de ces restes, qui n'ont pas un caractère détritique, ouvre de nombreuses possibilités d'interprétation quant à la fonction de ce secteur du site, qui sera discutée plus loin.

L'organisation et l'orientation du ou des bâtiment(s) qui englobe(nt) la fosse sont difficile à déterminer, car ils se développent en majeure partie au-delà de la limite de fouille. La proximité de certains trous de poteau, corrélée à des différences d'orientation, indique deux états différenciés qui pourraient refléter les deux phases d'aménagement (états Ia et Ib) reconnues sur le site. Le lien chronologique et fonctionnel qui unit l'un ou l'autre bâtiment à la fosse à inhumation [17867] n'est pas mieux assuré. L'extension de la fouille prévue pour 2008 au nord de l'espace D permettra d'affiner ces interprétations.

Bâtiment D2

Au nord-est de l'espace D, les radiers compris dans l'angle sud-ouest du bâtiment maçonné gallo-romain découvert en 2006 ont été démontés pour permettre la fouille d'éventuels niveaux antérieurs. Cette opération a confirmé qu'ils recouvraient, sans les endommager, différents aménagements d'époque laténienne et pré-laténienne (voir *infra*, la contribution de P.-Y. Milcent).

Concernant la période gauloise, elle a permis d'identifier plusieurs structures dont le creusement a perforé les niveaux hallstattiens sous-jacents. La fosse oblongue [17043], coupée à l'ouest par le mur gallo-romain, a été fouillée sur 4,2 m de long. Plus à l'est apparaissent les trous de poteaux [17082] et [17095]. La tranchée irrégulière [17038 = 17096] forme un angle perpendiculaire : elle matérialise une sablière ou une palissade dessinant le coin sud-ouest d'un bâtiment orienté est-ouest, sans doute lié au premier état (Ia). Son comblement a livré un fer de lance en fer. La partie nord de la sablière, comblée de gros fragments d'amphores (cols et épaulements complets) recoupe peut-être une fosse-cellier qui se développe au-delà de la limite du chantier. A noter enfin les deux poteaux [17097] et [17102] implantés aux extrémités de cette tranchée [17038]. L'interprétation de ces structures (bâtiment distinct ? clôture orientale de l'espace D ?) doit rester ouverte en attendant l'extension de la fouille prévue l'année prochaine.

Mobiliers particuliers (MD, MP)

L'espace D est le seul secteur du chantier fouillé cette année à avoir livré du mobilier gallo-romain, piégé dans les remblais de comblement de la grande dépression creusée à l'époque gauloise. Ces remblais peu structurés livrent un matériel inhabituel (fig. 45-48), déjà mis en évidence en 2006 : notamment, une vingtaine de fibules en très bon état de conservation, deux fragments de statuettes en terre blanche de l'Allier, un fragment de terre cuite architecturale et des fragments de balsamaires en verre. De nouveaux éléments recueillis lors de la campagne de 2007 viennent enrichir ce faciès, dont :

- Une attache de ceinturon niellée, à tête de taureau stylisée, qui connaît des parallèles très proches sur les camps rhénans d'Haltern et d'Augsburg-Oberhausen, où elle est intégrée à la panoplie militaire romaine de la période augustéenne ;
- Un pendentif en or en forme de lunule, pendant d'oreille ou de collier attaché à une chaînette à quatre brins, issu des remblais romains qui recouvrent les niveaux de sol laténiens. Sa forme et sa décoration, ainsi que la technique de la chaînette, inconnus en milieu gaulois indigène, peuvent être attribués à des ateliers hellénistiques, vraisemblablement d'Italie du Sud (voir étude préliminaire note 2). Les premiers éléments de comparaison recueillis plaident pour une datation antérieure à l'époque augustéenne, soit une fourchette relativement large comprise entre le IVe et le Ier s. av. J.-C. La présence de ce type de bijou est exceptionnelle sur les sites transalpins du Ier s. av. J.-C. : elle n'est attestée que dans certains dépôts à caractère cultuel ou votif, datables du tout début de l'époque romaine, comme le site de la Gurina (Autriche), le sanctuaire de Bennécourt (Yvelines) ou de Fesques (Seine-Maritime).
- Une bague en bronze à décor d'ocelles.

Fig. 45 — Espace D, sélection de mobiliers particuliers issus des niveaux laténiens et gallo-romains précoces : a, attache de ceinturon e, bronze à décor de « tête de taureau » ; b, applique de char en bronze à décor végétalisant au repoussé ; c, amulette bimétallique (« porte-aiguille ») ; d, pendentif en or en forme de lunule ; e, clé de coffret en bronze ; f, peigne en os ; g, stylet en os ; h, croc à viande en fer.

- Un bracelet cannelé à système de fermeture à languette.
- Une pince à épiler avec un renflement central.
- Un fragment de fuseau en os de typologie précoce (Ier s. av. J.-C. - Ier s. apr. J.-C.).
- Une barre de grill.
- Un élément de terre cuite architecturale à décor de palmette (acrotère ?).
- Plusieurs forces et fragments de forces en fer, liées à la toilette et/ou au travail du textile.
- Des éléments d'huisserie, dont une petite clé de coffret en bronze et un penne de serrure en fer, ainsi que divers éléments ornés en bronze, pouvant provenir de décorations de meuble ou de coffret.

Cet assortiment d'objets ne relève pas du répertoire domestique « courant ». Il conforte une hypothèse émise dès 2006 lors de la fouille des remblais qui recouvrent ce secteur, dont la composition particulière permettait de supposer la pratique d'activités d'ordre cultuel sur cette partie du site au début de la période romaine. Les fibules représentent, en effet, le type de dépôt le plus fréquent sur les sanctuaires de La Tène finale et du Haut Empire : en particulier, le dépôt de fibules entières et non détériorées, qui caractérisent, sur le sanctuaire de Corent, les niveaux du Ier s. av. J.-C. et du Ier s. apr. J.-C. La présence, aux abords du bâtiment, d'une quinzaine d'exemplaires complets datables entre La Tène D2 et la fin du Ier s. apr. J.-C., constituait un premier indice. Les fragments de statuettes en terre blanche et de terres cuites architecturales représentent, eux aussi, des éléments rarement découverts dans les habitats, alors qu'ils sont communs dans les lieux de culte d'époque romaine. La présence de la lunule en or, de l'attache de ceinturon à tête de taureau et d'autres parures en bronze, renforcent le caractère particulier de cette zone, qui ne saurait être caractérisée définitivement avant l'extension des fouilles en direction du nord, programmée pour 2008.

Le mobilier issu des niveaux de La Tène finale pose des problèmes d'identification similaires. Hormis son association indirecte avec une forme d'inhumation humaine peu commune (fosse [17867]), ainsi qu'à des

dépôts de crânes de bovidés et d'équidés, il recèle plusieurs éléments qui peuvent être qualifiés d'exceptionnels dans ce contexte chronologique et géographique :

- Un porte-aiguille bimétallique découvert en 2006 parmi les épandages mobiliers situés en bordure ouest du complexe, composé d'un tube en bronze orné de rainures comportant trois excroissances perforées suspendues initialement à de petits anneaux en fer. Ce type d'objet rare est attesté sur quelques *oppida*, dont celui de Bibracte. Il figure également, parmi les dépôts votifs du site de La Tène. Il est interprété par les spécialistes comme une amulette non fonctionnelle.

- Une petite de coffret en bronze à pennes latéraux, de typologie laténienne, également trouvée en 2006, dont la seule autre occurrence sur le site, découverte la même année, figure en association avec le dépôt d'armes ployées déjà identifié lors des sondages de 1992.

- Un croc à viande en fer à deux pointes, attesté sur le site dans le même contexte que celui évoqué précédemment (2 ex.), ainsi que sur le sanctuaire (1 ex.) ; ce type d'objet lié aux repas collectifs à caractère cérémoniel (Poux 2004) est fréquemment attesté sur les sanctuaires laténiens, dans certaines tombes romanisées de Gaule méridionale ou encore, dans certains dépôts du territoire allobroge dont le caractère votif est avéré, comme ceux de La Chuire à Larina ou de Sainte-Blandine.

- Une poignée de chaudron en fer, ustensile culinaire collectif, à caractère cérémoniel plus que domestique (Poux 2004), fréquemment attesté sur les sanctuaires (dont celui de Corent), ainsi que dans les bâtiments aristocratiques localisés dans la partie ouest du chantier (voir *infra*, analyse spatiale).

- Une applique de char (?) en bronze à décor au repoussé en forme de ying-yang, qui connaît un parallèle exact parmi les assemblages mobiliers rattachés à la tombe allobroge de Verna, datée de La Tène D1b.

- Un fragment d'orle de bouclier en fer, issu de la fosse centrale 17282, auquel s'ajoute un fer de lance en fer issu de la sablière du bâtiment D2.

- Un fuseau en os complet de typologie précoce (1er s. av. J.-C.), pourvu à ses extrémités d'une olive et d'une pointe retaillée caractéristiques. Cet objet d'origine incontestablement romaine, dont les occurrences les plus précoces sont signalées à Lyon-Fourvière (« pseudo-sanctuaire de Cybèle ») ou à Vieille-Toulouse, dans des contextes datés du milieu du Ier s. av. J.-C., constitue l'exemplaire le plus ancien découvert à ce jour en territoire arverne.

- Un peigne en os de typologie romaine, à dos arrondi et dents taillées dans le corps du peigne, tout aussi exceptionnel dans ce contexte ;

Cet ensemble d'objets, originaires pour l'essentiel des amas de mobilier [17231] situés devant l'entrée supposée du complexe, qui ont également livré les bucranes et le crâne d'équidé, dénotent un statut équivalent à ceux issus des remblais romains : ils se distinguent à la fois par leur rareté, par leur qualité et surtout, par le fort degré de romanisation qu'implique leur usage (fig. 45). Si l'on admet l'antériorité du dépôt par rapport aux radiers de l'état II qui le recouvrent partiellement, certains objets comme le stylet ou le peigne en os induisent une datation très précoce, qui ne saurait être postérieure au second quart du Ier s. av. J.-C. (La Tène D2a). Cette datation est confortée par la présence, dans le même niveau, d'un denier de Fonteius frappé en 85 av. J.-C. A l'époque romaine, la plupart des objets présents dans ce dépôt sont fréquemment attestés en contexte de sanctuaire, malgré leur utilisation quotidienne dans la sphère domestique. Pour ce qui est de la période gauloise, leur extrême rareté ne fait que renforcer l'hypothèse d'un dépôt volontaire d'objets à forte signification sociale, culturelle, voire religieuse, puisque plusieurs d'entre eux sont également présents sur de nombreux sanctuaires ou contextes votifs laténiens.

Cet ensemble appelle cependant une interprétation plus nuancée. Si l'usage du peigne, du matériel d'écriture, de l'armement, du char et des ustensiles culinaires métalliques revêt clairement un caractère aristocratique, d'autres renvoient plutôt au domaine domestique, voire artisanal, comme par exemple :

- Un déchet de fabrication de perles en os, identique à ceux déjà découverts dans le corps de bâtiments B et le complexe C ; l'association de déchets de tabletterie avec le stylet et le peigne en os retient l'attention : il n'est pas exclu, compte tenu de leur extrême rareté sur les sites de La Tène finale, que ces derniers résultent eux aussi de la production d'un artisan indigène exerçant dans ce secteur.

- Des fragments de matière première et des déchets liés à la métallurgie des alliages cuivreux : une tige-lingot, une scorie de bronze, des coulures et des fragments de tôle de bronze récupérées pour la refonte ainsi que d'une table de travail en pierre.

Ces indices constituent le reliquat d'activités artisanales vraisemblablement exercées en bordure de l'espace D, dans le corps de bâtiments B et le complexe C où elles ont déjà été reconnues. Considérant le fait qu'un seul outil d'identification incertaine provient de cette zone, ils peuvent être considérés comme des dépôts secondaires piégés, voire jetés dans la grande dépression restée ouverte tout au long du Ier s. av. J.-C. et jusqu'au début de l'époque romaine.

Interprétation provisoire

L'espace D constitue, toutes périodes confondues, une vaste zone excavée à plus d'un mètre de profondeur par rapport au niveau de marche du quartier, dont les contours et l'orientation semblent avoir relativement peu évolué dans le temps. La pérennité de certaines structures (clôture, édicule) sur toute la période d'occupation de l'*oppidum* et la préservation de la fosse centrale [17873] par les radiers de l'état II montrent que le complexe D ne subit aucune modification majeure au cours du temps. Il se distingue, en cela, de la plupart des bâtiments fouillés au nord du sanctuaire, dont le plan a fait l'objet de profonds remaniements au début du Ier s. av. J.-C. Cette évolution peut être imputée à la fonction bien particulière de cet espace, vraisemblablement collective, voire cultuelle.

Cette hypothèse est suggérée par de nombreux indices convergents, qui transcendent toutes les périodes : parure en or, terres cuites architecturales, statuettes en terre blanche et dépôt de fibules entières, pour l'époque romaine, fer de lance et orle de bouclier, amulette porte-aiguille, peigne et stylet en os, applique de char en bronze, croc à viande en fer et poignée de chaudron, pour les états d'époque laténienne. Char, armement, ustensiles culinaires liés au banquet, accessoires de toilette et d'écriture importés, relèvent *a minima* de la sphère aristocratique.

On peut en dire autant du dépôt, dans une fosse du bâtiment D1 [17867], de restes humains exposés à une longue exposition et aux dents des carnivores, dont un crâne disposé sur un bassin, associé à un tiers proximal de fémur. Ce type de découverte évoque autant une forme de « sépulture » particulière que les rites d'exposition des corps documentés tant sur les sanctuaires (Gournay-sur-Aronde, Fesques) que sur les habitats (Acy-Romance) contemporains. Ces deux pratiques sont susceptibles de renvoyer aussi bien au culte aristocratique des ancêtres, à la valorisation des ennemis vaincus (trophées), à l'exécution de condamnés de droit commun, ou à d'autres manipulations rituelles qui nous échappent.

Cette disposition spécifique, perceptible tant au niveau des vestiges que du mobilier, n'évoque pas un lieu d'habitat, comparable, par exemple, aux corps de bâtiments A et B fouillés plus à l'ouest. La présence de marqueurs aristocratiques conjuguée à celle d'une inhumation humaine et de bucranes exposés en hauteur, permet d'envisager deux hypothèses : celle d'un petit lieu de culte intégré à un quartier d'habitat ou celle, plus générique, d'un espace à vocation publique, réservé pour des activités communautaires. Des espaces similaires, parfaitement intégrés aux quartiers d'habitation dont ils occupent généralement un îlot entier, sont notamment documentés à Roanne, Nanterre ou Varennes-sur-Seine (Poux 2004). Ces espaces plus ou moins banalisés ont pu revêtir une fonction de « sanctuaire de quartier », voire de véritables « chapelles privées », fréquentés le cadre d'un culte domestique lié aux habitats attenants. A noter qu'à l'instar de l'espace D les trois exemples cités ont eux aussi livré des pièces d'*instrumentum* culinaire lié à la pratique du banquet (croc à Nanterre, chaudron à Roanne, landier à Varennes sur Seine), associées à de nombreuses amphores vinaires et à d'autres mobiliers exceptionnels (hache votive, figurine zoomorphe à Varennes sur Seine, dépôt de bucranes dans un puits de Roanne).

L'aspect des lieux, une vaste dépression entourée d'un système de clôture, centrée sur des fosses et/ou des foyers, peut s'accorder de différentes manières avec cette fonction : l'analogie avec les cavités fouillées sur le sanctuaire invite à l'interpréter comme une fosse « rituelle », destinée à accueillir des offrandes à caractère chtonien. D'après les parallèles reconnus à Nanterre ou à Varennes sur Seine, il peut aussi bien d'agir d'un lieu de déposition sec que d'une dépression humide de type « mare sacrée ». La nature de son remplissage, d'origine secondaire et en partie détritique, n'a pas permis de trancher. Dans une toute autre direction, la configuration du terrain permettrait d'y restituer un lieu de réunion surbaissé à la manière d'un petit hémicycle ouvert, peut-être habillé à l'origine de gradins en bois. Aucune de ces hypothèse ne peut être privilégiée en l'état actuel de la fouille.

Enfin, une fonction profane ne saurait être entièrement écartée : celle d'un vaste dépotoir à ciel ouvert, ménagé entre deux îlots d'habitation et surcreusé au fil de nettoyages successifs. En faisant abstraction des mobiliers particuliers énumérés plus haut, la majorité des dépôts extraits de ce comblement présentent un aspect détritique similaire, par exemple, aux épandages qui jonchent la place centrale du complexe C. Si les grandes quantités d'amphores, de céramique et de faune consommée qu'ils contiennent ne dépareraient pas dans un contexte dominé par des activités collectives identiques à celles exercées sur le sanctuaire. déchets de tabletterie, tige-lingot et coulée de bronze, scories de fer se rattachent plutôt à la sphère artisanale. Ce remplissage offre, en définitive, un « concentré » des activités artisanales et domestiques exercées dans le quartier, dominés par une classe aristocratique dont les marqueurs sont omniprésents dans sa partie ouest. Le dépôt plus ou moins ordonné, de reste humains ne s'oppose pas totalement à cette interprétation : ils peuvent tout à fait provenir de dépotoirs, au même titre que les céramiques et les éléments de faune auxquels ils sont associés.

L'extension de la fouille, qui portera en 2008 sur la partie nord de cet espace, permettra sans doute d'apporter des réponses aux nombreuses questions qu'il laisse en suspens.

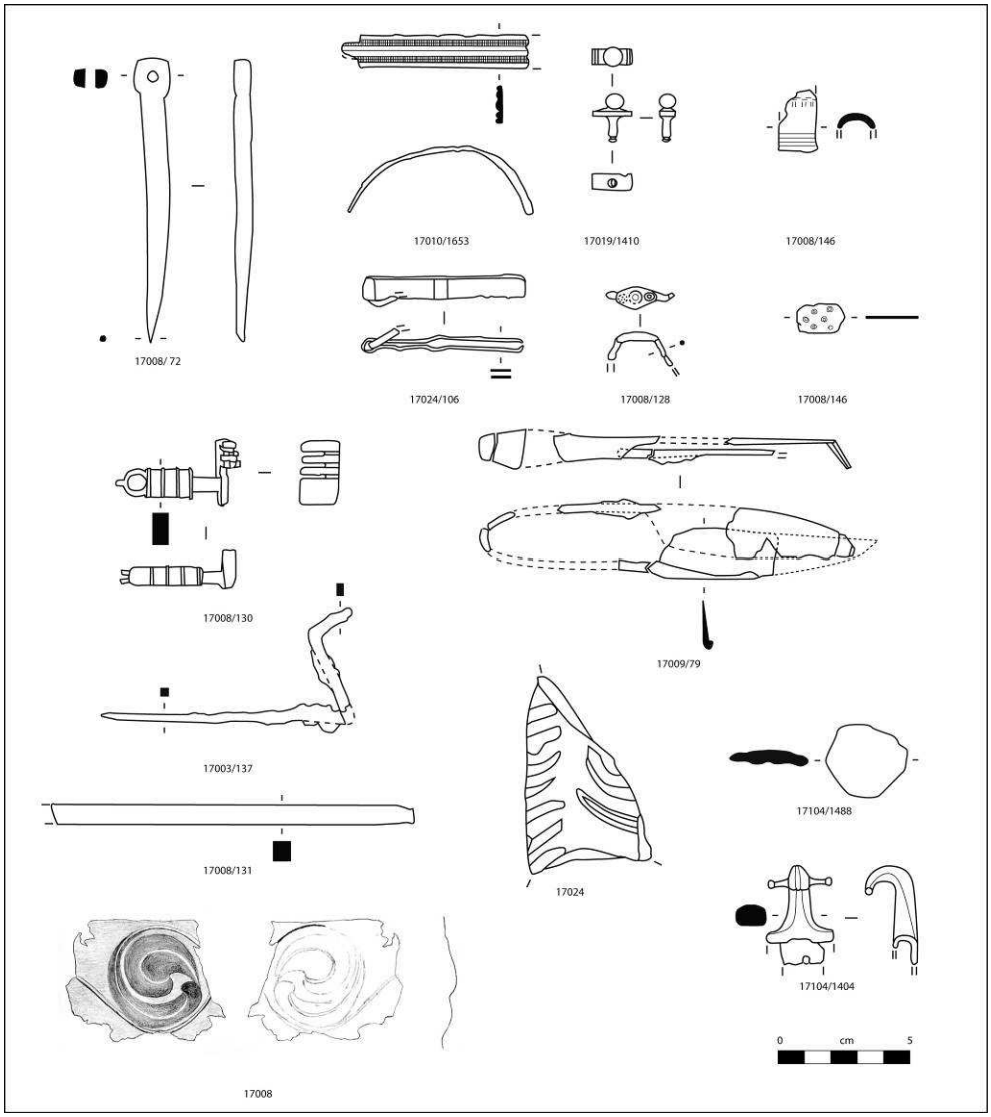

Fig. 46 – Espace D, sélection de mobiliers particuliers issus des niveaux gallo-romains précoces.

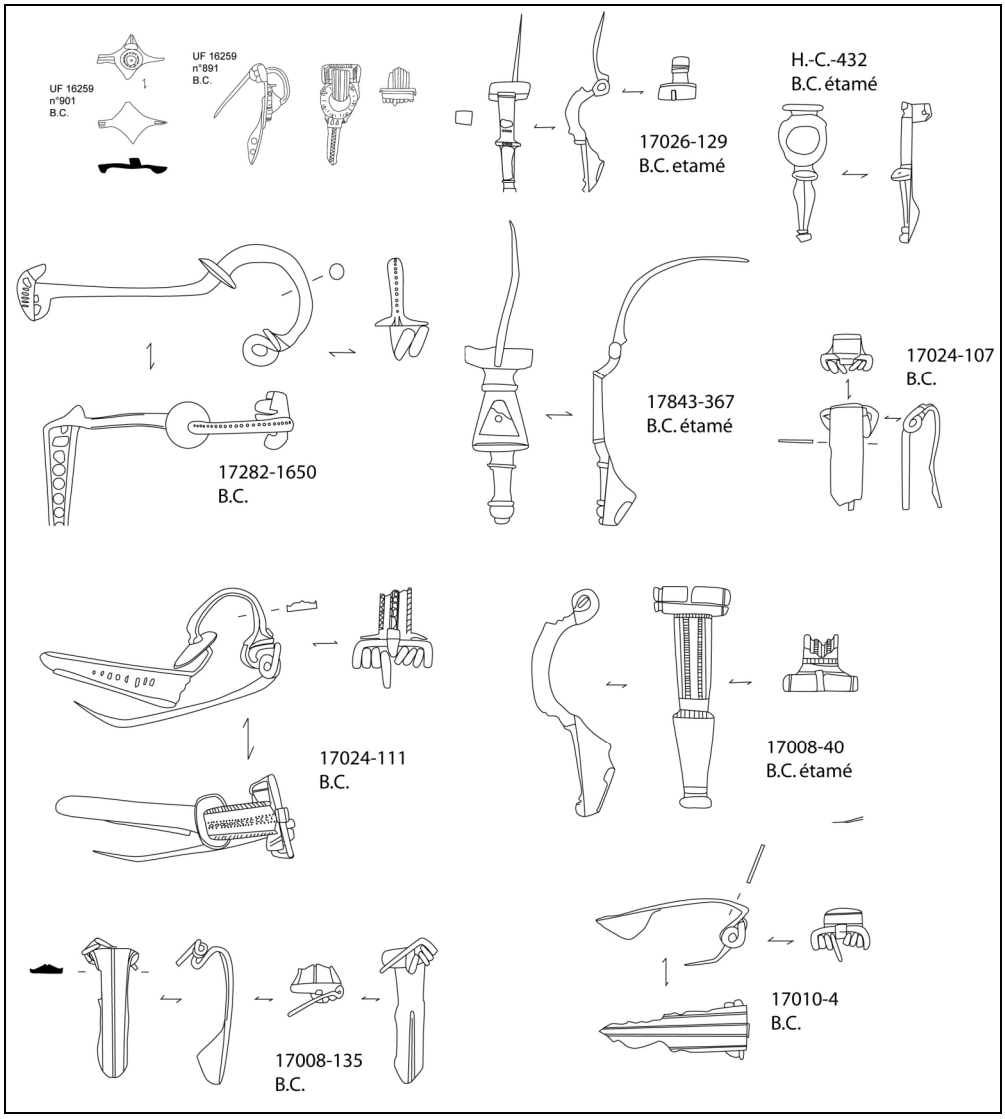

Fig. 46 (suite) – Espace D, fibules entières ou largement conservées issues des niveaux gallo-romains précoces.

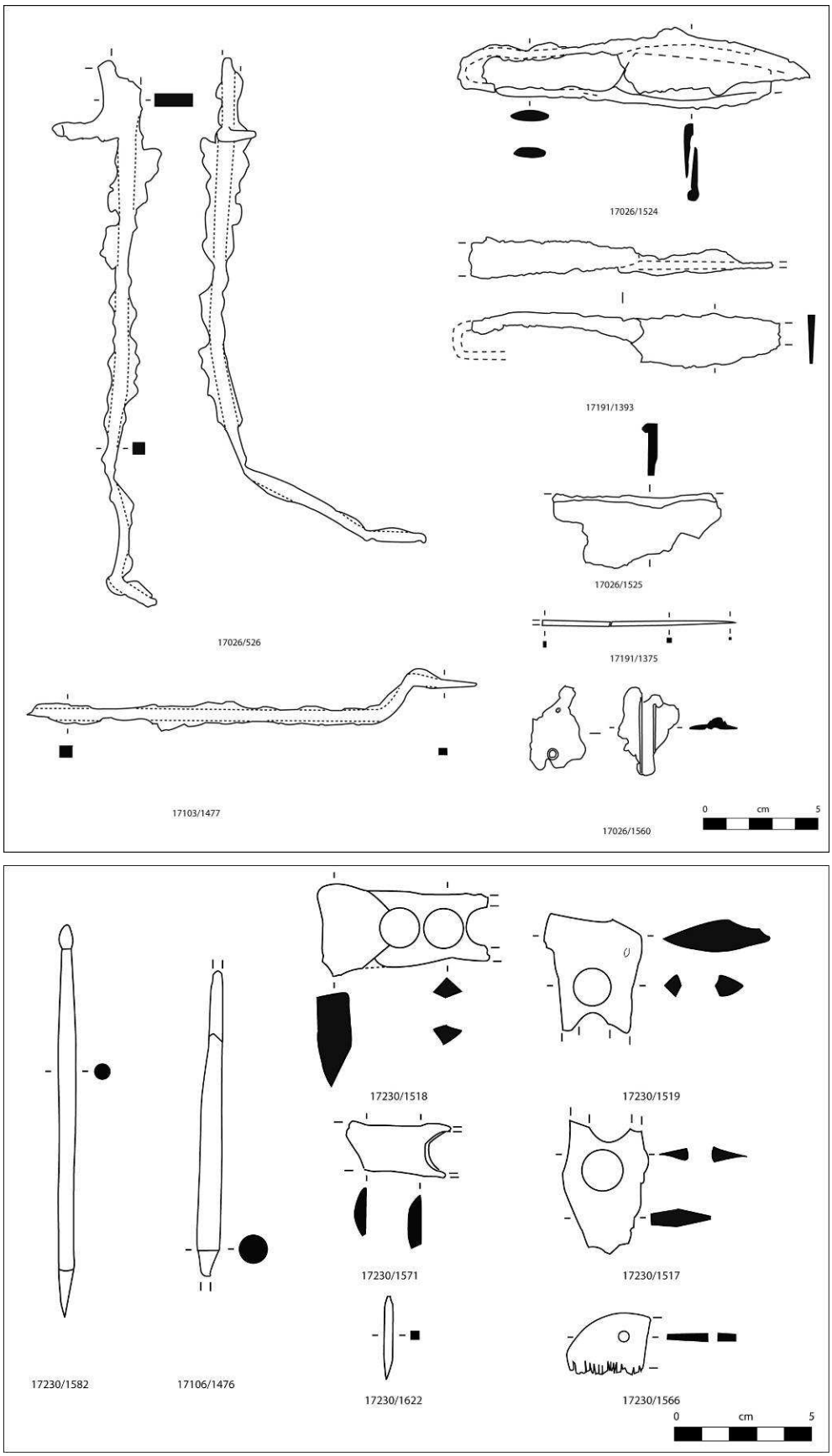

Fig. 47 — Espace D, sélection de mobiliers particuliers issus des niveaux laténiens (dépression).

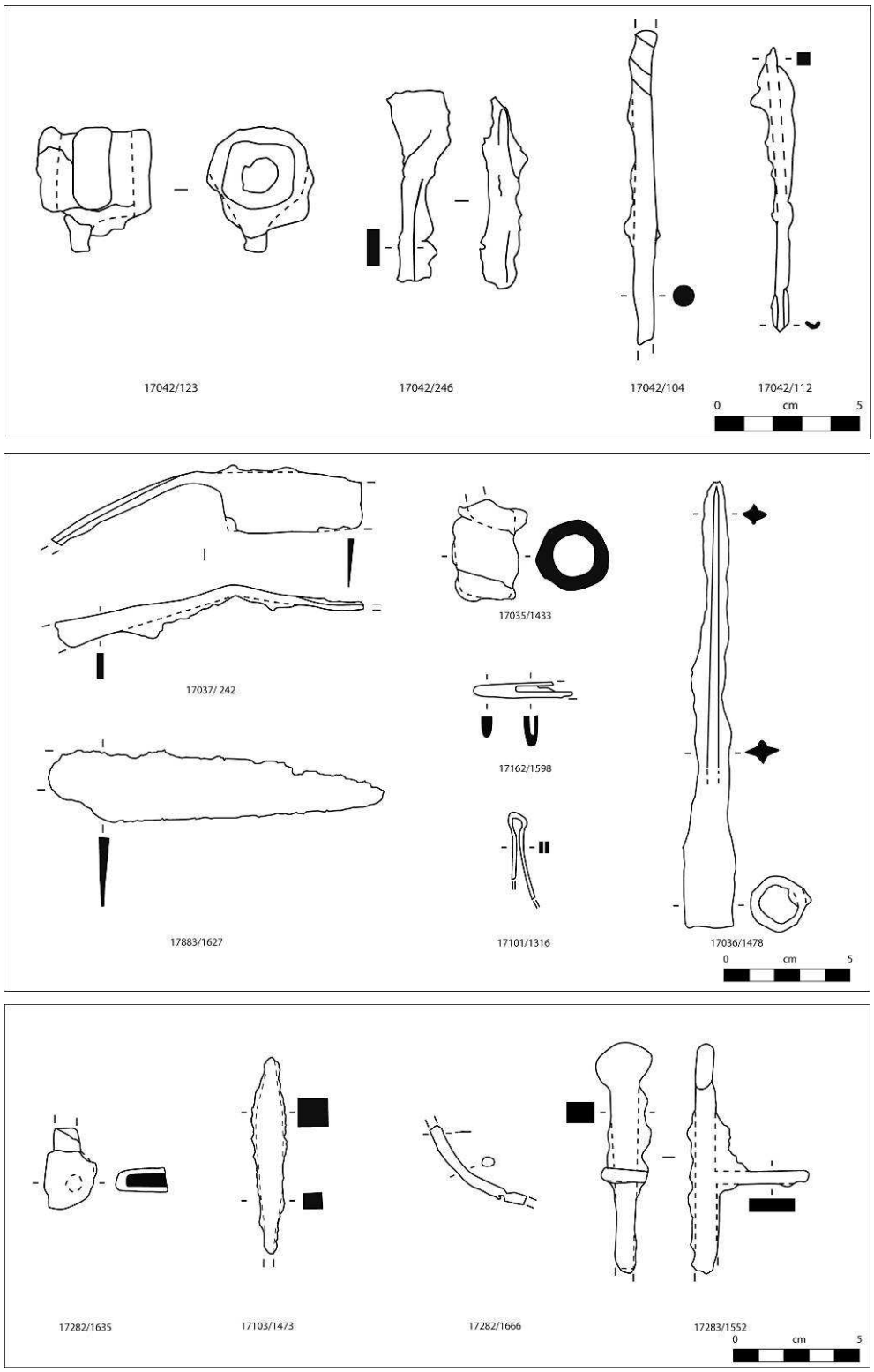

Fig. 48 – Espace D, sélection de mobiliers particuliers issus des niveaux laténiens (dépression, bât. D1 et D2).

Corps de bâtiments F

A. Pranyies

Espaces de circulation

Etat Ib

A l'est du complexe B, en bordure orientale du chantier, apparaissent d'autres structures constitutives d'aménagements qui se développent au-delà de la limite de fouille. Il s'agit pour l'essentiel de négatifs de sablières basses très arasées, dont le niveau d'apparition à l'altitude moyenne de 572,73 m NGF équivaut à celle du cailloutis de l'âge du Bronze environnant. La sablière [17429], d'orientation NEE-SOO, était caractérisée, dès son niveau d'apparition, par deux alignements de petits blocages de basaltes de 10 à 15 cm de diamètre qui en matérialisent les deux bords (fig. 49). Conservée sur une longueur de 7,60 m, son creusement s'est révélé peu profond. Son extrémité orientale n'a pas été atteinte, celle-ci se prolongeant au-delà de la limite de fouille. Elle est implantée perpendiculairement à trois autres sablières, orientées perpendiculairement NNO-SSE [17461,17483 et 17483]. Ces dernières, complétées au nord par le TP [17647] marquent peut-être la limite externe d'une unité de bâtiments qu'il appartiendra à la prochaine campagne de mettre en évidence. L'organisation des vestiges évoque, à ce stade, celle rencontrée en 2005-2006 à l'ouest du complexe B, caractéristique d'un secteur voué à l'habitat et aux activités domestiques.

Etat Ia

La partie est du secteur qui sépare le complexe C(6) du corps de bâtiments F constitue, à l'état Ia, une zone relativement pauvre en structures significatives susceptibles de trahir la présence de bâtiments. Cette partie a montré, dès le décapage mécanique, son important degré d'arasement sous l'effet conjugué d'une remontée du terrain naturel et de l'activité agricole. Dès les premiers nettoyages apparaissent les niveaux caillouteux caractéristiques de l'âge du Bronze, jonchés de nombreux tessons attribuables à cette période. Les structures en creux présentes dans cette zone sont arasées jusqu'au niveau des occupations protohistoriques plus anciennes.

Cette zone est bordée, au nord, par une tranchée de palissade [17357], qui perfore les niveaux de l'âge du bronze (fig. 49). Longue de près de 6,50 m, elle présente un creusement peu profond. Elle a néanmoins pu être identifiée à une tranchée de palissade par la présence, à l'intérieur, de cinq petits trous de poteaux ou de piquets [17347 à 17355]. Orientée selon un axe est-ouest, elle vient se positionner à la perpendiculaire de la palissade [17651], orientée nord-sud, distante de moins de 1 m. Elle se termine au nord par le trou de poteau [17356]. Ces deux structures ne semblent pas être corrélées aux différents corps de bâtiments qui constituent le complexe C, pas plus que le TP [17344], isolé en limite de la fouille. Elles appartiennent plutôt à un ensemble de bâtiments situé plus à l'est, en dehors de l'emprise de la fouille. Elles présentent, par ailleurs, une étroite ressemblance avec le système de clôture qui avait été mis en évidence en 2005-2006 à l'ouest de la fouille, en limite des corps de bâtiments A et B, constitué d'une tranchée de palissade [15647] ponctuée de petits piquets. L'extension de la fouille vers l'est, prévue pour 2008, permettra peut-être de valider cette hypothèse.

Au centre de cet espace, entre la tranchée de palissade [17357] et le bâtiment F, apparaissent plusieurs trous de poteau et de piquet TP [17637 à 17641] et des TP [17527 et 17529] qui ne dessinent aucune structure cohérente à l'exception d'un possible grenier sur quatre poteaux, de plan carré, destiné au stockage en hauteur des denrées céréalières. Des greniers similaires avaient été mis au jour, en 2006, en périphérie du corps de bâtiment B. Cet ensemble de piquets pourrait également matérialiser une sorte d'appentis, adossé à la palissade [17357]. Outre qu'elles sont mal assurées, ces deux structures ne sont pas forcément contemporaines et pourraient refléter deux phases d'aménagement successives.

Il en va de même pour la petite tranchée de palissade située plus au sud, à moins de 1 m de la limite nord du bâtiment F. Relativement étroite, le fond de son creusement a révélé la présence de cinq petits trous de piquets d'une dizaine de centimètre de diamètre en moyenne. Elle est relativement semblable à la tranchée de palissade [15647] mise au jour en 2005 à l'ouest de la fouille, mais là encore, sa localisation en limite de fouille ne permet pas d'éclaircir sa fonction au sein de cet espace.

Fig. 49 ─ Corps de bâtiments F, tranchées de clôture palissadée liées au premier (à gauche, état Ia) et au second état (à droite, état Ib) du parcellaire de l'oppidum.

Ruelle

Entre la limite méridionale du corps de bâtiments C4-C7 et la façade septentrionale du bâtiment E3 recoupé en limite sud du chantier, contre le chemin qui le recouvre, s'étend une longue bande de terrain absolument vierge de tout vestige, d'orientation est-ouest. Les seules structures visibles consistent en quelques trous de piquets groupés ou erratiques déjà décrits en marge de ces deux corps de bâtiments. Conservés dans le terrain malgré leur faible taille, ils confirment que cette zone n'a jamais été bâtie densément, contrairement à celles qui s' étendent quelques mètres plus au sud et plus au nord.

Cette bande dessine un passage d'environ 3,50 m à 4 m de large, permettant la circulation au sud du complexe C ainsi, vraisemblablement, que l'accès aux bâtiments constitutifs de sa branche méridionale. Les quelques structures qui empiètent sur ce passage ont été interprétés comme des supports d'appentis et/ou d'étals aménagés en façade de boutiques, qui cadrent bien avec l'existence d'une ruelle perpendiculaire à celle reconnue en 2005-2006 à l'ouest du complexe C. Elle la rejoignait peut-être dans son prolongement en direction de l'ouest, au moins au cours du premier état Ia, où son tracé n'est obstrué par aucune structure. L'absence de bâtiments visibles plus au sud n'exclut pas qu'elle ait pu constituer la limite nord de la grande place reconnue cette année devant le sanctuaire, qui s'étendait à l'est du premier corps de bâtiments E1-E2 (voir *infra*). La présence du chemin moderne ne permet pas de l'affirmer avec certitude.

La ruelle passage est obstruée, au cours de l'état Ib, par l'extension méridionale du bâtiment C4 ; à partir de là, elle bifurque à angle droit en direction de la place située plus au sud, par l'intermédiaire d'un passage assurant la circulation entre les bâtiments E2 et E3. De même, son prolongement oriental se heurte, au cours de la même période, à un ensemble de structures situés en bordure est du chantier, qualifié provisoirement de « corps de bâtiments F ».

Fig. 50 — Bâtiment F, citerne en eau et « carré d'amphores » adjacent vus du sud-est.

Bâtiment F

Etat Ib

En limite orientale de la fouille, le trou de poteau [17508], a été aménagé dans une remontée du terrain naturel liée à une coulée de lave basaltique d'orientation SO/NE, recoupée dans l'angle sud-est de la fouille. De module important, il a livré deux fragments de meule en basalte, une dizaine de jetons en céramique et un vase miniature. Il se situe dans le même axe que les TP [17549, 17999-88 et 17999-90], qui adoptent une orientation légèrement différente de celle généralement observée pour les structures de l'état Ib et de l'état II.

Bien que légèrement désaxés, ces vestiges pourraient délimiter une structure sur poteaux postérieure au premier bâtiment de l'état Ia, dont les contours perturbés par la tranchée d'épierrement et situés en grande partie hors de l'emprise de la fouille ne peuvent être restitués avec précision. Son espace intérieur est occupé par une grande structure excavée [17470] aux parois parementées, interprétée comme une réserve d'eau de type citerne qui sera décrite plus bas. Située dans l'axe de la ruelle mise en évidence plus à l'ouest, son appartenance à une structure ouverte ou fermée, à caractère public (lavoir, puits collectif ?) ou domestique, ne saurait être établie en l'état actuel des fouilles.

Etat Ia

Le bâtiment F vient se positionner selon le même axe est-ouest que le bâtiment C7, décalé de quelques mètres plus au nord. Marqué par la présence de trous de poteaux perforant les niveaux de l'âge du Bronze, il constitue une unité spatiale dont les limites, ténues sur les côtés ouest et sud, sont difficiles à cerner.

A l'ouest, le bâtiment est délimité par les TP [17517 et 17457], deux structures présentant un diamètre de 45 à 50 cm, mais profond seulement de 10 à 12 cm), et par le TP [17506], qui vient s'intercaler entre les deux précédents. Ce dernier présente des dimensions beaucoup plus imposantes ; large de 80 cm et profond de 40 cm, il a livré, à son sommet, un gros fragment d'amphore gréco-italique.

En l'absence de trous de poteaux qui auraient pu matérialiser une limite au sud, ce sont les trois trous de poteaux [17511 à 17515], au nord, qui ont autorisé la restitution d'un bâtiment, ou du moins, d'une unité spatiale. Ils présentent tous trois des caractéristiques communes. De module plus important que les TP reconnus pour la limite ouest du bâtiment, ils ont en effet pour particularité de n'avoir livré aucun mobilier, qu'il s'agisse de faune, de céramique ou d'amphore. Matérialisés, en surface, par la présence de calages de basaltes de différentes tailles, ils présentent un creusement à profil en V ou en U large de 80 à 100 cm et profond de 25 à 30 cm de diamètre. Du fait de leurs dimensions, il semble exclut de rattacher ces trous de poteaux au niveau de l'âge du bronze dans lequel ils sont creusés (avis donné par Pierre Yves Milcent). Par ailleurs, l'absence de mobilier dans leur comblement, n'est pas exclusive leur appartenance à l'ensemble des vestiges laténiens ; ce phénomène caractérise en effet les phases anciennes de LTD1, tout comme la présence, dans le TP [17506], l'amphore gréco-italique, type qui ne perdure pas au-delà des années 120-130 av J.-C. Ces éléments permettent indubitablement d'attribuer le bâtiment à l'état Ia, état le plus ancien de construction du site.

Au l'est, l'emprise de ce bâtiment se poursuit au delà de la limite de la fouille. La campagne 2008, qui envisage l'ouverture d'un secteur à l'est dans la continuité de la fouille de cette année, devrait permettre de compléter le plan de ce bâtiment et peut-être, d'en affiner les limites.

Citerne [17470]

La citerne [17470] est apparue en limite est du secteur, à l'altitude de 572, 82 NGF, par l'affleurement des blocs qui constituent son parement nord. Son dégagement laisse apparaître une grande cavité rectangulaire d'environ 2,9 m X 1,3 m, creusée de main d'homme dans le substrat volcanique. Ses quatre parois sont parementées avec des murets en pierre sèche adossés au creusement basaltique, constitués de moellons de basalte équarris et soigneusement empilés (fig. 51-52).

Ces parements présentent des états de conservation différents. Les parements nord et ouest sont intégralement conservés, sur toute leur hauteur. Ils sont construits sur plusieurs assises, dont le nombre varie entre 10 et 11 couches de moellons de basaltes plus ou moins taillés, de taille et de forme relativement régulière. Il s'agit essentiellement de blocs rectangulaires, longs de 20 à 40 cm et hauts d'une dizaine de cm en moyenne, agencés en fonction des besoins, avec des blocs de taille soit plus réduite, soit plus importante et moins réguliers. Quelques petits éléments de pouzzolane viennent ça et là établir la jointure entre les moellons. Constitué de blocs de basalte de taille importante pour sa première assise (30 à 50 cm), le parement nord présente, pour les assises inférieures, des blocs de plus petites taille (20 cm en moyenne), mais parfaitement agencés. Le parement ouest est rapidement apparu dans le niveau de sol [17510] qui jouxte la structure. A son extrémité sud, un gros bloc de basalte de plus de 60 cm de longueur est effondré dans le comblement, sans que son origine et sa fonction premières puissent être établies. Les parements est et sud sont beaucoup plus altérés. Si le premier révèle, au nord, un nombre d'assises semblable au petit côté de la citerne qui lui est contigu, un effondrement de la paroi semble être intervenu dans sa partie centrale et méridionale ; seules 5 assises y sont conservées. Les moellons effondrés ont d'ailleurs en partie été trouvés dans le comblement de la citerne. Sur le petit côté sud, seul 4 à 5 assises du parement sont conservées. Certains effondrements survenus d'un seul tenant traduisent peut-être un acte de démantèlement volontaire, opéré lors du comblement de la citerne.

Après dégagement en plan de la totalité du parement [17481], sur ses quatre côtés, la citerne a fait l'objet d'une coupe stratigraphique transversale (fig. 51). Sa lecture montre que la citerne a été comblée en une seule fois. En témoignent les recollages d'amphores effectués d'un point à l'autre du remplissage, reliant les parties supérieures et inférieures de son comblement. La coupe a néanmoins révélé plusieurs couches distinctes, fouillées dans l'ordre stratigraphique :

- La couche UF [17471] correspond au comblement supérieur. Constituée de petits agglomérats de pouzzolane agencés de manière très compacte sur une épaisseur de 5 à 10 cm, avec des tessons d'amphores fragmentaires et de céramiques, elle constitue peut-être un niveau de sol postérieur au comblement de la citerne, identique à celui mis en évidence directement à l'ouest de la citerne [17510], à une même altitude de 572, 77 NGF.

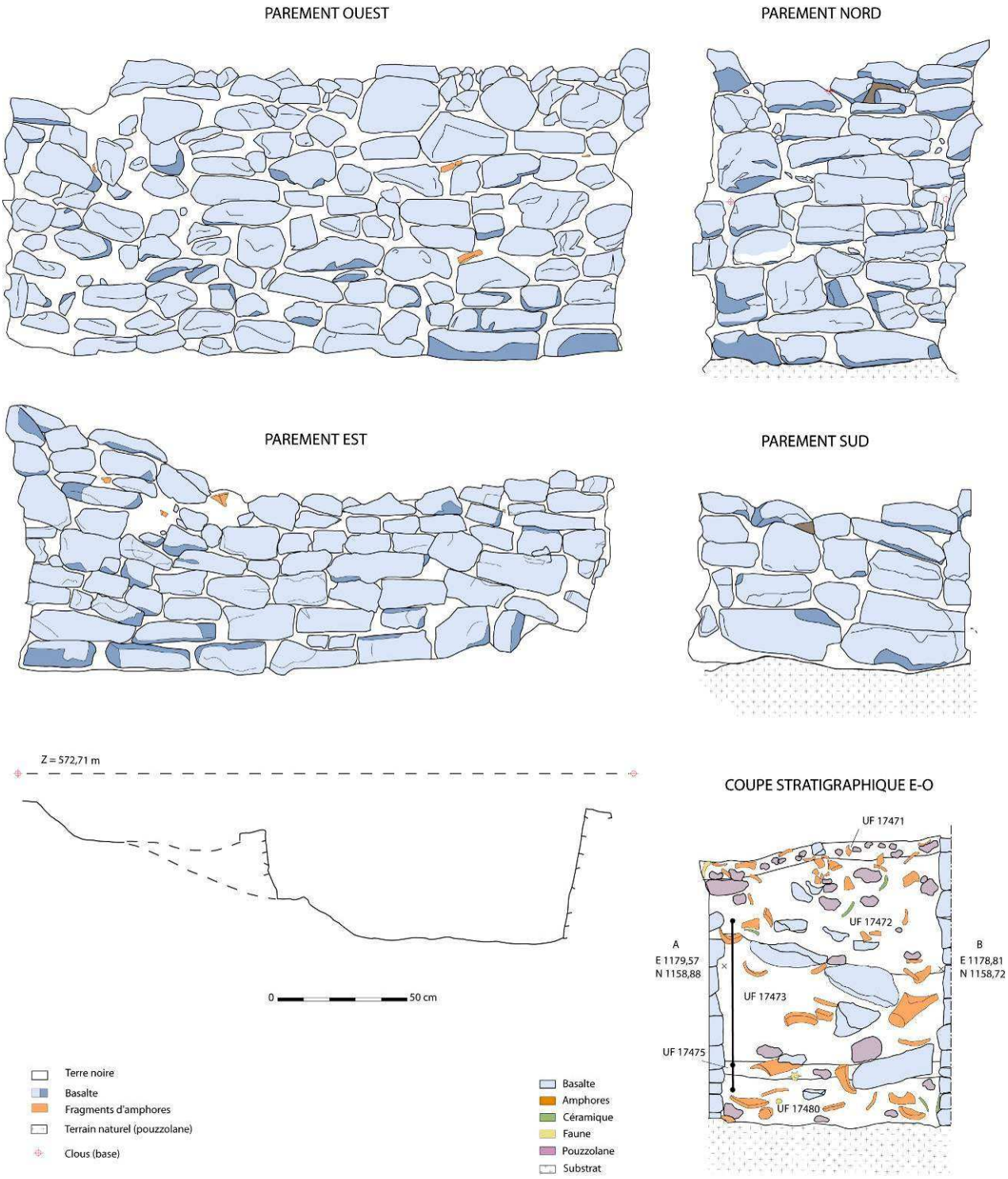

Fig. 51 — Bâtiment F, relevé des parements et des profils de la citerne.

- La couche UF [17472], comblement intermédiaire, se compose de blocs de basalte et de pouzzolane épars et de petite taille (5 à 20 cm en moyenne), mêlés à quelques fragments d'amphores et de céramiques. Il s'apparente à un comblement détritique.

- La couche UF [17473] comporte de nombreux blocs de basaltes et fragments d'amphores, de taille beaucoup plus importante et en très grande quantité pour ces dernières ; les plus gros blocs de basaltes (30 cm) semblent correspondre à des moellons de parement effondrés.

- La couche UF [17474], localisée dans la partie sud de la citerne, correspond à un éboulis du parement qui s'épand du sud vers le nord. Bien que la largeur de la citerne se soit avérée insuffisante pour opérer une coupe longitudinale, il a pu être mis en évidence par la fouille stratigraphique.

- L'UF 17475 se caractérise, sur une hauteur de 10 à 15 cm, par une terre noire humide, très sableuse, avec des inclusions de gravillons de pouzzolane et de charbons. Elle a livré une importante quantité de mobiliers, notamment de faune, mais également de céramiques et amphores, ainsi que des blocs de parement effondrés.

- L'UF 17480 constitue, sur une vingtaine de centimètres d'épaisseur, le comblement inférieur de la citerne. Composée d'une matrice noire très humide et très grasse, avec de grosses inclusions de charbons (prélevés pour étude), elle associe d'importantes quantités de fragments d'amphores de gros module, céramiques et faune (fig 52). L'angle nord-ouest de la citerne a livré un dépôt céramique posé à même le fond, constitué d'un vase retourné dont les tessons présentent une particularité : leur forme arrondie trahit un polissage des tranches, visible également au recollage du vase. A proximité de ce dépôt a été recueilli un dépôt groupé de dix monnaies en argent et en bronze, encore soudées par la corrosion du métal.

- Le fond de la citerne est atteint à la cote d'altitude 571,41 m NGF. Taillé dans le basalte, il ne présente aucun vestige d'aménagement particulier de type cuvelage.

Cette structure présente toutes les caractéristiques des citernes et puits parementés destinés au stockage de l'eau potable, reconnus sur le site de Gandaillat et plus récemment, lors des fouilles effectuées dans le secteur de la Porte Ouest sur le plateau de La Roche-Blanche (rapport de fouille Th. Pertlwieser et Y. Deberge, en préparation). Une fois vidée, la citerne a retrouvé sa fonction première en captant, à chaque intempérie, une eau claire drainée par les champs environnants et filtrée par le substrat basaltique avant de s'accumuler au fond de la citerne. Par ce procédé, son volume important et la fraîcheur apportée par le sous-sol encaissant permettait de disposer, même en plein été, d'une réserve constante d'eau potable de 200 à 2500 litres.

Lors de son abandon, cette structure a été volontairement colmatée avec des apports détritiques rejetés en une seule opération. Ce remplissage a livré des quantités importantes de mobilier, dont près de 300 kg d'amphores de type Dressel 1, des céramiques indigènes et importées présentant un faciès très récent (La Tène D2, voir étude *infra*), qui, associés à l'ensemble monétaire, plaident pour une date de comblement peu éloignée du milieu du Ier s. av. J.-C. L'orientation SSO/NNE des parois est cohérente avec celle des structures liées à la deuxième phase d'aménagement du site (état Ib ou état état II). Construite au début du Ier s. av. J.-C., elle a vraisemblablement été comblée à la fin de l'état II, dans les années 50 av. J.-C.

Le dépôt de monnaies découvert au fond de la structure, composé de monnaies en bronze et en argent de type ADCANAVNOS et PICTILOS, évoque un petit trésor » monétaire contenu à l'origine dans un contenant périssable de type bourse en tissu ou en cuir. Sa taille excluant l'hypothèse d'une perte accidentelle, on peut l'interpréter comme un dépôt de fermeture de la citerne ou comme une offrande propitiatoire liée à l'eau potable, comme on en connaît dans de nombreuses fontaines et bassins fréquentés aux époques gauloise ou postérieures. Des prélèvements de sédiments et de macrorestes ont été effectués dans le comblement inférieur, en vue d'éventuelles études carpologiques, palynologiques et anthracologiques.

A l'est de la citerne, à moins de 50 cm du parement a été mise au jour une structure particulière [17692]. Affleurant directement sous la couche de labours, quatre amphores sont disposées tête-bêche de manière à former un carré respectant la même orientation que la citerne (fig. 53). L'une d'entre-elles (amphore 1) présente la particularité d'être complète et constitue le premier récipient retrouvé dans cet état sur le site. Bien que plus fragmentées et incomplètes, les trois autres amphores sont largement conservées : une panse complète et le départ d'un col (amphore 2) ; la partie haute de la panse et un col complet (amphore 3) ; la partie basse de la panse (amphore 4). Le prélèvement en bloc des récipients a révélé la présence d'une petite fosse ménagée au centre du carré, profonde d'une trentaine de centimètre. Comblée d'une grande quantité de tessons d'amphores, cette fosse n'a livré qu'un bandeau de bronze en tôle très fine et un rivet en fer piégés dans la partie supérieure de son comblement. Cet aménagement organisé exclut toute hypothèse détritique et permet d'envisager, en regard d'autres exemples issus du site de Corent ou connus ailleurs en Gaule, deux interprétations :

- Sa position à proximité immédiate de la citerne avait laissé entrevoir, dans un premier temps, l'hypothèse d'un aménagement voué à la récupération des eaux de pluies destinées à alimenter la citerne. Des dispositifs similaires ont déjà été rencontrés en 2005 et 2006 à l'ouest du chantier : formés de panses ou de demi-panses d'amphores isolées ou organisées en carré, ils se situent généralement en limite des

Fig. 52 — Bâtiment F, citerne en cours de dégagement : dépôts détritiques (en haut à gauche), fond basaltique (en haut à droite), parements en pierre sèche (en bas à gauche), semelle, niveau de concentration des céramiques et de découverte du dépôt monétaire (à droite)

bâtiments, à l'interface des ruelles environnantes, de sorte à faciliter la collecte de l'eau de pluie accumulée sur les toitures. Leur état de conservation beaucoup plus médiocre (surface des amphores fortement dégradée sous l'action des labours et d'une exposition prolongée au gel et aux intempéries) ne permet pas d'assurer cette comparaison. Cette hypothèse est infirmée par la taille relativement modeste de la fosse centrale : creusée dans un terrain naturel extrêmement perméable, aucun système de communication ou de canalisation ne la relie à la citerne.

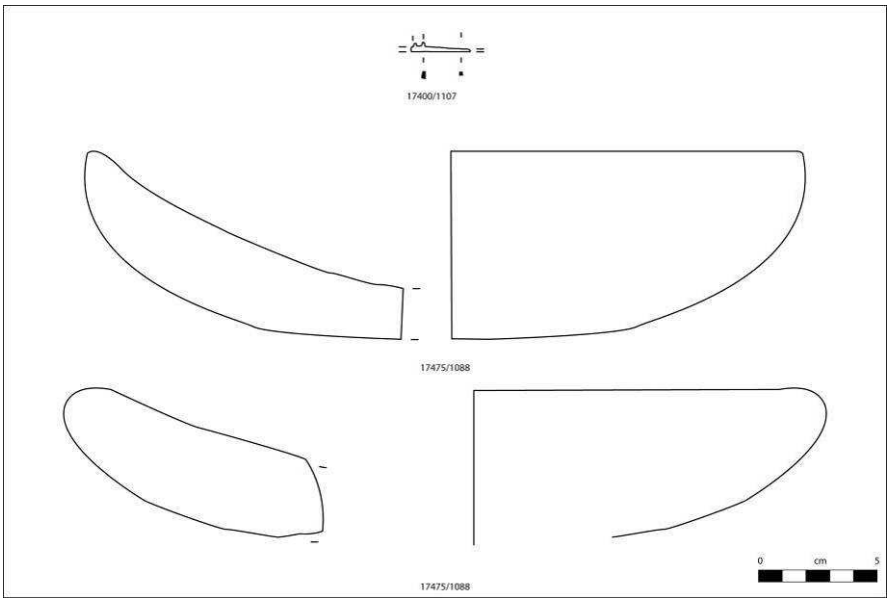

Fig. 53 ─ Bâtiment F, « carré d'amphores » et mortiers en basalte issus du comblement de la citerne.

- Une autre explication, d'ordre rituel, consisterait à voir dans cet aménagement une petite fosse libatoire destinée aux offrandes de vin, peut-être en relation avec la citerne attenante. En effet, ce type de dispositif, formé d'amphores organisées de manière radiale autour d'une fosse peu profonde, n'est pas sans rappeler les « cuves à amphores » fouillées en 2002-2003 devant l'entrée du sanctuaire. La fouille du quartier a déjà mis au jour un petit dépôt formé de deux cols d'amphores parallèles, disposés au fond d'une fosse de la branche orientale du complexe C (voir rapport 2006) interprétée comme une structure liée au stockage de l'eau. L'hypothèse d'un culte chtonien ou propitiatoire lié aux eaux dormantes est parfaitement envisageable, dans la sphère publique comme dans un cadre domestique. Le comblement de la fosse centrale n'a livré aucun indice susceptible de la confirmer ou de l'infirmer.

Fig. 54 — Secteur Sud, plan d'ensemble des vestiges (corps de bâtiments E)

Place et corps de bâtiments E

M. Demierre[8]

Avec la collaboration de J. Ramona[9]

Le secteur Sud, ouvert au sud du chemin moderne et à l'est du sanctuaire fouillé en 2001-2005, a été décapé sur une surface totale d'environ 600 m^2. Il s'est rapidement révélé que les vestiges présents dans cette zone ont été très arasés par l'action des labours et des travaux agricoles. Les premiers décapages à la pelle mécanique ont directement atteint le substrat basaltique, à une profondeur de moins de 20 cm par endroit (altitude moyenne : 573,10-573,20 NGF).

Deux zones ont néanmoins livré des structures archéologiques. Il s'agit, d'une part, du complexe de bâtiments E au nord du chantier et d'autre part, d'un petit ensemble de structures (tombe gallo-romaine et trous de poteau laténiens) recoupées beaucoup plus au sud, lors du creusement d'un sondage. Ces deux zones sont séparées par une vaste étendue de terrain pratiquement vierge de tout vestige, interprétée comme un espace de circulation ouvert de type place.

Structures modernes

Les premiers décapages [UF 17700] ont permis de mettre en évidence un fossé d'épierrement [Fo 17714 = Fo 17716] en bordure ouest du secteur. Cette structure, creusée profondément, dans le substrat était remplie par un comblement hétérogène comportant de nombreux basaltes de tous modules, de fragments de pierre calcaire et de rares fragments d'amphores, de tuiles et de mortier. Cette structure moderne rappelle celles observées plus au nord, sur une grande partie du secteur Est de la fouille (voir *infra*).

Un muret [M 17723] formé de gros blocs de basalte de gros module (30-50 cm), alignés sur un axe nord-sud, appartient au même horizon. Apparu dès le décapage à la pelle mécanique, ce muret conservé uniquement dans la zone nord du secteur constitue vraisemblablement l'ultime vestige d'une ancienne limite de parcellaire, puisqu'il se trouve précisément à la limite entre les communes de Veyre-Monton et de Corent.

Corps de bâtiments E

Ce complexe de bâtiment comprend un ensemble dense de structures alignées le long de la berme nord du chantier, pouvant être interprétées comme les vestiges de bâtiments construits en deux états distincts (notés Ia et Ib).

Préalablement à leur description et à leur analyse, il convient de préciser la nature du substrat basaltique sur lequel ils sont implantés, dont la configuration très hétérogène a conditionné l'implantation des structures en creux rencontrées dans cette zone. Leur fouille manuelle permet de distinguer trois zones distinctes. La première, située près du chemin moderne, au nord d'une ligne formée par les coordonnées E1149/N1135-E1164/N1138, montre le cas de figure le plus récurrent sur le site : un substrat de terre noire argilo-limoneux avec quelques tessons hallstattiens [17809] posés à plat, liés à une occupation antérieure à l'époque laténienne. Cette couche de faible épaisseur (10-20 cm) repose directement sur le substrat basaltique et permet une reconnaissance et une fouille aisée des structures implantées à sa surface. Au sud de cette zone et jusqu'aux coordonnées E1159,5/N1131 et E1158,5/N1137, cette couche fait place à une configuration beaucoup plus accidentée : le substrat rocheux, une longue veine rocheuse liée à une coulée de lave d'orientation NNE – SSE, y affleure directement sous la limite du décapage ; ce substrat, qui se délite en blocs, a entravé le creusement des structures, qui présentent des formes irrégulières suivant les veines du rocher. La taille des fosses, trous de poteau et sablières mis au jour dans cette zone, peut par conséquent, surpasser de loin leur largeur utile. Ces cavités sont souvent remblayées par d'importants blocs de basalte issus du creusement, qui rendent leur délimitation d'autant plus délicate. Enfin, une dernière configuration de terrain rencontrée à l'est de la veine de basalte se compose de petits nodules de pouzzolane densément imbriqués, formant un sol résistant mais facile à creuser. Certaines structures

[8] Adjoint, responsable de secteur, Université de Lausanne (Suisse).

[9] Université Lumière Lyon 2.

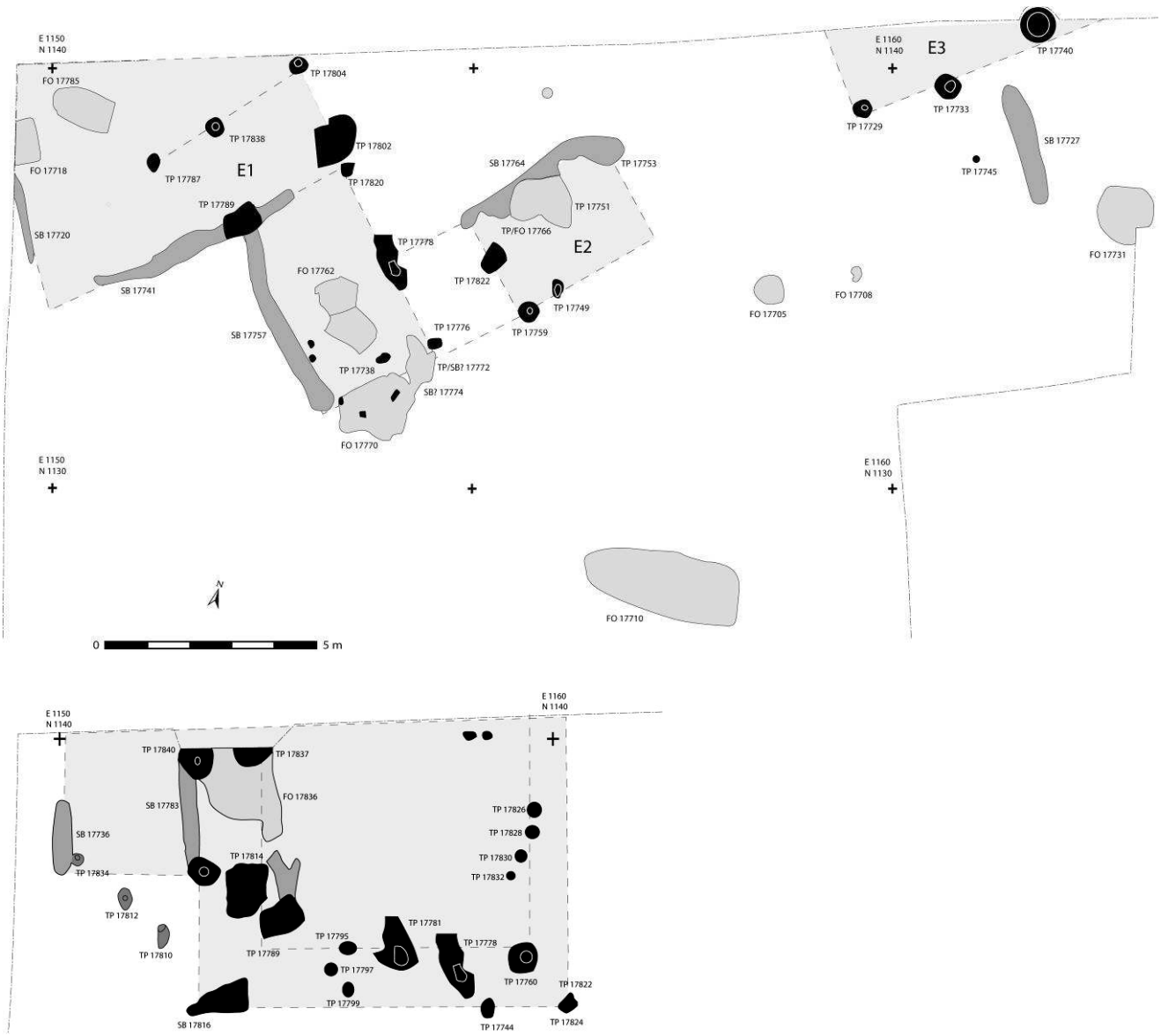

Fig. 55 — Corps de bâtiments E, plan simplifié des vestiges de l'état Ib (en haut, bât. E1-E3) et de l'état Ia (en bas, bât. E1)

implantées dans ce terrain atteignent jusqu'à 60 cm de profondeur et ne nécessitent, en règle générale, aucun calage. Au vu de l'hétérogénéité du terrain, il s'est avéré impossible d'opérer des regroupements en fonction des dimensions ou de la profondeur de ces cavités ; d'où un phasage principalement basé sur les orientations des structures et leurs alignements.

Le complexe E a été fouillé en plusieurs passes de décapage manuel, conditionnées par la nature du substrat. La zone nord, qui présentait des niveaux en place, a été décapée en deux passes successives [UF 17722, 17767]. À l'ouest du muret M 17723, ces niveaux forment une couche hétérogène composée d'éclats de calcaire, d'ossements, d'amphores et de céramiques (sigillées) dessinant un « mouchetis » caractéristique des fonds de labours. A l'est et au sud du muret, une seule passe [UF 17724] a été nécessaire pour faire apparaître les structures directement implantée dans le rocher [UF 17701].

Bâtiments E1-E2

Etat Ib

Deux ensembles distincts ont été mis en évidence pour cet état, dont la structure générale est délimitée par un ensemble cohérent de sablières et de cloisons orienté NNO-SSE [Sb 17720 et Pal/Sb 17757] et OOS-EEN [Sb 17741, Sb 17764].

Fig. 56 – Bâtiment E3, trous de poteau et négatif de palissade garni de cols d'amphores.

Le premier ensemble (E1) situé à l'ouest de la zone est composé de deux pièces ou de deux bâtiments juxtaposés. Il est marqué par les tranchées [Sb 17720 et Sb 17741], de forme étroite allongée et à fond plat, qui peuvent être interprétées comme des sablières ou des cloisons. La sablière [17720] délimite la paroi ouest du bâtiment, tandis que la sablière 17741 forme sa paroi sud en association avec les [TP 17789 et 17720]. L'alignement des trous de poteau [17787, 17838, 17804] forme une cloison interne, parallèle à la cloison externe. Cette paroi [Sb 17741] s'interrompt au niveau de la coordonnée E 1155,8 pour faire place à un passage entre les deux corps ou pièce du bâtiment. La seconde pièce est délimitée à l'ouest par la structure [Sb 17757] dont l'orientation irrégulière et la profondeur importante font hésiter entre une interprétation de sablière ou de palissade. Ce bâtiment semble fermé à l'est par un alignement de trous de poteau et autres structures en creux [TP/Sb 17772, TP 17776, TP 17778, TP 17820, TP 17802, TP 17804]. Au sud, la cavité [Fo 17770], de forme irrégulière, semble être composée d'une juxtaposition de structures impossible à différencier sur le terrain en raison de la nature du substrat dans la zone (veine basaltique). Il est probable qu'elle ait constitué à l'origine la cloison de ce bâtiment voire son entrée.

Plus à l'ouest un autre ensemble de structure forme une construction (E2) qui semble dissociée du premier corps du bâtiment, même s'il est probable qu'il ne s'agisse que d'un seul et même complexe (reliées par un passage couvert ou appentis ?). Cette construction est formée par la sablière [17764] et des trous de poteaux [17822, 17759, 17749 et 17753]. La structure [17751=17766] comportait en outre de nombreux blocs de basalte de taille importante, qui pourraient l'identifier à un trou de poteau. Néanmoins, sa forme quadrangulaire, pourvue au sud d'un appendice, nous incite plutôt à proposer une interprétation de cellier pour cette structure qui semble s'apposer à la sablière [17764].

Malgré le faible nombre d'artefacts recueillis sur le corps de bâtiments E1-E2, il semble que cette zone ait également abrité des activités artisanale et/ou commerciales similaires à celles observées au nord du chemin. En effet, ce secteur a livré au moins trois pierres artisanales : deux aiguisoirs et une pierre de fonction polyvalente (enclume et polissoir), présentant des traces de coups sur sa face la plus large et des marques de polissage sur les faces latérales. Ces pierres étaient mêlées à divers déchets artisanaux : une chute de barre en fer, deux scories, une tôle de bronze avec trace de découpe interprétable comme une chute de tôle et un fragment de paroi de four ou de foyer. Cette association de mobiliers laisse envisager des travaux de finitions liés à l'artisanat du métal. On peut rajouter à cette liste la présence d'une aiguille à

chas et d'une fusaïole, association de mobilier à caractère plutôt domestique. Il est donc envisageable que certaines unités de bâtiment aient fait office aussi bien d'atelier que d'habitat. (fig. 57)

Etat Ia

Un premier état de construction du même groupe de bâtiments est orienté nord-sud, en cohérence avec les structures contemporaines reconnues au nord du chemin. Sa lecture est rendue particulièrement ardue par les structures de l'état Ib, qui recoupent grande partie son emprise. Les deux sablières [Sb 17736 et Sb 17783] présentent un fond plat et un remplissage composé de petits modules de basalte (10 cm) associé à de rares fragments d'amphores et d'ossements animaux. La rareté des amphores ainsi que leur orientation nord-sud confirment leur attribution à cet état. Interrompues à hauteur de la cote N1137,20, elles forment en association avec les TPs [17787 et 17840] la cloison d'un bâtiment qui semble se développer plus au nord, au-delà de l'emprise de la fouille.

Une seconde construction est perceptible à l'est, formée des TP [17837, 17814 et 17779] dont la taille et l'irrégularité suggèrent une reprise à l'état Ib. Ces deux structures forment une paroi perpendiculaire à l'alignement est-ouest observé à la coordonnée N1135,60. Les TPs [17778, 17781 17795] semblent délimiter la cloison sud de ce bâtiment tandis que les structures [Sb/TP 17816] associés aux TPs [17799, 17744, 17824] pourraient correspondre à un appentis ou à une extension de cette cloison jusqu'à la cote N 1134,70. On notera encore la possibilité d'une reprise du TP [17778], qui présente une forme allongée et irrégulière. La paroi est de ce bâtiment est formée par un alignement disparate de trous de piquet [TP 17826, 17828, 17830, 17832] qui suggèrent la présence d'une cloison légère à hauteur de la coordonnée E 1159,4. Comme le précédent, ce bâtiment s'étend vraisemblablement sous le chemin, au-delà de la limite nord du chantier.

Bâtiment E3

Etat Ib

Plusieurs structures présentes dans cette zone sont apparues dès le décapage, sous la forme de tessons d'amphore implantés de chant dans une couche de l'âge du Bronze [17725]. L'ensemble de trous de poteau [TP 17729, TP 17733, TP 17740] forme un alignement d'orientation NNO/SSE, attribuable à l'état Ib. Leurs creusements présentent des calages de tessons d'amphore, de céramique et de basalte. A la perpendiculaire, une structure en creux allongée [Sb/Pal 17727] de 2,8 m de long pour 60 cm de large forme une palissade ou une cloison. Elle présente un fond plat garni de plusieurs cols d'amphores qui ont pu fonctionner comme calages de poteaux. Cette structure a, en outre, livré plusieurs nodules d'argile verdâtre, vestiges relativement rares sur le site qui proviennent vraisemblablement du corps ou du revêtement des cloisons en terre crue (fig. 56). Un, voire deux trous de piquet [TP 17745] viennent s'adosser à l'angle de la cloison, formant probablement une sorte d'appentis. Enfin, une cavité circulaire peu profonde [Fo 17731] contenait un remplissage comportant de nombreux fragments d'amphore et quelques ossements animaux. Il est difficile de qualifier la fonction de cette fosse qui semble avoir fonctionné comme dépotoir même si l'hypothèse d'un cellier fortement arasé ne peut être exclue.

La zone ouest a livré très peu de petit mobilier, dont un fragment de gouttière de fourreau, une plaque de foyer et un dé-bâtonnet rectangulaire en os, en cours de fabrication : poli sur toutes ses faces, il comporte en effet des traces de cisaillement mal dégrossies et les points marquant les chiffres n'ont pas encore été incisés. Cet ensemble de mobilier montre le même type d'association que dans le complexe E, avec des éléments renvoyant tant à la sphère domestique qu'artisanale.

Parmi les fosses pouvant être attribuées à l'un ou l'autre état, on retrouve à l'ouest la fosse quadrangulaire [Fo 17785] comportant un agencement de petits modules de basalte, aménagement vraisemblablement lié à l'artisanat à l'instar des empierrements carrés déjà rencontrés au nord du chemin. La fosse [17718] qui s'étend sous la limite de fouille correspond à une structure gallo-romaine très arasée, puisqu'elle a livré des éléments de mortier et de calcaire. Enfin, la structure [Fo 17764] présente un rétrécissement qui suggère son réaménagement. Elle a livré un orle de bouclier, seule pièce d'armement rencontrée dans cette zone.

On notera, en outre, un alignement de trous de poteau [TP 17810, TP 17812, TP 17834] de petit module (30 cm). Ils présentent tous des calages de petit basalte (10 cm) apparus au niveau d'un sol jonché de tessons hallstattiens [17809], qui fournit la datation de cet alignement orienté NO-SE.

Au-delà du chemin, dans la partie nord de la fouille, a été repéré un alignement de trous de poteau parfaitement parallèles et espacés à l'identique, qui semblent constituer la limite septentrionale du bâtiment B3 (voir *supra* fig. 7). Il s'agit des poteaux [TP 17421-17425], complétés par un TP probable repéré par un sondage pratiqué dans la berme sud du secteur (N 1148 - E 1168,50). Creusés à même la veine de basalte, ces structures, marquées en surface par la présence de gros calages de basaltes apparus à une altitude de

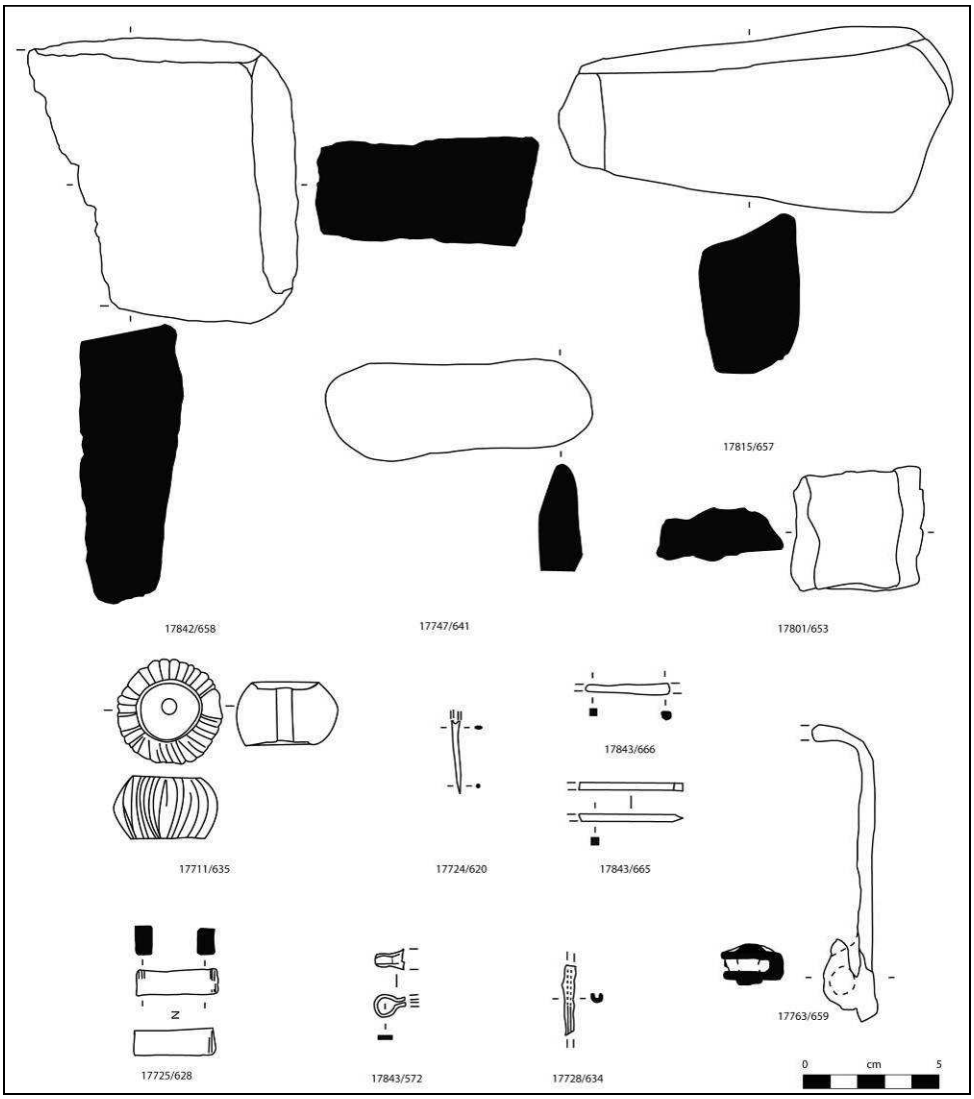

Fig. 57 ─ Corps de bâtiments E, sélection de mobiliers.

573,26 m NGF, présentent un module et un comblement similaires, constitué de gros tessons d'amphores positionnés de chant et d'autres mobiliers en quantités importantes ; dans sa partie supérieure, le TP [147425] a livré une plaque de foyer en terre cuite et un broyeur en basalte.

Ce bâtiment dessine un plan quadrangulaire de large portée (6 m), porté par deux travées latérales formées de trois poteaux de module et de position identiques. La faible distance qui les sépare des limites de fouilles et la présence du chemin moderne ne permettent pas d'exclure la présence de poteaux faîtiers ou de cloisonnement internes. Alignés parallèlement aux TP [17421-17425], environ deux mètres plus au nord, trois trous de piquets [TP 17429, 17493,17999-2 et 17999-4], similaires à ceux rencontrés en bordure méridionale du bâtiment, pourrait former un appentis ou une annexe adossé(e) au corps principal.

Aucun niveau de sol n'a pu être observé, ni à l'intérieur du bâtiment, ni à ses abords. L'orientation des structures et leur niveau d'apparition relativement élevé permettent de le rattacher à l'état Ib. Contrairement aux bâtiments E2-E3, il ne semble pas précédé d'une construction plus ancienne.

Place / esplanade

Dès le décapage, il est apparu que les vestiges rencontrés au sud du chemin se répartissaient très inégalement sur l'aire fouillée. Relativement denses dans toute la partie nord du chantier, sur une bande discontinue d'environ dix mètres longeant sa berme septentrionale, ils sont beaucoup plus rare, voire

inexistants, au sud de la cote N 1130. Cette différence a été imputée, dans un premier temps, à un problème de conservation : la découverte d'affleurements basaltiques à quelques centimètres seulement de la surface des labours pouvait, en effet, laisser supposer qu'ils avaient été entièrement arasés par les travaux agricoles. Il apparaît, après relevé des plans, que cette interruption dessine une ligne très régulière d'orientation SSO / NNE, qui suit l'orientation générale des structures de l'état Ib fouillées au nord du chemin (fig. 58). Elle est nettement délimitée, à hauteur des bâtiments E1 et E2, par des limites de cloisons matérialisées par des sablières et alignements de trous de poteaux.

La fouille des structures du corps de bâtiment E confirme que cette limite ne renvoie pas (ou pas uniquement) à un problème de conservation différenciée des vestiges : la profondeur de certains trous de poteaux porteurs creusés dans le substrat rocheux, atteignant jusqu'à 60 cm à partir de la surface du basalte, exclut l'hypothèse d'un effacement généralisé des structures au-delà d'une ligne dont ils ne sont éloignés que de quelques mètres. Si des structures comparables s'étaient trouvées en d'autres points de l'aire fouillée, elles y auraient certainement laissé des traces. Il est peu plausible de supposer qu'elles aient été entièrement détruites par les charrues, sauf à postuler une remontée abrupte et régulière du substrat atteignant plus d'un mètre.

Or, la fouille du terrain basaltique situé au sud de cette cote a livré quelques structures qui, pour être moins spectaculaires et très peu marquées, n'en ont pas moins livré des ensembles de mobilier en place qui excluent définitivement cette hypothèse. Au sud de la cote N 1130 et à l'est de la cote E 1160 figurent au moins quatre fosses et perturbations peu profondes, apparues dès le premier nettoyage à la surface du basalte.

Deux premières fosses sont situées entre les coordonnées E 1167-1169 et N 1134,8, en limite sud du corps de bâtiments E. La première [Fo 17705] a livré, dans un creusement à peine perceptible une portion de calotte crânienne humaine posée sur l'occiput en position de *decubitus* dorsal, touchée par les labours (fig. 73). Il est possible de dater son enfouissement de La Tène finale ou d'une période postérieure, puisqu'il reposait sur un gros tesson d'amphore Dressel 1 ; en outre, la fosse perfore une couche [UF 17707] présentant des tessons d'époque hallstattienne ou de l'âge du Bronze final. Il est par contre impossible de déterminer si ce fragment constitue le reliquat d'une inhumation d'individu complet ou correspond à un dépôt de crâne isolé, comme celui découvert en 2005 au fond d'un cellier du corps de bâtiment B [15520]. La seconde hypothèse semble prévaloir compte tenu de l'étroitesse de la fosse, même s'il est probable que le creusement était plus important à l'origine. Ce crâne a été confié pour examen à Frédérique Blaizot (anthropologue, INRAP) à l'occasion d'une visite du site.

A proximité immédiate de cette structure, moins d'un mètre plus à l'est, une seconde fosse oblongue [Fo 17708] était comblée de gros fragments de blocs d'arkose, pierre relativement rare sur le site, utilisée principalement pour les éléments de statuaire et d'architecture monumentale d'époque gallo-romaine. Le recollage de certains fragments montre qu'ils proviennent du bris de blocs plus importants ; par endroits, leur surface a été soigneusement polie, ce qui tend à conforter leur appartenance à des éléments de statuaire, d'architecture monumentale, voire de mouture, dont la forme initiale n'a pu être restituée compte tenu de l'état des fragments.

Plus au sud, dans la partie centrale à hauteur de la cote N 1127, le décapage met en évidence une fosse [Fo 17712] large mais peu profonde, comblée de quelques fragments d'amphores non roulés et une grande fosse ovale [Fo 17710]. Cette dernière structure livre un remplissage comportant de nombreux tessons de céramique, quelques fragments d'amphore, de nombreux ossements, de très nombreux clous en fer et une fusaïole. Cet ensemble de mobilier ainsi que la forme de la fosse permet de l'interpréter comme une fosse dépotoir semblable à celle documentée en 2006 (rapport 2006, p. 45, fig. 30). L'étude en cours des céramiques et des amphores permet d'attribuer à ce comblement un faciès typologique relativement ancien, caractéristique de La Tène D1 (Dressel 1A, céramiques grossières à décor peigné, vase baquet à panse moulurée).

De ces observations, il ressort que la surface qui s'étend au sud du corps de bâtiments E n'a jamais accueilli des bâtiments importants, comparables à ceux rencontrés sur toutes les aires fouillées à ce jour dans l'espace du sanctuaire et dans les quartiers situés au nord du chemin. Sans écarter définitivement l'existence de structures légères, fondées sur des piquets ou solins qui ont pu être entièrement arasés par l'action des labours, on peut exclure qu'elle ait été densément bâtie. Cet espace, qui semble avoir été épargné volontairement et durablement par les constructions qui le bordent au nord et à l'ouest, correspond selon toute vraisemblance à une aire de circulation de type place ou esplanade ouverte, délimitée au nord par une ligne de bâtiments régulièrement alignés en façade.

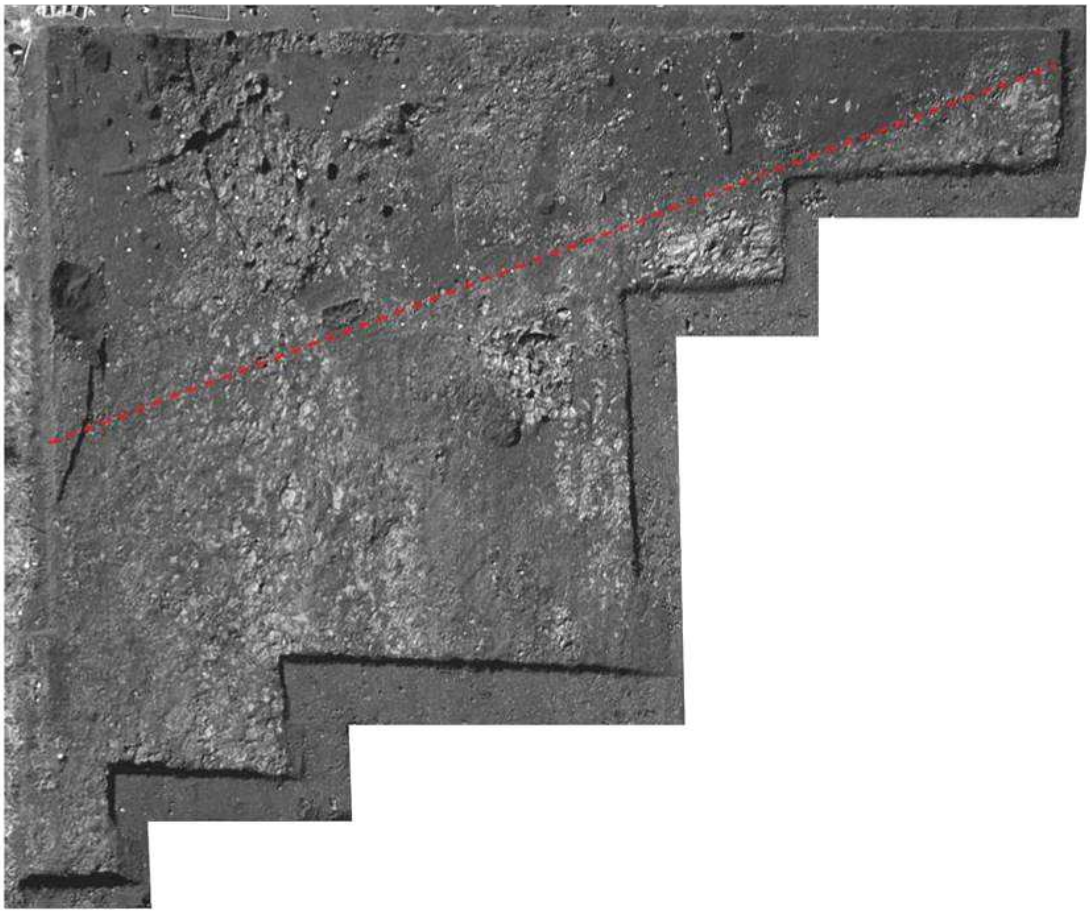

Fig. 58 — Secteur sud, vue aérienne des vestiges du corps de bâtiments E et limite nord de la place (pointillés rouges).

Le sol de cette esplanade ne présente aucun aménagement particulier, contrairement aux espaces de voirie fouillés plus au nord. En revanche, sa surface est très plane n'accuse qu'une dizaine de centimètres de dénivelé d'un point à l'autre du chantier (fig. 58). Des traces, visibles par endroits, d'enlèvements et de bouchardage à l'aide d'outils, laissent supposer qu'elle a fait l'objet de travaux de terrassement anciens, antérieurs au creusement des fosses repérées à sa surface. Cette hypothèse est confirmée par l'absence totale de niveaux liés aux époques plus anciennes (Hallstatt, âge du Bronze ou même Néolithique), présents sur la presque totalité des secteurs fouillés à ce jour sur le site. Il n'est pas exclu, au demeurant, que ce sol ait été initialement recouvert d'un revêtement en graviers ou en terre battue, arasé par les travaux agricoles.

Une extension de la fouille a été pratiquée en direction du sud, sous la forme d'un long sondage linéaire à la pelle mécanique (2 m de large pour une longueur totale de 24 m), à la recherche de structures susceptibles de constituer la limite méridionale de cet espace : ces dernières n'ont été recoupées que beaucoup plus au sud, à hauteur de la cote N 1083. L'extrémité sud du sondage, élargi à ce niveau sur 4 m en direction de l'est, a livré les traces, extrêmement ténues, d'une cloison matérialisée par les [TP 17848 et 17850], dotés de calages en basalte et en tessons d'amphores. Ces deux trous de poteau constituent peut-être la limite nord d'un possible bâtiment orienté est-ouest (état Ia ?). Le décapage de surface [UF 17843] a également livré des indices d'une activité artisanale exercée dans cette zone ou à proximité : un fragment de tôle replié, généralement considéré comme le signe d'une récupération du bronze et quatre fragments de tige en bronze, dont un de section carrée et une de section rectangulaire, qui peuvent être interprétés comme des éléments de lingots non récupérés. Le lot est complété par un rivet émaillé, un fragment de pince à épiler et un bronze arverne de type EPAD au guerrier (51/52 av. J.-C.) (voir *supra* fig. 57).

Ces indices cumulés attestent une occupation pérenne de ce secteur immédiatement contigu à l'angle sud-est du sanctuaire, qui remonte au moins au milieu du Ier s. av. J.-C. Le secteur est recouvert par un épandage discontinu de mobiliers laténiens et romains, mêlés à des mobiliers plus anciens arrachés au substrat affleurent : fragments de mortier de chaux, de tuiles, tessons d'amphore tardo-républicaine, de sigillées, de cruches à pâte claire et une fibule romaine en bronze, témoignent d'un niveau de sol presque entièrement arasé par les labours. Sous ce niveau a été découvert une tombe en coffre d'époque romaine, qui ne le recoupe pas en stratigraphie et semble donc antérieure à sa constitution.

Tombe en coffre d'époque romaine

J. Ramona[10], A. Pranyies[11]

Dans l'angle nord-est de l'extension du sondage pratiqué le long de la façade orientale du sanctuaire, à quelques mètres de son angle sud-est (voir plan *supra* p. 87), a été mise au jour une sépulture à inhumation d'époque romaine, découverte en fin de campagne de fouille. Elle constitue le premier ensemble funéraire mis au jour sur l'*oppidum* depuis le démarrage des fouilles en 2001. Cette découverte donne corps à la mention de « tombes » et autres « tertres funéraires » signalés dans les publications anciennes, non localisés précisément mais corroborés, pour l'époque romaine, par divers indices mobiliers (vases complets, *unguentaria*) anciennement recueillis sur le plateau.

La sépulture est apparue au cours des phases de nettoyage manuel consécutives au décapage à la pelle mécanique, entre les coordonnées N 1085,95 - N 1086,90 / E1152,95 - E 1155,10. Stratigraphiquement, elle est située sous une couche de remblai [17846], caractérisée par la présence d'éclats de mortier et de tuiles, mêlés à des tessons d'amphores, de céramique sigillée et à d'autres mobiliers romains. Cette couche recouvre toute la surface de l'extension du sondage, entre les cotes E 1153,5 - N 1088 / E 1155 - N 1082.

Sa fosse d'implantation [17852] est orientée E-O, et présente un creusement [17845] de 2.15 m de long pour 0,60 à 0.90 m de large d'ouest en est. Elle est creusée dans le substrat rocheux, un basalte altéré qui prend en surface la forme d'un agglomérat de pouzzolane friable, sur une profondeur de 38 cm environ. Dans cette fosse d'implantation a été aménagé un coffre en dalles de pierre, extraites de différents matériaux.

La documentation de la sépulture, effectuée avec l'assistance d'Ulysse Cabezuelo (INRAP Auvergne), a mis en œuvre :

- La prise systématique de photographies numériques à chaque étape de la fouille et du démontage de la sépulture ;
- Des relevés graphiques au 1/10° du coffre, de sa couverture, de ses parements et de son fond, ainsi que de la fosse d'implantation, en plan et en profil ;
- Des relevés photographies du squelette à chaque étape du démontage des os, numérotés et repositionnés dans la sépulture à l'aide de 6 points topographiques.

Coffre

Le sommet des dalles de couverture du coffre (fig. 59) est apparu à une altitude de 573.36 m NGF. Le remblai romain qui le recouvre constitue un *terminus ante quem* qui a rapidement permis d'attribuer la sépulture à la période antique au sens large.

La fouille a rapidement montré que le coffre était incomplet. Conservée sur une longueur de 1,30 m, la couverture est absente dans le tiers ouest de la fosse. Dans la partie centrale, elle est composée de trois grosses dalles de basalte disposés à plat. Deux sont de forme triangulaire, de 20 à 40 cm de côté ; relativement plates, elles présentent chacune un léger pendage vers l'est, respectivement, vers l'ouest. Elles encadrent une troisième dalle de basalte aux dimensions plus importantes, de 50 à 60 cm de diamètre. A l'est, une dalle de calcaire blanc de forme sub-rectangulaire de 40 cm de côté vient compléter la couverture du coffre. Quelques petits éléments de calcaire jaune sont dispersés ça et là sur les dalles.

Les parements des côtés du coffre apparaissent globalement au même niveau, même s'ils sont partiellement recouverts par la couverture. Ils sont essentiellement constitué de dalles en grès de couleur grise, mais aussi, en calcaire jaune et en basalte. Ces dalles taillées présentent dans l'ensemble des proportions identiques : de 20 à 40 cm de côté, pour une épaisseur de 6 à 9 cm. Elles sont disposées de chant, sur une hauteur qui oscille, du haut des parements jusqu'au dallage de fond, entre 25 et 35 cm – soit entre 573.27 m NGF à 572.95 m NGF. Le parement oriental est constitué d'une seule dalle de grès de 35 à 40 cm de côté, fichée verticalement dans le sol. Au nord comme au sud, elle est jointive de deux autre dalles présentant les mêmes caractères physiques. Au sud, le parement se poursuit avec deux grandes dalles de calcaire jaune, agencées de manière plus irrégulière et calées entre elle avec des petits blocs de basalte, de

[10] Université Lumière Lyon 2.

[11] EPHE, IVe section, Paris.

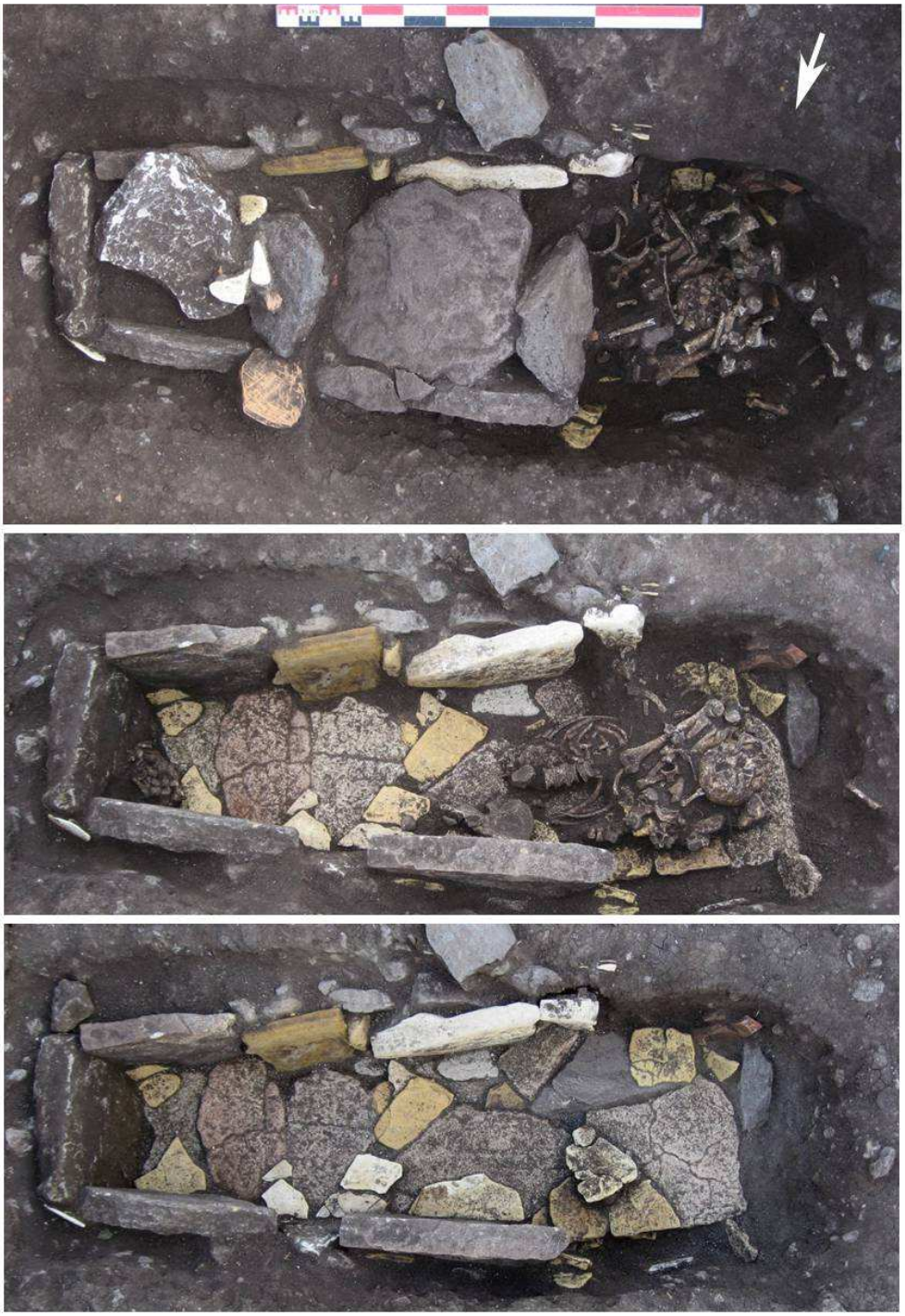

Fig. 59 — Secteur sud, tombe en coffre gallo-romaine en cours de dégagement, avant et après enlèvement de la couverture, après prélèvement du squelette.

pouzzolane, de calcaire et de *terrazzo* beige. Au nord, le parement consiste en une grande dalle taillée dans le basalte et de deux plus petites dalles de calcaire, calées par un bloc de pouzzolane.

Ils dessinent une forme légèrement trapézoïdale, plus large de 10 cm à l'ouest qu'à l'est. Cet élargissement est inverse à celui marqué par le creusement de la fosse d'implantation. Le tiers ouest de la de la fosse est caractérisé par l'absence totale de parements comme de couverture. Quelques éléments de calage sont toutefois restés en place. Il s'agit notamment de trois tessons d'amphore disposés de chant sur le bord sud-ouest du creusement de la fosse, négatif des parois du coffre qui ont sans doute été arrachées dans cette partie de la sépulture.

Le dallage de fond du coffre, en revanche, est entièrement conservé sur une longueur de 1.70 m. Il présente un aspect polychrome, formé d'une mosaïque de grandes et de moyennes dalles de différentes couleurs,

semblables à ceux employés pour les parements et pour la couverture du coffre : calcaires jaunes, basalte et gros fragments de sol en mortier récupéré (*terrazzo*), dont la teinte varie du rose au gris. Comme les parois, ce dallage de sol s'écarte en largeur à mesure que l'on va vers l'ouest, de 35 cm à l'est à 55 cm à l'Ouest. Le niveau du sol est situé à une altitude comprise entre 572.94 m NGF à l'est et 572.98 m à l'ouest. Son emprise confirme que l'absence, à l'ouest, d'un certain nombre de dalles des parois et de couverture résulte bien d'un événement postérieur à l'érection de la sépulture.

Après retrait de la couverture, le remplissage [17847] du coffre a été fouillé par passes successives, jusqu'au dégagement de la couche supérieur d'ossements. Son sédiment, une terre noire contenant de rares éclats d'os et d'amphore Dressel 1, est de composition identique à celui qui comble la fosse et la plupart des structures fouillées sur le site. Il est néanmoins plus épuré et beaucoup moins compact. Sa texture aérée et l'absence de particules d'une grosseur supérieure à quelques mm laisse à penser qu'il résulte de l'accumulation de terres ou de boues infiltrées dans un coffre resté ouvert, à travers les interstices qui séparent ses dalles de couverture.

Outre le matériel anthropologique qui sera décrit plus bas, il a livré quelques petits fragments d'amphores Dressel 1 et des éclats de sigillée du Gaule du Centre, dont une seule forme identifiable : un fragment de bol tronconique de type Drag. 33 , qui offre une fourchette de datation entre le début du IIe et le début du IIIe siècle apr. J.-C. Le module relativement important du tesson, qui exclut un apport résiduel par infiltration, fournit un *terminus post quem* pour le comblement de la sépulture, qui ne saurait être antérieur à 100 apr. J.-C. Trois autres fragments de céramique indéterminés ont été recueillis sur le dallage de fond du coffre Quant au mobilier métallique, il se limite à un clou de chaussure en fer (E 1153.6 - N 1086.4) et à un fragment d'ardillon de fibule en bronze (E 1157.7 – N 1086.4). La rareté du mobilier présent dans la sépulture est peut-être à mettre en rapport avec l'ouverture du coffre, source de perturbations importantes qui se reflètent dans l'organisation des ossements (voir *infra*) qui sont peut être dues à un pillage intervenu à un moment indéterminé. Il est difficile de déterminer s'il s'agit d'éléments résiduels, entraînés dans le coffre lors de sa fermeture, ou d'un reliquat d'offrandes initialement contenues dans la sépulture.

Restes osseux

Les premiers ossements humains présents dans la tombe sont apparus à une altitude de 573.23 m NGF. Ils ont été mis en évidence dès le premier nettoyage de la structure, dans le tiers ouest du coffre caractérisé par l'absence des dalles du coffre, quelques centimètres au-dessous de la dalle de couverture en basalte conservée plus à l'est. Ils sont rapidement apparus sous la forme d'un amas d'ossements désorganisé, sans aucune organisation anatomique. Le niveau d'apparition, anormalement élevé par rapport à la couverture du coffre, corrélé à l'absence de dalles à l'extrémité occidentale de la fosse d'implantation, plaidaient d'emlée en faveur d'une ouverture de la sépulture intervenue après l'inhumation.

Cet amas d'ossement était disposé au niveau de la tête du squelette, apparue quelques centimètre plus bas. Outre la présence d'un crâne à peu près complet, il se caractérise par la présence des os longs des membres supérieurs et inférieurs du squelette, disposés en fagots, mêlés à un amas d'ossements plus petits, dépourvu de toute cohérence anatomique.

La fouille du squelette s'est déroulée en trois étapes. Dans un premier temps, elle a consisté dans le dégagement de l'amas situé à hauteur de la tête ; dans un second temps, la fouille a été étendue au reste de la tombe ; enfin, les os ont été prélevés en deux étapes successives. En l'absence d'anthropologue qualifié sur le terrain, le squelette a été documenté de manière a pouvoir faire l'objet d'une étude ultérieure. Chaque os prélevé a été identifié sur relevé photographique à l'aide d'un numéro, qui a été reporté sur le sachet de prélèvement. Lorsque cela a été possible, les os ont été identifiés en cours de fouille.

La première étape a consisté a consisté à prélever tous les os épars qui ne semblaient plus en place, du fait des perturbations liées à l'ouverture de la tombe : vertèbres, cervicales ou thoraciques, phalanges des mains, fragments de *scapula*, de dents, etc, éparpillées essentiellement dans la partie ouest de la sépulture, autour de la tête du squelette.

La deuxième étape de fouille et de prélèvement du squelette s'est attachée à mettre en évidence les parties en place, voire encore en connexion, ainsi que les parties bouleversées ramenées au niveau du haut du corps et de la tête. De cette manière, il apparaît clairement, que les os longs des membres supérieurs et inférieurs, tibias, fémurs, *ulna* et *fibula* ont été ramassés et disposés « en fagot » au niveau de la tête du défunt, suivant une orientation générale est-ouest. Leur déplacement semble avoir entraîné un certain nombre de vertèbres cervicales et thoraciques, ainsi que quelques côtes, également présentes au niveau de la tête. Un fragment de côte reposait d'ailleurs sur le fond du coffre, sous une petite dalle de calcaire jaune, sans doute effondrée au moment de l'ouverture de la structure.

Un certain nombre d'os retrouvés au fond du coffre, dans ses deux tiers non perturbés par l'arrachage de la couverture, n'ont visiblement pas été déplacés. Certains étaient encore en connexion anatomique (fig . 60).

Fig. 60 — Secteur sud, tombe en coffre gallo-romaine, ossements remaniés, regroupés au niveau du crâne (en haut), os de pied en place, collés contre la dalle de fond de la sépulture.

La tête du squelette semble encore en place, même si elle repose sur le pariétal droit et a sans doute été bouleversée lors de l'ouverture du coffre. Plus bas, les quatre premières vertèbres lombaires paraissent en position primaire, tandis que la cinquième a subi un déplacement latéral de quelques centimètres. Elles sont encadrées latéralement par un certain nombre de côtes, elles aussi restées en place. A la même hauteur se trouvaient l'essentiel des os des mains, phalanges, tarses, métatarses et métacarpes, dispersés sans ordre de connexion anatomique. Ces petits os reposaient sur et entre les côtes, indiquant peut-être ainsi que les mains et les bras du défunt ont été repliés sur son torse au moment de l'inhumation. Sous les vertèbres lombaires, la moitié gauche du *sacrum*, le coccyx, ainsi que l'iliaque gauche du bassin ont également été retrouvés en place. Si les os longs des membres inférieurs ont été ramenés au niveau de la tête du squelette, la rotule gauche (*patella*) est elle restée à son emplacement initial. Contre la paroi est du coffre de la sépulture, l'ensemble des os des pieds a été dégagé, collés contre la dalle de grès gris du parement. A titre indicatif, la distance séparant l'articulation coxo-fémorale gauche des pieds est de 67 cm environ.

Ces données anthropologiques sont très lacunaires, en raison de l'absence de spécialistes qualifiés sur le terrain. A ce jour, aucune étude exhaustive de cet ensemble funéraire n'a été réalisée. Elle sera mise en œuvre dès que possible, à partir de la documentation de fouille et de prélèvement du squelette, photographie numérique, relevés graphiques et numériques.

La sépulture ne contient, *a priori*, qu'un seul individu, d'âge adulte ou du moins mature, qui repose en décubitus dorsal.

Peu de précisions supplémentaires peuvent apportées quant à l'analyse anthropologique et à l'interprétation de la sépulture. En l'absence d'étude anthropologique, il est impossible de dire si le squelette est complet ou non, même si *a priori*, aucune grande partie anatomique ne manque. L'état de conservation des os est relativement bon, notamment à mesure que l'on se rapproche du fond du coffre. Aucun effet de contrainte n'est visible dans la position du squelette. La décomposition du corps, dans le coffre, pourrait avoir eu lieu en espace vide, mais les perturbations subies par le squelette ne permettent pas de dire si les connexions anatomiques ont souffert de cette décomposition du corps en espace vide.

Interprétation

Cet ensemble funéraire correspond à une inhumation primaire déposée dans un coffre en dalles de pierres : les ossements demeurés en place reflètent la position anatomique d'un corps en décubitus dorsal, la tête à l'ouest et les mains jointes sur la poitrine (?).

L'absence de mobiliers médiévaux dans ce secteur et de manière plus générale, parmi l'abondant mobilier issu des prospections et des fouilles réalisées sur le plateau depuis le 19e siècle, plaide d'emblée pour une attribution à la période antique au sens large. L'inhumation dans des tombes en coffre à dalles de pierre est ponctuellement attestée, dans le monde romain, dès le Ier-IIe s. apr. J.-C. En territoire arverne, elle ne devient véritablement fréquente qu'à partir de la fin du IIe et surtout, au IIIe s. apr. J.-C. Les fouilles récemment menées par l'INRAP devant l'*oppidum* de Gondole montrent néanmoins que ce type de dispositif a pu être mis en œuvre dès le Ier s. av. J.-C. sur le site de Gondole (renseignement U. Cavezuelo). L'utilisation de gros tessons d'amphores vinaires italiques d'époque tardo-républicaine comme éléments de calage des dalles de la sépulture pouvait plaider, au départ, pour un aménagement contemporain du sanctuaire laténien ou gallo-romain précoce. Une datation aussi haute est toutefois exclue par la présence, parmi les terres de comblement du coffre, d'un tesson de tasse Drag. 33 de forme évoluée : en admettant qu'il ne s'agit pas d'une intrusion liée à l'ouverture du coffre, il fournit un *terminus post quem* relativement fiable, puisque sa production ne saurait guère être antérieure aux années 100 apr. J.-C. Les autres indices mobiliers recueillis dans la tombe (clou de chaussure romain de petit module, datable du Haut Empire, ardillon de fibule en bronze) ne s'opposent pas à cette affirmation. L'absence d'éléments relatifs à la période tardo-antique dans ce secteur offre un *terminus ante quem* moins bien assuré, car uniquement fondé sur un argument *ex nihilo* susceptible d'être infirmé par l'étude plus détaillée du mobilier retrouvé dans la tombe et en périphérie. On s'en tiendra provisoirement, pour l'aménagement de la sépulture, à une fourchette de datation relativement large, comprise entre le début du IIe s. apr. J.-C. et la fin du IIIe s. apr. J.-C.

Un certain nombre d'ossements retrouvés dans la tombe sont en position secondaire. L'amas d'ossements situé au niveau de la tête du squelette, et notamment les os longs disposés en fagots, pouvaient plaider au départ en faveur de l'hypothèse d'une réduction. Cette hypothèse ne trouve cependant aucune justification fonctionnelle : les ossements retrouvés permettent de reconstituer le squelette d'un individu complet et aucun doublon ne témoigne d'un autre corps déposé dans la surface dégagée entre le thorax et les pieds. Par ailleurs, l'arrachage du coffre au niveau de la tête et le regroupement hâtif des ossements en tas désordonné ne témoignent d'aucun égard funéraire particulier. Les dalles enlevées n'ont pas été remises en place et n'ont d'ailleurs pas été retrouvées à proximité immédiate de la sépulture.

Tous ces éléments n'attestent pas moins l'intrusion, dans la tombe, d'un corps étranger qui a perturbé son organisation interne. Ils évoquent moins une pratique de réduction qu'un pillage, dont le déroulement a pu observer le scénario suivant : après percement d'un puits d'accès à hauteur de la tête et enlèvement des éléments du coffre, le ou les pilleur(s) ont fouillé à l'aveugle dans la portion encore recouverte de la tombe et n'en ont retiré que les éléments les plus volumineux : os longs, vertèbres, côtes, ne laissant en place que les plus petits os des mains, des pieds et quelques vertèbres. Ce ramassage sélectif explique sans doute la faible quantité de mobiliers retrouvés dans le remplissage et son caractère résiduel, à moins que la sépulture n'en ait été dépourvue dès l'origine. Aucun indice ne permet de préciser à quel moment est survenu cet événement. La seule certitude est que les ossements ont été déplacé bien après inhumation et décomposition partielle du corps. Il a pu intervenir dès la fin de l'Antiquité, à l'époque médiévale, voire à une date beaucoup plus récente, dans le courant du 20e siècle, au moment même où la découverte de « tombes romaines » mises au jour par les travaux agricoles est signalée par les érudits locaux….

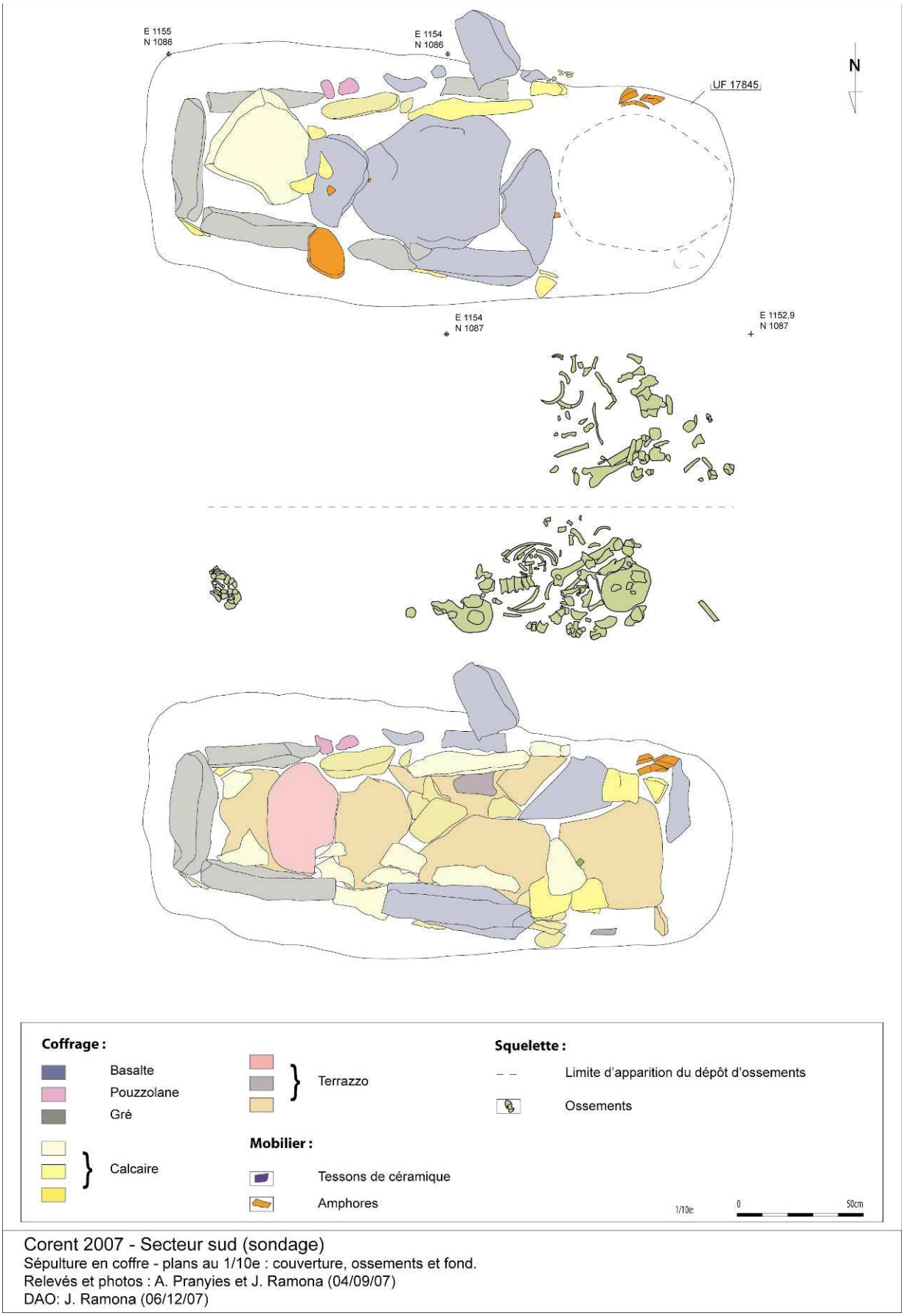

Corent 2007 - Secteur sud (sondage)
Sépulture en coffre - plans au 1/10e : couverture, ossements et fond.
Relevés et photos : A. Pranyies et J. Ramona (04/09/07)
DAO: J. Ramona (06/12/07)

Fig. 61 – Relevé de la sépulture, du coffre et des niveaux d'ossements.

Essai d'analyse spatiale

M. Demierre[12]

En trois ans de fouille des quartiers d'habitat situés au nord et à l'est du sanctuaire, près de 5000 petits objets de nature et de matière divers (fer, base-cuivre, verre, os, lignite, pierre et terre cuite) ont été isolés et inventoriés L'achèvement du programme triannuel offre l'occasion d'effectuer un premier essai d'analyse spatiale de certaines catégories de mobilier, chaque objet ayant fait l'objet, au moment de sa découverte, d'un positionnement tridimensionnel au centimètre près.

En s'inspirant de l'étude spatiale de P. Pion sur le site de Condé-sur-Suippe, plusieurs cartes de répartition par catégorie fonctionnelle ont été dressées, afin de mettre en évidence les différents pôles d'activité exercées au sein de l'*oppidum*. Cette analyse spatiale vise à caractériser la fonction ainsi que le statut des différents espaces du site. Loin de constituer un résultat définitif, les données présentées ici constituent un état de la recherche et des problématiques liés à ce domaine, qu'il conviendra d'affiner ultérieurement. L'étude du petit mobilier a été limitée aux objets isolés et inventoriés lors des sondages de 1993 et 2004, puis des campagnes de 2005 à 2007, et saurait, de ce fait, prétendre à l'exhaustivité. Les cartes de répartition ont été effectuées sur l'ensemble des objets, indépendamment de leur contexte d'origine. Il sera donc primordial de séparer les mobiliers, dans un second temps, en tenant compte de son horizon stratigraphique. Malgré ces quelques restrictions d'ordre méthodologique, cette analyse esquisse déjà de nombreux résultats.

Répartition générale. La carte de répartition générale juxtapose l'ensemble des découvertes, toutes catégories fonctionnelles confondues (parure, armement, activités culinaires et domestiques, production, huisserie, toilette, transport, poids et mesures, jeton, monnaie). Elle met en évidence l'extrême densité des découvertes à l'emplacement des bâtiments (en particulier, de leurs structures en creux) et par contraste, les zones de circulation et les espaces plus arasés en bordure nord et est du chantier. La ruelle centrale apparaît en effet clairement au centre de la zone fouillée, tandis que les limites est et nord du complexe C se marquent nettement. On remarque aussi la plus faible proportion d'objets sur les moitiés de bâtiment du complexe C orientés vers l'extérieur, par contraste avec celles tournées vers la cour centrale, qui témoigne d'espaces fonctionnels distincts. On peut supposer, à titre d'hypothèse, que la partie interne était dédiée aux activités commerciales et artisanales, tandis que les pièces situées à l'arrière servaient de lieu d'habitat et/ou de stockage. Les espaces vides de mobilier, dans les angles nord ouest, respectivement, sud-est de la fouille, signalent les zones les plus arasées, où les niveaux et structures de la Tène finale n'étaient pas conservés.

Parure. Les objets liés à la parure montrent une répartition indifférenciée sur l'ensemble du site. Ce constat est particulièrement flagrant pour les fibules, ainsi que pour les perles de collier et les bracelets en alliage cuivreux. On notera toutefois une répartition différenciée en ce qui concerne les bracelets et les perles en verre, en lignite ou en os, qui sont quasi absents du complexe C. Cette répartition peut être due à un port de ce type d'objet lié au statut de la personne. À en juger par leur concentration aux abords des bâtiments A et B, dont le caractère aristocratique est avéré, les bracelets et perles en verre ou en lignite semblent relever d'un statut supérieur au reste des parures, visiblement plus communes. Cette hypothèse se heurte néanmoins à la répartition d'autres éléments de parure comme les bagues ou les pendentifs, souvent considérés comme caractéristique de l'aristocratie mais que l'on retrouve sur l'ensemble du site.

Monnaies. Le même constat s'applique aux trouvailles monétaires, que l'on retrouve dans tous les corps de bâtiment du site. La distinction entre monnayage en alliage cuivreux et en argent ne donne pas davantage de résultats à l'exception de deux concentrations notables de monnaie en argent : l'une dans le corps de bâtiments A, l'autre, à l'ouest de ce dernier. L'interprétation de ces deux concentrations demeure toutefois hasardeuse et pourrait autant être due à de petits dépôts volontaires qu'à la perte de bourses.

Jetons. La carte de répartition des jetons en céramique, retaillés dans des panses de vase, est beaucoup plus contrastée. Ils sont très nombreux dans le complexe C, à l'intérieur comme à l'extérieur de la cour, alors qu'ils sont plutôt rares ans les autres corps de bâtiments. Les points de répartition surlignent à eux seuls les angles aussi bien internes qu'externes du complexe au nord ouest. Cette concentration dans l'espace artisanal permet d'évoquer une utilisation comme jeton de comptage de ces petits éléments tout aussi fréquents sur le sanctuaire, dont la fonction est encore largement débattue (Guichon 2006). Sans toutefois

[12] Adjoint, responsable de secteur et de l'étude des mobiliers métalliques, Université de Lausanne (Suisse).

constituer un élément de preuve, il semble probable que ces objets ont été utilisés lors des transactions commerciales effectuées sur la place centrale et à ses abords.

Armement. La répartition de l'armement montre, à l'inverse, une concentration très nette dans le bâtiment A de l'état I. Ce regroupement d'armes de toute sorte, lances, fourreaux, fragments d'orle et d'umbo de bouclier volontairement détruits, délimite les contours d'un bâtiment dont la fonction reste à déterminer (lieu de représentation aristocratique et/ou lieu de culte secondaire : voir synthèse *infra*). Si l'on considère la répartition de l'armement par catégories d'objet (lance, bouclier, fourniment et épée), on constate que les lances et les boucliers se retrouvent sur l'ensemble du site avec plusieurs individus dans le complexe C. Par contre, les fragments d'épée et de fourniment (fourreau, agrafe de ceinture) se retrouvent principalement dans la partie aristocratique du site fouillée de 2004 à 2006 et appartiennent pour la plupart à l'état I ; les éléments similaires du contexte C proviennent quasiment tous de l'état II. Cette différenciation suscite la réflexion suivante quant au statut de leurs occupants respectifs : l'équipement militaire issu des bâtiments A et B est caractéristique de la sphère aristocratique des cavaliers et porteurs d'épée, tandis que les lances et boucliers du complexe C correspondent plutôt à l'équipement standard des fantassin de rang inférieur. Cette piste d'interprétation mérite néanmoins d'être approfondie par un argumentaire plus détaillé et constituera l'une des problématiques futures de l'étude du mobilier.

***Instrumentum* culinaire.** Les artefacts témoignant d'activités culinaires sont attestés sur la totalité du site, lorsqu'ils traités sans distinction. Par contre, des différences sont perceptibles pour certaines catégories d'objet. Ainsi, les couteaux se retrouvent principalement au niveau du bâtiment A, au nord duquel des activités de boucherie ont été identifiées sous la forme d'épandages d'ossements de pied de bovidés. Les chaudrons montrent une répartition proche, avec quelques éléments dans le bâtiment B, qui conforte le statut aristocratique accordé à ce type d'objet (Poux 2004). Cette hypothèse est confirmée par la vaisselle métallique qui se concentre dans les mêmes bâtiments ou sur les radier empierrés de l'état II. Signalons encore la présence de crocs dans deux zones à caractère particulier, l'espace D fouillé cette année et le bâtiment A fouillé en 2005-2006, au sein d'un dépôt interprété en 2006 comme le relief d'un banquet aristocratique.

Production artisanale. L'analyse de la répartition spatiale des artefacts liés à l'artisanat illustre bien la concentration d'outils et de déchets artisanaux au sein du complexe C, différenciée selon les corps de bâtiments. Cet espace réunit la majeure partie des outils lithiques et métalliques, ainsi que des demi-produits artisanaux caractéristiques des artisanats du bronze, de la tabletterie, du bois ou encore des métaux précieux. La tabletterie semble également être pratiquée dans le complexe D, où se dessine un assemblage de déchets et d'objets finis. Ce corps de bâtiment a aussi livré plusieurs forces, qui peuvent renvoyer au travail du textile comme au domaine de la toilette et demeurent par conséquent difficiles à interpréter. On notera encore la présence de nombreux fragments de lingots, dont un exemplaire de 400 g dans le corps de bâtiments A, en association avec les dépôts d'armement. Dans un tel contexte, il pourrait également résulter d'un dépôt volontaire, hypothèse qu'il conviendra de valider dans une analyse future.

Mobilier domestique. Les plaques de foyer, les aiguilles, les pesons et fusaïoles, ainsi que les meules et les mortiers ont été pris en considération parmi les objets caractéristiques des activités domestiques. Il ressort de la carte de répartition que ces éléments sont présents dans tous les complexes de bâtiments du site. Il est par conséquent fort probable que le complexe C, outre sa fonction artisanale et commerciale, correspondait également au lieu d'habitation des artisans. On notera encore que les meules et les mortiers ne constituent pas un très bon indicateur des activités de mouture, puisque une majorité d'entre elles ont été réutilisées dans les radiers de sol ou comme calage de poteau.

Autres catégories. Les éléments liés au transport sont principalement situés aux abords du bâtiment B, qui a livré des éléments de harnachement, ainsi que des pique-bœufs, mis en relation avec l'activité de boucherie identifiée au sud du bâtiment. On notera l'absence totale de tels éléments dans le complexe C. Les objets liés à la toilette sont présents sur la globalité du site, de même que les éléments d'huisserie, dont l'emplacement coïncide parfois avec celui de portes d'entrée ou de communication. La répartition des plaques de serrure et de pênes en conjonction avec l'analyse des structures permet de restituer la présence d'une porte d'accès au bâtiment B, ainsi que dans le bâtiment C4. On notera encore la présence singulière de clés en bronze en contexte laténien, dans les deux zones interprétées comme les zones à caractère aristocratique et/ou cultuel (bâtiment A et espace D).

Au vu de ces différentes cartes de répartition spatiale, il est indéniable que des différences fonctionnelles sont observables entre les différents corps architecturaux du quartier. Ce fait est particulièrement marquant lorsque l'on compare le complexe C, dont la vocation artisanale et commerciale est bien établie, avec les corps de bâtiments A et B, habitats à caractère aristocratique. Si ces résultats spatiaux et fonctionnels devaient se vérifier au terme des diverses études de mobilier, il conviendra d'en déduire un certain nombre d'observation d'ordre sociologique. Ce type d'analyse pourrait permettre, sur un plan plus général, d'identifier ou de souligner les différents marqueurs statutaires propres à certaines classes de la population, notamment sur le plan de la parure, de l'armement ou de l'*instrumentum* domestique.

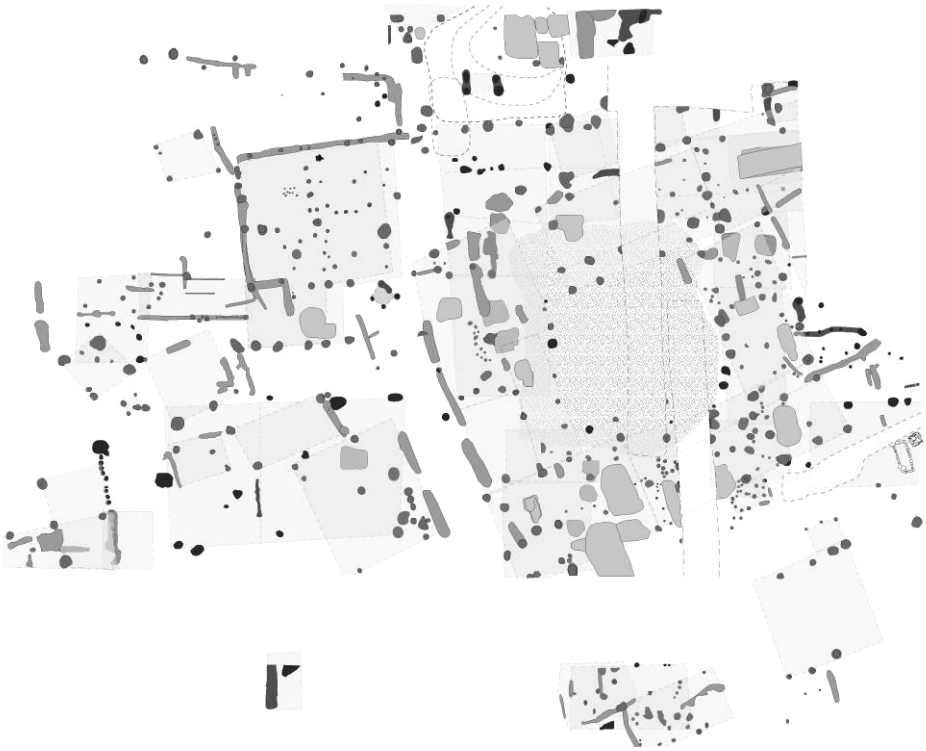

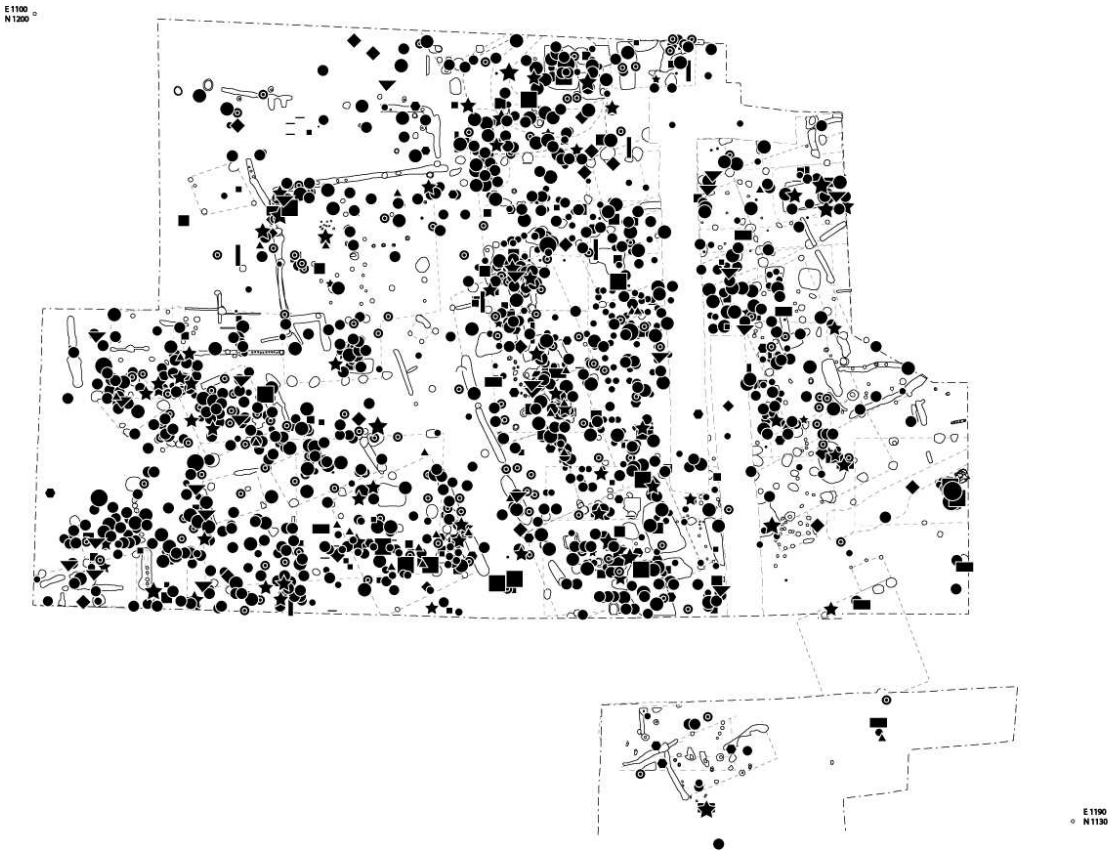
E 1100
N 1200
E 1190
N 1130

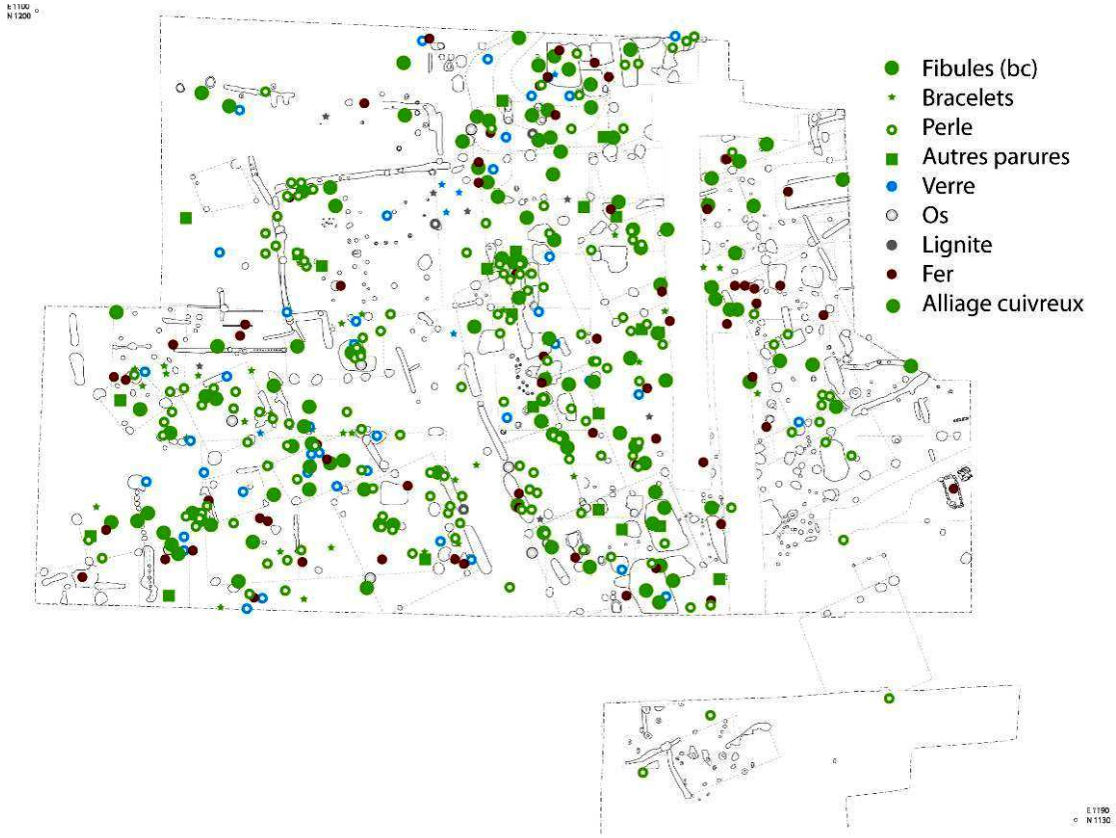
E 1100
N 1200
Fibules (bc)
Bracelets
Perle
Autres parures
Verre
Os
Lignite
Fer
Alliage cuivreux
E 1190
N 1130

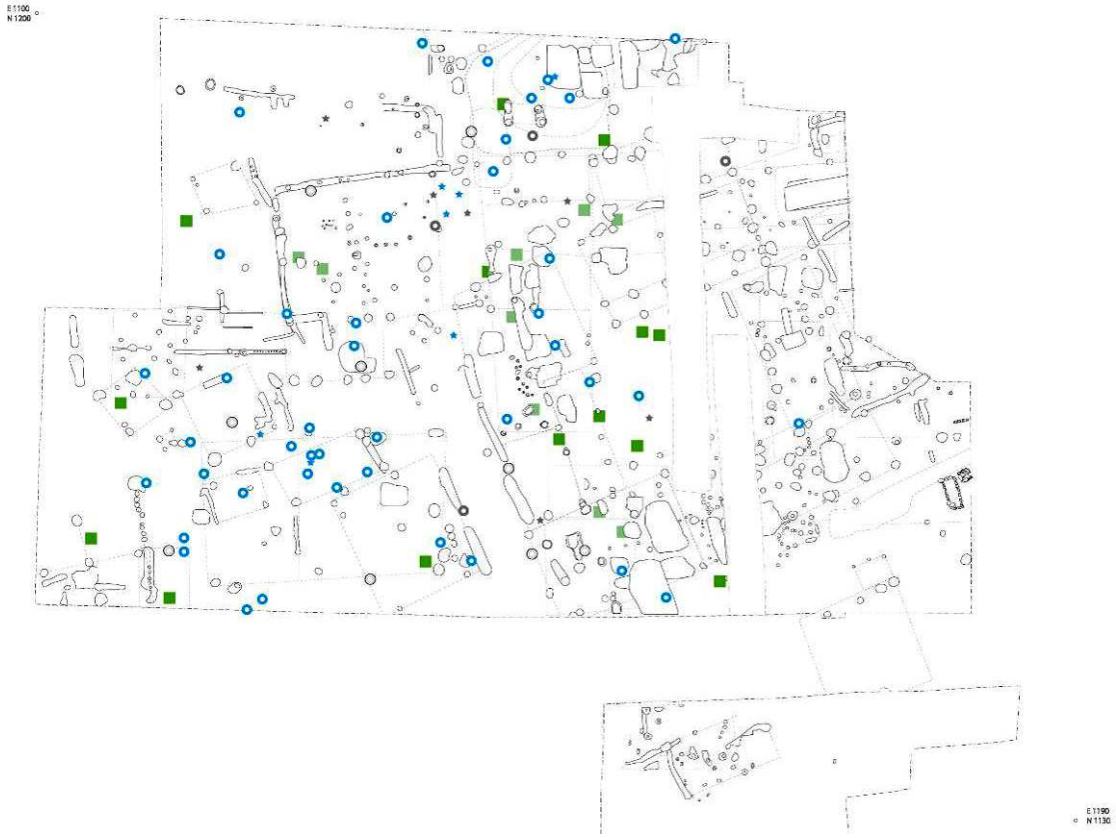
E 1100
N 1200
E 1190
N 1130

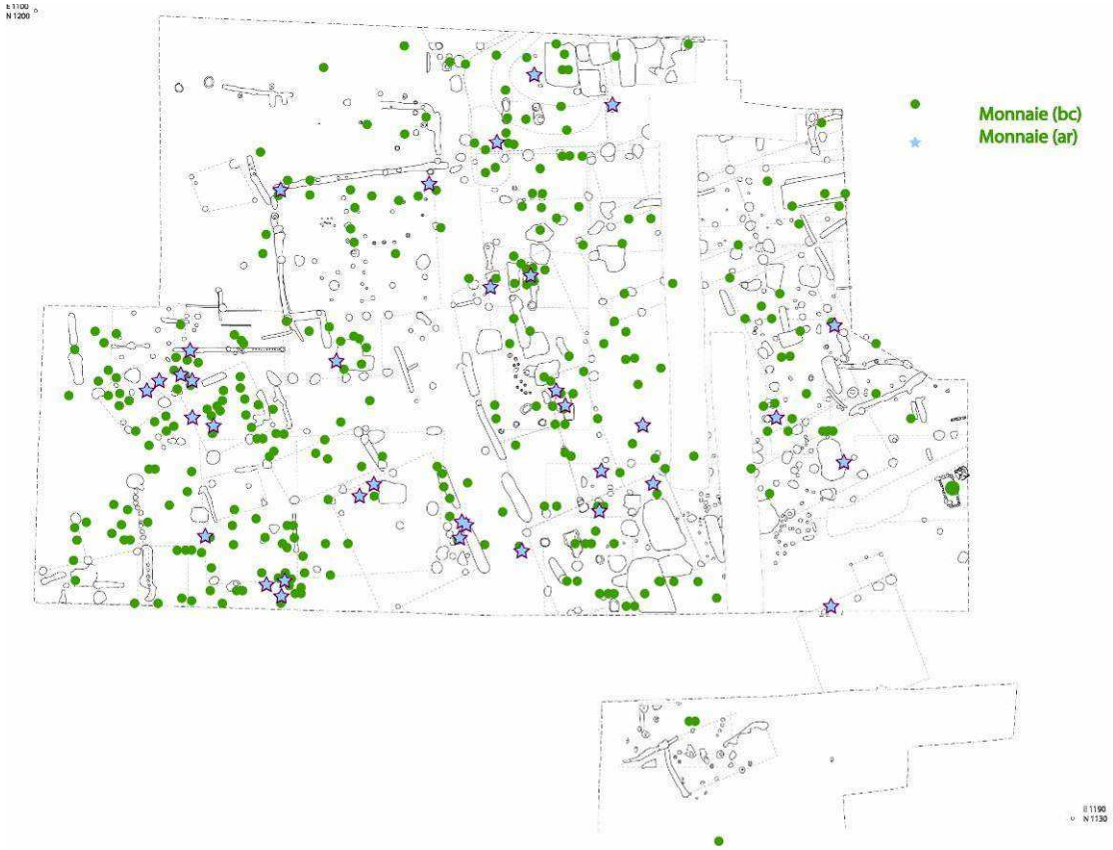
Monnaie (bc)
Monnaie (ar)

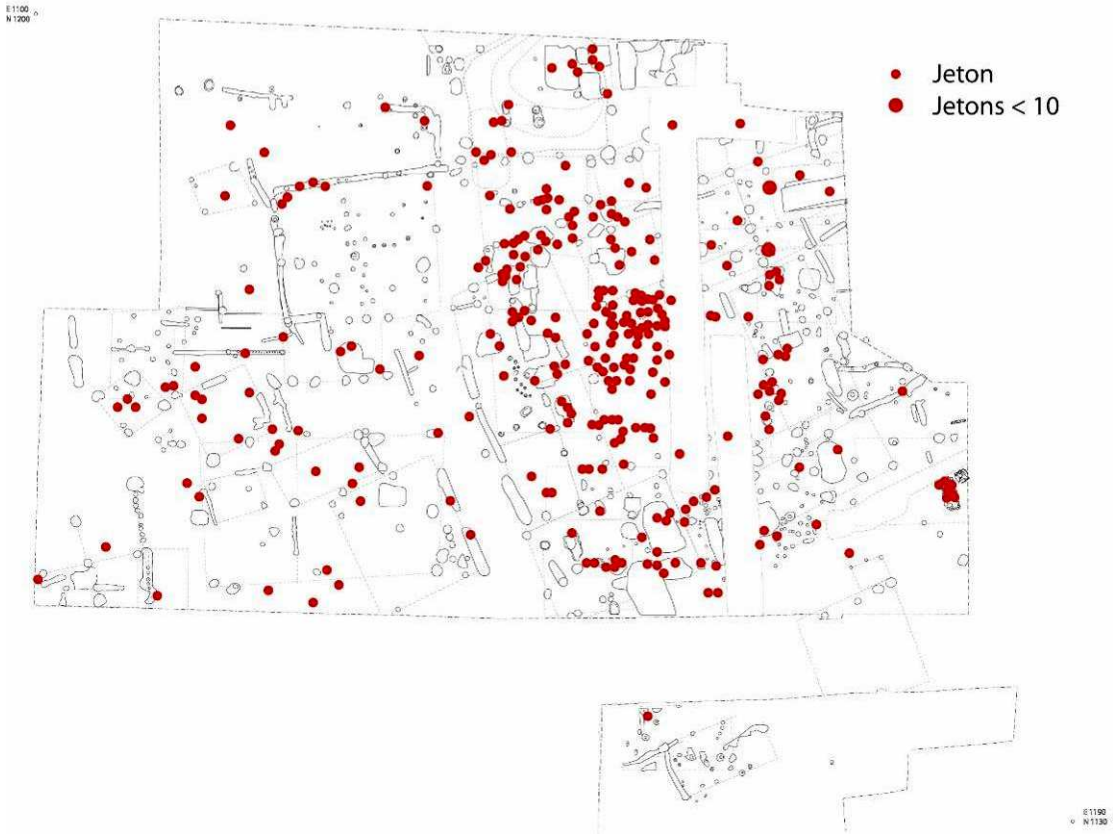
Jeton
Jetons < 10

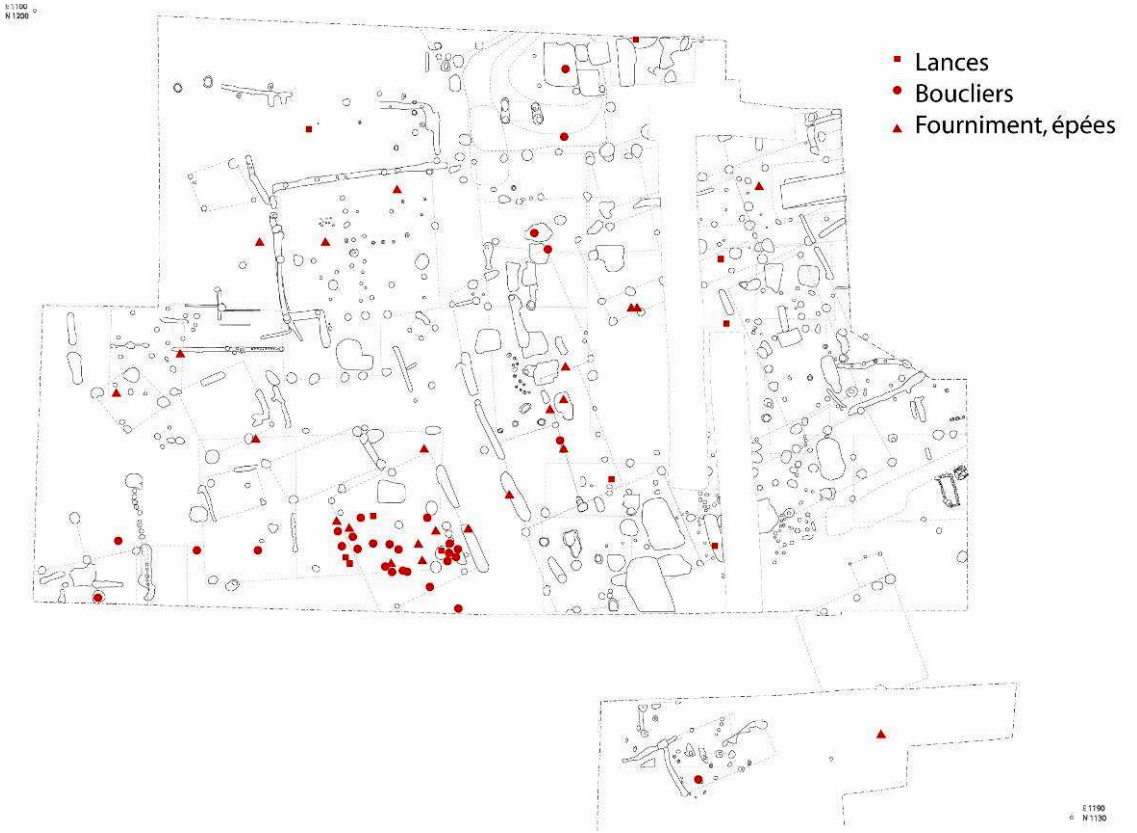
Lances
Boucliers
Fourniment, épées

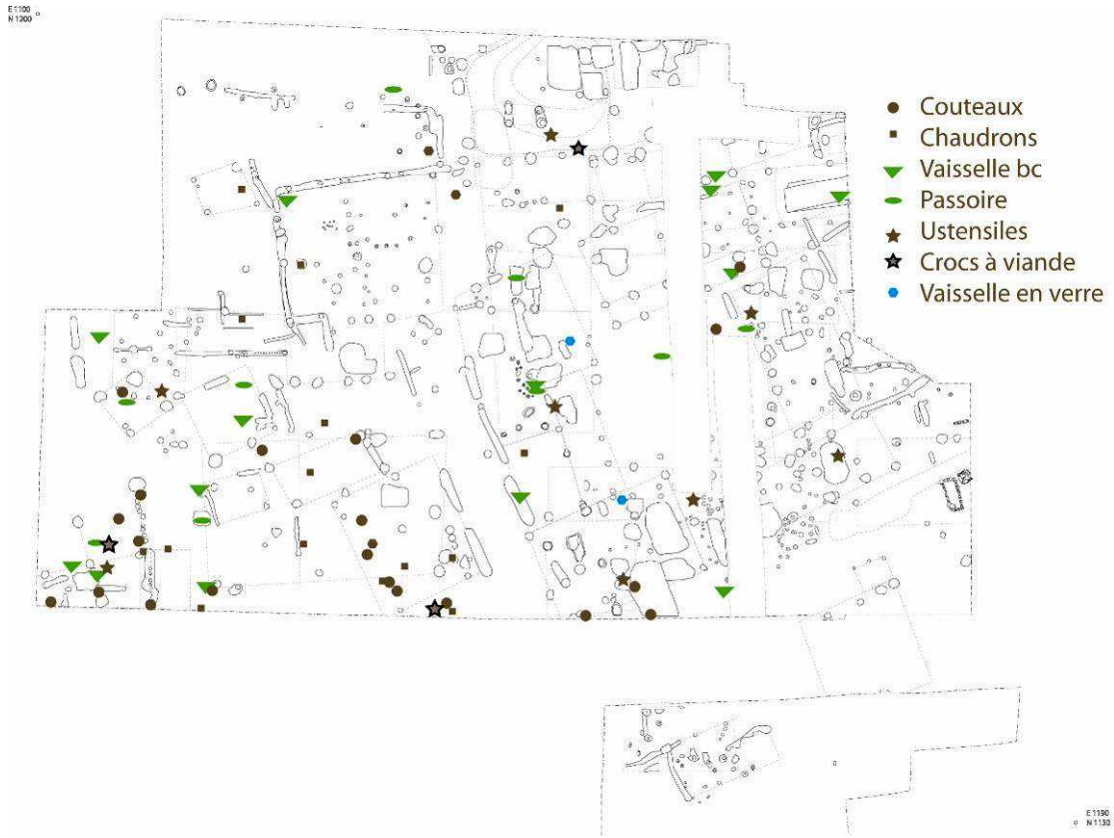
Couteaux
Chaudrons
Vaisselle bc
Passoire
Ustensiles
Crocs à viande
Vaisselle en verre

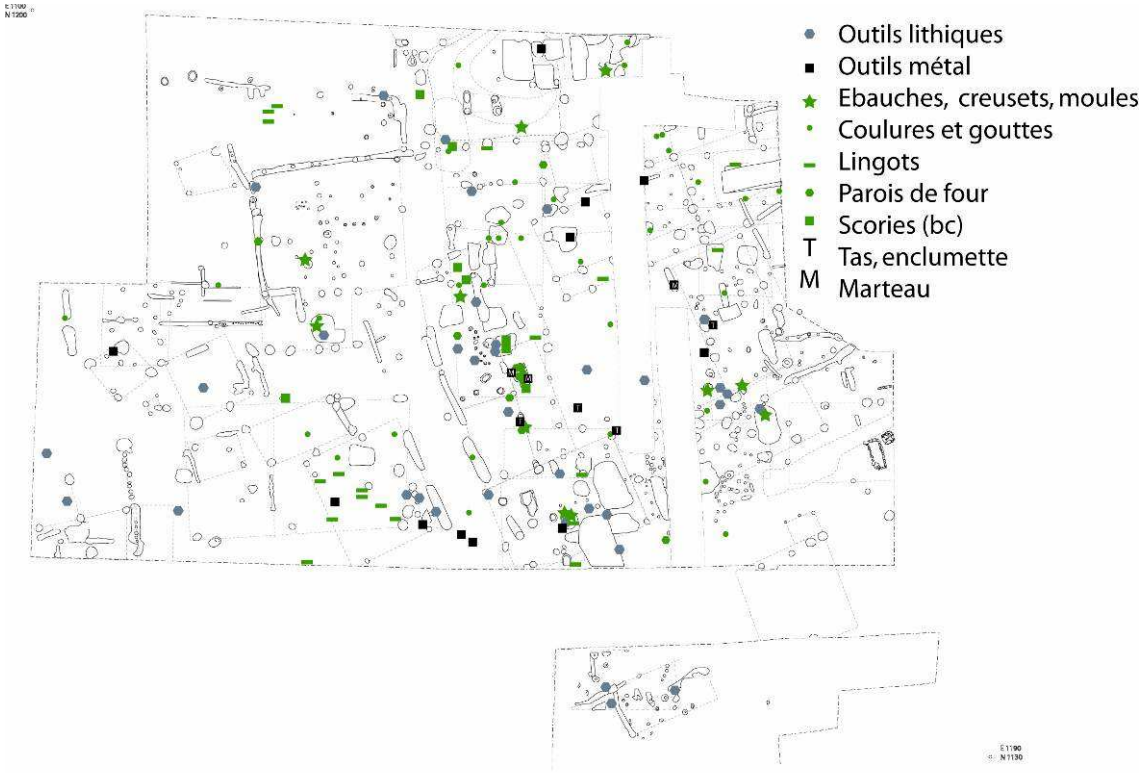
Outils lithiques
Outils métal
Ebauches, creusets, moules
Coulures et gouttes
Lingots
Parois de four
Scories (bc)
T Tas, enclumette
M Marteau

Forces
Outils bois
Déchets tabletterie
Alènes
Outils indéterminés

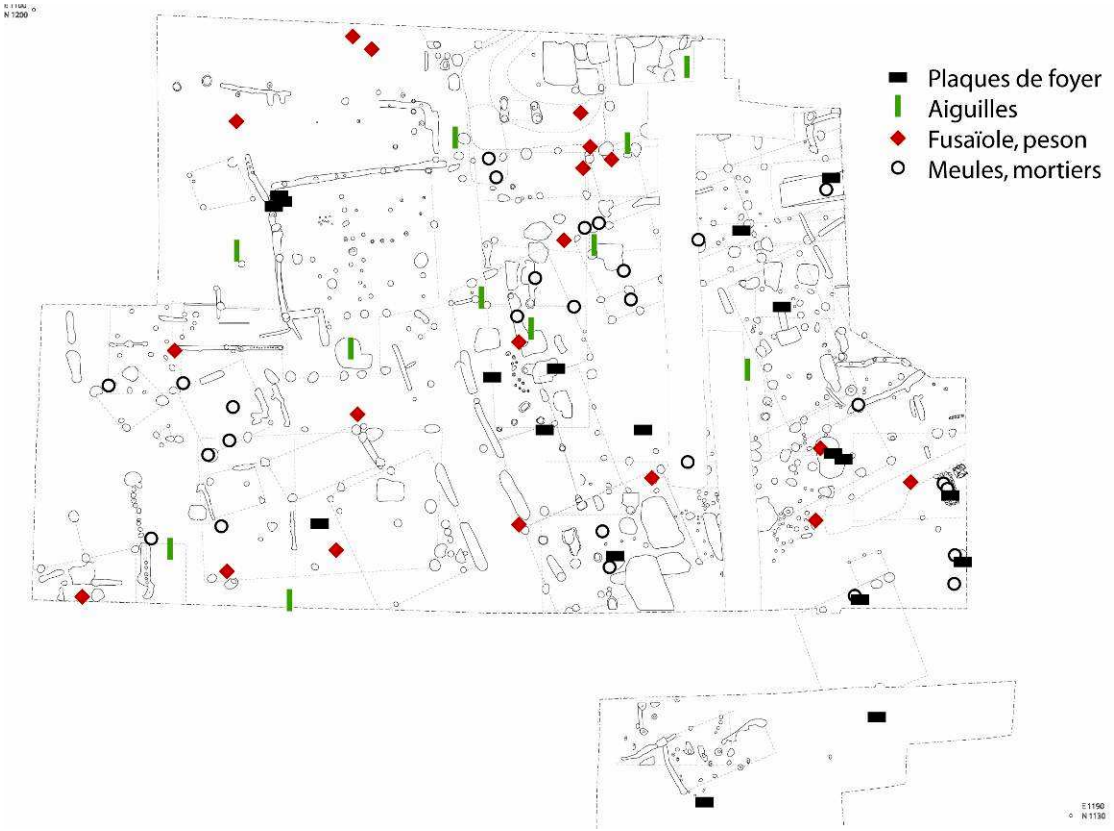
Plaques de foyer
Aiguilles
Fusaïole, peson
Meules, mortiers

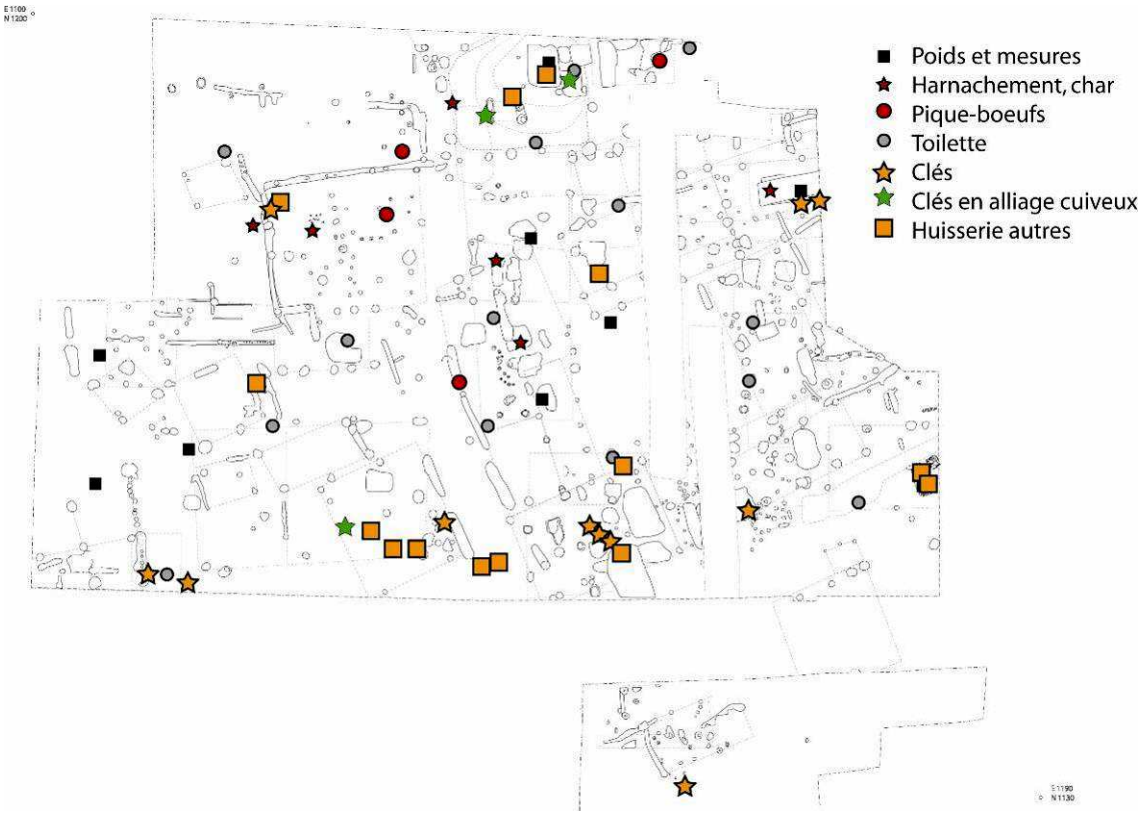
Poids et mesures
Harnachement, char
Pique-boeufs
Toilette
Clés
Clés en alliage cuiveux
Huisserie autres

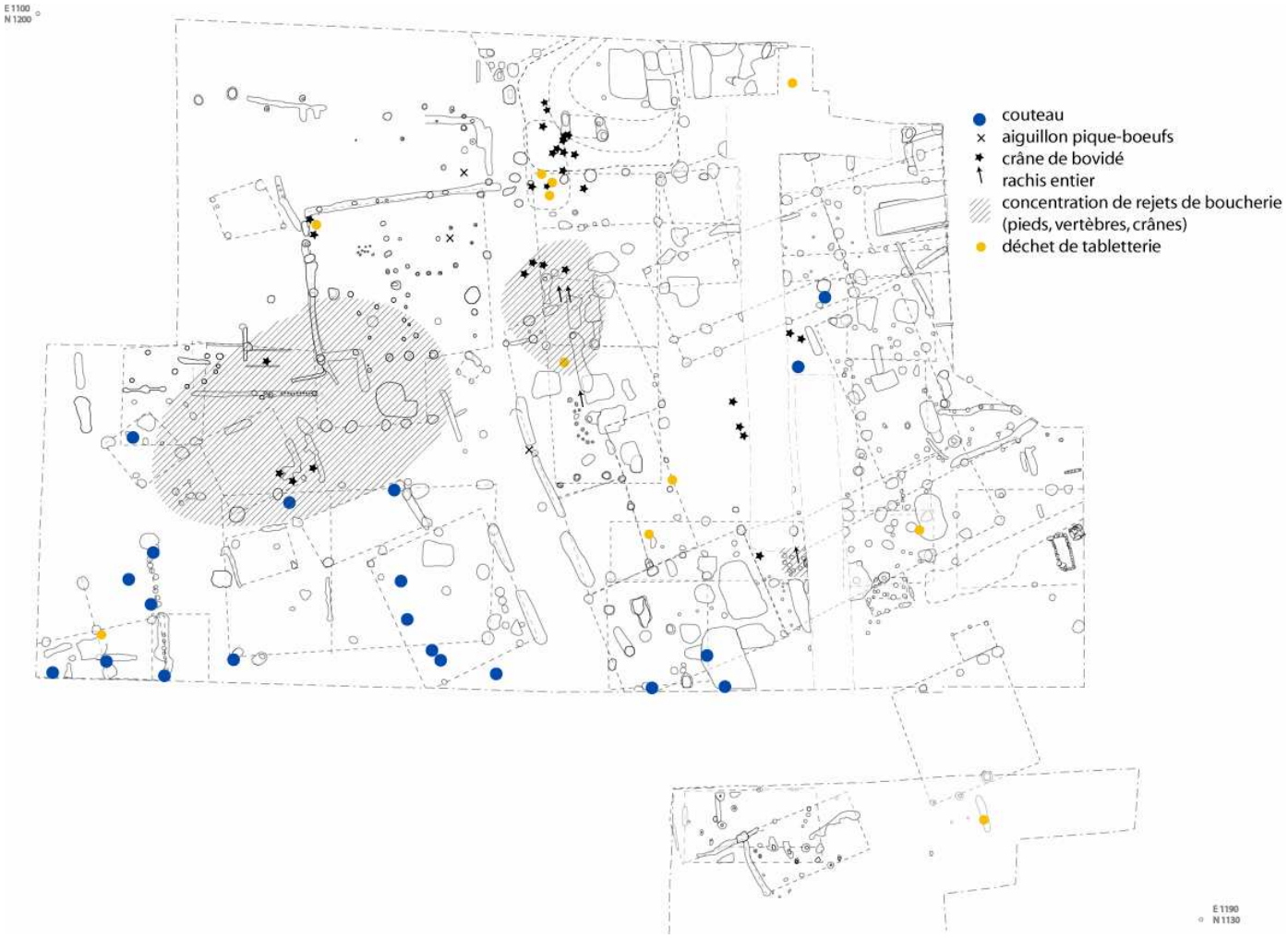
E 1100
N 1200
couteau
aiguillon pique-boeufs
crâne de bovidé
rachis entier
concentration de rejets de boucherie
(pieds, vertèbres, crânes)
déchet de tabletterie
E 1190
N 1130

Du sanctuaire à l'*oppidum* : premiers éléments de synthèse

M. Poux

Ces trois dernières campagnes ont apporté une réponse à la plupart des questions soulevées au terme de la fouille du sanctuaire laténien mis au jour entre 2001 et 2005 : ce lieu de culte était-il environné d'une agglomération importante et le cas échéant, de quelle nature et de quelle ampleur ? Quelle relation spatiale, fonctionnelle et chronologique était-il susceptible d'entretenir avec cette dernière ? Ces interrogations, fondamentales pour la compréhension du site de Corent dans son ensemble, entraînaient d'autres questionnements de portée plus générale : la situation de l'espace sacré dans la trame urbaine, les modalités d'échanges avec l'habitat, l'hypothèse d'une fondation précoce du sanctuaire comme noyau d'implantation et de développement urbain, le problème de la perduration de l'occupation au-delà de l'abandon supposé de l'*oppidum* et les conséquences qu'elle impliquait par rapport aux *oppida* voisins de Gondole et de Gergovie et plus généralement encore, le statut du site de Corent dans l'architecture politique de la Cité arverne aux IIe et Ier siècles avant J.-C.

La partie explorée entre 2005 et 2007 au nord et à l'est du sanctuaire concerne une surface d'environ 5000 m^2 centrée sur les sondages ouverts par J. Collis et V. Guichard en 1992, qui n'avaient permis d'identifier aucune structure mais dont le mobilier avait servi de base à la datation du faciès de l'*oppidum*. Au total, et sans tenir compte des lacunes dues à la présence du chemin et d'autres perturbations modernes, l'aire de fouille s'étend sur plus de 115 m de la branche méridionale du sanctuaire à l'espace D et sur 95 m d'est en ouest, de sa branche occidentale à la limite orientale du corps de bâtiments F. Ce secteur de l'*oppidum* a donc été reconnu sur près d'un hectare, ce qui semble bien constituer l'échelle minimale pour appréhender le plan et l'organisation de ses principaux aménagements.

Les premiers sondages ouverts en 2004 au nord du sanctuaire et du chemin qui borde sa branche septentrionale, élargis en 2005, ont rapidement confirmé l'existence d'une occupation très dense et très structurée : des plans d'habitat et des espaces de circulation, délimités par des systèmes d'enclos, témoignaient d'une organisation très stricte de l'espace, alignée et orientée en grande partie sur les lignes directrices du sanctuaire. La mise en évidence d'orientations divergentes, en particulier dans la partie orientale du chantier, a été imputée dès 2005 à un problème de distinction chronologique et fonctionnelle qui a été résolu cette année.

Une trame urbaine aux origines de l'*oppidum*

Les premiers éléments de délimitation entre les parcelles d'habitat et l'espace public ont été identifiés dès 2005. Ils se fondent sur la mise en évidence de tranchées de palissade, qui se distinguent des autres structures (sablières basses, seuils, etc.) par leur profondeur et la présence de trous de piquets régulièrement implantés à la base du creusement, caractéristiques d'aménagements de clôture extérieure de type palissade d'enclos. Rencontrées en différents endroits du chantier, ces palissades se présentent sous la forme de tronçons discontinus, effacés par les aménagements postérieurs ou l'érosion liées aux travaux agricoles. Leur report sur le plan de la fig. 62 ne dessine pas moins des alignements cohérents, régis par des lignes directrices observées sur plus de 50 m de distance, qui semblent bien constitutifs d'un parcellaire primitif.

Ce parcellaire suit une orientation approximative nord-sud, avec un décalage de moins de 14° par rappo rt au nord magnétique. Il délimite des « îlots » à peu près rectangulaires, dont la longueur oscille entre 29 et 30 m, pour une largeur située entre 19 et 21 m. Ces variations sont liées à la forme légèrement trapézoïdale des quadrilatères : parfaitement perceptible sur le plan du sanctuaire, cette irrégularité peut être imputée à la mise en oeuvre de mesures effectuées à partir de leur diagonale tracée au cordeau, qui ne permet pas, à la différence de la *groma* utilisée pour la cadastration romaine, de tracer des lignes à angle droit (Toupet 2004). En tout état de cause, ces fluctuations ne permettent pas de déterminer avec certitude le système métrique utilisé : on peut néanmoins remarquer qu'une longueur de 30 m correspond, *grosso modo*, au centuple du pied gréco-romain (de 29,5 à 32 cm), tandis que leur largeur équivaut à 70 pieds, soit une surface totale de 600 m^2, conforme au module courant des *insulae* romaines sous Auguste. Le recours probable au pied grec dorique de 32 cm pour définir l'*intercolumnium* des piliers du quadriportique constitutif du deuxième état du sanctuaire, autorise à supposer que ce module n'a pas été choisi au hasard, sans pouvoir pour autant en apporter la preuve définitive.

Fig. 62 – Essai de reconstitution de la trame urbaine de l'oppidum d'après les vestiges de clôtures palissadées et l'emprise des bâtiments.

L'implantation du sanctuaire a certainement joué un rôle majeur dans la définition de ce parcellaire. Du nord au sud, il occupe très précisément l'espace de deux îlots, dont la limite est-ouest correspond à l'axe de l'entrée. Sa branche orientale s'inscrit elle même dans le prolongement d'une limite de parcelle nord-sud, qui détermine cinquante mètres plus au nord l'alignement de façade du corps de bâtiments A. Le croisement de ces deux limites passe exactement au centre de la tour-porche monumentale sur neuf poteaux fouillée en 2004.

Autre aménagement public constitutif du centre monumental de l'*oppidum*, le complexe C occupe lui aussi l'espace de deux parcelles. Sa largeur correspond très précisément à celle d'un îlot. A l'ouest de cet ensemble, une tranchée de palissade vient délimiter les enclos périphériques aux corps de bâtiments A et B ; un autre tronçon inscrit dans le même alignement, recoupé 60 m plus à l'est en limite orientale du chantier, semble distinguer deux parcelles d'habitat de forme et d'étendue comparables.

Ce parcellaire primitif semble avoir été strictement respecté lors des premières phases d'implantation de l'*oppidum*, aussi bien pour les aménagements publics que pour les parcelles d'habitat privées. Son ancienneté est établie par la présence de certains mobiliers issus des premiers trous de poteau implantés en délimitation de façades des corps de bâtiments A et F (fig. 6) : en particulier, de panses et cols d'amphores vinaires de type gréco-italique utilisés en calage, dont la diffusion est antérieure aux années 130-120 av. J.-C. (Poux 2004).

Ce *terminus* cadre avec les datations les plus anciennes proposées pour la fondation du sanctuaire, dont les premiers niveaux contemporains de l'implantation du téménos ont livré des mobiliers caractéristiques de La Tène C2 (Demierre 2006). Ce faciès ancien est documenté, dans l'habitat attenant, par des mobiliers découverts en position résiduelle dans les niveaux de sol et d'utilisation des corps de bâtiments A et B : à savoir, des pièces d'armement, des bracelets en verre à décor plastique, un ressort de fibule en bronze à six spires, des amphores gréco-italiques, caractéristiques de la fin de La Tène moyenne, entre les années 150 et 130 av. J.-C. D'autres renvoient à des périodes encore plus anciennes (deux bagues ployées en argent et un bracelet en pâte de verre jaune à décors plastiques, caractéristiques du IIIe s. av. J.-C.). Si l'absence d'ensembles clos liés à cette première phase ne permet pas d'en déduire un horizon chronologique cohérent, ni d'être catégorique quant à une fondation de l'*oppidum* dès le troisième quart du IIe s. av. J.-C., ces mobiliers ne témoignent pas moins d'un contact avec cette période. L'implantation du sanctuaire et du parcellaire dans lequel il s'inscrit semble précéder la date d'apparition de la fibule de Nauheim et ne saurait, en tous les cas, être postérieure aux années 120 av. J.-C.

Un espace scénographié et multipolaire

L'espace ainsi découpé à la périphérie du sanctuaire est régi par une stricte distinction de ses espaces fonctionnels. Certaines zones semblent affectées, dès l'origine, à des pôles d'activité bien définis dont l'emplacement a peu varié au fil du temps.

L'apport majeur de cette dernière campagne réside dans la mise en évidence, à l'est du sanctuaire, d'une vaste esplanade vierge de tout vestige, non bâtie dès l'origine et laissée libre de constructions jusqu'à l'abandon du site. Cette place est délimitée à l'ouest par la façade et la porte monumentale du sanctuaire fouillées en 2003-2004, au nord, par une série de bâtiments strictement alignés, tandis que ses limites méridionale et orientale n'ont pas encore été reconnues. Elle présente, en l'état actuel des données, une largeur théorique d'au moins 50 m d'ouest en est et du sud au nord, soit une surface minimale de 2500 m^2. Quoique dépourvue d'aménagements particuliers, sa surface a fait l'objet d'un terrassement de main d'homme, qui a entraîné la disparition totale des couches d'occupation antérieures : cette mise à nu du substrat rocheux visait vraisemblablement à conférer au sol de marche l'aspect d'un « dallage » rudimentaire.

Au début du Ier s. av. J.-C. (état Ib), cet espace fait l'objet d'une extension vers le nord-est : de forme initialement rectangulaire, il s'évase en direction de l'ouest, formant selon toute probabilité un grand trapèze dont la limite méridionale peut être restituée par symétrie. Le changement d'orientation de sa limite septentrionale, d'axe SO-NE (36° par rapport au nord magnétique), est répercuté par tous les bâtiments qui la bordent au nord, probablement reconstruits à cette occasion.

La fonction de cette place ne peut se concevoir qu'en lien direct avec le sanctuaire qui la jouxte à l'ouest. Adapté au rassemblement de foules nombreuses, ce vaste espace ménageait une large perspective sur sa porte monumentale, en évitant qu'elle ne soit occultée par des constructions profanes. Cette configuration est conforme à celle reconnue en périphérie d'autres lieux de culte, comme Fesques, Acy-Romance ou Ribemont-sur-Ancre. Le parallèle avec ce dernier site est particulièrement éclairant : l'enclos principal du sanctuaire, de module et de forme pratiquement identiques à celui de Corent, est précédé à l'est d'une vaste esplanade trapézoïdale de plus d'un hectare de superficie, dont l'orientation a déterminé celle des bâtiments

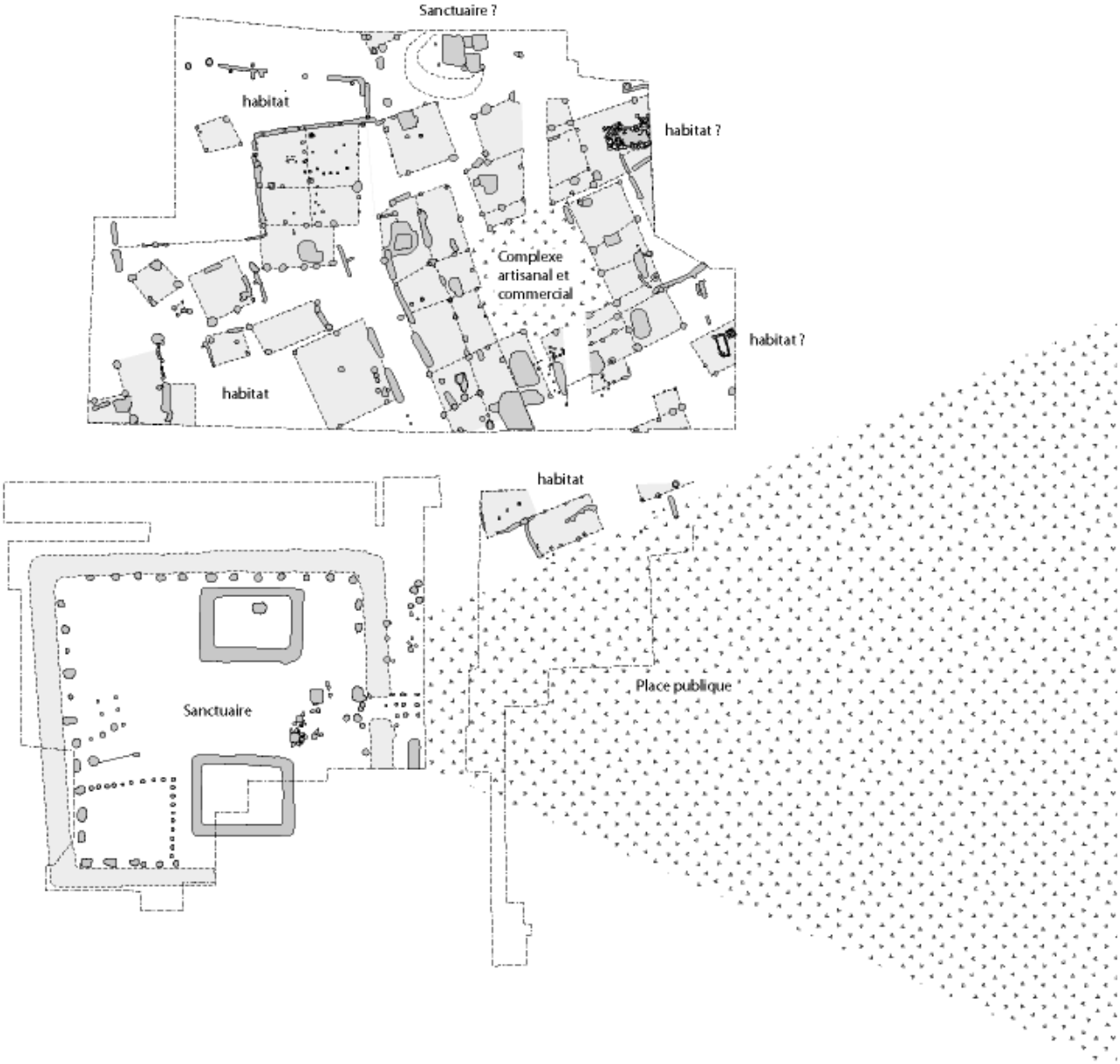

Fig. 63 — Principaux aménagements et espaces fonctionnels reconnus dans le centre de *l'oppidum*.

établis le long de son tracé jusqu'à la fin de l'époque romaine (fig. 64). Vide de tout aménagement à l'exception d'un puits et de quelques foyers, elle est interprétée comme une aire de rassemblement à vocation festive, politique et/ou juridique (Brunaux et al. 1999, Poux 2004).

Un autre parallèle est donné par les fouilles récemment menées sur l'*oppidum* d'Alésia, capitale des Mandubiens assiégée par César en 52 av. J.-C. Sous le centre monumental d'époque romaine a été recoupée une vaste place de forme trapézoïdale, atteignant 50 m de large dans sa partie la plus évasée (fig. 67). Dans son prolongement occidental figurent une série d'aménagements à caractère cultuel, qui précèdent le sanctuaire d'époque romaine. Sa surface est signalée, comme à Corent, par un niveau de roche naturelle aménagé de manière rudimentaire, par enlèvement de la couche d'humus. Cette place se définit avant tout comme un espace non bâti, une zone réservée aux activités publiques qui sera scrupuleusement respectée jusqu'à la fin de l'époque gauloise (Bénard 1997).

Place, sanctuaire et enfilade de bâtiments constituent les éléments d'une véritable « scénographie » de l'espace communautaire, entièrement focalisée sur l'entrée du téménos. La fouille de ce dernier a démontré l'importance des rites exercés dans son enceinte, inscrits au cœur de l'activité publique de la Cité arverne à

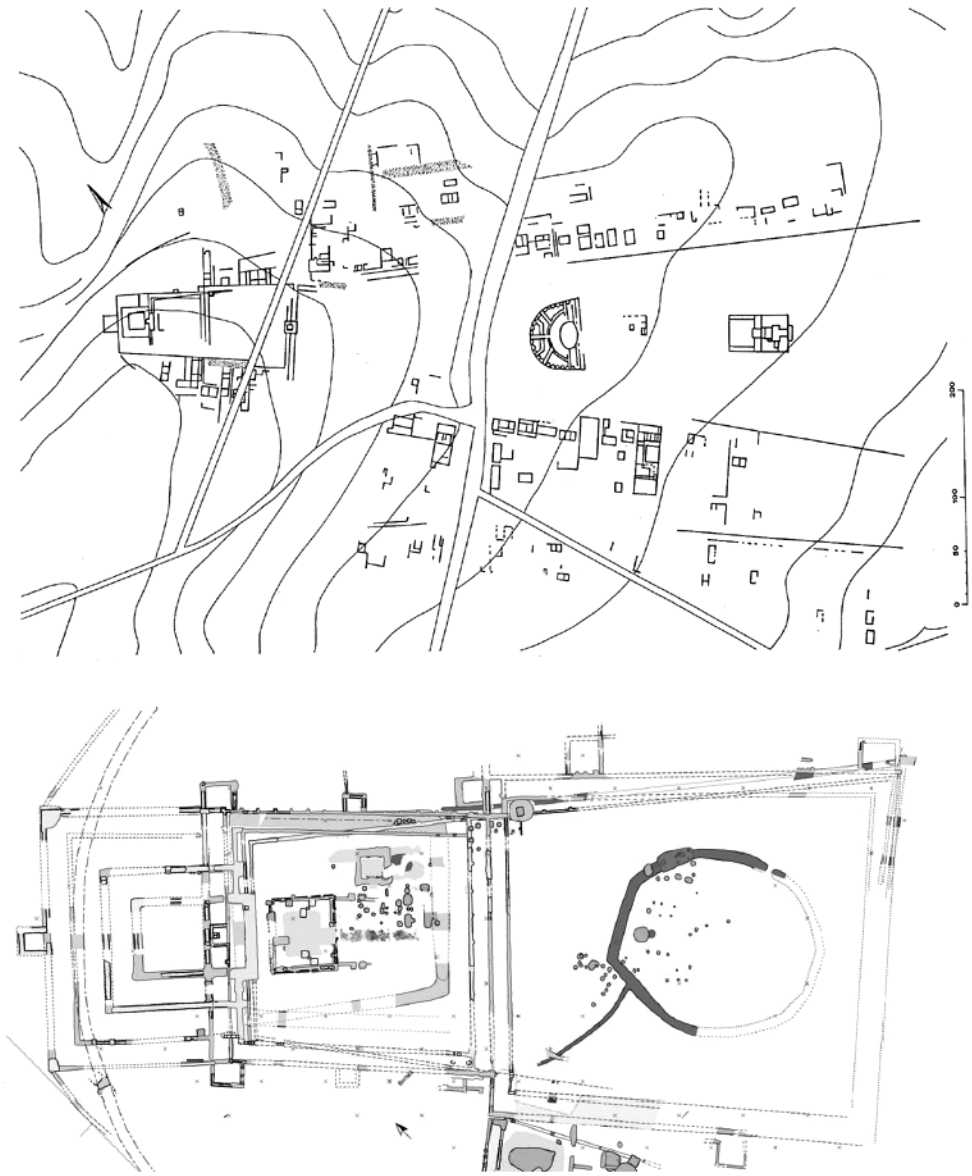

Fig. 64 ─ Ribemont-sur-Ancre, Sanctuaire et agglomération d'époques laténienne (en bas) et romaine (en haut).

la fin du IIe et au Ier s. av. J.-C. (rapport 2004, Poux et al. 2007 et à paraître). Cette dimension politique s'exprimait par de grands rassemblements à caractère festif et vraisemblablement électoral, ainsi que par une activité de frappe monétaire exercée dans le sanctuaire ou à proximité immédiate, placés par nature sous l'autorité de ses plus hauts dirigeants. Il a également été observé que deux des principaux aménagements liés à ces pratiques, à savoir les cuves libatoires et un dispositif d'accrochage des victimes sacrificielles, étaient placés dans l'axe de l'entrée, de sorte à ce qu'elles soient visibles de l'extérieur du téménos. Les portes du sanctuaire sont surmontées d'un porche monumental qui culminait à plus de 10 m de haut, pourvu d'un étage supérieur d'après la nature des éléments d'assemblage en fer retrouvés dans ce secteur (mémoire inédit F. Blondel). Ce dispositif était orné de symboles à caractère dynastique, des crânes de carnassiers rapprochés de l'iconographie des monnaies « au renard » frappées sur le sanctuaire, associés à une multitude de petits objets (jetons, monnaies) liés aux pratiques de représentation collective.

Sans qu'il soit possible de le démontrer, cette tour-porche a pu être utilisée par les maîtres de cérémonie à la manière d'une tribune, pour s'adresser à une foule nombreuse réunie sur l'esplanade qui lui faisait face : inscrite dans la perspective visuelle du trapèze formé par les deux bords convergents de la place, cette « scène » constituait le point de focalisation, au sens propre, d'un cérémoniel aux rites très chorégraphiés, où le premier rôle revenait aux classes dirigeantes en charge de la redistribution des richesses. Cette dimension scénographique donne tout son sens au terme de *theatron* utilisé par Poseidonios d'Apamée pour qualifier le cadre de ces grands banquets à caractère liturgique, auquel fait écho celui de *skénè* utilisé par

Phylarque dans le même contexte (Poux 2004). Elle vient conforter le lien, pressenti sur différents sites (Lyon, Tintignac, Javols, sanctuaire de l'Altbachtal près de Trèves) entre enclos communautaires d'époque laténienne et dispositifs scénographiques d'époque romaine, parfaitement illustré par l'exemple de Ribemont-sur-Ancre : en face du sanctuaire du IVe siècle, dans le prolongement de l'esplanade trapézoïdale, est édifié un grand théâtre romain dédié aux rassemblements publics (Poux 2005).

Ce vaste espace dédié aux activités publiques relevant de la sphère politico-religieuse se définit aussi par opposition à d'autres parcelles, dédiées dès l'origine à l'habitat et aux activités économiques, artisanales et commerciales. Les fouilles menées depuis 2005 de l'autre côté du chemin moderne ont montré que ces espaces profanes s'étendent au nord du sanctuaire et de la place qui le borde. On verra plus loin que tous ne relèvent pas du domaine privé et qu'ils ne sont pas exclusifs d'autres lieux de culte de moindre importance, comme celui qui est pressenti dans le secteur de « l'espace D » recoupé en limite nord du chantier (fig. 66).

Un vaste complexe artisanal et commercial

Le second pôle d'activités reconnu dans le périmètre immédiat du sanctuaire se matérialise sous la forme d'un vaste complexe architectural situé au nord de la grande place. Composée de six à huit bâtiments contigus, son emprise s'étend sur une superficie de 60 m de long par 40 m de large, équivalant à la superficie de deux parcelles accolées.

Ce complexe se distingue des îlots d'habitation environnants par son organisation spatiale cohérente. Il se compose de quatre corps de bâtiments de 30 à 40 m de long, disposés à angle droit autour d'une cour ou place centrale de forme carrée, de 15 à 20 m de côté. Comme pour la grande place située plus au sud, son implantation a été précédée d'un terrassement et d'un nivellement du terrain, opérés sur une superficie dépassant les 1000 m^2. Cette aire de circulation présente une surface plus soignée, revêtue d'une épaisse couche de cailloutis fortement damé. Accessible par d'étroits passages ménagés dans les angles, elle communique directement avec les bâtiments qui la bordent, dont elle n'est séparée que par des rangées de poteaux, parfois précédés de portiques de façade.

Dans leur état le plus récent, ces bâtiments présentent l'aspect de grandes halles longilignes comportent deux à trois nefs, subdivisées par des rangées de puissants poteaux. Leur espace interne abritait plusieurs espaces de travail et de vie distincts, comme en témoignent la répartition du mobilier et la présence de cloisons en terre crue, dont certaines étaient enduites de peinture rouge. Des barres de seuil et des dispositifs d'huisserie en fer attestent l'existence de portes destinées à contrôler l'accès aux bâtiments et la communication entre ces différentes unités.

Chacune d'entre elles comporte une ou plusieurs cavités régulièrement espacées au sein du complexe, qui se divisent en deux groupes fonctionnels. Le premier regroupe plusieurs grandes fosses de stockage de type cave ou cellier semi-enterré, généralement dotés d'un emmarchement, destinées au stockage de marchandises ou de denrées conservées grâce à la fraîcheur du sol. L'autre groupe rassemble de grands ateliers excavés à fond plat, qui abritaient différentes activités artisanales. Ces cavités sont associées à des structures de combustion (foyers ou plaques foyères) et à des concentrations de piquets qui supportaient vraisemblablement de grandes planches utilisées en guise d'établi ou d'étal, pour l'exposition de marchandises destinées à la vente.

Cet ensemble est désigné sous le terme générique de « complexe C » par analogie avec un ensemble de plan similaire fouillé sur l'*oppidum* de Manching en Bavière (fig. 65). Ses grands bâtiments allongés à deux ou trois nefs d'une quarantaine de mètres de long, associés à quelques constructions de plus petite taille, dont une dotée d'une cave couverte, offrent un élément de comparaison très proche sur le plan architectural (fig. 65). De nettes différences de conception et d'échelle distinguent pourtant ces deux complexes : à Manching, les halles s'ordonnent à l'intérieur d'un vaste enclos délimité par des portiques périphériques de près de 80 m de long bordés de ruelles, qui opèrent une césure avec les quartiers environnants. A Corent, les halles entourent l'espace central et sont plus étroitement intégrées au tissu urbain et aux habitats environnants, dont elles ne sont séparées que par de minces ruelles. De ce point de vue, la comparaison vaut surtout pour le surtout premier état du complexe C, dont les halles sont construites sur un mode très similaire à celles de Manching, dont la période de construction est à peu près contemporaine (IIe s. av. J.-C.). Le dispositif plus fermé qui caractérise sa phase plus récente (état Ib) traduit une évolution architecturale qui n'est pas documentée sur cet *oppidum*, abandonné avant le début du Ier s. av. J.-C.

Corent, complexe C (état Ia)

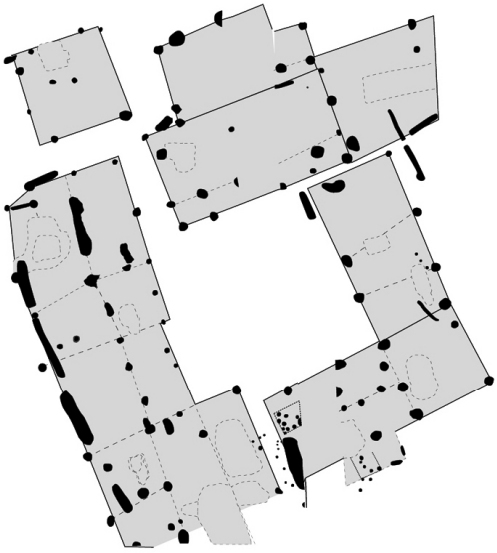

Corent, complexe C (état Ib)

0 10 20m

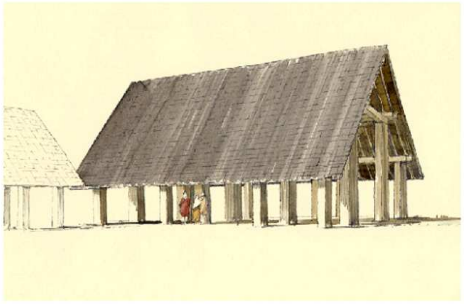

Le Titelberg

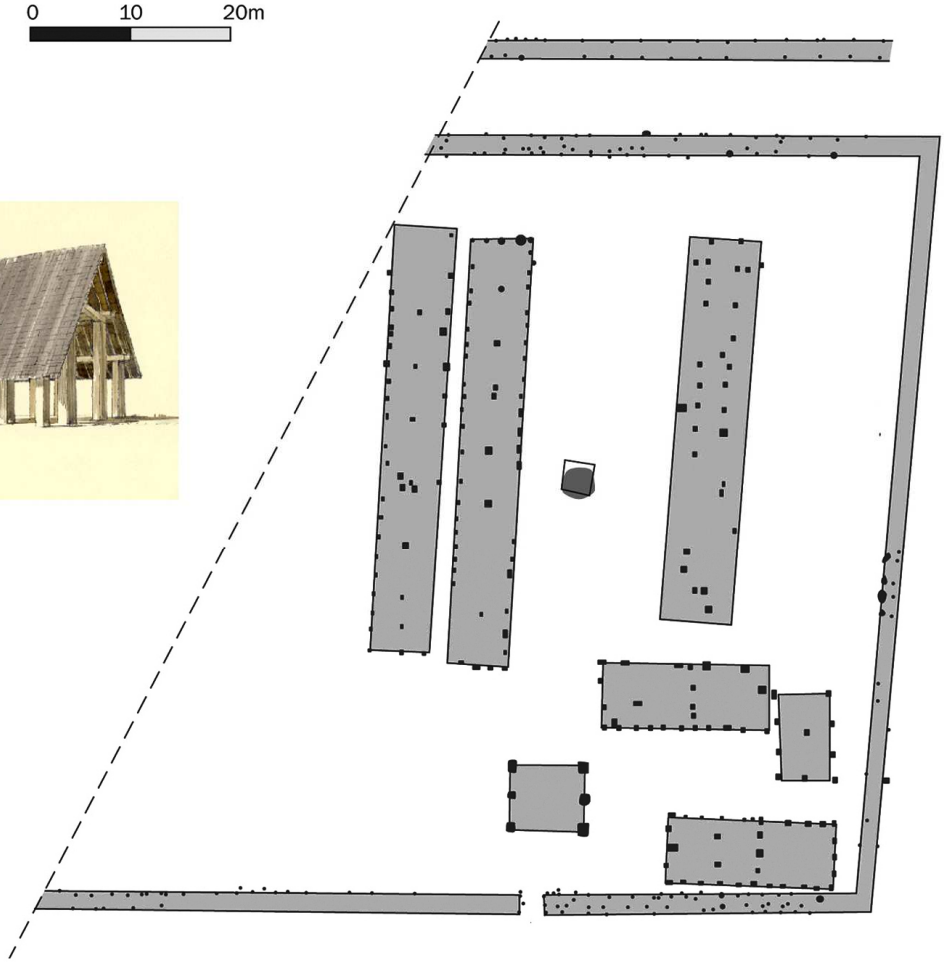

Manching, complexe B

Fig. 65 ─ Le Complexe C comparé à d'autres ensembles similaires reconnus sur les *oppida* de Manching et du Titelberg.

Ce parallèle se heurte à une autre différence, d'ordre fonctionnel. Le complexe B de Manching est interprété, malgré son ampleur, comme un vaste ensemble domestique à caractère aristocratique. Cette hypothèse ne saurait être retenue pour le complexe de Corent, même s'il a livré certains mobiliers domestiques, laissant à penser qu'il a pu être habité, ainsi que de nombreux indices d'une présence aristocratique (armement, vaisselle importée, ustensiles de toilette et de chirurgie). L'aménagement des espaces et les traces d'activités qui leur sont liées établissent clairement sa vocation artisanale : le sol des bâtiments est jonché de plusieurs dizaines d'outils en fer ou en bronze, enclumettes, marteaux, ciseaux, burins, planes, poinçons, gouges, forces, haches et herminettes, associés à des pierres artisanales utilisées en guise d'enclume, de polissoir ou d'aiguisoir. Elles y côtoient de nombreux déchets d'activités métallurgiques, jets de coulée, scories, parois de fours, fragments de moules et de creusets. Une majorité d'outils et de déchets semblent liés au travail du métal et du bois, d'autres renvoient aux activités de tabletterie (découpes d'anneaux, vertèbres de bœuf et andouillers de cerf sciés) ou encore, textiles (peson, fusaïoles, forces).

Certains de ces ateliers sont localisés plus précisément. Dans l'angle sud-ouest du complexe, une cavité a servi de fosse de combustion ou de vidange de foyer. Son sédiment charbonneux a livré plus de 150 fragments de creusets et de moules, associés à des éléments de scories et limailles de bronze, ainsi qu'à plusieurs outils et déchets de découpe de matière première (fig. 16). Il s'agit à l'évidence d'un atelier de bronzier, dont les productions ont été retrouvées à proximité : des bracelets de typologie diverse, des fibules de type Nauheim, ainsi, sans doute, que des monnaies en bronze frappé. La même fosse a livré un fragment de lingotière de type « moule à flan », qui peut être rapproché d'un coin monétaire en fer encore garni de sa pastille en relief, retrouvé dans l'angle opposé de la place (fig. 30). Ce coin, qui vient s'ajouter aux quatre autres exemplaires déjà recueillis dans le périmètre du sanctuaire, a peut être servi à frapper des monnaies du même type (LT 3868, ADCANAVNOS). D'autres ateliers sont localisés dans la branche occidentale du complexe, vraisemblablement spécialisés dans la finition de petits objets en bronze, dont certains types de parures ou de pendentifs ont été retrouvés dans le même secteur.

Une autre activité majeure abritée par certains bâtiments de la branche occidentale et méridionale du complexe est signalée par de très nombreux restes de boucherie : certains sont jonchés de crânes et rachis entiers, provenant de la découpe primaire des carcasses de bovidés. Des concentrations de vertèbres, accumulées à l'emplacement des structures sur piquets décrites plus haut, invitent à les interpréter comme de véritables étals de boucher. Les travaux de tabletterie, signalés par des vertèbres sciées et autres déchets de découpe retrouvés à proximité, sont sans doute complémentaires de cette activité, tout comme la découverte, dans le corps de bâtiments A fouillé quelques mètres plus à l'ouest, de très nombreux bas de pattes de bovidés, déchets caractéristique d'activités de pelleterie établies à proximité des boucheries (voir *infra*).

Un parallèle intéressant peut être établi avec les halles du Titelberg, de conception à peu près identique à celle des bâtiments du complexe C (fig. 65) : édifiées à un emplacement qui deviendra au fil du temps le premier sanctuaire du peuple trévire, elles ont servi de cadre à des activités bouchères signalées par les mêmes reliefs Metzler 2006). La comparaison avec les grandes halles couvertes de l'*oppidum* de Villeneuve-Saint-Germain, malgré d'importantes différences de conception architecturale, est tout aussi pertinente sur le plan fonctionnel : la présence d'ateliers de métallurgistes semi-excavés, associés à d'abondants reliefs liés à la découpe bouchère, y renvoie aux mêmes activités économiques qu'à Corent et au Titelberg (Fichtl 2005).

Ces grandes halles artisanales et marchandes sont indissociables, à Corent, de l'espace central qui les réunit, également voué aux activités productrices et commerciales. Véritable « puits de lumière » offrant une source de clarté nécessaire au travail des matières et des objets, cette cour centrale facilitait la communication et l'interaction entre ces différents espaces, ainsi que la circulation des marchandises. Pris dans sa globalité, le mobilier retrouvé dans le complexe témoigne d'un large panel d'activités, qui recouvre toute la chaîne opératoire, de la transformation des matières premières à la finition d'objets, jusqu'à la vente de produits finis. Il semblerait, en effet, que cette production s'assortissait d'une activité de vente exercée *in situ* : l'espace qui longe les bâtiments a livré d'importantes concentrations de monnaies en bronze et en argent, de frappe locale ou plus lointaine, comportant notamment quelques deniers de la République romaine ainsi que des drachmes et oboles de Marseille ; elles sont mêlées à de très nombreux jetons retaillés dans des panses de vase, du même type que ceux rencontrés sur le sanctuaire et utilisés, dans un cadre profane, comme mode de comptage, de comptabilité ou comme moyen d'échange symbolique (Guichon 2006). Des fléaux de balance et quelques poids en plomb complètent ce faciès, caractéristique d'espaces voués aux transactions commerciales.

La dispersion régulière de ces éléments le long des façades qui bordent l'espace central s'oppose à la concentration des outils et déchets de production au sein même des bâtiments. Cette complémentarité procède d'un schéma fonctionnel on ne peut plus classique : des ateliers couverts, dédiés aux activités

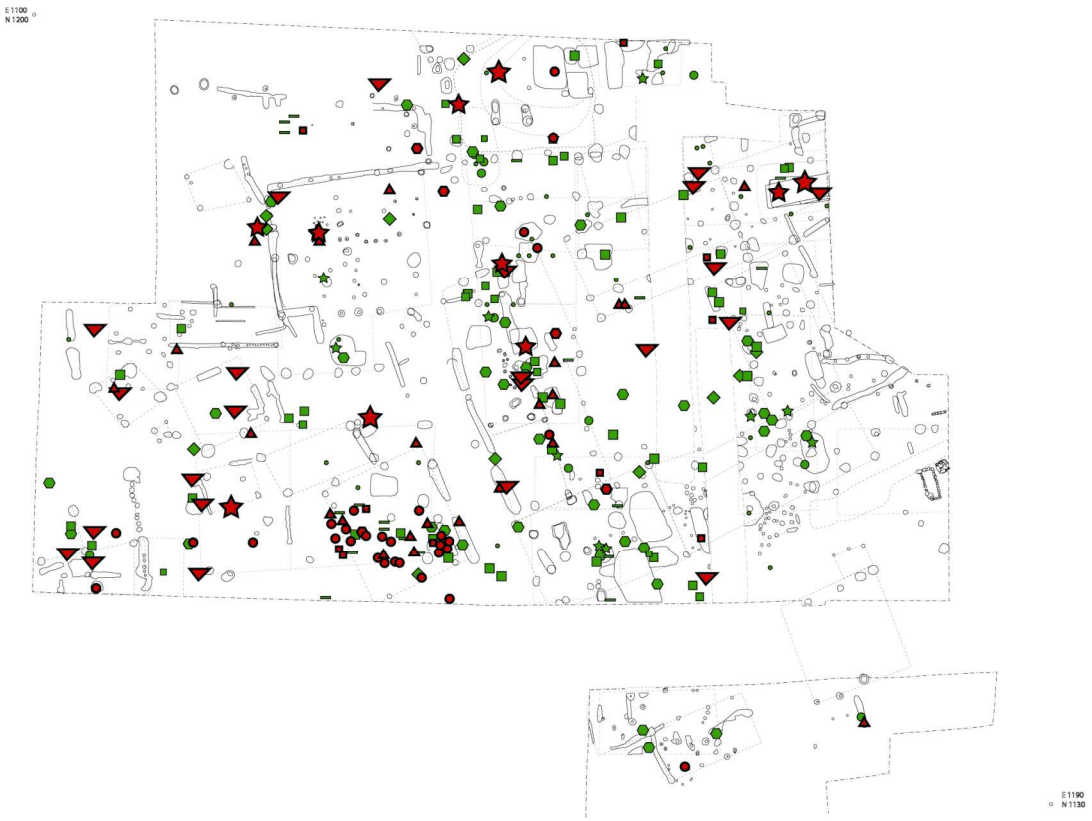

Fig. 66 — Carte de répartition des marqueurs liés à l'aristocratie (en rouge : armement, char, harnachement , parures en métaux précieux et matériel d'écriture) et aux activités artisanales (en vert : tous outils et déchets confondus, scories exceptées). Carte M. Demierre.

productrices, précédés d'une structure de vente et d'exposition ouverte sur l'extérieur. Cette activité commerciale justifie l'aménagement, en limite des bâtiments, de structures de présentation des marchandises et de portiques facilitant la circulation entre les échoppes. Elle explique aussi la présence de structures de stockage de trop grande capacité pour avoir servi à la conservation des denrées domestiques. Dans l'angle nord-est du complexe, une grande cave de 12 m^3, creusée à plus d'1 m 60 de profondeur dans le substrat rocheux, était comblée de plus d'une tonne de débris d'amphores, dont certaines étaient encore pratiquement entières. Cet espace était peut-être dédié au stockage et à la conservation du vin importé, ainsi peut-être, qu'à sa vente et à sa consommation sur place. Dans le même bâtiment ont été recueillis plusieurs éléments de vaisselle métallique en bronze utilisés pour son service, ainsi que des piles de jetons en céramique, probablement utilisés pour les transactions.

La subdivision des bâtiments en unités parallèles et contiguës, combinant « arrière-boutique » pourvu d'ateliers et de celliers, d'une part, « comptoir de vente » ouvert sur la place, d'autre part, renvoie directement au modèle des *tabernae* romaines, densément alignées en bordure des places et voies publiques. La concentration des mobiliers dans la moitié longitudinale des bâtiments orientée vers la place rappelle aussi la structuration des *Langhäuser* de Gaule septentrionale, scindées en deux moitiés vouées aux activités artisanales, respectivement, au stockage et à la vie domestique. Ces analogies recouvrent une conception similaire de l'espace urbanistique, marquée par un souci de spécialisation et de rationalisation des espaces disponibles. La complémentarité fonctionnelle qui lie, par exemple, boucheries et ateliers de tabletterie, transformation du bronze et travaux de finition, est caractéristique d'une gestion planifiée des activités artisanales que l'on a longtemps cru réservée aux centres urbains de Gaule romaine.

Pour autant, ces boutiques n'étaient pas exclusivement dédiées à l'activité économique. Leurs sols et leurs structures en creux ont livré de nombreux témoignages d'une activité domestique omniprésente : vaisselle culinaire, plaques foyères, meules, parures féminines, ustensiles de toilette, qui laissent à penser qu'elles correspondaient également au lieu de vie des artisans, des commerçants et de leurs familles. Certains mobiliers de qualité dénotent un statut social privilégié (fig. 66) : des pièces d'armement, fers de lance et éléments de bouclier pour l'essentiel, identifient leurs propriétaires comme membres à part entière de la classe guerrière, quoique de rang inférieur à celle des porteurs d'épée. On peut en dire autant de la vaisselle d'importation métallique et des pendeloques en bronze comportant des décors plastiques anthropomorphes ou zoomorphes, ou encore, de la fibule en argent et des récipients en verre importé d'origine syrio-

palestinienne. A supposer que ces objets ne soient pas exclusivement liés aux activités artisanales et commerciales, ils témoignent d'un niveau de vie et d'un statut qui contredisent le rôle subalterne assigné par César aux artisans dans sa description de la société gauloise du sixième livre du *De Bello Gallico*. Le faciès mobilier inhérent aux bâtiments du complexe C reflète une réalité sociologique plus complexe, aussi nuancée que celle qui prévaut désormais pour les corps artisanaux en Gaule romaine (Béal 2000).

Une autre possibilité revient à supposer que ces artisans exerçaient sous le contrôle d'une élite, dont les lieux de vie ont été identifiés à proximité immédiate, dans les corps de bâtiments A et B fouillés à l'ouest du complexe. Boucherie, métallurgie et frappe monétaire comptent parmi les activités à fort potentiel économique et social, dont la concentration caractérise les centres de grands *oppida* comme Manching, Le Titelberg ou Villeneuve-Saint-Germain. Les profits liés à ces activités, mais aussi, les investissements préalables à leur mise en œuvre, suffisent à justifier l'implication des élites dirigeantes ; la préciosité de certaines productions, la fermeture du complexe par des portes fermées à clé et leur surveillance par des gardes armés. Pressenti depuis longtemps, à Corent comme ailleurs, le lien d'interdépendance qui unit les artisans aux aristocrates qui en assuraient l'entretien, tout en tirant bénéfice de leur savoir faire technologique, s'illustre tant sur un plan spatial que dans la mixité des assemblages mobiliers.

Ce contexte sociologique sous-tend également les modalités de création du complexe. Son ampleur exceptionnelle, l'homogénéité et la stricte organisation de ses aménagements internes permettent d'attribuer sa construction à une seule et même opération architecturale. Dès l'origine, son emprise occupe deux parcelles urbaines dont l'appropriation et l'aménagement préalable aux constructions n'ont pu se faire sans qu'intervienne une décision, voire un financement des autorités supérieures en charge de la cité. Sa longévité, marquée par deux états de construction qui impliquent la succession de plusieurs générations d'artisans et de commerçants, suppose également un mode de gestion hiérarchisé pour la location ou la cession d'espaces voués aux différentes activités productrices et marchandes, les changements de propriétaires ou encore, la perception de taxes. Qu'elle s'inscrive dans un cadre collectif ou privé, cette rationalisation de l'espace artisanal et commercial n'est pas sans évoquer celle qui régit les *fora* et *macella* d'époque romaine, vastes espaces partagés par une mosaïque de *tabernae* occupées par des entrepreneurs publics ou privés exerçant sous la coupe des autorités municipales.

Un forum arverne ?

Sanctuaire, place publique, complexe artisanal et commercial, constituent les entités complémentaires d'un même ensemble fonctionnel et architectural, vraisemblablement planifié dès la fondation de l'*oppidum*. Cette planification à grande échelle de l'espace public, régie par un parcellaire orthonormé opérant une séparation plus ou moins stricte des espaces dédiés aux activités politico-religieuses et profanes (fig. 63), doit être considérée comme le principal marqueur d'une urbanisation évoluée. Elle implique obligatoirement l'intervention d'une autorité de type régalien, pour l'appropriation et la partition des terrains, l'affectation des zones dédiées aux activités publiques, la répartition et la distribution des autres parcelles à des propriétaires privés, sans doute eux-mêmes impliqués dans ce partage. Ce postulat suffit à établir un lien avec les modalités juridiques et politiques qui président l'aménagement des centres-villes méditerranéens : de l'*agora* grecque au *forum* romain, toute entreprise de cette envergure s'effectue à l'initiative et sous le contrôle des pouvoirs publics, dûment mandatés par la communauté dont ils avaient la charge.

Le meilleur parallèle est donné par les fouilles de l'*oppidum* d'Alésia, capitale des Mandubiens assiégée par César en 52 av. J.-C. Il perdure à l'époque romaine sous la forme d'une agglomération secondaire de taille moyenne, dont le centre monumental a fait l'objet de fouilles menées jusqu'au terrain naturel : elles ont révélé qu'il était précédé d'une grande place publique en forme de trapèze, délimité à l'une de ses extrémités par un lieu de culte sur ses longs côtés, par des espaces découpés en parcelles contiguës, vouées à l'habitat et aux activités artisanales (fig. 67, Bénard 1997). Cette configuration est quasiment identique à celle reconnue à Corent, dont les vestiges présentent de nombreuses similitudes de détail avec ceux d'Alésia : place aménagée par décapage du rocher naturel, habitats sur poteaux et ateliers inscrits dans des cours fonctionnelles, séparées par des palissades constitutives d'une sorte de parcellaire. Cette similitude formelle est de la plus haute importance puisque à Alésia, ces vestiges seront transposés, à l'époque romaine, sous la forme d'un forum monumental au plan « classique » comprenant sanctuaire, basilique et place bordée de boutiques, dont l'emplacement ne fait que pérenniser la fonction des anciennes structures d'époque gauloise. Abstraction faite des différences de forme qui les séparent (remplacement des structures en terre et bois par des architectures maçonnées, revêtement de la place par un dallage en pierre), le terme de « forum » doit s'appliquer indistinctement aux deux états, ainsi qu'aux vestiges de Corent.

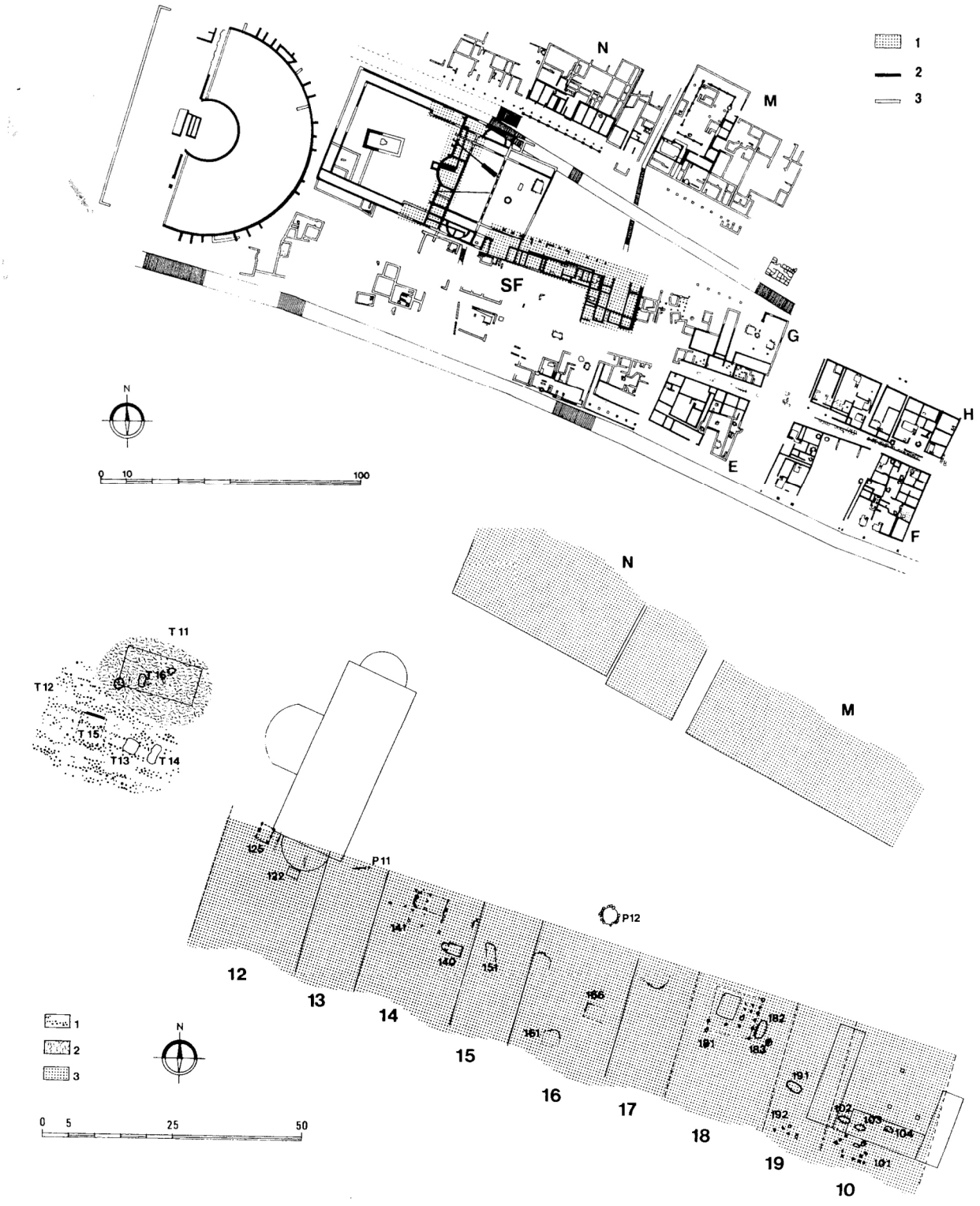

Fig. 67 — Forum gallo-romain d'Alésia et vestiges sous-jacents d'aménagements publics d'époque gauloise.

L'existence de *fora* gaulois est explicitement mentionnée par César dans la guerre des Gaules. A l'occasion d'un assaut mené par les Romains contre Avaricum, le centre-ville de l'*oppidum*-capitale des Bituriges est désigné en ces termes précis : « consternés de cette attaque imprévue, renversés des murs et des tours, les ennemis se forment en coin *sur le forum et dans les endroits les plus spacieux (deiecti in foro ac locis patentioribus)* » (*Bell. Gall.* VII, 28). Distingué de simples espaces publics désignés par le terme plus générique de *loci patentiores*, le terme de *forum* revêt ici un sens bien déterminé, correspondant à une réalité architecturale et fonctionnelle précise, familière pour un observateur romain. Les découvertes de Corent ne représentent que la matérialisation archéologique de cette réalité, dans des conditions de conservation et de fouille supérieures à celles dont ont bénéficié les vestiges similaires mis au jour à Alésia. Le fait que les Arvernes aient disposé de tels aménagements, à l'instar des Bituriges et des Mandubiens, est amplement justifié par le rang qu'ils occupent parmi les peuples gaulois du Centre-Est, de même que les contacts qu'ils entretiennent depuis des décennies avec la province transalpine de Narbonnaise.

Il faut rappeler, en premier lieu, que le plan de certaines agglomérations de Gaule interne est régi par des règles d'organisation de l'espace public établies depuis longtemps, sans aucune influence extérieure : à Acy-Romance, à Nanterre ou à Saumeray en Eure-et-Loir, l'agencement des habitats, des ruelles et des zones laissées vides de toute construction délimite les espaces destinés aux pratiques religieuses et profanes. Sur les *oppida* du Ier s. av. J.-C., cette planification s'opère à une échelle plus vaste et plus strictement découpée, selon des principes géométriques qui confère régularité et symétrie aux bâtiments et espaces publics. Si elle relève d'une différence de forme plus que de fond, cette évolution tardive trahit assurément l'influence de formes architecturales empruntées au monde méditerranéen. De ce point de vue, l'espace public d'Alésia présente une configuration beaucoup plus proche du forum romain, qui a permis sa reprise à l'époque romaine.

Le parallèle avec les prestigieux *fora* dont sont dotés la plupart des chefs-lieux de Gaule romaine peut paraître audacieux : leur parure monumentale ne prête guère à comparaison avec les aménagements en terre et bois, aux contours plus ou moins réguliers et perpendiculaires, qui caractérisent les époques antérieures. On objectera, à juste titre, qu'ils n'ont rien à voir avec la stricte symétrie axiale de ces grands espaces rectangulaires bordés de portiques et bâtiments en dur, construits sur le modèle des premiers *fora* impériaux édifiés à Rome par César et Auguste.

C'est oublier que ce modèle a été précédé par d'autres formes d'aménagements publics aux contours moins bien définis et d'apparence plus modeste, constitués progressivement au cours des trois derniers siècles de la République romaine (Gros 1996) : le *forum romanum* présente, à l'époque de César, un plan anarchique constitué au fil des siècles par juxtaposition de monuments édifiés en bordure de la *via sacra* : son dernier tronçon s'élargit pour former une place de forme trapézoïdale dont les deux extrémités sont occupées par des temples au premier rang desquels on trouve la *regia*, demeure mythique des rois de Rome reconvertie en sanctuaire ; ses longs côtés sont occupés par de vastes halles commerciales (*basilica Sempronia* et *Aemilia*), édifiées entre le IIe et le IIe s. av. J.-C. Le *forum boarium*, ancien forum dédié à la vente et à la découpe des animaux de boucherie, se définit dans son premier état comme une grande cour carrée entourée d'un péristyle fonctionnel. Le *forum* de Cosa se présente encore, au IIe s. av. J.-C., sous la forme d'une simple place bordée de bâtiments publics et privés à un étage, ornés de portiques en bois (fig. 68).

Si l'on admet une influence des *fora* romains sur l'architecture des centres publics édifiés en Gaule aux IIe et Ier siècles avant notre ère, c'est ce modèle provincial qu'il faut conserver à l'esprit : celui d'un vaste espace aux contours plus ou moins aménagés, défini avant tout par l'absence de constructions et encadré d'édifices disparates, encore largement dominés par l'usage de la terre et du bois. Toutes proportions gardées et d'un strict point de vue fonctionnel, la place publique de Corent et ses aménagements connexes — sanctuaire à caractère dynastique, grandes halles artisanales et commerciales — reproduisent fidèlement l'ordonnance des édifices monumentaux qui structurent le Forum romain. La possibilité d'une imitation plus ou moins consciente d'un tel dispositif architectural est envisageable dans la mesure où, comme on le verra plus loin, le séjour d'aristocrates arvernes en Italie est explicitement attesté par les sources écrites. L'influence diffuse de ces modèles est d'autant plus perceptible, à Corent, qu'elle s'illustre par le recours à des techniques et matériaux de construction directement empruntés au monde méditerranéen.

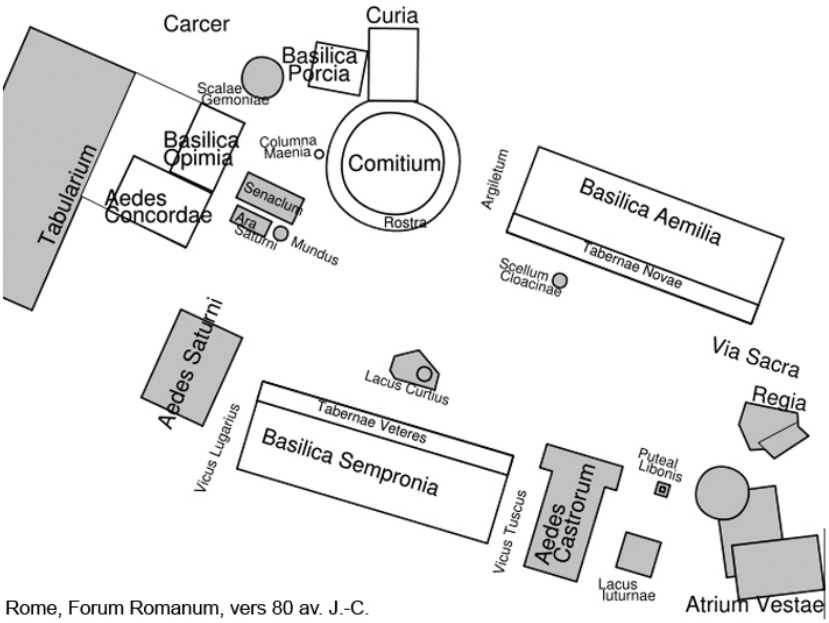

Rome, Forum Romanum, vers 80 av. J.-C.

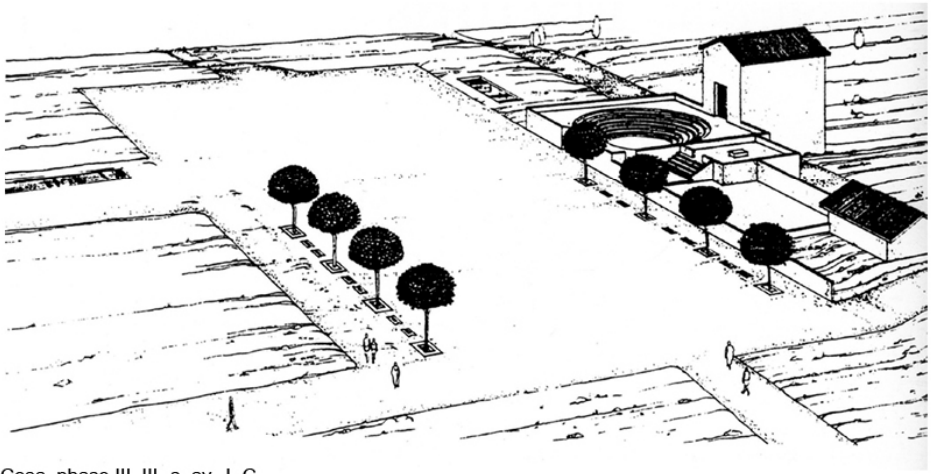

Cosa, phase III, IIIe s. av. J.-C.

Cosa, phase VI, 150 - 100 av. J.-C.

Fig. 68 ─ *Fora* tardo-républicains de Rome (*Forum Romanum*) et de Cosa (Etrurie méridionale).

Cadre et modes de vie : les influences romaines

Cette évolution est très bien illustrée par les phases successives de construction et de réfection des bâtiments d'habitation fouillés en 2005 et 2006 à l'ouest du complexe C et dans son angle nord-ouest.

Situés au-delà de la ruelle qui longe sa façade occidentale, les corps de bâtiments A et B occupent l'espace d'une parcelle entière, que délimite un système de clôture palissadée comportant une ou plusieurs entrées, signalées par une interruption encadrée par un porche sur deux poteaux. Edifié sur le modèle de ceux reconnus pour les établissements ruraux contemporains, ce système ne constituent que la transposition, en milieu urbain, de formes architecturales adaptés à l'économie vivrière agricole : un corps de logis principal, environné d'annexes de taille, de forme et d'orientation variables, inscrits dans un espace enclos dédié à la conservation du bétail et des productions agricoles. Ces cours fonctionnelles sont dotées de greniers surélevés sur quatre poteaux destinées au stockage des céréales, de resserres abritées par des appentis et de citernes parementées à la manière de puits, permettant de disposer en permanence de réserves d'eau potable. Celle qui a été fouillée au nord du bâtiment A livre des indices d'une activité de petit artisanat métallurgique (tiges-lingots, fragment de moule) exercée en plein air.

La présence d'aiguillons pique-bœufs en fer montre qu'elle a servi de lieu d'élevage ou de parcage pour du grand bétail, peut-être destiné aux boucheries identifiées au sein du complexe C. En effet, la zone qui s'étend au sud du même bâtiment était jonchée de centaines de bas de pattes de bovidés, caractéristiques d'une activité de pelleterie complémentaire de la découpe bouchère (étude en cours T. Delaune). L'ouverture de la façade sud du bâtiment, ménagée par un portique donnant sur la placette qui sépare les deux corps de bâtiments laisse à penser que les peaux et/ou la viande issues de cette découpe ont pu faire l'objet d'une vente sur place.

Les corps de logis principaux autour desquels s'articulent ces différents aménagements ont une fonction essentiellement domestique, qui s'illustre au travers de ses aménagements internes (foyers, cloisons légères, fosses dépotoirs) comme du mobilier retrouvé (vaisselle culinaire et de stockage, plaques foyères, chenet, ustensiles de toilette, de filage et de couture). Leurs dimensions imposantes (17 m, respectivement 15 m de façade pour les bâtiments A et B) dénotent un statut bien particulier, corroboré par la découverte de divers biens de prestige : armement, pièces de char, vaisselle en bronze, ustensiles de toilette, parures en métaux précieux, rouelle, vase en lignite, crâne humain, qui identifient ces bâtiments à de vastes résidences aristocratiques érigées en cœur de ville, à proximité du principal sanctuaire de la Cité. Ce statut privilégié est clairement souligné par la répartition de l'équipement militaire, caractéristique dans les bâtiments A-B de la sphère aristocratique des cavaliers porteurs d'épée, la classe des *equites* distinguée par César, tandis que les lances et boucliers du complexe C correspondent plutôt à l'équipement standard des fantassins de rang inférieur. Ce constat est appuyé par la répartition d'autres objets à forte valeur diacritique comme les pièces de char, les parures en métaux précieux, les ustensiles liés au banquet collectif et la vaisselle métallique importée (fig. 66).

Ces constructions reposent, à l'origine, sur un bâti de poteaux porteurs non jointifs, parfois reliés par des sablières basses. Leur sol, en terre battue, est jonché de recharges de remblais détritiques comportant de nombreux éléments de faune, de céramique et de petits objets liés à la vie domestique. Des alignements de piquets témoignent d'un cloisonnement de leur espace intérieur en plusieurs espaces de vie distincts. Certains comportent un foyer intérieur et une ou plusieurs fosse(s) utilisée(s) en guise de dépotoir. La taille imposante de certains poteaux permet de supposer la présence d'un étage peu élevé, surmonté d'un toit revêtu d'une couverture de chaume ou de bardeaux. La présence d'éléments d'huisserie à l'emplacement des portes d'accès aux bâtiments prouve qu'ils étaient fermés à clé.

La rectitude des limites de parcelles et leur conservation au fil du temps montrent qu'elles étaient tributaires de contraintes d'alignement, régies par des règles d'urbanisme communes. Dans leurs limites en revanche, les bâtiments se distribuent de manière plus anarchique et leur orientation obéit avant tout à une logique fonctionnelle. Cette distinction entre domaine privé et espace de voirie publique, marquée au fil du temps par des exceptions et empiètements marginaux, a déjà été observée sur l'*oppidum* de Variscourt/Condé-sur-Suippe (Aisne).

Deux à trois générations après leur construction, au plus tard dans le second quart du Ier s. avant notre ère, ces bâtiments font l'objet de travaux de réhabilitation et d'extension, inscrits dans une phase de reconstruction de l'ensemble du quartier (état II). Certains corps de bâtiments sont élargis, jusqu'à empiéter légèrement sur l'espace de voirie, tandis que d'autres parcelles sont abandonnées. Ces remaniements ne relèvent pas de réfections ponctuelles, mais d'un véritable programme de rénovation faisant appel à des techniques de construction entièrement nouvelles : solins et empierrements en pierre sèche, servant de radiers pour des sols en pouzzolane concassée, et surtout, couvertures de tuiles à rebords en terre cuite.

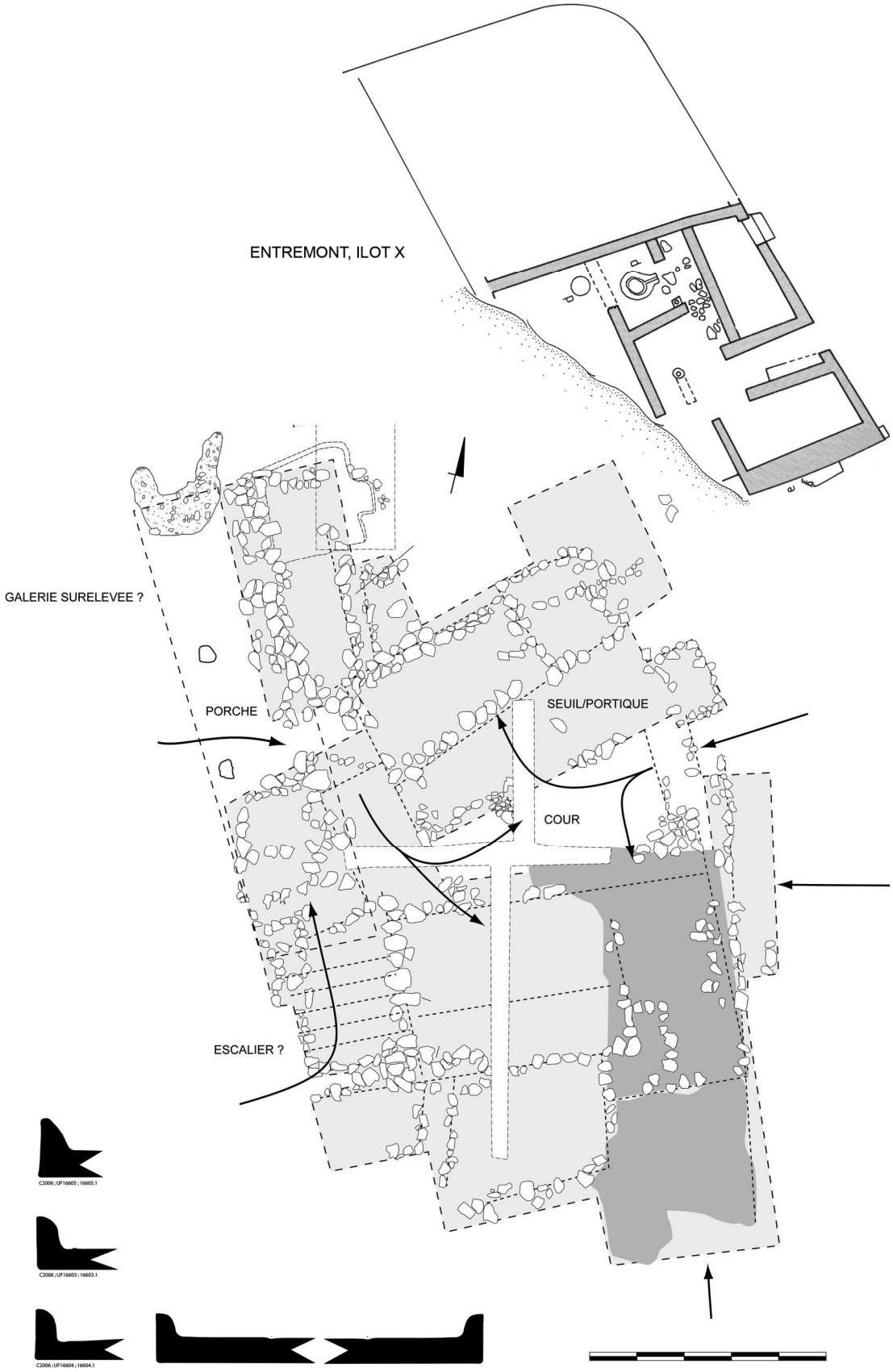

Fig. 69 – Corps de bâtiments C1-C2 à plan centré, radiers empierrés et couverture de tuile.

Ces *tegulae*, caractérisées par un rebord élevé et arrondi en « queue d'aronde » et une surface partiellement engobée de rouge (fig. 69), correspondent au type tardo-républicain identifié sur certains sites de Gaule du Centre-Est, comme Lyon (rue du Souvenir, pseudo-sanctuaire de Cybèle, rue des Farges), Valence, Sénnecé-les-Mâcon, Mâcon, ou encore, Arnac-la-Poste dans le Limouisin. La position stratigraphique des *tegulae* de Corent et leur profil typologique convergent vers une datation antérieure au milieu du Ier s. av. J.-C. Il semble s'agir d'importations italiques, parvenues sur le site une ou deux décennies avant la conquête (étude en cours B. Clément, voir note 3 en fin de volume). Cet usage précoce, qui précède de plus d'un demi-siècle l'apparition des toits à couverture de tuile, qui ne se généralisent qu'à partir de l'époque augustéenne, souligne le statut bien particulier des bâtiments.

L'apparition concomitante des tuiles et des empierrements procède d'une même réfection, vraisemblablement imposée par des contraintes d'ordre architectonique. En effet, le remplacement de la chaume et des bardeaux par une couverture en terre cuite induit une surcharge importante de la toiture, dont le poids atteint jusqu'à 80 kg au mètre carré. De solides fondations et des contreforts s'avèrent nécessaires pour renforcer les poteaux porteurs qui la soutiennent. Or, l'étude détaille consacrée aux radiers empierrés du corps de bâtiments C a montré qu'ils ne viennent pas complètement remplacer les poteaux en bois de l'état préexistant : ils s'appuient contre leurs montants, qu'ils enserrent à la manière de contreforts. Tout en assurant la stabilité du bâtiment alourdi par sa couverture, ce « socle » empierré constituait, dans le même temps, une couche d'isolation contre l'humidité du sol : sa surface est revêtue d'une chape de pouzzolane qui a subsisté par endroits, constitutive d'un niveau de marche parfaitement plane. Cette configuration inédite dans le répertoire architectural indigène trahit une volonté d'imitation des sols italiques tardo-républicains en *terrazzo* ou *cocciopesto* de couleur rouge vif, fondés sur un *statumen* en pierres.

Ces innovations se répercutent, dans une certaine mesure, sur le plan des constructions : dans les corps de bâtiments A et C, la reconfiguration des bâtiments autour d'une cour intérieure présente une certaine parenté avec les plans de *domus* italiques à cour centrée ; et plus encore, avec certains habitats urbains fouillés sur les *oppida* de Gaule méridionale comme celui d'Entremont, articulés autour d'un espace central qui communique avec les ruelles adjacentes (fig. 69). La cour qui relie les entités du corps de bâtiments C1-C2 est rendue accessible par un porche d'entrée matérialisé par deux poteaux posés sur des dés de calcaire blanc, comparables à des bases de piliers maçonnés. Ce dispositif est associé à un décrochement caractéristique de la façade, évoquant un contrefort ou une montée d'escalier liés à l'existence d'un étage supérieur. Toutes ces observations devront être validées par une analyse architecturale plus approfondie (étude en cours E. Vaudable).

Il est difficile, en l'état actuel des données, d'établir si ces innovations sont l'œuvre d'architectes extérieurs ou indigènes rompus aux techniques de construction romaines. Elles témoignent, *a minima*, d'un souci de « modernisation » du bâti qui est très fortement inspirée des standards architecturaux méditerranéens. La conservation des structures en bois préexistantes témoigne plutôt d'une adaptation aux techniques de construction traditionnelles par les architectes indigènes, à partir de modèles observés dans la province voisine de Narbonnaise ou en Italie même. La même évolution a été mise en évidence par la fouille du sanctuaire : le début du Ier s. av. J.-C. est également marqué par la réfection de son téménos d'origine, palissadé à la manière des lieux de culte traditionnels de La Tène moyenne, reconverti en un vaste quadriportique inspiré de canons architecturaux méditerranéens. Ce changement radical, qui touche autant au fond qu'à la forme du principal lieu de culte et noyau fondateur de l'*oppidum*, reflète un contexte historique bien particulier qui sera examiné plus bas.

Cette influence méditerranéenne est également perceptible au travers des nombreux mobiliers retrouvés au sein des bâtiments ou à leurs abords (fig. 70). Des monnaies originaires de la province de Narbonnaise et de la *chôra* massaliète, deniers républicains, drachmes et oboles de Marseille, dont certains types sont imités par les monnayeurs indigènes, témoignent d'étroits contacts commerciaux qui s'illustrent par les quantités tout à fait considérables de céramiques d'importation recueillies dans ce secteur précis de l'*oppidum*.

Les amphores vinaires italiques d'époque tardo-républicaine, de type gréco-italique, Dressel 1A, 1B et 1C, prédominent très largement : leur poids s'élève, sur l'ensemble du quartier, à près de 23 tonnes, qui s'ajoutent aux quelques 5 tonnes déjà collectées sur le sanctuaire. Ce volume de tessons représente, à lui seul, un minimum de 1500 individus, chiffre qui peut être quintuplé si l'on se fonde sur le nombre minimal d'individus fourni par les éléments de forme et les timbres (étude en cours P. Chanteux). Elles sont associées, comme souvent, à de grandes quantités de céramique à vernis noir (Campaniennes A et B, dont un exemplaire rare de plat à poisson en Campanienne de type Lamb. 23), ainsi qu'à d'autres types de vaisselle moins courants : un tesson de bol à relief de type « Mégarien », originaire de l'Egée orientale, ainsi qu'une dizaine de fragments de bols en verre moulé produits dans des ateliers de la côte syro-palestinienne. Des fragments de plats à engobe interne dits « à enduit rouge pompéien » se rencontrent dans les couches d'épandages les plus récentes, avec d'autres céramiques communes italiques et des fragments de cruche d'importation à pâte claire.

Fig. 70 – Principaux marqueurs de statut et de romanisation liés aux états II et Ib.

Ils côtoient de nombreux éléments de vaisselle métallique importée, pouciers de passoire, supports de pieds de cruches et de situles, vasque de *simpulum*, fragments d'anses de récipients en bronze : leur nombre s'élève à plus d'une vingtaine de fragments, dispersés dans toutes les habitations du quartier. Certains correspondent à des types rares (couvercle de cruche à décor végétalisant, anse de gobelet à protomé féminin). Ces éléments d'une vaisselle de luxe liée à la consommation du vin dans le cadre du *symposion* témoignent d'une certaine proximité avec le monde méditerranéen, en termes commerciaux autant que culturels.

Ces contacts se reflètent également dans l'évolution du spectre faunique, en particulier dans les épandages de faune constitutifs du second état des bâtiments et de la place centrale du complexe C. La présence d'os de bovidés de taille très massive (crânes, mandibules et fémurs) s'oppose aux animaux de plus petite taille qui caractérisaient les états antérieurs. L'hypothèse d'une importation de grands animaux d'origine méditerranéenne, mieux adaptés aux travaux agricoles et à la boucherie à grande échelle, constitue une hypothèse plausible qui sera validée sur la base de critères métriques objectifs (Metzler 2001, étude en cours T. Delaune).

La circulation de ces marchandises importées ne revêt pas, en soi un caractère exceptionnel : elle s'inscrit dans le contexte, beaucoup plus vaste, des liens commerciaux noués entre certains peuples gaulois et les marchands romains de la fin de la République. Leurs quantités (près de 30 tonnes de mobilier d'importation à l'hectare !) connaissent, en revanche, peu d'équivalent sur les autres *oppida* fouillés en Auvergne et dans les Cités environnantes ; elles rangent Corent parmi un cercle très restreint de sites identifiés à des places commerciales majeures comme Lyon, Châlon-sur-Saône, Bibracte ou Toulouse, où l'installation de négociants romains semble attestée dès avant la conquête.

Ce sentiment de proximité est renforcé par d'autres mobiliers de nature plus exceptionnelle, témoignant d'une adaptation très profonde aux modes et standards de vie gréco-romains.

Au premier rang d'entre eux figure le matériel d'écriture : au moins deux stylets en os de typologie précoce, découverts parmi les épandages de l'espace D, et deux boîtes à sceau en forme de bourse, caractéristique du Ier s. av. J.-C., ont été recueillis dans des niveaux contemporains des empierrements du corps de bâtiments A. Ces objets, attestés sur de très rares sites de Gaule interne (Lyon, Toulouse), attestent une maîtrise et d'un usage courant de l'écriture grecque ou latine qui s'illustre, à défaut de tablettes de cire conservées, sur des graffiti tracés à la pointe sur des tessons issus du même horizon.

D'un degré d'acculturation tout aussi avancé témoignent deux instruments de chirurgie découverts à une vingtaine de mètres de distance : un scalpel bimétallique (*scalptorium*) encastré parmi les empierrements du bâtiment A et une sonde-spatule en bronze (*specillum*) insérée dans un trou de poteau de la place du complexe C. Exception faite des exemplaires découverts dans une tombe de Manching, l'usage de ces instruments hérités de la science médicinale hellénistique et mis au point au sein des armées déployées en Germanie à l'époque d'Auguste n'était pas attesté sous nos latitudes avant la guerre des Gaules (Künzl 1991, 196).

Les quartiers situés au nord du sanctuaire ont livré des parures en métaux précieux qui, outre de souligner le statut privilégié de leurs occupants, s'avèrent totalement étrangères au répertoire de l'orfèvrerie indigène : il s'agit, d'une part, d'une paire de fibules en or reliées par une chaînette à quatre brins, prélevées sur un sol du corps de bâtiments A, où elles ont vraisemblablement été dissimulées, au sein d'une cloison ou un plancher en bois. Inconnue au nord des Alpes, cette forme de parures se rattache à une famille de fibules italiques produites dans le nord de la Gaule cisalpine et diffusées en Transalpine entre les années 60 et 40 av. J.-C. Leur matériau et la technologie de la chaînette confortent cette filiation méditerranéenne, également soulignée par les sources textuelles. Les fibules en or sont remarquées, à Rome, comme un insigne porté par les Tribuns militaires, parfois offert en guise de présent diplomatique aux potentats barbares alliés de Rome (Poux 2007). Un second bijou en or a été extrait des remblais qui comblaient l'espace excavé fouillé au nord du complexe C : il s'agit d'un pendant en forme de lunule, suspendu à une chaînette de même typologie. Il appartient, du point de vue fonctionnel et stylistique, à une série de pendentifs de collier en forme de croissant produits dans les ateliers hellénistiques de Tarente en Grande Grèce, entre le IIIe et le Ier s. av. J.-C. Plutôt liés au cercle des parures féminines, ces derniers revêtent une fonction d'amulette liée, à l'origine, au culte de divinités lunaires orientales. Leur diffusion en Gaule n'était guère attestée, jusqu'à présent, avant la période augustéenne.

Les contextes dont sont issus ces deux bijoux ont livré d'autres objets de même origine : une lampe à huile en céramique à vernis noir de type *Stocklampe* et un poids de balance en basalte poli d'importation italique, découverts parmi les empierrements du bâtiment A, une clé de coffret en bronze et un peigne en os, issus des dépôts de l'espace D, constituent autant de biens exotiques qui font tous figure d'*unicum*, dans la Gaule d'avant la conquête. Le dépôt conjoint du peigne et des stylets en os, associés dans le même contexte à des déchets d'artisanat de tabletterie, n'exclut pas leur appartenance à la production d'un artisan-tablettier exerçant sur place.

Fig. 71 ─ Dépôts d'amphores organisés mis en évidence dans le bâtiment C3 (en haut à gauche), F 'en haut à droite) et au sommet de la cave du bâtiment C5 (en bas).

Importés ou réalisés localement, sur commande d'aristocrates rompu aux modes de vie romains, ces objets trahissent les liens étroits qu'entretenaient, dès la première moitié du Ier s. av. J.-C., certains occupants du quartier avec l'Italie et/ou la Narbonnaise voisine. Plus qu'une simple circulation de biens exotiques, acquis par le biais d'échanges commerciaux, ils permettent d'envisager la présence d'immigrants italiques sur le site dans les trois décennies qui précèdent la conquête ou du moins, de personnages très fortement acculturés au contact du monde romain. La première hypothèse qui vient à l'esprit est celle de *negotiatores* établis dans les bâtiments périphériques au complexe C, afin d'y écouler leurs marchandises et de gérer au plus près l'afflux de biens offerts en contrepartie. Leur présence en Gaule du Centre-Est est bien établie par les écrits de Strabon, César et Cicéron (*Geogr.* IV, 2, 3 ; *Bell. Gall.* VII, 3 ; *Pro Fonteio* V, 11). Une autre alternative est celle de militaires ou diplomates, mandatés par l'armée et l'autorité romaines dans le cadre de liens d'alliance noués avec la Cité arverne. Ces deux hypothèses relèvent de la pure conjecture, faute de témoignages épigraphiques explicites.

L'existence, dès le début du Ier siècle avant notre ère, de liens privilégiés unissant les classes dirigeantes arvernes et la République romaine a déjà été formulée à partir des découvertes effectuées sur le sanctuaire. Elle peut être corrélée aux événements historiques qui affectent le peuple arverne à la charnière des IIe et Ier s. av. J.-C. Ces derniers sont notoirement vaincus en 121 av. J.-C. en même temps que les Allobroges, auxquels ils s'étaient alliés sous l'égide de Bituit ; au terme du conflit, ils ne constitueront pas moins une Cité libre et exempte de tribut jusqu'à la Guerre des Gaules, privilège explicitement mentionné par César (*Bell. Gall.* I, 45). Le fils de Bituit vaincu, nommé Congentiat, est emmené à Rome comme *obses*. Les textes et les monnaies laissent entendre qu'il a pu retourner en territoire arverne sur décret du Sénat, pour y instaurer un gouvernement favorable aux autorités romaines, ainsi qu'un culte dynastique dédié à sa lignée : les crânes de carnivores exposés à l'entrée du sanctuaire, la représentation d'un renard ou d'un loup sur le principal monnayage frappé sur le site renvoient au nom celtique de son ancêtre Luern (<**luperno*) et aux meutes de chiens-loups qui précédaient l'équipage de son père Bituit (Poux 2006). Cette situation peut être rapprochée

de celle qui prévaudra, quelques décennies plus tard, en Bretagne insulaire (Creighton 2002) : le prince breton Tincommios, descendant du roi Atrébate Commios, est emmené à Rome comme otage et rétabli par Auguste dans les fonctions de son père avec le titre de *rex (*Hirtius, *Bell. Gall.* VIII, 48 ; Frontin, *Stratagèmes* II, 13, 11 ; *Res Gestae* VI, 32). Ces liens d'allégeance à Rome ont pu revêtir, sur le plan juridique, la forme d'un *foedus* en bonne et due forme, plaçant de *iure* le territoire arverne sous tutelle politique et militaire romaines, ou tout au moins, dans sa sphère d'influence économique et culturelle.

De ce contexte historique bien particulier, il eut été presque surprenant de ne pas percevoir la manifestation archéologique, sur un *oppidum* identifié depuis longtemps à leur principal chef-lieu au début du Ier s. av. J.-C. : espaces publics aménagés à la manière d'un véritable forum, toitures de tuiles, radiers de sol, parures en or, matériel d'écriture, d'éclairage et instruments chirurgicaux, amphores et vaisselles importées, jusqu'à l'iconographie de certains monnayages frappés dans la première moitié du Ier s. av. J.-C., directement inspirés de deniers de la République romaine, témoignent d'un site précocement et profondément marqué de l'empreinte de Rome, tant dans son architecture que dans les modes de vie de ses habitants.

Espaces religieux *versus* espaces profanes

Un dernier point, fondamental pour la caractérisation fonctionnelle des vestiges, concerne la distinction entre les espaces dédiés aux activités religieuses, d'une part, et les activités profanes liées à la vie domestique et artisanale, d'autre part. Cette question fait l'objet, depuis quelques années, de débats opposant de manière factice archéologues « rationalistes », bardés d'arguments factuels, et prétendus partisans du « tout-cultuel », prompts à identifier l'empreinte du fait religieux dans de simples dépotoirs.

Les découvertes de Corent invitent à adopter une position beaucoup plus nuancée. La fouille successive d'un lieu de culte caractérisé, identique aux grands sanctuaires de Gaule septentrionale, puis de quartiers voués à l'habitat et aux activités productrice, dont la fonction profane ne fait aucun doute, permet pour la première fois d'observer, sur près d'un hectare, les modalités de transition et d'interaction entre ces deux sphères que tout oppose *a priori*.

Sur le plan architectural, la césure est on ne peu plus nette : plans d'habitat caractéristiques, environnés d'enclos fonctionnels comportant greniers, celliers et ateliers, se distinguent fondamentalement des vestiges ordonnés du sanctuaire dont ils sont séparées par un *téménos* profondément marqué dans le sol et dont les murs d'enceinte culminaient à plus de 8 m de haut. Cette enceinte franchie, la nature des mobiliers change tout aussi radicalement, avec une majorité de marqueurs liés à la vie domestique (plaques foyères, meules, céramiques culinaires). Ce changement se traduit aussi par une inversion totale du spectre faunique, qui voit la part des ovicaprinés réduite de 70 à 30 % au profit des bovidés, dont la part culmine à plus de 60 %, faciès caractéristique des centres d'*oppida* (Méniel 2001). On peut en déduire que les quelques 1,5 tonnes d'ossements recueillis dans les quartiers qui jouxtent le sanctuaire, reflet d'activités de boucherie bien identifiées au sein du complexe C, n'étaient pas destinées aux activités sacrificielles et festives sur le sanctuaire, mais à la consommation courante des habitants de l'*oppidum* ainsi, peut-être et pour une part qui reste à déterminer, qu'à l'exportation.

L'ordonnance spatiale des bâtiments constitutifs du centre de l'oppidum, surlignée par des systèmes de clôtures plus ou moins marqués sur le terrain, est configurée de sorte à opérer une stricte séparation entre les activités publiques d'ordre politico-religieux, d'une part, et la vie profane des quartiers environnants, d'autre part, selon un principe bien établi par l'anthropologie et les sciences de l'Antiquité classique : assigner une place bien délimitée aux dieux et aux défunts, pour éviter leur ingérence sur les territoires réservés par les humains pour y mener leur existence quotidienne.

Cette distinction posée, le dégagement des habitats et ateliers constitutifs de leur cadre de vie n'a pas moins ménagé plusieurs surprises La fouille de certaines cavités, fosses, celliers et autres trous de poteau a mis en évidence plusieurs dépôts à caractère particulier, qui se distinguent des mobiliers détritiques environnants par leur organisation et/ou leur composition particulière.

- Sous le corps de bâtiments A et plus particulièrement, sous les radiers empierrés du bâtiment A1, ont été recueillis dès 1992 de nombreuses pièces d'armement et autres objets métalliques : une quinzaine d'umbos et orles de bouclier, des éléments de fourreaux d'épée, associés à des éléments de parure (bracelet, fibules), des rejets d'artisanat (scories, chutes diverses), de l'*instrumentum* culinaire (couteau), des éléments de construction (clous, huisserie) et d'autres objets liés à la sphère domestique. Leur nombre et l'état de conservation excluent d'emblée l'hypothèse d'une perte accidentelle ou d'un dépotoir. Certaines armes présentent des traces de ploiement rituel, caractéristiques des faciès métalliques mis en évidence sur les sanctuaires. L'un des trous de poteau de la façade du bâtiment a livré un fer de lance et une herminette entiers, déposés en faisceau, suggérant une exposition des objets aux structures en bois du bâtiment (fig. 72).

Fig. 72 ─ Dépôts d'armement mis en évidence dans le périmètre des corps de bâtiments A (en haut) et C (en bas)

- Les radiers empierrés constitutifs de l'état le plus récent du même bâtiment ont livré, outre d'autres armes, un petit dépôt monétaire composé de trois potins bretons et de nombreux objets entiers : pendeloque en forme de lanterne, scalpel, boîtes à sceau et la paire de fibules en or décrite plus haut, découvertes à même les remblais qui recouvraient ses sols : leur valeur exclut également l'hypothèse d'objets perdus. Outre celle d'une cachette aménagée dans un sol ou une cloison, on ne aurait écarter celle d'un dépôt volontaire.
- La grande cavité qui marque l'emprise de l'espace D, au nord du quartier, a livré des mobiliers de nature tout aussi exceptionnelle : lunule en or, terres cuites architecturales, statuettes en terre blanche et dépôt de fibules entières pour l'époque romaine, fer de lance et orle de bouclier, amulette porte-aiguille, peigne et stylet en os, applique de char en bronze, croc à viande en fer et poignée de chaudron, pour les états laténiens. Une fosse du bâtiment attenant (D1) recèle un dépôt de restes humains, dont un crâne disposé sur un bassin, associé à un tiers proximal de fémur, soumis à une longue exposition et aux dents des carnassiers. Un petit édicule construit dans la cavité était orné d'une quinzaine de crânes de bovidés associés à un crâne d'équidé.
- La bâtiment C3, atelier de métallurgie installé sous la branche occidentale du complexe C, comportait un profond négatif de creusement, de forme ovalaire [16460], aménagé dans l'angle d'une pièce, qui a peut-être servi dans un premier temps de citerne : sa base a livré un petit dépôt soigneusement agencé, constitué de deux cols d'amphores sciés et disposés parallèlement, de deux cornes d'ovicaprinés et de deux pieds de suidé déposés sur un fond de vase culinaire (fig. 71).
- La citerne aux parements empierrés située dans le corps de bâtiments F recoupés dans l'angle sud-est du chantier, était comblée d'un abondant mobilier détritique déversé en une seule opération dans la cavité afin de la condamner. La base de ce comblement a livré, outre un vase pratiquement complet, un petit trésor monétaire composé d'une dizaine de pièces en argent et en bronze, conservés à l'origine

Fig. 73 — Dépôts de crânes humains mis en évidence dans l'espace D (en haut), en marge du bâtiment E2 (en bas à droite) et dans le cellier du bâtiment B.

dans un contenant périssable. L'hypothèse d'une perte irrémédiable peut être écartée, en raison de la faible profondeur de la citerne. La chronologie très tardive des monnaies plaide plutôt pour un dépôt effectué au moment même de sa condamnation. Moins d'un mètre plus à l'ouest gisait un dépôt organisé de quatre amphores complètes, disposées tête-bêche, de façon à former un carré encadrant une petite fosse. Un trou de poteau situé quelques mètres peu plus au sud a livré, pour tout mobilier, un vase miniature associé à une deux fragments d'une meule en basalte, ainsi qu'à dix jetons retaillés dans des panses de vase.

- La grande cave fouillée dans l'angle nord-est du complexe C a, elle aussi, été comblée d'un seul tenant, vraisemblablement en même temps que la citerne : son comblement supérieur est occupé par quatre à cinq amphores vinaires pratiquement entières, décolletées et rejetées immédiatement au sommet de la cavité. L'association de ces amphores « sabrées » à des crânes d'ovi-caprinés tranche nettement avec les reste de boucherie qui jonchent le complexe et évoque un faciès de banquet, caractéristiques des dépôts reconnus sur le sanctuaire.
- Cet inventaire peut-être est complété par le dépôt de crânes humains, effectués en deux points du chantier : l'un, complet, découvert à la base de la fosse-cellier abritée par l'appentis adossé à la façade sud du bâtiment B, l'autre, arasé par les labours, dans une dépression peu profonde inscrite en limite des bâtiments et de la grande place qui s'étendaient à l'est du sanctuaire. Leur état de conservation et leur contexte n'évoquent pas des restes humains erratiques disséminés à la surface de l'habitat, mais de véritables dépôts préservés et inhumés avec un soin particulier.

L'interprétation de ces phénomènes doit être examinée au cas par cas. Pour le corps de bâtiments A, qui est aussi le plus proche du sanctuaire, on peut émettre comme alternative à la fonction d'habitat l'hypothèse d'un bâtiment à caractère collectif, sinon cultuel, de type salle de réunion. Cette hypothèse s'appliquerait surtout à son premier état, constitué de puissants poteaux délimitant une structure à claire-voie, de type

halle couverte, qui se prêtait idéalement à un usage public ; de même que la grande cour qui environne ce bâtiment, opportunément située à l'intersection des deux ruelles se rejoignant à l'angle nord-est du sanctuaire. La nature des objets découverts à la surface des empierrements n'exclut pas une perduration de cette fonction publique jusqu'à l'abandon de l'oppidum. Son faciès mobilier offre un concentré de toutes les activités, domestiques, artisanales et religieuses, attestées dans sa périphérie immédiate et dans les bâtiments environnants. Rappelons que cette hypothèse n'est pas incompatible avec l'identification d'un habitat à caractère aristocratique, comme l'on montré les fouilles de Montmartin, de Fontenay-le-Comte ou de Braine (Poux 2006). La position des dépôts à l'entrée du bâtiment (accrochés à sa façade ?) ouvrant sur la ruelle a pu constituer la « vitrine » guerrière et religieuse d'une demeure aristocratique privilégiée, dès son origine, par sa proximité avec le sanctuaire : son appartenance à des prêtres-aristocrates officiant dans son enceinte apparaît, de ce point de vue, tout à fait plausible.

La même interprétation pourrait s'appliquer à l'espace D, situé à un autre point de passage stratégique, en marge du corps de bâtiments B et dans le prolongement nord du complexe C. Les dépôts humains et animaux découverts à l'aplomb des bâtiments rappellent également des formes de valorisation des crânes et des os longs bien documentées sur les sanctuaires. Ces rites d'exposition sont tout aussi bien attestés sur les habitats, par exemple à Montmartin ou à Acy-Romance. Culte aristocratique des ancêtres, trophées prélevés sur les dépouilles d'ennemis vaincus ou infamie infligée à des condamnés de droit commun, ces restes humains constituent, là encore, la « vitrine » d'un espace dédié à des pratiques particulières. Il évoque ces espaces plus ou moins enclos réservés, au sein des habitats de Roanne, Nanterre ou Varennes sur Seine, à des activités d'ordre collectif et/ou cultuel. Comme l'espace D, ils ont livré des reliefs et ustensiles culinaires renvoyant à la pratique du banquet collectif (croc à Nanterre, chaudron à Roanne, landier à Varennes sur Seine). Ces espaces ont pu revêtir une fonction de « sanctuaire de quartier », voire de véritables « chapelles privées », fréquentés le cadre d'un culte domestique par les occupants des demeures attenantes.

Les autres dépôts relèvent de pratiques tout à fait différentes. Inscrits au cœur même de l'espace domestique ou artisanal, ils sont beaucoup plus circonscrits. Leur présence est liée au comblement secondaire de certaines cavités, dont la fonction première est incontestablement profane : citernes, cave, celliers, fosses, trous de poteau ; leur remplissage, d'origine détritique, s'assortit très fréquemment d'un dépôt plus organisé, généralement disposé à la base du creusement, composé d'objets de valeur particulière : armes ou parures complètes, restes humains, meules à grains, parties d'amphores, parties animales. Ces dépôts particuliers s'intègrent à la problématique des « fosses et puits à offrandes » du Sud-Ouest, documentés de l'Aquitaine à la Gaule Belgique et déjà attestés dans la région, par exemple à Clermont-Ferrand « Le Brézet », à Gandaillat ou devant le site de Gondole. L'interprétation la plus plausible est celle de dépôts à caractère propitiatoire, visant à s'assurer l'accord de divinités souterraines concernées par la condamnation d'une cavité dont le creusement empiétait sur leur territoire (Moret 2003, Poux 2004). Dédiées à des entités chtoniennes qui veillaient à la fertilité et à la pérennité du sous-sol, de la terre et de l'eau nourricières, ces offrandes ne sont sans doute pas sans rapport avec la fonction première des structures, généralement destinées au stockage des denrées alimentaires, des productions céréalières ou de l'eau potable.

Les dépôts de crânes humains (fig. 73) renvoient, quant à eux, à des pratiques de conservation et de valorisation des têtes décrites par Diodore (V, 29) à partir du témoignage de Poseidonios d'Apamée : « Aux ennemis tués, ils coupent les crânes et les attachent au cou de leurs chevaux (…) ils clouent ces prémices du butin à leurs maisons (…) les têtes des ennemis les plus illustres, enduites d'huile de cèdre, sont gardées avec soin dans un coffre à provision ». Ces différents modes de traitement des têtes prélevées sur l'ennemi, coutume illustrée en territoire arverne par un graffito tracé sur un vase d'Aulnat, éclairent tous les formes de dépôts de crânes retrouvés au cœur de l'habitat. Le premier pourrait avoir été conservé dans une resserre domestique du bâtiment B, en guise de relique ou de trophée ; les deux autres ont pu être accrochés aux bâtiments A1 et E2 ; à moins que le troisième ne constitue l'ultime vestige d'une « sépulture » aménagée en bordure de la place.

Quelle que soit leur interprétation, l'intégration de ces phénomènes aux les lieux de vie environnants témoigne de l'étroite frontière qui sépare, dans le cadre urbain de la fin de l'indépendance gauloise, monde religieux et monde profane. Ils illustrent aussi, conformément à l'affirmation de César, l'omniprésence de pratiques religieuses qui s'exerçaient à différentes échelles : grands sanctuaires de Cité, sanctuaires de quartier, dont ces dépôts propitiatoires et les espaces réservés au sein même de l'habitat constituaient probablement l'échelon minimal. Comparables aux laraires romains, ils ne constituent que la traduction matérielle des formes de dévotion domestique explicitement attestées par le texte de Diodore.

Une longue séquence d'occupation

La résolution du problème posé, depuis quelques années, par la durée d'occupation assignée à l'*oppidum* de Corent constituait l'un des objectifs majeurs de ces trois années de campagne. Ce problème confine à celui, plus général, de la relation chronologique et fonctionnelle qui unit ce dernier aux *oppida* voisins de Gondole et La Roche Blanche, longtemps considérée dans la perspective d'une succession continue de faciès d'occupation étagée entre la fin du IIe et le milieu du Ier s. av. J.-C.

Les premiers sondages, très limités, effectués au début des années 1990 par J. Collis et V. Guichard sur le plateau de Corent avaient assigné à l'*oppidum* une durée d'occupation très courte, limitée à une ou deux générations entre les années 110/100 et 80/70 av. J.-C. Cette fourchette se fondait essentiellement sur l'étude de l'un abondant mobilier constitutif de niveaux de remblai fouillés sur environ 60 m^2 de surface, au nord du sanctuaire (Collis et Guichard 1992, Orengo 2003, Deberge *et alii* 2001). Malgré la mise en évidence d'au moins deux horizons stratigraphiques distincts ─ un épandage recouvert par des radiers empierrés, correspondant, respectivement, aux états I et II du quartier reconnus depuis ─ , le mobilier qui en était issu a été traité indistinctement en raison de son homogénéité apparente. Il apparaît aujourd'hui que ce constat était faussé par un net déséquilibre de représentation des mobiliers relatifs à ces deux états : le plus récent, des radiers empierrés constituant la fondation du second état du bâtiment A1, ne comportait que quelques objets insérés entre les pierres du radier ou à sa surface, très arasée par les travaux agricoles qui ont effacé toute trace de niveau d'occupation. Le plus ancien, des remblais très riches en mobilier épandus sur toute la surface de circulation du premier état du bâtiment A1, concentrant à lui seul près de 90 % des objets. Ce mobilier retenu pour étude présentait, dans sa globalité, un faciès homogène de La Tène D1b, caractéristique du premier quart du Ier s. av. J.-C. Les quelques éléments plus récents issus du niveau supérieur ont été intégrés à ce faciès, malgré leur datation plus basse, traditionnellement située après les années 70 av. J.-C. (amphores Dressel 1B, bronzes frappés épigraphes à légende MOTVDIACA, EPOS, ADCANAVNOS et CICEDV BRI EPAD).

Cette proposition a eu une forte incidence sur la datation des autres sites régionaux du Ier s. av. J.-C., le site de Corent étant considéré, à juste titre, comme un jalon intermédiaire entre l'abandon des sites de plaine clermontois d'Aulnat/Gandaillat et l'occupation du plateau de La Roche Blanche/Gergovie. L'absence apparente de tout recoupement entre leurs différents horizons suggérant une succession rapide, les débuts de l'occupation de Corent ont été fixés dans les années 110/100 av. J.-C., son abandon tenant lieu de terminus pour la fondation de l'*oppidum* de Gergovie, remontée dans les années 60/70 av. J.-C. sur la base d'indices mobiliers pourtant très ténus Cette chronologie relative a été avalisée par le PCR. « Typo-chronologie des petits mobiliers du second âge du Fer » animé entre 1999 et 2003 par Y. Deberge, sous la direction de C. Mennessier-Jouannet), malgré certains décalages avec les datation établies dans d'autres régions de la Gaule pour chacune des catégories de mobilier impliquées dans sa définition (amphores, monnaies, céramiques, armement et parures).

Dès 2001, la fouille extensive du sanctuaire laténien a conduit à douter du bien fondé de ces propositions, par la mise en évidence de mobiliers à la fois plus anciens et plus récents, dont les datations outrepassaient cette étroite fourchette : pièces d'armement (bouterolle et de fourreau, umbos de boucliers), fibules en fer à corde en fer et large ressort, bracelets en verre bleu à décor côtelé rehaussé d'un filament jaune, amphores gréco-italiques et campaniennes A anciennes, caractéristique de La Tène moyenne, plaidaient pour une fondation intervenue au plus tard dans les années 130/120 av. J.-C. (La Tène D1a) à l'inverse, les niveaux de destruction du sanctuaire laténien précédant sa reconstruction à l'époque romaine ont livré des mobiliers caractéristiques des second et troisième quart du Ier s. av. J.-C. (La Tène D2), dont une douzaine de pièces de monnaie de type EPAD au guerrier, frappées au plus tôt en 50/51 av. J.-C. Ce faciès élargi couvre plus d'un siècle d'activité ininterrompue, entre le second quart du IIe s. av. J.-C. et l'époque romaine. Au terme de la fouille du sanctuaire, le problème était de savoir s'il était généralisable à l'ensemble de l'*oppidum* ou, s'il ne traduisait que la perduration d'un lieu de culte isolé et maintenu en état jusqu'au début du Bas-Empire. La découverte de fossiles directeurs de La Tène D2 parmi les sondages et prospections effectués dès 1991 en différents points du plateau, apportait un premier élément de réponse.

Cette présomption est largement confortée par ces trois dernières années de fouille, consacrées à l'exploration des quartiers d'habitat périphériques au sanctuaire. Le dégagement planimétrique et stratigraphique des vestiges a mis en évidence une longue séquence stratigraphique, parallèle à celle déjà reconnue sur ce dernier. A défaut de pouvoir opérer de nettes différenciations dans la nature homogène des niveaux de terres noires, constitutifs de l'ensemble de cette séquence, plusieurs états ont pu être distingués sur un plan à la fois horizontal et vertical, de par la superposition ou le recoupement des structures, leur changement d'orientation ou l'évolution des techniques de construction. L'étude de ces phénomènes révèle l'existence d'au moins trois états d'occupation antérieurs à la conquête romaine articulés autour de deux phases de reconstruction qui affectent une majorité des bâtiments du quartier. Indépendamment des datations fournies par le mobilier, ces changements architecturaux ne peuvent être envisagés dans un court intervalle de temps. L'absence de traces d'un incendie généralisé du quartier permet de les imputer, soit à la

dégradation naturelle des bâtiments construits en terre et bois, matériaux périssables dont la durée de vie n'excède guère 20 à 30 ans, soit à des mutations d'ordre politique, sociologique ou démographique dont les grandes lignes ont été esquissées au chapitre précédent. Ces événements ont pu intervenir au rythme d'une génération, soit sur une durée cumulée de 45 à 60 ans pour les trois états.

L'étude typo-chronologique des mobiliers relatifs à ces différents états peut s'appuyer sur un corpus d'objets très abondant : 260 000 tessons d'amphores, 70 000 tessons de céramique, plus de 5000 petits objets isolés, dont environ 220 fibules et près de 400 monnaies. Pour ces deux dernières catégories, les identifications et comptages ont été effectués en cours de fouille et annexés aux différents rapports. Elles ont permis d'identifier de nombreux fossiles directeurs, caractéristiques de toutes les phases de La Tène finale (La Tène D1 et D2). Leur ventilation sur les principaux états stratigraphique reconnus dès 2005 apporte d'ores et déjà des résultats très éloquents, regroupés sur les fig. 79-80.

Loin de se répartir uniformément au sein d'un seul et même faciès homogène, ces fossiles directeurs se distribuent dans des proportions différentes d'un horizon à l'autre, selon leur ordre chronologique d'apparition reconnu sur les autres oppida de Gaule interne. Chaque état marque l'apparition de nouveaux types, assortis de monnaies et de céramiques d'importation dont la valeur de *terminus post quem* est bien établie. Consolidées par la présence de quelques deniers de la République romaine ou de leurs imitations locales, les propositions de phasage qui en découlent sont synthétisées sur le tableau synoptique de la fig. 74.

Trois états ont été distingués, qui correspondent aux grandes étapes de l'évolution architecturale du quartier, illustrées par les plans synthétiques des fig. 75 à 78 : les état I et II, subdivisés respectivement en deux sous états a et b, se rapportent à la âge du Fer, l'état III, à l'époque gallo-romaine.

Etat I – Fondation et développement de l'oppidum

La première phase de construction du quartier fixe d'emblée l'emplacement des corps de bâtiments d'habitat A, B, E et F, de l'espace D et des bâtiments du complexe C, organisés autour d'une grande place centrale. Elle est caractérisée par des bâtiments en bois et terre crue sur poteaux porteurs, parfois associés à des sablières basses. Les structures en creux et les sols qui leur sont corrélés livrent un mobilier globalement représentatif de La Tène D1, respectivement, des étapes 5-6 du PCR Auvergnat : fibules de type Nauheim ou Lauterach, fibules filiformes à arc tendu, bracelets à jonc lisse (verre bleu ou pourpre, profil en D ou triangulaire), nombreuses monnaies en bronze coulé (potins au long cou Nash 594), amphores Dressel 1 anciennes (classes Guichard 1 à 3, Dressel IA ou gréco-italiques de transition) Campaniennes A, déjà associées à quelques Campaniennes B et faciès céramique dominé par les céramiques grossières (pots de stockage à décor peigné, pots à cuire ovoïdes), les formes indigènes cuites en mode A (jattes et écuelles à bord rentrant, bouteilles) et la céramique peinte.

Etat Ia – L'état d'origine, qui observe une orientation cardinale rigoureuse d'axe nord-sud / est-ouest, est contemporain de la première phase du sanctuaire. L'ancienneté de ces aménagements est assurée par une proportion restreinte mais récurrente de mobiliers de typologie archaïque, retrouvés au fond des négatifs de structure et à la surface du site : fibules en fer de schéma « La Tène II » (ressort large à corde externe), parures en verre de La Tène moyenne (bracelets en pâte de verre bleue ou jaune, à profil côtelé), amphores gréco-italiques « classiques » (classe 1 de Guichard, lèvre triangulaire gracile et très évasée, pieds étroits fuselés), variantes anciennes de Campanienne A (Lamb. 6b et 31), anses de jattes d'Aulnat, autant d'éléments caractéristiques de la transition entre La Tène moyenne et finale, attribuables à La Tène D1a ou à la phase 4 du PCR Auvergnat. L'absence d'ensembles clos conséquents relatifs à cette phase ne permet pas de restituer un horizon à part entière, révélateur d'une occupation dense de l'oppidum dans le troisième quart du IIe s. av. J.-C. Ces mobiliers traduisent plutôt un recoupement avec la fin de cet horizon, qui autorise à faire remonter sa fondation jusqu'aux années 120/130 av. J.-C.

Etat Ib – Cet état se signale par une réfection partielle de certains bâtiments, en particulier, de l'ensemble du complexe C et des bâtiments situés à son contact : les constructions qui bordent la place sont regroupées en grandes halles continues de forme plus homogène, leurs façades délimitées par un nombre croisant de sablières basses et barres de seuil ; leur orientation se voit décalée de plus de 22° en direction du nord-ouest, vraisemblablement suite à un élargissement de la limite nord de la grande esplanade trapézoïdale située plus au sud. Les constructions situées sur les corps de bâtiments A, E et F sont reconstruites selon le même alignement, tandis que le corps de bâtiments ne subit aucune modification notable.

Cet état est caractérisé par un abondant mobilier, piégé dans les négatifs de structures après le démantèlement des bâtiments intervenu au début de la phase suivante. Caractérisé par la prédominance absolue des fibules de Nauheim, associées à de rares fibules à nodosité de type précoce, l'apparition des bronzes frappés anépigraphes (type au renard LT 3968-69 ou cheval-cheval LT 3982-89) et un faciès dominé par les Dressel 1A évoluées, dont la lèvre en bandeau vertical préfigure le type Dressel 1B, il

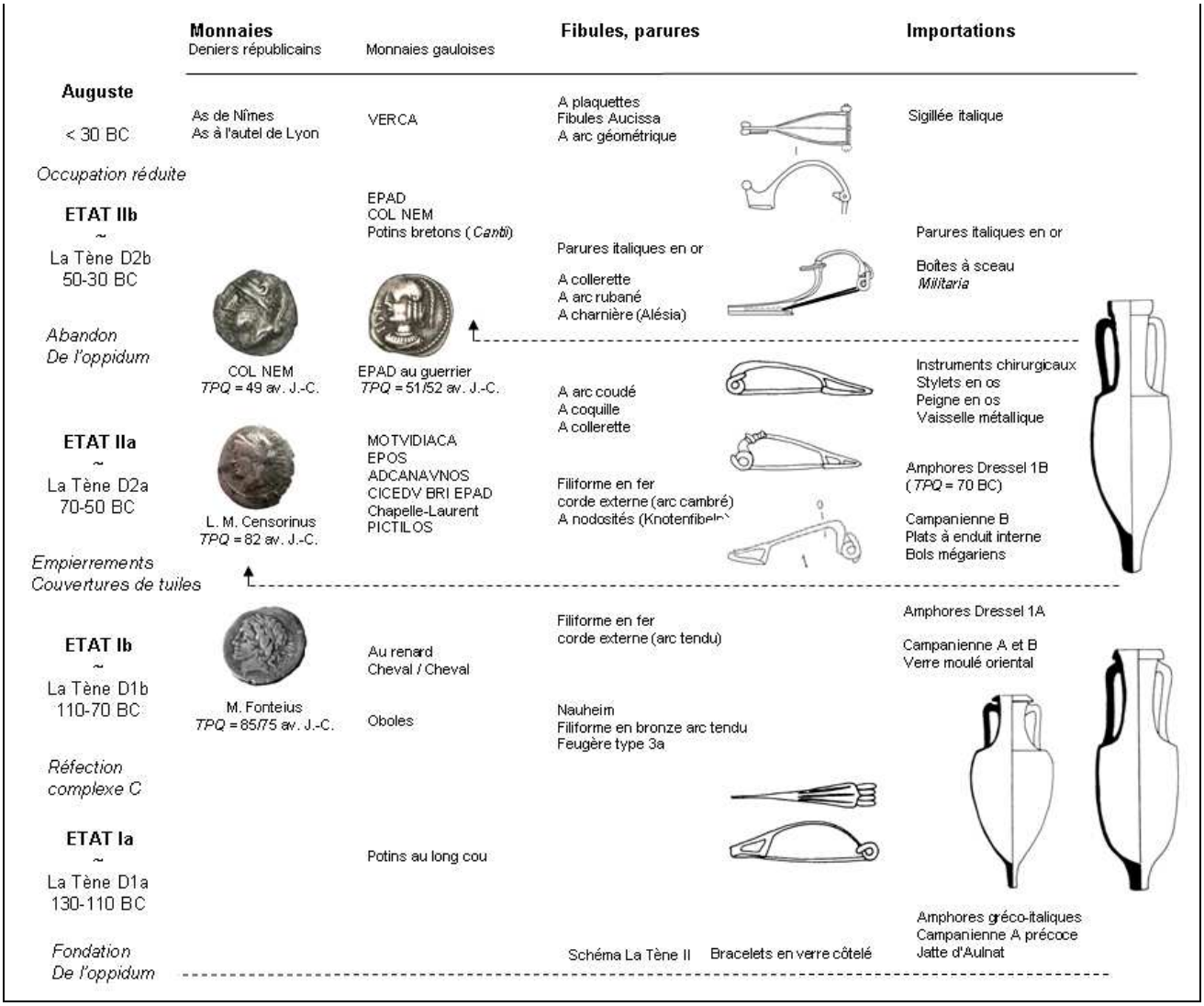

Fig. 74 — Proposition de phasage des vestiges d'après les étapes de construction et l'évolution des faciès mobiliers.

correspond à l'horizon « classique » de Corent, tel que défini sur la base des épandages recoupés par le sondage de 1992. Il s'en distingue néanmoins par l'absence totale, parmi les quantités considérables de mobilier issu des sols et des structures en creux de cet état, de bronzes frappés épigraphes et d'amphores Dressel 1B « classiques ».

Etat II — Etat empierré

Ce second état marque, comme on l'a vu au chapitre précédent, un profond remaniement architectural du quartier qui se traduit plus par un changement des modes de construction que par des modifications d'emprise ou d'orientation des bâtiments. Leur plan est repris quasiment à l'identique, ce qui laisse même envisager, dans certains cas (bâtiments C1-C4), la conservation de leur structure porteuse. Leurs sols, en revanche, sont entièrement réaménagés sous la forme de radiers empierrés qui tiennent à la fois lieu de fondation de sol et de renfort des poteaux porteurs, rendus nécessaires par la mise en place d'une lourde couverture de *tegulae* en terre-cuite, ainsi, peut-être, que d'un étage supérieur. Cette « modernisation » du bâti bénéficie principalement aux corps de bâtiments A et C, l'arasement important des autres secteurs du site ne permettant pas d'affirmer avec certitude qu'ils ont fait l'objet de réfection analogues. Le corps de bâtiments B, par contre, est entièrement arasé et démantelé, ses structures en creux remblayées, pour faire place à un espace de circulation non bâti, à l'exception de quelques structures légères sur poteaux.

Le mobilier relatif à cet horizon se distingue fondamentalement de celui de l'état précédent, par l'apparition de nouveaux fossiles directeurs caractéristiques de La Tène D2 de la chronologie rhénane, respectivement, aux horizons 7 et 8 du PCR auvergnat, datés entre les années 80/70 et 40/30 av. J.-C. : fibules filiformes en fer à corde externe et arc plus ou moins cambré, fibules en bronze d'importation et d'inspiration italique, à

ailettes naissantes, à coquille, à collerette, à bandeau rainuré ou à charnière (type Alésia), monnaies de bronze frappé épigraphes à légende EPOS, MOTVDIACA, CICEDV BRI EPAD, PICTILOS, proportion importante d'amphores Dressel 1B à haut bandeau et pied cylindrique massif (classe 4 de Guichard) et de Campaniennes B (Lamb. 1, pyxides, assiettes), faciès céramique également marqué par un fort recul de la céramique grossière, dont les formes sont plus « évoluées » (pots de stockage à lèvre nettement éversée), au profit de la céramique fine, au sein de laquelle prédominent les vases cuits en mode B, souvent décorés à la molette (vases à carène anguleuse haute, jattes à lèvre rentrante, rectiligne ou rainurée), associés à des assiettes apodes imitant les modèles à vernis rouge interne.

L'importance numérique de ces éléments, qui constituent plus de 40 % du faciès des monnaies et des fibules recueillies dans ce secteur du site, a longtemps été occultée par les phénomènes d'érosion et les activités agricoles qui ont affecté le plateau. Elle invalide définitivement l'hypothèse d'un abandon de l'*oppidum* dès les années 80-70 av. J.-C. Pour mieux cerner les limites chronologiques de cet horizon, il convient d'opérer une distinction entre les mobiliers retrouvés au sein des radiers, contemporains de cette phase de réfection, et ceux retrouvés à leur surface, consécutifs à leur d'utilisation.

Etat IIa — Le *terminus post quem* de ces aménagements est fourni par quelques objets insérés parmi les pierres du radier, dont la construction réutilise des éléments résiduels issus des niveaux d'occupation antérieurs, mêlés à quelques éléments contemporains de leur construction. Parmi les plus récents d'entre eux, on trouve notamment des fibules en fer à corde externe, de schéma La Tène D2, et des lèvres d'amphores Dressel 1B (lèvres à bandeau éversé, d'une hauteur supérieure à 5,5 cm), dont l'importation en Gaule n'est pas antérieure aux années 70 av. J.-C. Ce *terminus* est conforté par la présence d'un denier de M. Fonteius dans un niveau d'épandage corrélé, stratigraphiquement, à un remblai sous-jacent aux radiers empierrés de cet état ; frappé en 85 av. J.-C., son faciès d'usure indique qu'il a circulé plusieurs années avant d'être perdu ou déposé. Ces éléments convergent vers une date de réfection des bâtiments située à la charnière de La Tène D1b et D2a, au plus tôt entre 80-75 av. J.-C. Certains marqueurs de romanisation, comme le scalpel bimétallique ou la lampe en Campanienne B à perforation centrale (*Stocklampe*), issus des radiers du bâtiment A, les stylets et le peigne en os de l'espace D, se rattachent sans équivoque à cet horizon ; de même, probablement, que les premières monnaies en bronze frappé épigraphes à légende MOTVDIACA et EPOS.

Etat IIb — Les niveaux d'occupation qui recouvraient les empierrements ont été en grande partie emportés par les charrues, dont le passage répété a fortement entaillé la surface des pierres. Cet état est documenté par quelques objets préservés dans les irrégularités du sol et surtout, dans les épandages fouillés au sommet de la grande place excavée du complexe C. En partie similaire à celui utilisé pour la construction des radiers, il s'en distingue par la présence d'éléments plus récents : bronzes épigraphes tardifs, fibules à ailettes naissantes de type Almgren 65 (dont la paire d'exemplaires en or du bâtiment A), à collerette, disque médian et crochet fixe-corde, premières fibules à charnière ou à bandeau strié, majorité d'amphores Dressel 1B, mais aussi Pascual 1 ou Dressel 2-4 italiques, de Campaniennes B tardives associées à des importations et/ou imitations de plats à enduits rouge interne, cruches engobées à lèvre et anse striées. Cet horizon a notamment livré plusieurs pièces de type Chapelle-Laurent, CICEDV BRI EPAD ou EPAD « au guerrier », frappé à partir de 50/51 av. J.-C., des potins bretons de série O-P, daté des années 50-30 av. J.-C., associées à une série d'objets caractéristique des sites de siège de la Guerre des Gaules (Alésia, Uxellodunum, Gergovie) : fibules à charnière de type Alésia, boîtes à sceau en forme de bourse, pointe de flèche à barbelure, clous de chaussure (*caligae*) de gros module, utilisés par les légions romaines de la fin de la République.

Etat III — époque romaine

Malgré un net recul de l'occupation perceptible dans l'évolution régressive des mobiliers, le site de Corent continue à être fréquenté durant toute la période romaine. Les niveaux de sol et les abords des corps de bâtiments A et C1-C2 ont livré un nombre restreint de mobiliers datables de l'époque augustéenne : monnaies (as de Nîmes et à l'autel de Lyon), boîte à sceau quadrangulaire, attache de *balteus*, statuettes en terres blanches, céramiques sillées italiques ou de Gaule du Centre, amphores à huile et à saumures hispaniques de type Dressel 7-11 et Dressel 20. Une partie de ces mobiliers est liée à la proximité d'un bâtiment maçonné d'époque gallo-romaine dont l'angle a été recoupé en limite nord de la fouille. Associé à des niveaux de démolition datés entre le IIe et le IIIe siècles de notre ère, il semble n'entretenir aucun lien de continuité stratigraphique et fonctionnel avec les vestiges de la fin de La Tène. La présence de quelques mobiliers augustéens au sommet des radiers du corps de bâtiment C, dans la mesure où ils ne correspondent à des éléments erratiques déplacés par les labours, peut laisser à penser que ce dernier a perduré jusqu'au changement d'ère.

Plutôt que d'une véritable perduration de l'habitat, il semble plus approprié de parler d'une fréquentation épisodique, voire d'une réoccupation ponctuelle de certains secteurs, en relation avec la présence du sanctuaire : la fouille de ce dernier a montré qu'il est reconstruit en dur dans le courant de la seconde moitié

du Ier s. av. J.-C. et son activité se prolonge bien après le changement d'ère. Il est même l'objet d'une remonumentalisation à la fin du IIe ou au début du IIIe s. apr. J.-C. et reste fréquenté au moins jusqu'au début du IVe s. apr. J.-C. (rapport 2004). Dans ses abords immédiats ont été repérées des traces de bâtiments de construction peu élaborée, notamment dans la partie située contre la limite sud du chantier ouverte en 2005 (radier discontinu de galets, associé à quelques fosses).

L'exploration de la grande place mise en évidence le long de la façade orientale du sanctuaire a permis une découverte inattendue : une sépulture en coffre, formée de dalles de nature et d'origines diverses, a été aménagée à proximité de son angle sud-est. Cette tombe à inhumation semble postérieure au IIe s. apr. J.-C., au vu des rares indices céramiques recueillis dans la sépulture. Les perturbations observées dans la disposition des ossements et l'absence d'offrandes funéraires témoignent d'une intervention humaine postérieure à sa clôture, sans doute à l'occasion d'un pillage survenu à l'époque médiévale ou moderne. L'hypothèse d'une nécropole attenante au sanctuaire, peut-être liée à d'autres édifices cultuels et/ou à des habitats disséminés sur le plateau, ménage des pistes de recherche intéressantes qu'il conviendra d'explorer dans les années à venir.

Désaffection de l'*oppidum*

Les cinq faciès typologiques successifs qui viennent d'être esquissés permettent d'assigner à l'oppidum de Corent une séquence d'occupation relativement longue comprise, pour la fin de l'âge du Fer, entre la fin du troisième quart du IIe s. av. J.-C. (La Tène D1a) et le milieu du siècle suivant (La Tène D2b). De la fondation de l'oppidum à la conquête romaine, marquée par l'irruption de mobiliers véhiculés par les légions tardo-républicaines (*militaria*, boites à sceau et parures à caractère militaire), elle ne trahit aucune rupture significative ou infléchissement. La date charnière de 80-70 av. J.-C., censée marquer un déclin et un abandon rapide de l'*oppidum* au profit des *oppida* de Gondole et Gergovie, correspond bien au contraire à une phase de réaménagement et de monumentalisation du quartier, qui reste occupé pendant plusieurs décennies après cette date.

Ce n'est qu'à partir du milieu du Ier siècle que se perçoivent les premiers signes d'une désaffection de l'oppidum. Ils se manifestent par une condamnation de certaines structures, suivie d'un net recul des quantités de mobiliers liés à l'occupation humaine. Un *terminus* fiable réside dans le remblaiement volontaire de deux structures occupant une place importante dans l'économie du quartier, la citerne parementée du bâtiment F et la grande cave du bâtiment C5. Le mobilier retrouvé dans leur remplissage et les recollages opérés à différents niveaux montre que leur comblement a été effectué de main d'homme, dans un laps de temps très court. Leur condamnation n'est suivie d'aucun réaménagement visible. Elle s'assortit, en outre de dépôts volontaires à caractère rituel ou propitiatoire. La base de la citerne a livré un petit « trésor monétaire » d'une dizaine de monnaies en argent et en bronze. Sa composition particulière rappelle la dizaine de pièces à légende EPAD dispersées, au cœur du sanctuaire, parmi les niveaux de démantèlement de l'enclos A. (Poux et al. 2002) : la datation de ce petit « trésor » monétaire composé pièces à légende ADCANAVNOS et PICTILOS, deux monnayages bien représentés au sein des collection monétaires d'Alésia, est étroitement centrée sur les années 50 av. J.-C. La nature des mobiliers déposés ou entraînés dans le comblement de la cave (monnaies à légende EPOS, ADCANAVNOS et EPAD au guerrier, amphores Dressel 1B complètes, poids en plomb, possible élément de mors italique en bronze) confère au même horizon.

L'occupation du quartier accuse, au-delà de cette date, une nette régression qui se traduit par une chute drastique des pourcentages de mobilier. Les fossiles directeurs représentatifs du troisième quart du Ier s. av. J.-C. (fin de La Tène D2b), comme les fibules à charnière, à disque médian et crochet fixe-corde, les monnaies de type EPAD au guerrier, les premières émissions de Nîmes à légende NEM COL ou au crocodile, sont attestés dans certains secteurs, en particulier dans la dépression de l'espace D et à la surface des bâtiments C1 et C2 : mais leur part cumulée représente moins du vingtième de celle calculée pour chaque état précédent. Cette évolution s'accompagne également d'un tarissement des apports détritiques de faune et de céramique, qui reste à quantifier sur une base statistique. S'il ne signifie pas un abandon total des bâtiments, dont certains continueront à être fréquentés jusqu'à la fin de la période romaine (voir *infra*), cet écart traduit une baisse démographique qui peut être imputée au départ ou à la disparition d'une majorité de leurs occupants.

Le rythme de ces événements peut être précisé, au vu de la nature des niveaux qui leur sont contemporains et des objets qu'ils ont livrés. Les sols conservés du complexe C, comme de la plupart des bâtiments environnants, recelaient un nombre inhabituel d'objets entiers en fer, en bronze, en os, en verre ou en métaux précieux, dont l'état de conservation tranche nettement avec l'aspect fragmentaire et lacunaire du matériel généralement retrouvé en contexte d'habitat : fibules, bracelets, pièces d'armement, outils, ustensiles de toilette, d'écriture et de chirurgie, retrouvés quasiment intacts et à hauteur de plusieurs exemplaires... Leur présence peut s'expliquer, dans certains cas, par des conditions de dépôt particulières,

d'ordre rituel. Mais cette explication ne saurait s'appliquer à l'ensemble des mobiliers domestiques et artisanaux disséminés à la surface du site. Les épandages de mobilier qui occupent la grande place centrale du complexe C, qui s'étendent sur plus de 300 m^2, constituent la dernière décharge détritique d'un espace dont on peut supposer qu'il faisait auparavant l'objet de nettoyages et de curages réguliers. On sait, de par les études notamment menées en milieu rural, que tout objet dépassant une certaine taille était systématiquement récupéré pour être réutilisé ou reconverti en matière première pour la fabrication de nouveaux artefacts. Ce « seuil de récupérabilité » s'applique à une majorité d'objets métalliques retrouvés dans le quartier : même usagés ou détériorés, leur abandon définitif est inconcevable dans le cadre de communautés agricoles et artisanales parcimonieuses, peu enclines au gaspillage des ressources. Celui d'une paire de fibules en or intactes, de la lunule en or et des deux fibules en argent, l'est encore moins.

L'hypothèse d'un abandon précipité de l'oppidum peut donc être avancée, qui soulève de nombreuses interrogations d'ordre historique. L'éventualité d'une catastrophe d'origine naturelle ou humaine, de type incendie, épidémie ou tremblement de terre, ne trouve aucune confirmation dans les données archéologiques. Celle d'un déplacement de populations lié aux événements politiques et guerriers qui affectent le territoire arverne au milieu du Ier s. av. J.-C. apparaît plus plausible compte tenu de la datation des mobiliers qui marquent cet abandon : les années 50 av. J.-C. coïncident avec la guerre des Gaules et les luttes fratricides qui précèdent l'insurrection de 52 av. J.-C., puis la bataille de Gergovie, menée quelques kilomètres de là par un chef arverne en opposition ouverte avec les autorités en place et sa propre famille, dont le père a été exécuté pour avoir tenté de rétablir la royauté. Sa capitulation et sa capture devant Alésia n'ont pu qu'entraîner, dans un territoire déjà marqué par la disparition de milliers d'hommes valides, de nouveaux bouleversements sur lesquels les sources écrites restent muettes : renversement des classes dirigeantes, représailles militaires, proscriptions politiques, confiscations et redistributions de terres et de biens et réorganisation territoriale, préalable à la fondation d'une nouvelle capitale à Augustonemetum. La conjonction de ces événements suffit largement, en soi, à expliquer l'abandon d'un site identifié à l'un des centres majeurs de la vie politique et religieuse de la Cité arverne.

La question du chef-lieu

La réponse à toutes ces questions est évidemment indissociable du problème posé par la relation chronologique, géographique et fonctionnelle qui unit le site de Corent aux deux autres *oppida* du bassin clermontois. Les fouilles menées parallèlement à Gondole (Y. Deberge) et à La Roche Blanche (Th. Pertlwieser, M. Garcia) ont livré bien des surprises, qui viennent enrichir notre vision du territoire arverne à la fin de l'âge du Fer. Ces recherches simultanées offrent matière à d'utiles comparaisons entre ces trois sites éloignés d'à peine 7 km. Longtemps considérés comme des entités distinctes et successives, ils s'avèrent unis par un lien de contemporanéité, qui soulève un problème de hiérarchisation. La question ne se pose évidemment pas en termes d'intérêt scientifique ni de légitimité historique, mais de définition de leurs rôles politiques et économiques respectifs, au sein d'un ensemble politique bien documenté par les sources écrites contemporaines de la conquête romaine.

Dès le 19e s. av. J.-C., le site de Corent se distingue des autres gisements du bassin clermontois par sa richesse et l'ampleur de sa séquence chronologique : les milliers de pièces de monnaies et d'objets métalliques recueillis à sa surface, caractéristiques de toutes les phases de l'âge du Fer, lui confèrent une primauté numérique confirmée par les fouilles récentes, qui livrent à chaque campagne entre deux et seize tonnes de mobiliers divers et variés (fig. 83, 84). Vraisemblablement enceint d'un rempart limité à son seul versant accessible, qui reste cependant à mettre en évidence, l'oppidum présente des vestiges d'occupation qui s'étendent sur plus de cinquante hectares. Siège d'un lieu de culte majeur, lieu de représentation dynastique des principaux chefs arvernes de la fin du IIe et du début du Ier s. av. J.-C., il est doté d'aménagements publics dignes de ceux reconnus sur les grands chefs-lieux du territoire éduen, trévire, suession ou boïen (Fichtl 2005). La monumentalité du sanctuaire, le nombre et la qualité des objets découverts dans son enceinte, restent sans équivalent à l'échelle du territoire arverne. Ce dernier est connecté à une vaste place publique, elle-même bordée d'un grand complexe à caractère artisanal et commercial qui constituent, dans leur globalité, une sorte de « proto-forum » identique à celui mis en évidence sous le forum romain d'Alésia, capitale des Mandubiens. Les demeures édifiées à sa périphérie se distinguent, elles aussi, par leurs dimensions et leur richesse exceptionnelles, qui surpassent de très loin celles des habitats les plus prestigieux identifiés sur les agglomérations et établissements ruraux de haute comme de basse Auvergne.

Ce jugement pourrait être étendu aux vestiges antérieurs à la période laténienne, reconnus sur toute la surface du chantier et fouillés sous la direction de P.-Y. Milcent, de l'Université de Toulouse-Le Mirail. Les trois dernières campagnes confirment l'extension importante des habitats du premier âge du Fer fouillés sous le sanctuaire (fouille J. Gasc). Ils succèdent à une longue séquence d'occupation de l'âge du Bronze ancien, moyen et final, qui livre une abondante collection de mobiliers métalliques associés à des structures

fugaces (foyers, trous de poteau) dont la nature ne peut être précisée en l'état actuel des recherches. L'abondance et la qualité exceptionnelles des objets recueillis, qui comprennent aussi bien des pièces d'armement (fragments d'épée, de lance et pointes de flèche en bronze) que des parures de prestige (garnitures de ceinture, armilles) ou de l'*instrumentum* à forte connotation sociale (couteaux, alènes, haches, burins et autres outils) ne trouvent pas davantage de comparaisons à l'échelle régionale et suprarégionale — à l'exception, peut-être, du gisement de Fort-Harrouard. La même observation pourrait s'appliquer aux séquences antérieures du Néolithique moyen et final, liées à l'existence d'un habitat dont d'étendue et le statut particulier sont soulignés par quelque deux cent haches polies recueillies en prospection dans la partie basse du plateau. Malgré la solution de continuité qui sépare ces vestiges de l'oppidum de la fin de l'âge du Fer, ils désignent le plateau comme un site privilégié, dès la plus haute époque, pour sa position stratégique en surplomb du cours de l'Allier.

Par rapport aux autres *oppida* contemporains, qui ont fait l'objet de fouilles tout aussi, voire plus extensives, le site de Corent se distingue par un important écart statistique illustré par le diagramme de la fig. 83, qui se creuse au fil des fouilles. Par la quantité et la qualité de ses vestiges comme de son mobilier, il concentre à lui seul tous les critères objectifs propres à lui conférer le rang de capitale régionale (Fichtl 2005). Statut qui lui a d'ailleurs été reconnu dès les années 1990, suite aux recherches menées par J . Collis et V. Guichard, mais pour une courte période située à la charnière des IIe et du Ier s. av. J.-C. (Guichard *et alii* 1994).

Or, rien ne semble indiquer que ce statut ait pu changer avant la conquête romaine. Les travaux de réhabilitation et d'embellissement dont bénéficient, dans les années 80-70 av. J.-C., ses principaux monuments et habitats privés, attestent au contraire du développement ininterrompu de l'*oppidum* jusqu'au milieu du Ier s. av. J.-C. A propos des luttes de pouvoir qui opposent Vercingétorix à ses pairs, César précise que la capitale des Arvernes vivait sous la coupe d'un parti « pro-romain » qui semble très bien représenté dans les corps de bâtiments aristocratiques fouillés dans la partie ouest du chantier : le mode d'existence de leurs occupants se caractérise encore, à l'époque de la conquête, par des objets exceptionnels, dont la préciosité et l'exotisme surpassent ceux des biens de prestige déposés dans les sépultures gauloises les plus riches du territoire biturige ou trévire. Des parures importées comme les fibules ou la lunule en or massif, connues à un ou deux exemplaires seulement à l'échelle du monde celtique, ne pouvaient appartenir qu'aux plus hauts personnages de la société arverne : les premières sont mentionnées parmi les présents diplomatiques offerts aux princes et rois barbares alliés de Rome, dont le règne s'étendait sur des peuples entiers (Poux et al. 2007).

L'identification de l'*oppidum* de Corent au principal chef-lieu du peuple arverne avant la guerre des Gaules repose sur un faisceau d'arguments archéologiques qui se renforcent de campagne en campagne. Le nom antique de ce chef-lieu, tel qu'on pourrait le déduire des sources écrites — de la Nemossos de Strabon à la Gergovie césarienne — relève d'un débat qui ne peut être tranché à l'heure actuelle, faute de témoignages épigraphiques explicites.

Ce constat ne résout que partiellement le problème du rapport chronologique et fonctionnel qu'il entretient avec les *oppida* voisins de Gondole et de La Roche Blanche. Reculée dans les années 130-120 av. J.-C., sa séquence d'occupation succède directement à l'abandon des sites de plaine de Clermont-Ferrand et se prolonge au moins jusqu'au milieu du siècle suivant. Au vu des données actuelles, elle recouvre largement les deux autres séquences, telles que définies par les systèmes chronologiques en vigueur. Ce qui ne laisse guère qu'une seule alternative : soit les trois séquences partagent une longue période de chevauchement, couvrant le second tiers du Ier siècle ; soit elles se succèdent de manière continue, auquel cas leur chronologie devra obligatoirement être décalée vers le bas. A supposer, en effet, que l'abandon de l'oppidum de Corent constitue toujours un point d'ancrage pour la fondation de celui de Gergovie, ce *terminus* se place au plus tôt dans les années 50 av. J.-C. Les faciès de fibules et de monnaies propres aux deux sites (fig. 81-82), corrélés à l'évolution interne esquissée plus haut, confirment qu'il ne se situe pas vers 80/70 avant notre ère, mais au moins une génération plus tard. Les mobiliers les plus anciens découverts à Gergovie, attribués à La Tène D2a par opposition aux fossiles directeurs les plus récents attestés à Corent, devront être réexaminés à la lumière de ces acquis. Et quand bien même de nouvelles trouvailles permettraient un jour de faire remonter ce *terminus*, elles ne feraient que reposer ce problème en d'autres termes : celui de la cohabitation des deux gisements dans le second tiers du Ier s. av. J.-C., problème accentué par les fouilles récentes menées par Y. Deberge devant l'*oppidum* de Gondole, dont l'occupation semble devoir être remontée jusqu'aux années 70/60 av. J.-C.

La coexistence de ces trois *oppida* dans un espace aussi restreint suscite bien des hypothèses — pôles successifs, concurrents ou complémentaires, constitutifs d'une seule et même agglomération — , qu'il n'y a pas lieu de développer ici. Elles feront l'objet d'une publication de synthèse articulée autour des fouilles récentes de l'*oppidum* et des derniers acquis de la recherche régionale, dont la parution est programmée pour la fin de l'année 2008.

Fig. 75 — Plan synthétique du centre de l'oppidum à l'état Ia (130/120 - 110/100 av. J.-C.)

Fig. 76 – Plan synthétique du centre de l'oppidum à l'état Ib (110/100 - 80/75 av. J.-C.)

Fig. 77 — Plan synthétique du centre de l'oppidum à l'état II (80/75 - 50/40 av. J.-C.)

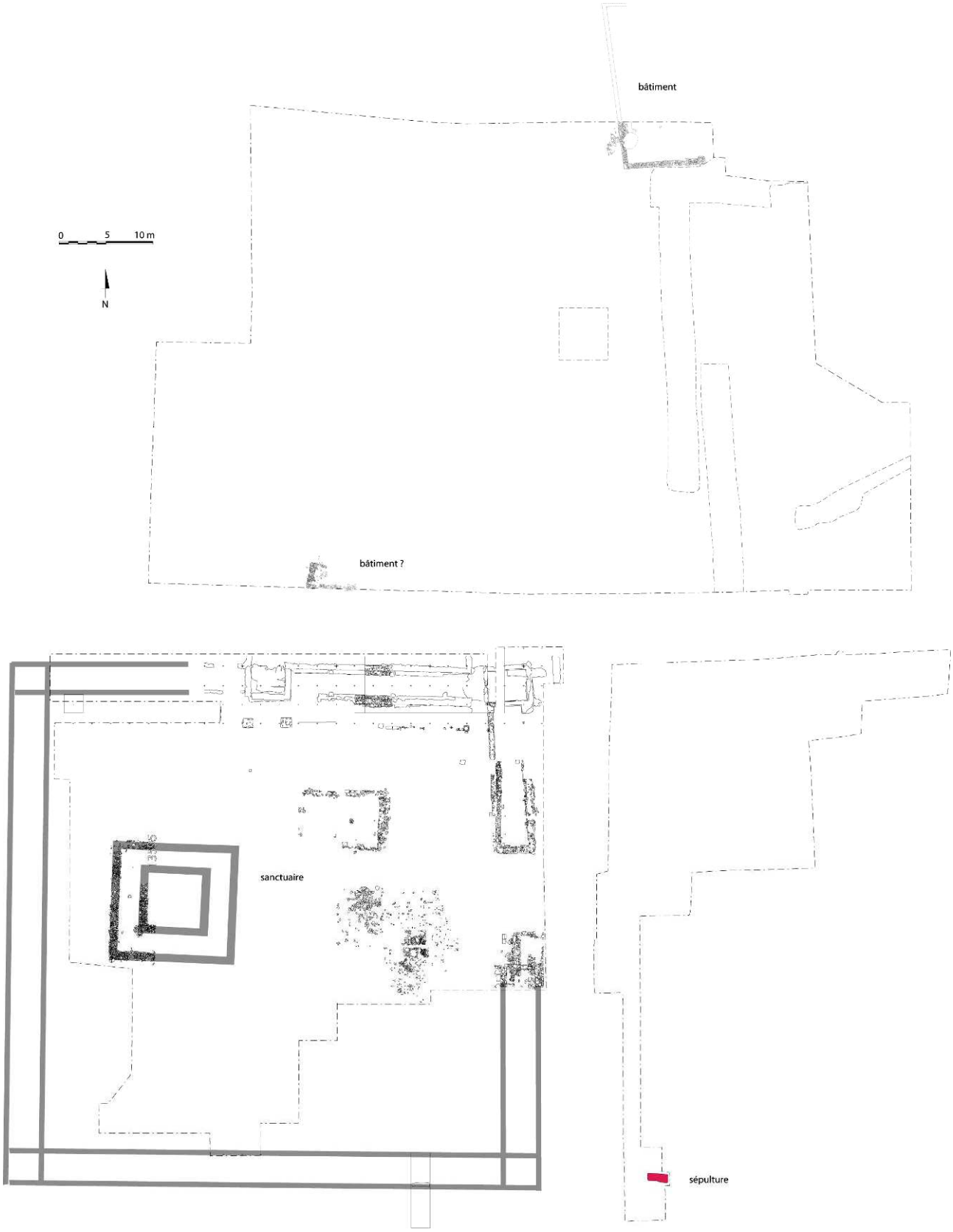

Fig. 78 – Plan synthétique des vestiges romains (1er s. av. J.-C. - 4e s. apr. J.-C.)

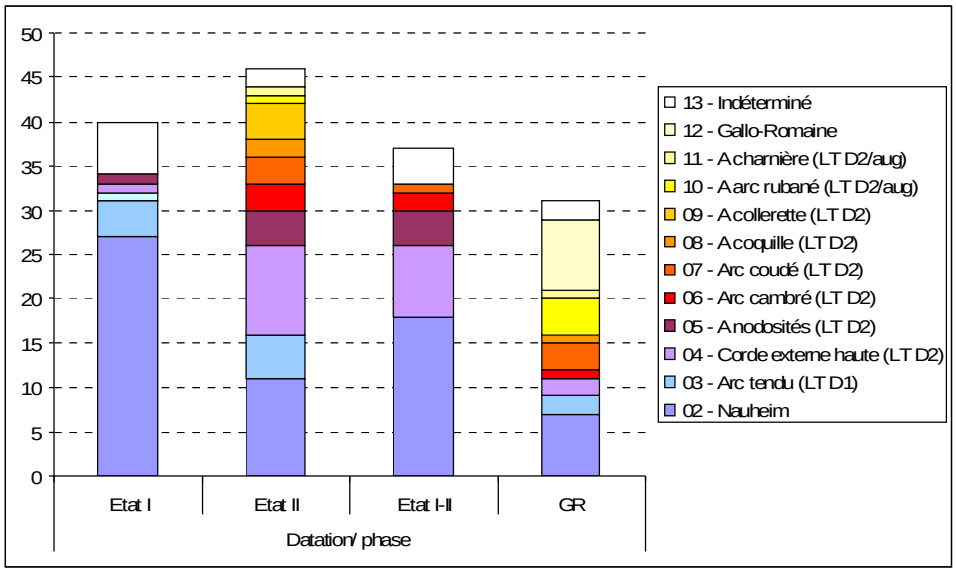

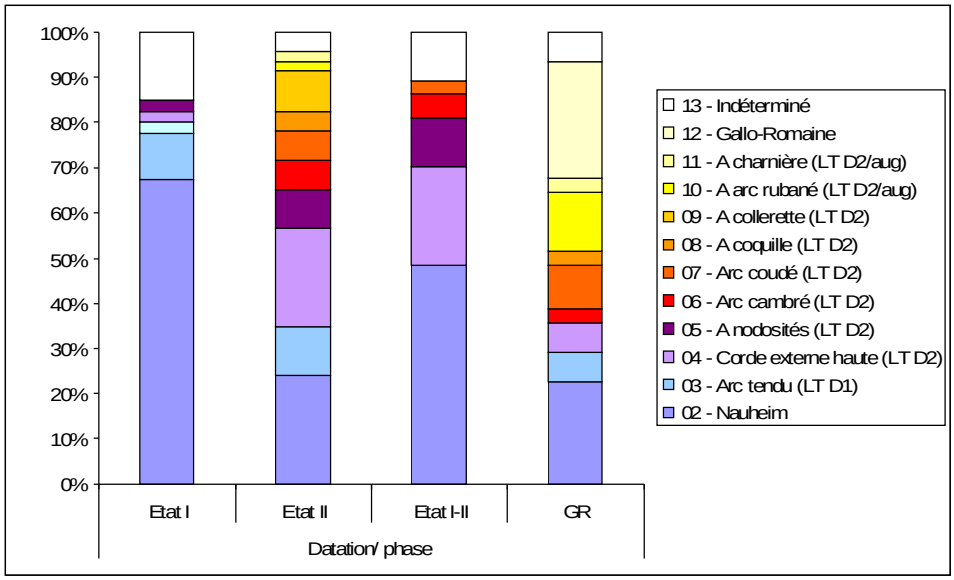

Type	Etat I	Etat II	Etat I-II	GR	Total
02 - Nauheim	28	11	18	7	63
03 - Arc tendu (LT D1)	4	5		2	11
04 - Corde externe haute (LT D2)	1	10	8	2	21
05 - A nodosités (LT D2)	1	4	4		9
06 - Arc cambré (LT D2)		3	2	1	6
07 - Arc coudé (LT D2)		3	1	3	7
08 - A coquille (LT D2)		2		1	3
09 - A collerette (LT D2)		4			4
10 - A arc rubané (LT D2/aug)		1		4	5
11 - A charnière (LT D2/aug)		1		1	2
12 - Gallo-Romaine				8	8
13 - Indéterminé	6	2	4	2	14
Total	39	46	37	31	154

Fig. 79 – Sériation des types de fibules découverts entre 2005 et 2007 (hors sanctuaire).

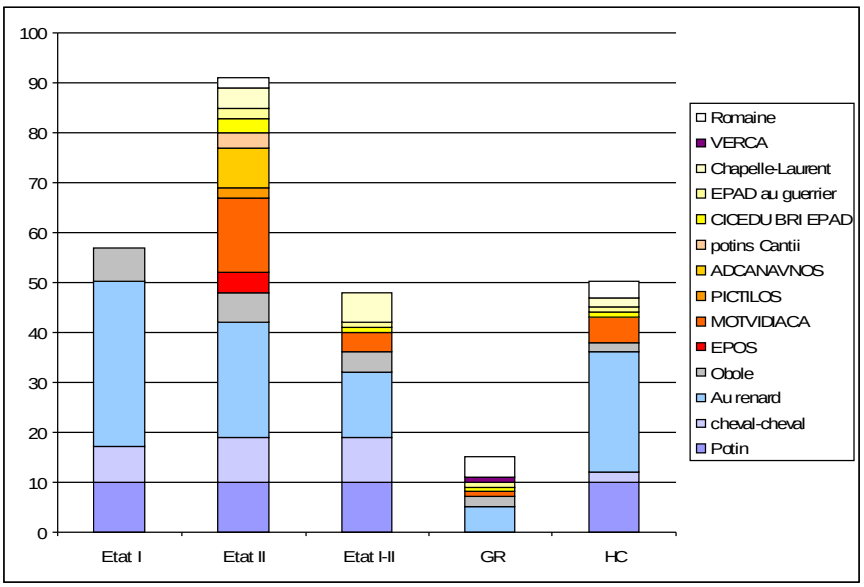

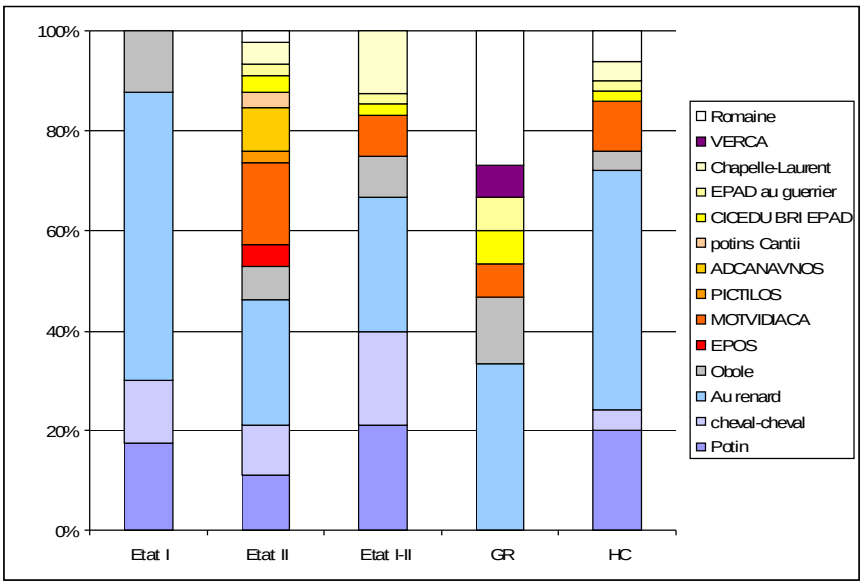

Type	Etat I	Etat II	Etat I-II	GR	HC	TOTAUX
Potin	11	10	10		10	40
cheval-cheval	8	9	9		2	27
Au renard	34	23	13	5	24	98
Obole	7	6	4	2	2	21
EPOS		4				4
MOTVIDIACA		15	4	1	5	25
PICTILOS		2				
ADCANAVNOS		8				8
potins Cantii		3				3
CICEDU BRI EPAD		3	1	1	1	6
EPAD au guerrier		2		2	1	5
Chapelle-Laurent		4	6		2	12
VERCA				1		
Romaine		2		4	3	7
						259

Fig. 80 — Sériation des types monétaires découverts entre 2005 et 2007 (hors sanctuaire).

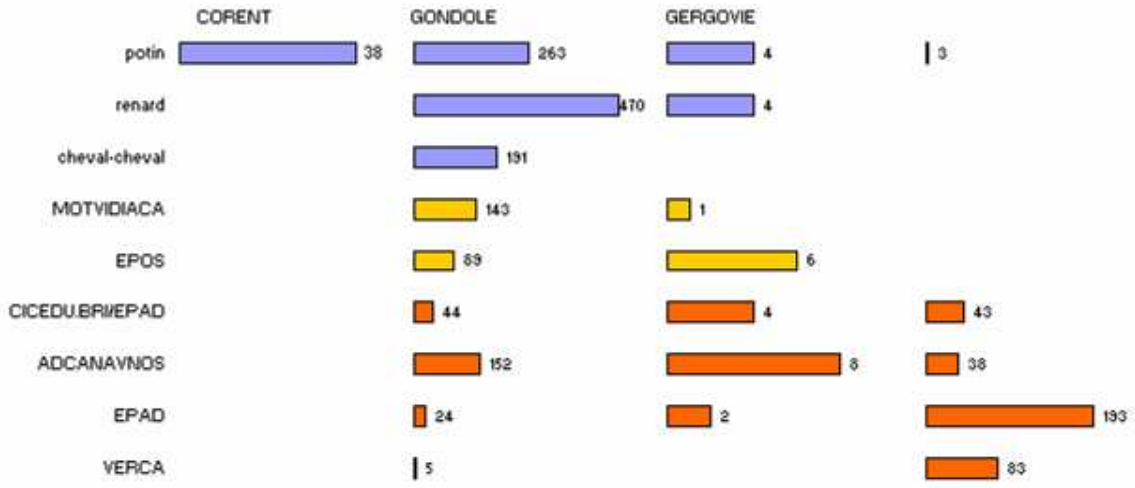

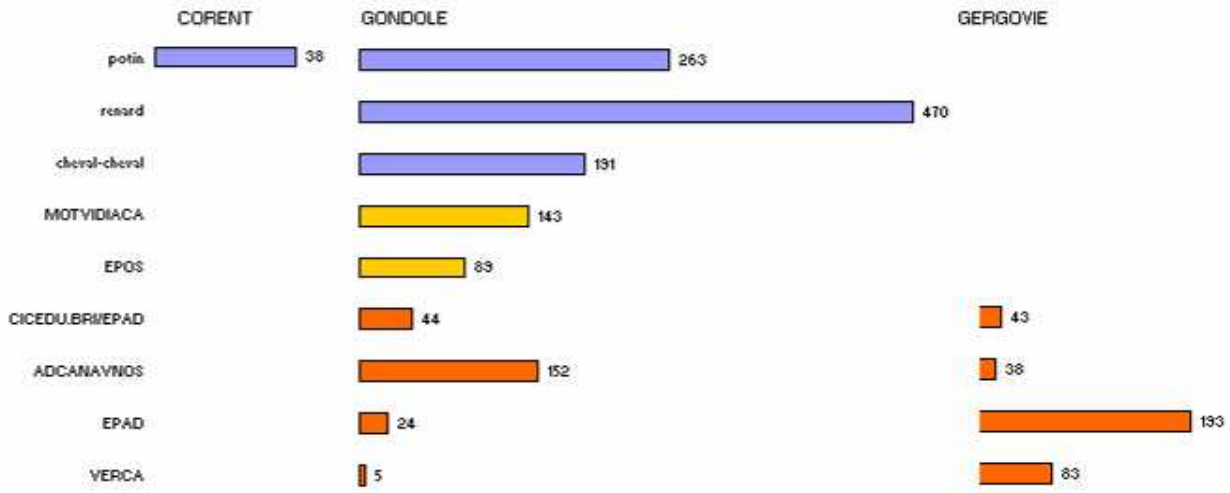

	Aulnat	Corent	Gondole	Gergovie	TOTAL
potin	38	263	4	3	308
renard		470	4		474
cheval-cheval		191			191
MOTVIDIACA		143	1		144
EPOS		89	6		95
CICEDU.BRI/EPAD		44	4	43	91
ADCANAVNOS		152	8	38	198
EPAD		24	2	193	219
VERCA		5		83	88
	38	1381	29	360	1808

Fig. 81 — Comparaison des faciès monétaires d'Aulnat, Corent, Gondole et Gergovie-La Roche Blanche.

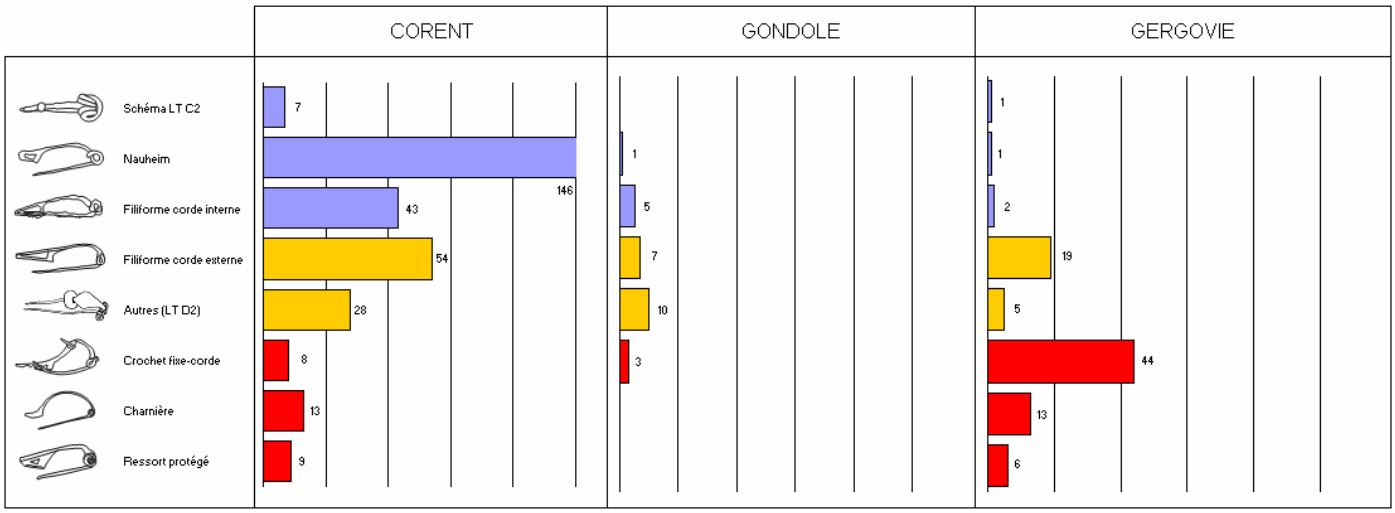

CORENT

	Découvertes anciennes et prospections	Sondages 1992-1993	Fouilles 2001-2004	Fouilles 2005-2007	TOTAL
Schéma Tène moyenne	2		5	1	**8**
Nauheim	27	14	54	63	**158**
Filiforme corde interne	10	2	24	11	**47**
Filiforme corde externe	6	3	35	21	**65**
A collerette, à arc coudé, à nodosités			7	29	**36**
A crochet fixe-corde	4		3	3	**10**
A charnière	9		2	2	**13**
A ressort protégé	5		2	4	**11**
	63	19	132	133	**347**

GONDOLE

	Fouilles 2005-2006	TOTAL
7		
205	1	**1**
	5	**5**
	7	**7**
	10	**10**
101	3	**3**
24		
	26	**26**

GERGOVIE

	Découvertes anciennes et prospections	Chemin de Sainte-Croix	TOTAL
	1		**1**
	1		**1**
	2		**2**
	11	8	**19**
	5		**5**
	34	10	**44**
	13		**13**
	6		**6**
	73	18	**91**

Fig. 82 — Comparaison des faciès de fibules de Corent, Gondole et Gergovie-La Roche Blanche.

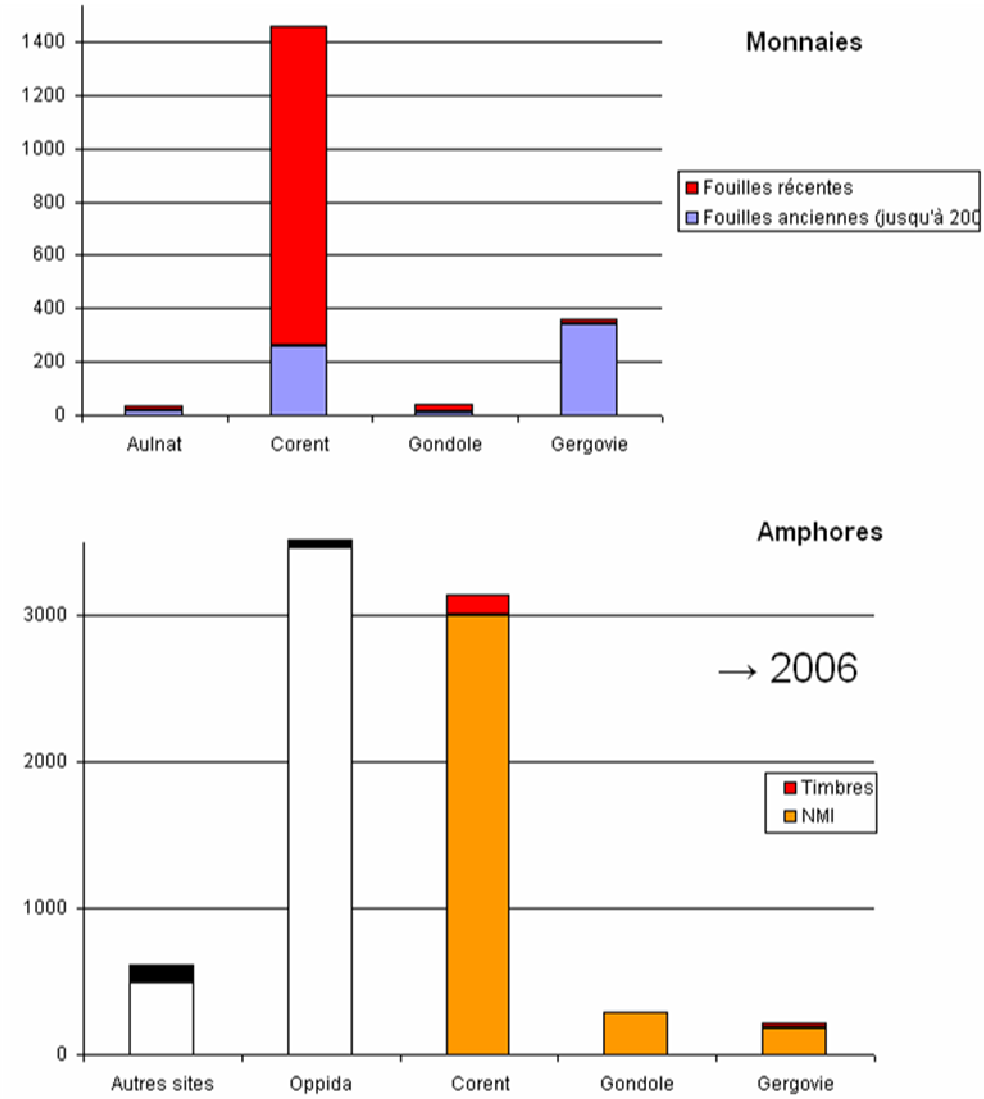

Fig. 83 — Quantités comparées de mobilier recueilli sur les oppida de Corent, Gondole, Gergovie et les autres sites du bassin clermontois.

Objectifs 2008 - 2010

Un nouveau programme triannuel : Corent « cœur d'*oppidum* »

Les premiers éléments de synthèse exposés dans les pages qui précèdent laissent en suspens de nombreuses questions, qui justifient à elles seules une exploration plus poussée de ce secteur privilégié de l'*oppidum*. La configuration du terrain et l'état de conservation des vestiges offrent, en effet, l'opportunité unique d'appréhender dans sa globalité un centre urbain d'époque gauloise, dans des conditions rarement réunies sur les autres sites d'*oppida* actuellement fouillés en France et en Europe. La mise en œuvre d'un nouveau programme de fouille pluriannuel, intitulé « Corent, cœur d'*oppidum* », permettra d'élargir la fenêtre d'exploration ouverte depuis 2005, afin de mieux cerner l'organisation de ce centre-ville et les liens d'interaction qui unissent ses espaces publics aux habitats environnants.

L'échelle des vestiges entrevue cette année, articulés autour de grands espaces de circulation qui semblent s'étendre sur plusieurs milliers de mètres carré, implique un changement de stratégie qui s'opérera en trois temps.

L'année 2008 poursuivra trois objectifs :

- La fenêtre d'exploration sera élargie au-delà de la limite nord du chantier ouvert en 2006-2007, d'une part, afin de mieux caractériser les vestiges de l'espace D, de circonscrire leur emprise, de cerner la nature des activités qu'ils abritaient (cultuelles et/ou profanes, domestiques, artisanales), de préciser leur relation avec le bâtiment romain attenant, dont les murs semblent se poursuivre, à en juger d'après les clichés aériens, sur une vingtaine de mètres plus au nord.
  Surface de fouille projetée : environ 15 X 20 m (max. 300 m^2)
  Responsable : Matthieu Demierre
- Les quartiers d'habitation situés à l'est du complexe C, dont une infime fraction a été dégagée cette année, seront fouillés de manière plus extensive, afin de mieux appréhender le contexte et la fonction de la grande cave et de la citerne mises au jour à la limite orientale du chantier, d'établir les points de similitude et de différence avec les corps de bâtiments A et B reconnus de l'autre côté du complexe ; ce secteur devrait également permettre de reconnaître la limite septentrionale de la grande place découverte cette année à l'est du sanctuaire, qui semble se poursuivre en direction du nord-est au-delà du chemin.
  Surface de fouille projetée : environ 40 X 10 à 20 m (max. 400 m^2)
  Responsable : Audrey Pranyies
- L'ouverture d'une troisième fenêtre de fouille située beaucoup plus au nord, visera à identifier et caractériser une probable sépulture tumulaire attribuée à l'âge du Bronze ou au premier âge du Fer (voir *infra*). Elle sera précédée d'une fouille des niveaux laténiens, qui permettront de reconnaître la nature des vestiges présents dans ce secteur et d'évaluer leur état de conservation.
  Surface de fouille projetée : environ 15 X 15 m (200 m^2)
  Responsables : Pierre-Yves Milcent, Elodie Germain, Jules Ramona

En 2009 et en 2010, les investigations devraient se porter au sud du chemin, dans le secteur de la grande place, dont elles s'attacheront à préciser l'étendue, l'orientation et les limites. Afin d'identifier une éventuelle reprise des quartiers d'habitation et d'artisanat au-delà de ses bordures méridionale et orientale, deux grandes tranchées exploratoires d'une centaine de mètres de long pour cinq mètres de large seront pratiquées perpendiculairement à son axe supposé. La mise en évidence de vestiges bien conservés donnera lieu, le cas échéant, à l'ouverture d'une extension de 20 X 20 m (400 m^2.), qui sera fouillée manuellement jusqu'au terrain naturel.

La nouvelle stratégie d'exploration adoptée, par grandes tranchées de sondage, permettra d'orienter d'éventuels programmes de fouille ultérieurs. Comme précédemment, ses objectifs sont susceptible d'évoluer en fonction des vestiges rencontrés.

Cette extension du champ d'investigations ne pourra se faire sans une réduction des fenêtres d'exploration. Le quartier qui jouxte le sanctuaire au nord du chemin, exploré depuis deux ans, s'est distingué par l'ampleur et la richesse des structures rencontrées. Il s'est rapidement avéré que ces dernières ne pouvaient être appréhendées qu'à une très large échelle, supérieure à 2000 m^2. Si elle a largement porté ses fruits, cette approche induit un net accroissement des surfaces et du temps de fouille. Elle pose, en particulier, des problèmes de gestion des quantités exponentielles de mobilier présentes dans ce secteur, parfaitement

illustrés par le diagramme de la fig. 84 : leur poids, qui oscillait jusqu'à 2005 entre une à deux tonnes de céramique et de faune par campagne de fouille, est passé en 2006 à huit tonnes, pour culminer en 2007 à plus de 16 tonnes ! Soit une augmentation, en seulement deux ans, de plus de 800 % du volume d'objets à laver, conditionner et inventorier. Cet accroissement est compensé par les progrès accomplis dans la gestion et la supervision de la chaîne opératoire de traitement du mobilier, qui a permis de l'absorber sans retard significatif, de même que par la possibilité de réaliser son étude dans le cadre de mémoires universitaires.

De 1500 à 2000 m^2 pour les années 2006 et 2007, fouillés en deux à trois mois pleins, la surface de fouille manuelle sera limitée dès 2008 à 700-1000 m^2, pour une durée de campagne qui ne devrait pas excéder un mois et demi. Ramenés au niveau de ceux de 2001 à 2005, ces objectifs de fouille permettront une exploration des quartiers de l'*oppidum* tout aussi efficiente, mais davantage étalée dans la durée. Le souci d'inscrire ce projet de recherches dans le long terme, sans épuiser ses forces et ses moyens dans la gestion de la documentation et du mobilier, tout en maintenant un rythme continu dans la publication de ses résultats.

Projet de fouille d'un enclos funéraire pré-laténien

P.-Y. Milcent

Un enclos circulaire d'environ une vingtaine de mètres de diamètre a été repéré en vue aérienne il y a quelques années au nord de l'aire fouillée en 2006-2007 (parcelle ZI 18 du cadastre de Veyre-Monton). La distance qui sépare cette structure de la limite du secteur nord projeté pour 2008 est d'environ 70 m.

L'enclos présente un grand intérêt pour la connaissance des modes d'occupation du plateau de Corent dans la mesure où il pourrait correspondre aux vestiges arasés d'un monument funéraire de l'âge du Bronze ou du 1er âge du Fer. L'hypothèse repose sur la comparaison avec des enclos tumulaires bien connus en Basse Auvergne (*cf*. par exemple le tumulus à enclos circulaire du Bronze final IIIb de Champ Lamet à Pont du Château : Blaizot, Milcent et coll. 2002), mais aussi sur quelques indices : Terrisse (1942, p. 110-111) décrit des amoncellement de pierres dans la partie centrale du plateau dont certains pourraient correspondre à des tumulus ; mention est donnée d'une épée hallstattienne en bronze trouvée intacte dans la partie nord-est du plateau et qui provient très vraisemblablement d'une tombe de guerrier du VIIe s. av. J.-C. (Mathieu, 1856, p. 251 ; Milcent 2004, t.2).

L'enjeu de la fouille consisterait d'une part à vérifier l'hypothèse de la fonction funéraire de l'enclos circulaire et à caractériser son aménagement ainsi que sa datation. Il s'agirait d'autre part de reconnaître, le cas échéant, de quelle manière l'urbanisme laténien tient compte ou non du monument : cette dernière problématique n'est pas des moindres puisque plusieurs sites (Acy-Romance, Paule…) attestent que des tertres funéraires de l'âge du Bronze et du premier âge du Fer purent jouer un rôle important, sinon fondateur, dans la genèse de grands établissements à la fin de l'époque de La Tène.

Concrètement, l'opération se déroulerait sur 2 ou 3 ans. Nous envisageons l'an prochain le décapage et la fouille d'environ un tiers de la surface occupée par l'enclos, soit 150-200 m^2. L'opération associerait étroitement un responsable de la fouille des niveaux laténiens et antiques (l'essentiel de l'intervention se déroulerait en juillet) et un responsable des niveaux antérieurs (intervention de Pierre-Yves Milcent en août).

Une doctorante en anthropologie funéraire, Elodie Germain, a été sollicitée pour participer à la fouille de l'enclos et des reste humains susceptibles d'être rencontres au sein de l'habitat laténien.

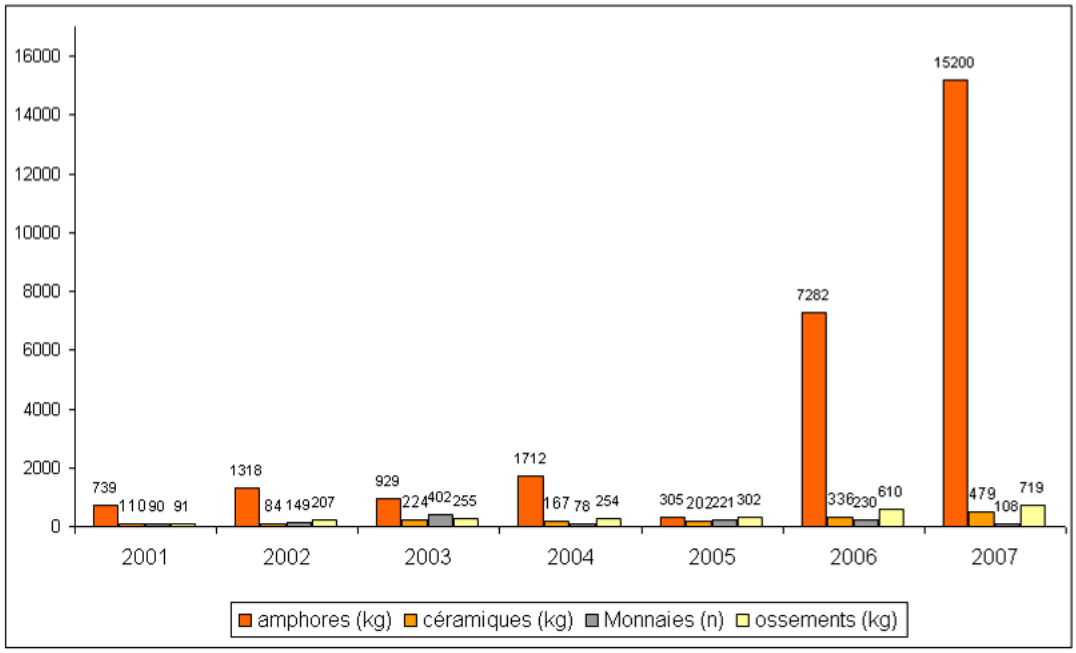

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	TOTAL
amphores (kg)	739	1318	929	1712	305	7282	15200	**27485**
céramiques (kg)	110	84	224	167	202	336	479	**1602**
Monnaies (n)	90	149	402	78	221	230	108	**1278**
ossements (kg)	91	207	255	254	302	610	719	**2438**
Total	**1030**	**1758**	**1810**	**2211**	**1030**	**8458**	**16506**	**32803**

Fig. 84 – diagramme illustrant l'accroissement des quantités de mobilier découvertes en fouille depuis 2001.

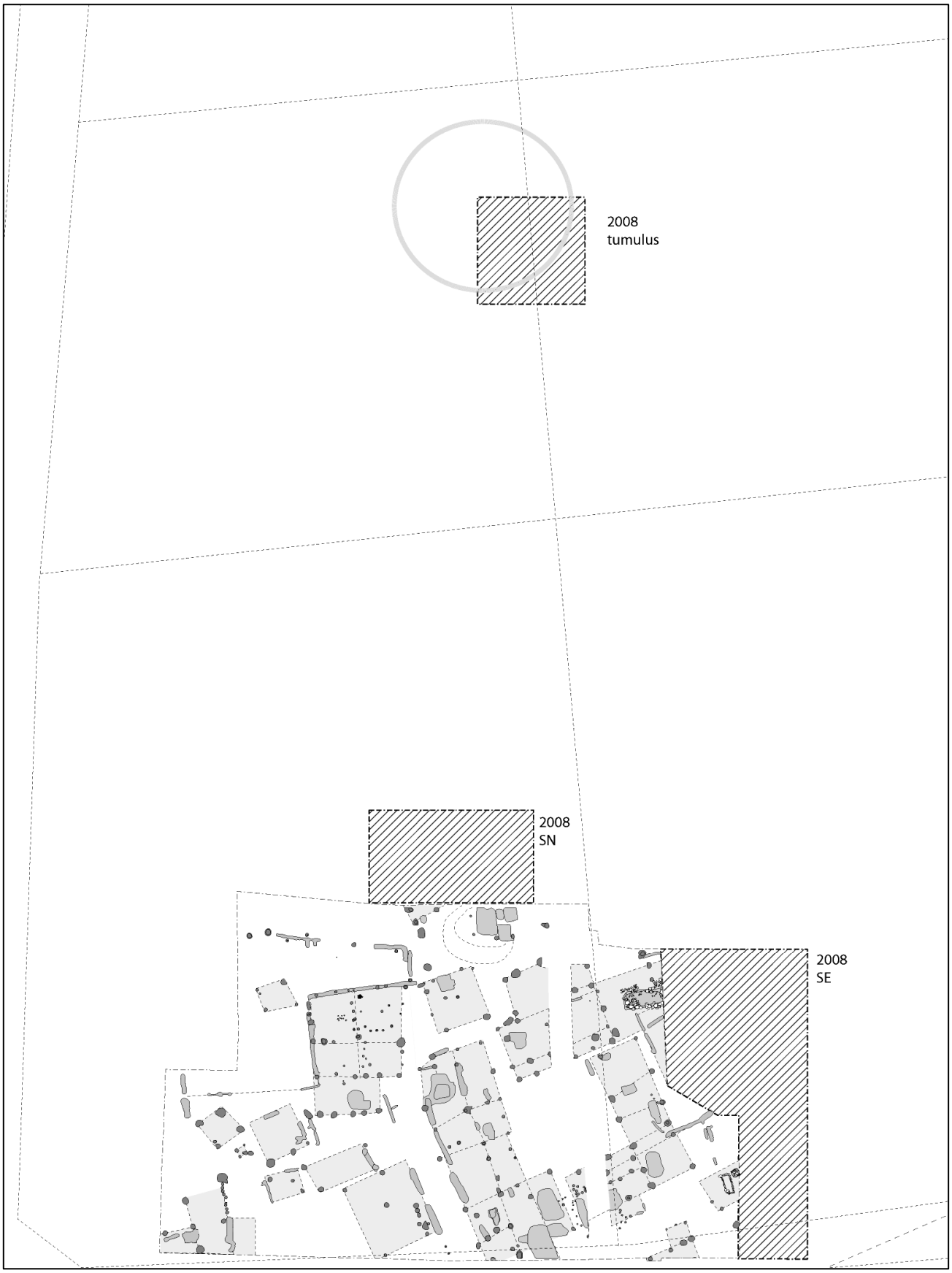

Fig. 85 – Projet de fouille triannuel 2008-2010 : aires de fouille envisagées pour 2008.

Fig. 86 — Projet de fouille triannuel 2008-2010 : sondages exploratoires et aires de fouille envisagées.

Bibliographie

Relative aux fouilles de Corent (depuis 2001)

2007 GRUEL, K. HASELGROVE C. — British potins abroad. A new find from central France and the Iron Age in south-east England, in GOSDEN, C., HAMEROW, H., DE JERSEY, P. LOCK, G. (dir.) — *Communities and Connections. Essays in Honour of Barry Cunliffe*. Oxford, Oxford University Press, 2007, p. 240–262.

2007 POUX, M. (avec la participation de M. Demierre, M. Garcia, B. Gratuze, K. Gruel, R. Guichon, S. Nieto), Paires de fibules en or du Ier s. av. J.-C. Autour d'une découverte de l'*oppidum* de Corent. *Gallia* n°64, 2007 (sous presse).

2007 POUX, M. (avec la participation de M. Demierre, S. Foucras, M. Garcia, R. Guichon, G. Verrier), Blutige Opfer und Weinspenden in Gallien am Beispiel des spätkeltisch-römischen Heiligtums von Corent (F). In : Groh (St.), Sedlmayer (O), Blut und Wein. Akten des Kolloquiums am Frauenberg bei Leibnitz (Mai 2005), à paraître début 2007 dans la collection Protohistoire Européenne des éditions Monique Mergoil.

2007 POUX, M., FEUGERE, M., DEMIERRE, M., Autour de Gergovie : militaria césariens en Basse Limagne d'Auvergne, découvertes anciennes et récentes. In : Poux (M., dir.), Militaria césariens en contexte gaulois. Actes du colloque de Bibracte (octobre 2002), sous presse.

2006 POUX, M., Le sanctuaire arverne de Corent. In : Goudineau, Chr. (dir.), Religion et société en Gaule, Ed. Errance – Pôle Archéologie du Rhône, Paris 2006,117-134.

2006 POUX, M., Religion et société à la fin de l'âge du Fer : systèmes (en)clos et logiques rituelles. In : Haselgrove (C.), dir., Celtes et Gaulois, l'Archéologie face à l'Histoire 4 : les mutations de la fin de l'âge du Fer. Actes de la table-ronde de Cambridge, Collection Bibracte 12/4, Glux-en-Glenne 2006, p. 181-200.

2006 : GUICHON R., Les rondelles de céramique du sanctuaire de Corent (Puy-de-Dôme). In : L. Rivet (dir.), Productions, approvisionnements et usages de la vaisselle en Languedoc du Ier au IVe siècle ; Actualité des recherches céramiques, SFECAG, Actes du congrès de Pézenas (mai 2006).

2005 POUX, M., « Du Nord au Sud. Définition et fonction de l'espace consacré en Gaule indépendante ». *In :* S. Ribichini, *Saturnia Tellus*. Definizioni dello spazio consacrato in ambiente etrusco, italico, fenicio-punico, iberico e celtico. Collection de l'Ecole Française de Rome, sous presse (25 p.)

2004 POUX (M.), DEMIERRE (M.), FOUCRAS (S.), GARCIA (M.), VERRIER (G.), Sanctuaire de Corent (Puy-de-Dôme) : bilan de trois années de fouille. Bulletin de l'A.F.E.A.F. n°22, 45-51.

2004 BRUN, J.-P., POUX, M, Tchernia, A. (dir.), « Le Vin, Nectar des Dieux, Génie des Hommes ». Collectif. Editions *Infolio*, Gollion 2004, 350 p.

2004 POUX, M, « L'Âge du Vin. Rites de boisson, festins et libations en Gaule indépendante ». Coll. Protohistoire Européenne 8. Editions Monique Mergoil, Montagnac 2004, 637 p..

2004 POUX, M., FOUCRAS, S., « Du sacrifice au banquet : l'exemple du sanctuaire de Corent (Cité des Arvernes) ». In : VAN ANDRINGA, W., LEPETZ , S., Le sacrifice animal en Gaule romaine. Actes de la table-ronde de Paris (Museum d'Histoire Naturelle), septembre 2002. A paraître courant 2004 dans la collection *Protohistoire Européenne*, aux éditions Monique Mergoil (30 p., sous presse).

2003b POUX, M., « L'atelier monétaire de Corent (63) ».
L'Archéologue / Archéologie nouvelle, n°68, octobre -novembre 2003, pp. 49-50.

2003a POUX, M., « Les cuves du Roi Luern ».
L'Archéologue / Archéologie nouvelle, n°65, avril-m ai 2003, pp. 27-29.

2002c POUX, M., DEBERGE, Y., FOUCRAS, S., GASC, J., PASQUIER, D. (avec la collaboration de V. GUICHARD et F. MALACHER), « L'enclos cultuel de Corent (Puy-de-Dôme) : festins et rites collectifs ».
Revue Archéologique du Centre de la France, Tome 41, 2002, pp. 57-110.

2002b POUX, M. « Corent : rites et festins gaulois »,
L'Archéologue / Archéologie nouvelle, n°59, avril-m ai 2002, pp. 52-53.

2002a POUX, M. Deberge, Y., « Le sanctuaire de Corent (Puy-de-Dôme) : festins, sacrifices et libations »,
Bulletin de l'A.F.E.A.F. n°20, 2002, pp. 35-38.

Mémoires universitaires

2007 P. CHANTEUX, Etude du mobilier amphorique de Corent : campagnes de fouille 2005-2007. Mémoire de Master II, sous la direction de S. FICHTL, Université François Rabelais, Tours, en préparation.

2007 E. VAUDABLE, Formes d'architecture en terre, bois et pierre sèche en Gaule du Centre-Est : techniques, évolution. Mémoire de Master I, sous la direction de M. POUX, Université Lumière Lyon 2, en préparation.

2007 B. CLEMENT, Les tuiles d'époque tardo-républicaine en Gaule du Centre-Est :production, circulation et usages. Mémoire de Master I, sous la direction de M. POUX, Université Lumière Lyon 2, en préparation.

2007 T. DELAUNE, Etude de la faune et des installations de boucherie découvertes à Corent (campagnes 2005-2007). Mémoire de Master I, sous la direction de M. POUX et S. FOUCRAS, Université Lumière Lyon 2, en préparation.

2005 M. POUX, Convergence et confrontation. Processus d'uurbanisation et conquête romaine en territoire arverne (IIe – Ier s. av. J.-C.). Mémoire d'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR, sous la direction de D. GARCIA ; jury : Chr. GOUDINEAU, A.-M. ADAM, X. LAFON, D. PAUNIER et St. VERGER), Université de Provence, Centre Camille Jullian, MMSH Aix-en-Provence 2005, 283 p.

2004 M. DEMIERRE, Le mobilier métallique ferreux du sanctuaire de Corent : analyse taphonomique et fonctionnelle. Mémoire de licence (équ. Master II). Université de Lausanne, sous la direction de TH. LÜGINBÜHL et M. POUX

2004 R. GUICHON, Les jetons en céramique du sanctuaire de Corent : analyse typologique, spatiale et fonctionnelle. Mémoire de Master I (filière recherche). Université Lyon II, sous la direction de F. PERRIN et M. POUX

2004 M. OLIVE, La valorisation patrimoniale et touristique des sites et construction protohistoriques en terre et bois : l'exemple du sanctuaire de Corent (titre à préciser). Mémoire de Master I (filière professionnelle). Université Lyon II, sous la direction de F. PERRIN et M. POUX

2003 A. ARMSTUTZ, L'architecture en bois du sanctuaire de Corent (Puy-de-Dôme). Essai d'analyse et de restitution, d'après les structures en creux et les éléments d'assemblage en fer. Maîtrise universitaire, Université Lyon II, sous la direction de F. PERRIN et M. POUX.

2003 T. MATSUO, Les parures en verre d'époque celtique dans le Centre-Est de la Gaule (titre provisoire). Maîtrise universitaire, Université Lyon II, sous la direction de F. PERRIN et M. POUX.

2003 J. GASC, L'occupation du plateau de Corent (Puy-de-Dôme) à l'âge du Bronze et au 1er âge du Fer à travers l'étude de la céramique. Maîtrise universitaire soutenue à l'Université de Toulouse-Le Mirail, sous la direction de P.-Y. MILCENT et M. POUX.

2002 S. FOUCRAS, Une fenêtre sur le banquet gaulois. Le sanctuaire de Corent (Puy-de-Dôme) : étude de la faune issue des niveaux laténiens. Maîtrise universitaire soutenue à l'Université Lyon II, sous la direction de F. PERRIN et M. POUX.

2002 D. PASQUIER, La vaisselle laténienne du site de Corent, Commune de Veyre-Monton (Puy-de-Dôme) : fouilles de 1992, 1993 et 2001. Maîtrise universitaire soutenue à l'Université Lyon II, sous la direction de F. PERRIN et M. POUX.

2002 M. GARCIA , Le sanctuaire de Corent (Puy-de-Dôme) : les fibules de l'enclos cultuel et les offrandes de parures en contexte de sanctuaires. Maîtrise universitaire soutenue à l'Université Lyon II, sous la direction de F. PERRIN et M. POUX.

1996 S. FAYE, Les objets de parure et de toilette de l'*oppidum* de Corent. Mémoire de maîtrise en Histoire Ancienne. Université Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand II. Sous la direction de V. GUICHARD.

Rapports de fouille et d'activité

2005 Rapport 2005 = M. POUX (dir.), M. DEMIERRE, M. GARCIA, S. FOUCRAS, K. GRUEL, J. GASC, P.-Y. MILCENT, *Oppidum* et sanctuaire (I). Fouille programmée pluriannuelle des abords du sanctuaire du Puy de Corent à Veyre-Monton (Puy-de-Dôme). Rapport de la campagne 2005. Association pour la Recherche sur l'âge du Fer en Auvergne, Les Martres-de-Veyre 2005.

2004 Rapport 2004 = M. POUX (dir.), M. DEMIERRE, M. GARCIA, J. GASC, G. VERRIER, Corent – Festins et pratiques religieuses (IV). Fouille programmée du sanctuaire du Puy-de-Corent, Rapport de la campagne 2004 (Association pour la Recherche sur l'âge du Fer en Auvergne), Veyre-Monton 2004.

2003 Rapport 2003 = M. POUX (dir.), M. DEMIERRE, M. GARCIA, J. GASC, G. VERRIER, Corent – Festins et pratiques religieuses (III). Fouille programmée du sanctuaire du Puy-de-Corent, Rapport de la campagne 2003 (Association pour la Recherche sur l'âge du Fer en Auvergne), Veyre-Monton 2003.

2002 DEBERGE Y., POUX, M., PASQUIER D., GARCIA, M., MALACHER, F. *Oppidum* de Corent, enclos 10325 (La Tène D2a/). In : MENNESSIER-JOUANNET, C. (dir.), COLLIS, J., DEBERGE, Y., GARCIA, M., GUICHARD, V., LOUGHTON, M. MALACHER, F., M. ORENGO, L., PASQUIER, D ., POUX, M., rapport intermédiaire du Projet Collectif de Recherche « Chronolotypologie du mobilier du second âge du Fer en Auvergne », ARAFA, Mirefleurs 2002, pp. 151-178.

2002 Rapport 2002 = M. POUX (dir.), S. FOUCRAS, M. GARCIA, J. GASC, Corent – Festins et pratiques religieuses (II). Fouille programmée du sanctuaire du Puy-de-Corent, Rapport de la campagne 2002 (ARAFA), Veyre-Monton 2002.

2001 Rapport 2001 = M. POUX, Corent – Festins et pratiques religieuses (I). Fouille programmée du sanctuaire du Puy-de-Corent, Rapport de la campagne 2001 (rapport de fouilles inédit, ARAFA), Veyre-Monton 2001.

2001 DEBERGE Y., FAYE S., GUICHARD V., LOUGHTON M., MALACHER F., ORENGO L., PASQUIER D. – Veyre-Monton, *oppidum* de Corent, niveaux d'occupations (La Tène D1b). In : Mennessier-Jouannet C., Collis, J., Deberge, Y., Guichard, V., Izac-Imbert, L., Loughton, M. Orengo, L., rapport intermédiaire du Projet Collectif de Recherche « Chronolotypologie du mobilier du second âge du Fer en Auvergne », ARAFA, Mirefleurs 2001.

1993 COLLIS J., DUNKLEY J., GUICHARD V., MENNESSIER-JOUANNET Ch., WATSON C. 1993 Fouille programmée de l'*oppidum* de Corent. Rapport d'activité de l'année 1993, dans le cadre du programme de recherche sur « le peuplement des Limagnes d'Auvergne à l'Age du fer » (ARAFA), 1993, p. 43-64.

1992 V. GUICHARD, J. COLLIS, Puy de Corent. Rapport de la campagne de fouille de 1992. Projets de recherches « Auvergne Archaeological Survey » (Université de Sheffield) et « Le peuplement des Limagnes à l'Âge du fer » (ARAFA), Veyre-Monton 1992.

Bibliographie complémentaire

Béal 2000 : BEAL (J.-C.), La dignité es zrtisans, les images des artisans sur les monuments funéraires de Gaule romaine. *In : Dialogues d'Histoire Ancienne* 28/2, 2000, 149-182.

Bénard 2002 : J. BENARD, L'agglomération de l'*oppidum* d'Alésia à La Tène D2. Un exemple de proto-urbanisation en Gaule. Revue Archéologique de l'Est 48, 1997, 119-165.

Brunaux et al. 1999 : J.-L. BRUNAUX (et collaborateurs), Ribemont-sur-Ancre (Somme). Bilan préliminaire et nouvelles hypothèses. *Gallia* 56, 1999, 177-283.

Creigthon 2002 : CREIGHTON (J.), L'aristocratie britannique à travers l'iconographie monétaire à la fin de l'âge du Fer. *In* : V. Guichard, F. Perrin (dir.), *L'aristocratie Celte de la fin de l'Âge du Fer (du IIe siècle avant J.-C. au Ier siècle après J.-C.)*. Actes du Colloque de Glux-en-Glenne (1999). Bibracte 5, Glux-en-Glenne 2002, 299-309.

Fichtl 2005 : S. FICHTL, La ville celtique, Les oppidas de 150 av. J.-C. à 15 apr. J.-C. Edition revue et augmentée. Ed. Errance, Paris 2005, 144-158.

Gros 1996 : P. Gros, L'architecture romaine. 1 - Les monuments publics, Paris, Picard, 1996.

Künzl 1991 : KÜNZL (E.), Die medizinische Versorgung der römischen Armee zur Zeit des Kaisers Augustus und die Reaktion der Römer auf die Situation bei den Kelten und Germanen. *In :* B. Krier (Ed.), *Die römische Okkupation nördlich der Alpen zur Zeit des Augustus*. Aschendorff Munster 1991, 185-202.

Maier *et alii* 1992 : MAIER, F., *et alii*, Ergebnisse der Ausgrabungen 1984-1987 in Manching. *Ausgrabungen in Manching* 15, Stuttgart 1992.

Méniel 2001 : MENIEL, P., Les gaulois et les animaux : élevage, repas, et sacrifices. Ed. Errance, Paris 2001.

Metzler 2006 : J. METZLER, Le Titelberg. *In* : Haselgrove (dir.) 2006 : C. Haselgrove, Les mutations de la fin de l'Âge du Fer : actes de la table ronde de Cambridge, 7-8 juillet 2005. *In* : Celtes et Gaulois : l'archéologie face à l'Histoire, tome 4. Collection *Bibracte* 12/4, Glux-en-Glenne 2006.

Perrin 1990 : PERRIN (F.), Un dépôt d'objet gaulois à Larina (Hières-sur-Amby, Isère). *Doc. d'Arch. en Rhône-Alpes* 4, 1990.

Poux 2005 : POUX (M.), Plancus à Lyon. *In* : A. Desbat (dir.), Lugdunum. Naissance d'une Capitale. Pôle Archéologie du Rhône, éditions *Infolio*, Lyon 2005, 5-25.

Toupet 2004 : C. TOUPET, Vers une géométrie des enclos quadrangulaires celtiques, à partir du cas des enclos de Bruyères-sur-Oise (Val-d'Oise), Bulletin Archéologique du Vexin français 36, 2004.

Malacher et Collis 1992 : F. MALACHER , J. COLLIS. Chronology, production, and distribution of coins in the Auvergne. *In* : M. Mays. Celtic Coinage : Britain and beyond. The Eleventh Oxford Symposium on Conaige and Monetary History, *BAR* 222, 1992, 189-207.

Junkelmann 1992 : JUNKELMANN (M.), Die Reiter Roms. III : Zubehör, Reitweise, Bewaffnung. Verlag Philipp von Zabern, Mayence 1992.

Notes et études préliminaires

1 - Les restes humains de la structure 17869

2 - La lunule en or de l'espace D

3 - Les *tegulae* tardo-républicaines de Corent

Note 1 – Etude des restes humains de la structure 17868

Elodie Germain[13]

Traitement du matériel

Les restes humains ont été inventoriés de manière continue, dans la mesure du possible, en utilisant comme référence de départ le numéro de la structure (17868). Le premier os a donc été numéroté 17868.1 et ainsi de suite.

Les restes humains ont tous été observés avec une loupe binoculaire (grossissement entre X 10 et X 20), afin de tenter de trouver des modifications osseuses d'origine anthropique ou animale.

Inventaire des restes humains

Il est nécessaire de préciser qu'un coup de pioche donné lors de la fouille de la structure a fracturé le crâne et arraché une partie des os coxaux, du sacrum, ainsi que la tête du fémur droit. Certains fragments de restes humains ont donc été numérotés après coup, puisqu'ils avaient été bougés.

17868.1 : fragment d'os coxal droit (bougé par un coup de pioche)

17868.2 : épiphyse proximale du fémur droit 17868.9 (arrachée par un coup de pioche)

17868.3 : fragment de sacrum (arraché par un coup de pioche)

17868.4 : tiers proximal de fémur gauche

17868.5 : crâne

17868.6 : 5ème lombaire (bougée)

17868.7 : fragment d'acétabulum (coxal droit ; bougé)

17868.8 : fragment de sacrum

17868.9 : fragment fémur droit

17868.10 : fragment d'os coxal droit (pubis)

17868.11 : fragment d'os coxal gauche

17868.12 : fémur gauche

17868.13 : faune

17868.14 : faune

17868.15 : faune

Description des restes humains

Crâne : 17868.5

Le crâne appartient à un individu adulte dont le sexe est indéterminable. Sa mandibule se trouvait en connexion anatomique stricte avec le crâne. Celui-ci reposait sur le fémur gauche 17868.12. Aucune modification osseuse n'a été remarquée.

Cinquième lombaire : 17868.6

Une cinquième lombaire « flottante » a été retrouvée. Il est possible qu'elle ait été en connexion avec le sacrum, mais là encore, le coup de pioche porté à l'ensemble nous empêche de l'affirmer. Cette vertèbre porte des traces d'arthrose.

Sacrum : 17868.3 et 8

Cet os a été fracturé en deux parties par un coup de pioche. Lui aussi porte des traces d'arthrose.

---

[13] Doctorante, Université de Paris 1 – Panthéon-La Sorbonne

Fémur gauche : 17868.4

Cet os correspond au tiers proximal d'un fémur gauche. Sa taille correspond probablement à celle d'un individu adulte. Cet os porte une fracture au niveau du tiers proximal de la diaphyse. Celle-ci est de forme spirale irrégulière. Il semblerait que l'os ait été fracturé quand il était encore « frais », c'est-à-dire juste avant la mort ou peu de temps après celle-ci.

Il est nécessaire de souligner que la fracturation est un des domaines les plus importants de l'étude des modifications osseuses, mais que malgré les progrès qui ont été faits dans ce domaine, elle est encore quasiment complètement ignorée par les anthropologues français, et ne fait l'objet d'aucun consensus (Boulestin, 1998 : 84-85). Elle est de plus très mal codifiée.

La fracture d'un os peut avoir lieu dans deux cas : lors d'une fracturation volontaire, ou lors du résultat accidentel de coups donnés pendant une activité de boucherie, et destinés à couper des insertions musculaires ou tendineuses. Au cours d'une fracturation volontaire il existe plusieurs techniques, mais dans la plupart des cas « c'est un mécanisme d'une sollicitation dynamique, c'est à dire une technique d'impact à grande vitesse par percussion » (Boulestin, 1998 : 86). Différentes méthodes de fracturation ont été observées à l'occasion d'études ethnoarchéologiques ou grâce à des expérimentations. Quelques articles font mention de fractures réalisées à l'aide d'armes ou d'instruments métalliques, mais aucun réel protocole d'étude n'a jamais été proposé (Hutchinson, 1996 ; Liston et Baker, 1996 ; Thiol, 1998 a et b).

Il n'est pas possible de décrire les aspects des fractures, qui sont extrêmement diversifiés. Nous pouvons simplement mentionner le fait que la fracturation produit des fragments cylindriques et non cylindriques dont les formes sont très variables.

Deux questions principales se posent devant un assemblage d'os fracturés. À cause de quel processus l'os a-t-il été fracturé et dans quel état se trouvait-il à ce moment là (frais ou sec) ?

De nombreuses recherches ont été menées pour essayer de répondre à ces questions. Certains caractères ont été définis et permettent d'affirmer que l'homme est bien à l'origine d'une fracture. Des critères ont été déterminés par P. Villa et E. Mahieu (1991), qui ont travaillé sur trois gisements dont les processus de fragmentation étaient connus. Ces critères étaient l'angle, la forme et l'aspect du bord de la fracture, la circonférence et la longueur de la diaphyse, ainsi que la fragmentation de celle-ci. Au terme de l'analyse, l'angle et le contour de la fracture, la fragmentation de la diaphyse, ainsi que l'indice de longueur-largeur des fragments, étaient considérés comme des indices fiables pour séparer les fractures survenues sur os frais et sec. Il est évident que les critères évoqués n'ont de valeur qu'à l'échelle d'un assemblage, et qu'il est impossible d'avoir aucune certitude pour un élément unique.

La morphologie de la fracture (de l'os 17868.4) a été évaluée à partir d'une fiche réalisée par B. Boulestin (1998 : figure 23), qui regroupe à peu près toutes les configurations, décrites par la majorité des auteurs.

Quant à la question primordiale de l'état de l'os au moment de la fracturation, elle pose problème. Un os peut en effet rester frais pendant de très nombreuses années après son dépôt, en fonction des conditions dans lesquelles il est préservé et de ses propriétés intrinsèques (Boulestin, 1998 : 101-105). Le passage de l'os frais à l'os sec serait un *continuum* durant lequel le moment où les propriétés biomécaniques de l'os changent est très variable. Il est donc difficile d'affirmer à partir du traitement d'un os à l'état frais, que celui-ci a bien été réalisé sur un cadavre frais.

Cet os porte donc une fracture vraisemblablement d'origine anthropique, réalisée quant il était encore « frais », mais il n'est pas possible de pousser plus avant nos réflexions cet os étant isolé. La découverte d'autres os fracturés pourrait nous permettre de savoir si un traitement particulier des corps a bien eu lieu sur le site de Corent.

Coxal droit : 17868.1.7 et 10

Cet os appartient à un individu de taille adulte.

Il a été fragmenté en plusieurs morceaux, mais les bouts jointifs ont pu être recollés. Les deux tiers de la crête iliaque ont disparu et on observe un aspect déchiqueté des bords. L'*ischium* a également un aspect déchiqueté ainsi que des micro-enfoncements évocateurs de rongements par un carnivore (Haglund, 1997 : 367-381).

Fémur droit 17868.9

La tête du fémur a été arrachée par un coup de pioche.

On constate l'absence du grand trochanter et des bords déchiquetés et irréguliers. L'extrémité distale du fémur présente également des bords déchiquetés, irréguliers ainsi que des traces de griffades et de crocs.

Coxal gauche : 17867.11

Cet os appartient à un individu de taille adulte.

Fémur gauche : 17868.12

On observe l'absence du grand trochanter et des bords déchiquetés et irréguliers.

L'extrémité distale de ce fémur présente le même aspect que celui de droite, ainsi que quelques traces de griffade sur la diaphyse.

Données biologiques

Diagnose sexuelle

Afin de réaliser la diagnose sexuelle des individus, nous nous sommes servie de la méthode visuelle mise au point par J. Bruzek (1991 a et b) qui consiste en l'observation de cinq caractères morphologiques, appartenant aux segments sacro-iliaque et ischio-pubien de l'os coxal. Dans un premier temps, nous avons réalisé l'évaluation de la forme sexuelle de chaque caractère (notés ci-dessous), puis dans un second temps, celle de la détermination sexuelle opérée à partir de combinaisons de formes sexuelles. Ceci signifie

par exemple qu'une majorité de formes masculines équivalent au sexe masculin. Cette méthode est actuellement une des plus fiables (si l'on évalue simultanément les cinq caractères) puisqu'elle permet d'estimer le sexe des individus avec environ 95 % de réussite (Bruzek, 1991b).

Nous avons également utilisé une autre méthode d'observation présentée récemment par trois chercheurs (Bruzek *et al*., 1996). Trois nouveaux critères (correspondant à un sixième caractère), ont été proposés pour l'observation de la face sacro-pelvienne de l'os coxal. Ceux-ci évalués simultanément ont été définis comme des caractères sexuels sûrs, puisque la diagnose réalisée était fiable dans 80 % des cas.

Région préauriculaire (1) :

- critère du développement de la surface préauriculaire
- critère de la forme du sillon ou des fossettes
- critère de la manifestation du tubercule dit de Buisson

Grande incisure ischiatique (2) :

- critère du rapport entre les longueurs des segments
- critère de la forme du contour des segments
- critère de la position du profil supérieur

Arc composé (3) :

- critère du rapport de la grande incisure ischiatique et de la surface auriculaire

Margo inferior ossis coxae (4) :

- critère d'incurvation de la *margo inferior ossis coxae*
- critère du développement de la *crista phallica*
- critère de la constitution de la branche ischio-pubienne

Longueur relative du pubis comparé à l'ischium (5) :

- critère du rapport entre les longueurs du pubis et de l'ischium

Tuberositas iliaca (6) :

- critère de la forme de la facette auriculaire
- critère de la présence de la gouttière rétroarticulaire
- critère de l'élévation de la facette auriculaire

Les mesures et observations réalisées sur les os coxaux n'ont pas permis de déterminer le sexe, ceux-ci étant trop endommagés.

Age au décès

La détermination de l'âge des adultes est toujours un problème difficile à résoudre dans un assemblage osseux. Un nombre conséquent de méthodes existe, mais il est souvent difficile de les appliquer pour des raisons de conservation différentielle. De plus, la plupart des méthodes utilisées sont généralement mal corrélées avec l'âge ou bien laissent une place beaucoup trop importante à la subjectivité.

L'évaluation du degré de synostose des sutures crâniennes n'a pu être retenu pour plusieurs raisons. C. Masset a montré qu'il y avait une très faible corrélation entre l'âge des individus et le degré d'oblitération des sutures crâniennes, et qu'il existait également des différences sexuelles dans le déroulement de cette oblitération (Masset, 1971, 1982 et 1989). De plus, une dérive séculaire dans l'évolution de la fermeture des sutures crâniennes, qui aurait été auparavant bien plus tardive qu'aujourd'hui a été évoquée (Masset, 1982).

Ne nous restait que la surface auriculaire de l'*ilium* (observable sur les deux os coxaux de notre assemblage), dont l'évolution semble correctement corrélée à l'âge (Lovejoy *et al*., 1985). Cette méthode se base sur l'observation de l'évolution de certains critères (granulosité, macroporosité, « billowing » et striations) présents sur la surface auriculaire. Ceux-ci sont plus ou moins marqués et montrent des traits particuliers en fonction de l'âge. L'évolution de l'apex et de la surface rétro-auriculaire est également utilisée. Plusieurs classes d'âge sont définies et pour chacune d'elles sont décrites les évolutions observables.

L'âge au décès de cet individu a donc été déterminé en observant la surface auriculaire des deux os coxaux. Celles-ci se situent entre les phases 4 et 5 (Lovejoy *et al*., 1985) et indiquent un âge situé entre 35 et 45 ans.

Le dénombrement des individus

Nous avons choisi d'utiliser le NMI (nombre minimum d'individus) de fréquence fondé sur le principe d'exclusion par identité (Poplin, 1976 ; Boulestin, 1998). Il consiste à compter les os entiers ou fragmentés par type et par côté (pour les os pairs) afin d'établir l'effectif maximum de chaque pièce. Puis on ajoute à ce dernier les pièces de maturité incompatible.

Les restes d'au moins deux individus ont été déposés dans cette structure puisque deux fémurs gauches ont été retrouvés. Il n'est pas possible de savoir si le crâne déposé appartient à l'un de ces deux individus.

Observations de terrain

Des connexions ont pu être observées sur le terrain entre les os coxaux gauche et droit au niveau du pubis.

Le fémur gauche se trouvait en connexion anatomique stricte avec l'os coxal gauche (tête du fémur dans l'acétubulum). Une telle connexion est probable entre le fémur droit et l'os coxal droit, mais le coup de pioche porté à l'ensemble nous empêche d'en être certain.

Le sacrum était également probablement en position anatomique, mais il a également été bougé et fracturé en deux morceaux par un coup de pioche.

Aux vues de ces observations, il est vraisemblable que le bassin et les deux fémurs ont été déposés (en positions « assise ») alors que les connexions ligamentaires étaient encore en place. Une cinquième vertèbre lombaire (flottante) faisait probablement partie de l'ensemble.

Il est probable que l'ensemble coxaux et fémurs de l'individu, corresponde aux reliquats d'un corps après charognage poussé, par des carnivores de type chien (ce qui expliquerait la persistance des connexions entre le bassin et le fémur). Par ailleurs aucune trace de ce type n'a été retrouvée sur les autres restes humains.

Interprétation

Les restes humains découverts dans le trou de poteau 17868 sont composés d'un ensemble, (sacrum, coxaux, fémurs), vraisemblablement déposé en connexion, qui correspond aux restes d'un corps ayant fait l'objet d'un charognage poussé par des carnivores. A cet ensemble vient s'ajouter un crâne reposant sur le fémur gauche 17868.12 et un autre fémur gauche (tiers proximal) « portant » une fracture, probablement d'origine anthropique.

Cet ensemble pose plusieurs questions et notamment celles de l'identité des défunts, de la cause de leur mort et du traitement qui leur a été réservé.

Aucune lésion susceptible d'entraîner la mort n'a été observée sur les restes, il nous est donc impossible d'émettre une hypothèse quant à la cause de leur décès. Il est également très malaisé de discuter de l'identité des défunts. Nous savons uniquement que les restes (sélectionnés), d'au moins deux individus adultes, de sexe indéterminé, ont été déposés dans un trou de poteau. Quant au traitement réservé à ces derniers, il est vraisemblable que le corps de l'individu dont on a déposé le bassin et les fémurs, a été « abandonné » à l'air libre, des canidés ayant pu consommer ses restes. Le crâne sur lequel aucune modification osseuse n'est visible et en particulier à la base (occipital) a pu être prélevé sur un « cadavre sec » ou faire l'objet de plusieurs traitements successifs (par exemple prélèvement sur un cadavre frais puis réutilisation postérieure lorsqu'il est devenu « sec »). Les vertèbres cervicales auraient pu nous être d'une précieuse aide, mais elles sont malheureusement absentes. Enfin, le fémur gauche isolé qui porte une fracture faite sur os frais témoigne peut-être du traitement particulier d'un corps, mais dont la logique nous échappe complètement, aucun autre os portant ce type de modification n'ayant été découvert sur le site.

Durant la fin de l'âge du Fer, de nombreux sites cultuels mettent en scène des restes humains qui portent souvent des modifications osseuses d'origine anthropique (Germain, 2002 : 51-68). A ce titre, on peut citer les sanctuaires du nord de la France comme Ribemont-sur-Ancre, Gournay-sur-Aronde (Boulestin, Duday, 1997 ; Brunaux,1999) ; (Thiol, 1996, 2002 ; Watel, 1997)….Sur de nombreux autres sites, des restes humains ont également été utilisés dans diverses structures comme des silos (Delattre 2000 a, b et c), des fosses (Acy-Romance) (Lambot, 1998), des cavités naturelles (Cahen-Delhaye,1998 ; Thiol, 1998) ou des puits, à des fins qui nous échappent le plus souvent. Aussi se pose une dernière question : ce dépôt de restes humains dans un trou de poteau a-t-il une fonction cultuelle ou non ? En effet, pourquoi déposer les restes d'un individu, qui ont fait l'objet d'un charognage poussé, dans un trou de poteau ainsi qu'un crâne et un tiers proximal de fémur ? Ces os pourraient tout à fait venir de dépotoirs au même titre que les céramiques et autres déchets d'habitat (Méniel, 1989 ; Lambot, 1998). Ils sont de plus mélangés avec des

restes de faune. Il serait intéressant à ce titre de voir quelles espèces sont représentées, mais également quelles parties anatomiques et enfin si les os portent des traces de boucherie.

Enfin, si les restes humains ont été réellement déposés dans cette structure, dans quel but ce dépôt a-t-il été fait ? La fonction du bâtiment auquel appartient le trou de poteau pourrait peut-être nous éclairer.

Aucun autre ensemble de ce type n'ayant à notre connaissance été mis au jour pour l'instant, il est très difficile d'opter pour l'une ou l'autre des hypothèses.

Bibliographie

BOULESTIN B. et DUDAY H. (1997) – Les restes humains. *In* : BRUNAUX J.-L. et MENIEL P., *La résidence aristocratique de Montmartin (Oise) du IIIe au IIe siècle avant J.-C.* Paris : Editions de la Maison des Sciences de l'Homme (DAF ; 64), p. 161-173, 202-206.

BOULESTIN B. (1998) – Approche taphonomique des restes humains. Le cas des Mésolithiques de la grotte des Perrats (Agris, Charente). Thèse de Doctorat en Anthropologie, Université de Bordeaux I.

BRUNAUX J.-L., MENIEL P. et POPLIN F. (1985) – Gournay I : Les fouilles sur le sanctuaire et l'*oppidum* (1975-1984). *In* : *Revue archéologique de Picardie*, n°spécial.

BRUNAUX J.-L. et MÉNIEL P., coll. BOULESTIN B., DUDAY H., FERCOQ DU LESLAY G., LEJARS T. (1997) – *La résidence aristocratique de Montmartin (Oise) du IIIe siècle au Iie siècle avant J.-C.* Paris : Editions de la Maison des Sciences de l'Homme (DAF ;

BRUNAUX J.-L., coll. AMANDRY M., BROUQUIER-REDDE V., DELESTRÉE L.-P., DUDAY H., FERCOQ DU LESLAY G., LEJARS T., MARCHAND C., MÉNIEL P., PETIT B., ROGERE B. (1999) – Ribemont-sur-Ancre (Somme), Bilan préliminaire et nouvelles hypothèses. *Gallia 56*, CNRS Editions, p. 177-283.

BRUZEK J. (1991a) – Fiabilité des procédés de détermination du sexe à partir de l'os coxal. Implications à l'étude du dimorphisme sexuel de l'Homme fossile. Thèse de doctorat, Muséum National d'Histoire Naturelle, Institut de Paléontologie Humaine, Paris, multicopié.

BRUZEK J. (1991b) – Proposition d'une nouvelle méthode morphologique dans la détermination sexuelle de l'os coxal. Application à la Chaussée-Tirancourt. *In* : GDR 742, *Méthodes d'étude des sépultures. Compte-rendu de la table ronde des 8, 9 et 10 mai 1991, Saintes*, multicopié, p. 13-21.

BRUZEK J. (1992) – Fiabilité des fonctions discriminantes dans la détermination sexuelle de l'os coxal. Critiques et propositions. *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, n.s, t. 4, fasc. 1-2, p. 67-99.

BRUZEK J., CASTEX D. et MAJÓ T. (1996) – Evaluation des caractères morphologiques de la face sacro-pelvienne de l'os coxal. Proposition d'une nouvelle méthode de diagnose sexuelle. *In* : CASTEX D., COURTAUD P., SELLIER P.,

CAHEN-DELHAYE A. (1998) – Vers une nouvelle interprétation des vestiges du Trou de l'Ambre à Éprave (Namur). *In* : *Les Celtes. Rites funéraires en Gaule du Nord entre le Vème et le Ier siècle avant J.-C.* Etudes et documents fouilles 4. Recherches récentes en Wallonie, Direction de l'archéologie, Division du Patrimoine, p. 103-105.

DELATTRE V., GRANSAR F. et BUCHSENSCHUTZ O. (2000a) **–** Les inhumations en silos dans les habitats de l'âge du Fer du Bassin-Parisien. *In* : MARION et BLANCQAERT, Les Installations agricoles de l'âge du Fer en France septentrionale, *Etudes d'Histoire et d'Archéologie,* 6, Editions ENS, p. 299-311

DELATTRE V., BULARD A., GOUGE P. et PIHUIT P. (2000b) **–** De la relégation sociale à l'hypothèse des offrandes : l'exemple des dépôts en silos protohistoriques au confluent Seine-Yonne (Seine et Marne), *Revue Archéologique du Centre de la France*, 39, p. 5-30.

DELATTRE V. (2000c) – Nouvelles hypothèses sur l'association « défunt-silo » durant l'âge du Fer. L'exemple de Varennes-sur-Seine. *Les nouvelles de l'archéologie*, 81, 3ème trimestre, p. 48-51.

DUDAY H. (1998) – Le charnier gaulois de Ribemont-sur-Ancre (Somme). *In : Les Celtes. Rites funéraires en Gaule du Nord entre le Vème et le Ier siècle avant J.-C.* Etudes et documents fouilles 4. Recherches récentes en Wallonie, Direction de l'archéologie, Division du Patrimoine, p. 113-119.

GERMAIN E. (2002) – Etude des restes humains du second âge du Fer de l'aven du Trou de la Coupe à Touvre (Charente), Mémoire de D.E.A d'archéologie, Université de Paris I.

HAGLUND W.D. (1997) – Dogs and Coyotes : *Postmortem* Involvement with Human Remains. *In*: HAGLUND W.D. et SORG M.H. (dir.), *Forensic Taphonomy. The Postmortem Fate of Human Remains.* Boca Raton (Florida) : CRC Press, p. 367-381.

HUTCHINSON D. L. (1996) – Brief encounters : Tatham Mound and the evidence for Spanish and Native American confrontation. *International Journal of Osteoarcheology,* Vol. 6, p. 51-65.

LAMBOT B. (1998) – Les morts d'Acy-Romance (Ardennes) à La Tène finale. Pratiques funéraires, aspects religieux et hiérarchie sociale. *In* : *Les Celtes. Rites funéraires en Gaule du Nord entre le Vème et le Ier siècle avant J.-C.* Etudes et documents fouilles 4. Recherches récentes en Wallonie, Direction de l'archéologie, Division du Patrimoine, p. 107-113.

LISTON M. A., BAKER B. J. (1996) – Reconstructing the Massacre at Fort William Henry, New-York. *International Journal of Osteoarcheology,* Vol. 6, p. 28-41.

LOVEJOY C. O., MEINDL R. S., PRYZBECK T. R. et MENSFORTH R. P. (1985) – Chronological Metamorphosis of the Auricular Surface of the Ilium: A New Method for the Determination of Skeletal Age at Death. *American Journal of Physical Anthropology*, vol. 68, n°1, p. 15-28.

MASSET C. (1971) – Erreurs systématiques dans la détermination de l'âge par les sutures crâniennes. *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, t. 7, série XII, p. 85-105.

MASSET C. (1982) – *Estimation de l'âge au décès par les sutures crâniennes.* Thèse de Doctorat ès sciences, Université de Paris I, multicopié.

MASSET C. (1989) – Age estimation on the basis of the cranial sutures. *In:* ISCAN M. Y (dir.), *Age markers in the Human Skeleton.* Springfield: Charles C. Thomas, p. 71-103.

MÉNIEL P. et POPLIN F. (1985) –Relation de l'homme et des animaux dans leur gisement. *In* : BRUNAUX J.-L., MENIEL P. et POPLIN F., *Gournay I : les fouilles sur le sanctuaire et l'oppidum (1975-1984).* Numéro spécial de la *Revue archéologique de Picardie*, p. 147-164.

MÉNIEL P. (1989) – Des restes humains dans les habitats gaulois. *Les Nouvelles de l'Archéologie*, n°35, p. 17-19.

POPLIN F. (1976) – A propos du nombre de restes et du nombre d'individus dans les échantillons d'ossements. *Cahiers du centre de recherches préhistoriques 5,* p. 61-74. Paris : C.R.P, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, U.E.R d'art et d'archéologie.

POPLIN F. (1985) – Les gaulois dépecés de Gournay-sur-Aronde. *In* : BRUNAUX J.-L., MENIEL P. et POPLIN F., *Gournay I : les fouilles sur le sanctuaire et l'oppidum (1975-1984).* Numéro spécial de la *Revue archéologique de Picardie*, p. 147-164.

THIOL S. (1996) – *Le charnier gaulois de Ribemont-sur-Ancre (Somme), étude des traces surles os humains.* Mémoire de D. E. A. d'anthropologie physique, Université de Bordeaux I, multicopié.

THIOL S. (1998a) – Étude des traces anthropiques observées sur les individus de l'âge du Fer à Eprave, Belgique. *Revue Archéologique de Picardie,* n°1/2, p. 253-256.

THIOL S. (1998b) – Première approche des traces anthropiques observées sur les individus du gisement de l'âge du Fer à Éprave (Namur). *In : Les Celtes. Rites funéraires en Gaule du Nord entre le Vème et le Ier siècle avant J.-C.* Études et documents fouilles 4. Recherches récentes en Wallonie, Direction de l'archéologie, Division du Patrimoine, p. 105-107.

THIOL S. (2002) – Les guerriers gaulois de Ribemont-sur-Ancre (IIIème siècle avant J.-C., Somme). Blessures au combat et traitement du cadavre. Thèse de Doctorat en Anthropologie, Université de Bordeaux I.

VILLA P. (1986) - Un cas de cannibalisme au Néolithique. *Gallia préhistoire*, 29/1, p. 143-171.

VILLA P., MAHIEU E. (1991) – Breakage patterns of human long bones. *Journal of Human Evolution,* 21, p. 27-48.

WATEL F. (1997) – L'ossuaire 91 de Ribemont-sur-Ancre (Somme) : étude des traces d'origine anthropique observées sur les os humains. Mémoire de D.E.A. d'anthropologie physique, Université de Bordeaux I, multicopié.

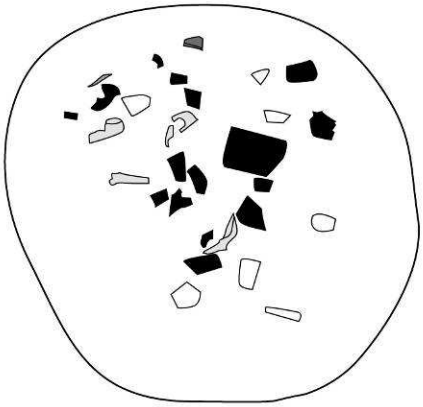

PASSE 1

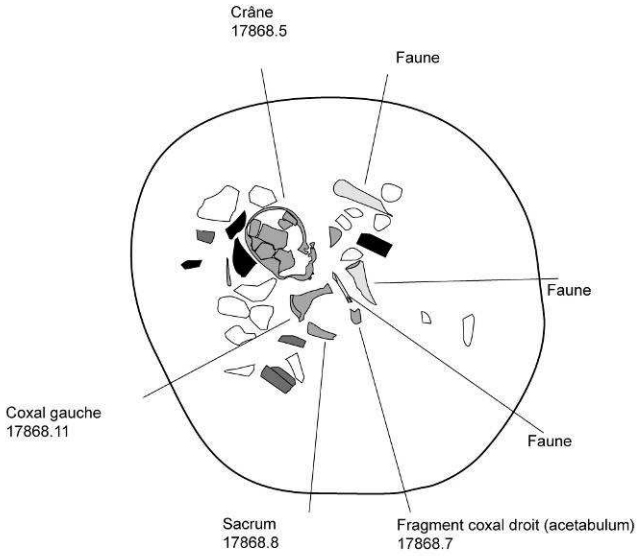

PASSE 2

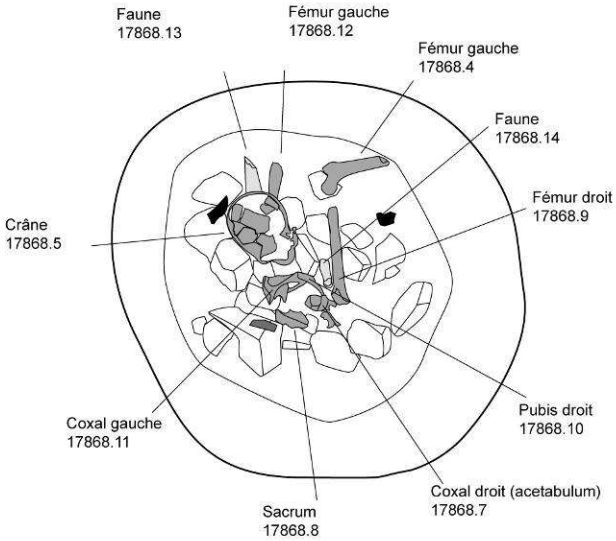

PASSE 3

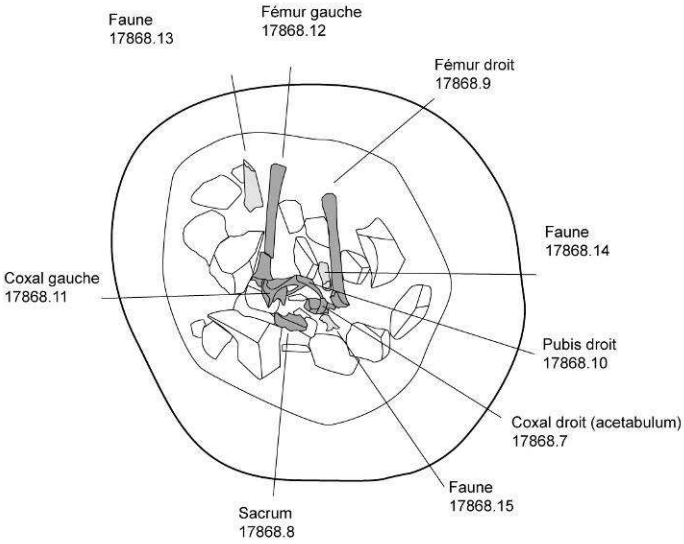

PASSE 4

Pierres

Os humains

Amphore

Céramique

Faune

	Altitude supérieure	Altitude inférieure
Crâne 17868.5	572,8	572,64
Fémur gauche 17868.4	572,73	572,7
Sacrum 17868.8	572,72	572,65
Fémur droit 17868.9	572,68	572,65
Pubis droit 17868.10	572,71	572,67
Coxal gauche 17868.11	572,74	572,63
Fémur gauche 17868.12	572,79	572,61
Faune 17868.13	572,69	572,6
Faune 17868.14	572,7	572,62

Note 2 – La lunule en or de l'espace D : étude préliminaire

M. Poux

Les remblais romains qui comblent l'espace D, fouillé au nord du chantier, ont livré un petit bijou en or enregistré sous le n° d'inventaire 17085-1595 (fig. 1). Extrait lors d'un décapage à la pioche mené sous une pluie diluvienne, il n'a été identifié qu'à l'occasion d'un contrôle des tas de déblais aux détecteurs à métaux effectué par M. et S. CIESIELSKI. La localisation de cette découverte peut être considérée comme assurée à un ou deux mètres près, grâce au stockage différencié des déblais pratiqué au fur et à mesure des opérations de décapage.

Cet objet précieux vient s'ajouter à la paire de fibules en or déjà découverte en 2005 dans le corps de bâtiment A, à un fil d'or signalé dans les sondages de V. Guichard en 1992, ainsi qu'à plusieurs fibules en argent et fragments de fil d'argent recueillis au cours des quatre dernières années de fouille. Il renforce, s'il était besoin, le caractère aristocratique des bâtiments qui occupent ce secteur central de l'*oppidum* de Corent.

Il s'agit d'un pendentif en or en forme de lunule, suspendu à une fine chaînette brisée à son extrémité. Il se compose d'un croissant en tôle d'or à décor estampé, mesurant seulement 2,3 cm de large pour un poids de 2,9 g d'or, relié par un axe en métal blanc (argent ou électrum) à une chaînette à quatre brins, conservée sur 2,9 cm de longueur : sa technique (*Fuchschwanzkette*, *loop in loop*), de facture méditerranéenne, est identique à celle de la chaînette qui unit la paire de fibules en or découverte dans le corps de bâtiments A, dont l'étude avait démontré l'origine italique (cf. rapport 2005 et Poux, à paraître). La taille réduite de l'objet permet de l'identifier à un pendant d'oreille ou de collier : la rupture de la chaînette en aval de son système de fixation ne permet pas de trancher.

Pratiquement absente du répertoire stylistique indigène de la fin de l'âge du Fer, la lunule en or, en argent ou en métaux semi-précieux correspond, en revanche, à un type de bijou fréquemment attesté dans le monde gréco-romain : il est souvent intégré aux parures féminines illustrées, au Haut Empire, sur les stèles féminines de Palmyre ou à une époque plus tardive, sur les portraits de momies du Fayoum (fig. 2). Documentée dès le second millénaire en Mésopotamie, elle se diffuse rapidement en Asie-Mineure, Syrie et Palestinecomme symbole de divinités lunaires à vertus propitiatoires (Higgins 1961, 179 ; Naumann 1980, 27). Attestée en Grèce dès l'époque mycénienne et de manière plus générale, dans la plupart des cultures de l'âge du Bronze occidentales (*Gold lunulae*), elles est désignée par les Grecs sous le terme de *sélènis* ou *mèniskos*, (de *sélèné* et *mènè*), traduit en latin par *lunula*. Le croissant d'or ou d'ivoire, emblème des chaussures sénatoriales (*calcei senatorii*), intègre très tôt le cercle des parures féminines. Leur commerce sera le principal vecteur de sa diffusion sur tout le pourtour du bassin méditerranéen.

Son caractère ornemental recouvre une signification religieuse, liée à la diffusion des cultes gréco-orientaux à dimension lunaire, solaire et/ou agraire (Sélénè/Luna, Déméter-Cérès, Cybèle), comme en témoignent certains documents iconographiques : une stèle funéraire d'origine phrygienne, conservée au musée lapidaire d'Avignon, représente une femme nommée Tateis portant autour du cou un pendentif en forme de lunule, associée en haut de la stèle à un buste de *Men/Sélénè*, grande divinité lunaire d'Asie Mineure, elle même surmontée d'un croissant de lune au-dessus de la tête (Lochman 1990). Importé en Occident dans la mouvance de la colonisation grecque, ce symbole se mue, au fil du temps, en simple motif ornemental à valeur prophylactique. La lunule portée autour du cou conserve longtemps un statut d'amulette, parfois associée à d'autres pendentifs en forme de phallus et/ou de clochette.

A ce titre, la lunule compte parmi les formes de pendentif les plus fréquemment attestées dans le monde gallo-romain, que ce soit en tant que bijoux, ou comme pendant de ceinturon ou de harnais (Zadoks-Josephus , Witeeveen 1977). Elle plaçait son détenteur sous la protection de la déesse Artémis (Diane), en sa qualité de protectrice de la naissance et de la croissance (Dasen 1990). Parmi les innombrables exemplaires répertoriés en Gaule romaine, on compte une minorité de lunules en or, les autres étant réalisées en argent, en bronze, en fer, voire en cuir. Ces *lunulae* gallo-romaines sont caractérisés par un décor relativement sobre : surfaces lisses ou décorées de chevrons et d'autres motifs sommaires, parfois ourlées d'un grènetis à gros grains ou rehaussées de pierres précieuses serties, à extrémités pointues ou bouletées, souvent ornées de globules décroissants, souvent rendus de manière plastique, à la manière de la plupart des pièces d'orfèvrerie courantes d'époque impériale (Higgins 1961, 179 ; Naumann 1980, n°2 4 pl. 8).

De ces exemplaires, datés de la période augustéenne à la fin du Haut-Empire, l'exemplaire découvert dans l'espace D se distingue par une ornementation beaucoup plus riche et raffinée : son décor de double rangée d'oves, ourlées sur les deux bords d'un fin grènetis souligné par une moulure, prolongé à ses deux extrémités et sous le croissant par des palmettes en « fleur de lys », trahit d'emblée une influence grecque. Il se rattache, stylistiquement, à une vaste famille de bijoux produits par un nombre limité d'ateliers hellénistiques établis dans différents centres artisanaux de Méditerranée orientale et occidentale, passés maîtres dans la technique de l'estampage et de la granulation. Sa facture, comme son décor, se rapprochent étroitement de certaines productions propres aux ateliers de Grande Grèce, plus précisément de Tarente en Italie méridionale, et plaident pour une datation antérieure à l'époque romaine.

Les premiers éléments de comparaison recueillis orientent l'étude vers des pendants en forme de croissant produits par les orfèvres tarentins aux époques tardo-classique et hellénistique, entre le Ve et le Ier s. av. J.-C., dont le port est également attesté sur certains antéfixes tarentins. Le parallèle illustré ci-contre provient d'une sépulture découverte à Tarente même, datée de la fin du IVe s. av. J.-C. (72 rue di Palma, tombe 6 : *Ors hellénistiques* 231 n°161). Son décor, quoique plus élaboré, présente de nombreuses analogies avec celui du pendentif de Corent (extrémités ornées de décors foliacés rehaussés de globules et de rosettes, motif central ourlé d'un grènetis). Les catalogues d'orfèvrerie tarentine recèlent d'autres exemplaires stylistiquement proches, datés de la même période (Naumann 1980, 27, n° 21, pl. 8, musée de Hambourg : Hoffmann, Von Claer 1968, 80, n°50, Deppert-Lippitz 1985, Pl. 15, 34). On ne saurait forcément en déduire une indication d'ordre chronologique dans la mesure où ce type continue d'être produit, avec de nombreuses variantes de style, tout au long de l'époque hellénistique et jusqu'au Ier s. av. J.-C.

Ces pendants tarentins sont interprétés comme des pendants de colliers, exclusivement liés au cercle des parures féminines (*Ors hellénistiques*, 227-228). Les nombreux documents iconographiques relatifs au port de ces bijoux montrent qu'il était d'usage, à l'époque hellénistique comme à l'époque romaine, de n'accrocher qu'une seule lunule à un fil d'or ou de matière périssable. L'exemplaire de Corent peut donc être considéré comme un bijou à part entière, pratiquement complet à l'exception de l'extrémité manquante de la chaînette.

Les lunules en général et les exemplaires en or en particulier sont extrêmement rares, pour ne pas dire absents, sur les sites d'Europe tempérée antérieurs à l'époque augustéenne. Les occurrences les plus précoces ne remontent guère au-delà du milieu du Ier s. av. J.-C. Elles caractérisent des contextes particuliers, de naturelle cultuelle et votive : trois *lunulae* en or figurent parmi les dépôts de la Gurina, en Autriche : l'une d'entre elles, datée entre le IIIe et le Ier s. av. J.-C., partage de nombreuses analogies stylistiques avec les pendants de Tarente et de Corent (fig. 2, Jablonka 2001, 133, Pl. 92 n°25) ; un autre exemplaire, de typologie plus récente et issu de couches d'époque romaine, provient du sanctuaire de Bennécourt dans les Yvelines (Bourgeois 1999, 95 fig. 71, n°386) ; bien que de typologie différente (sphère décorée par granulation), la boucle d'oreille en or du sanctuaire de Fesques, de type tardo-hellénistique, peut être ajoutée à ce maigre corpus (Mantel *et alii* 1997). Ces contextes bien particuliers laissent à supposer qu'à haute époque, cette forme de bijou a été portée et importée en Gaule pour sa dimension symbolique plutôt que strictement ornementale. Connotation culturelle, parmi les premiers indices de romanisation des pratiques religieuses et sociales.

L'absence de contexte stratigraphique ne permet pas, en l'occurrence, d'établir son appartenance à l'horizon romain ou laténien du complexe D. La nature des mobiliers associés dans les déblais de fouille témoigne d'un niveau situé à l'interface entre les deux horizons, constitué dans le second tiers du Ier s. av. J.-C. Sa datation pourrait donc être contemporaine du faciès d'occupation de l'*oppidum* et des habitats en marge desquels l'objet a été retrouvé, soit entre le milieu du IIe et le milieu du Ier s. av. J.-C. On ne saurait cependant écarter l'hypothèse d'un bijou plus ancien issu du cercle des parures tarentines tardo-classiques et hellénistiques, conservé et transmis au titre de relique ou d'héritage.

La question de savoir par quelles voies cet objet a pu parvenir sur le site renvoie à la démonstration déjà fibules en or : que ce soit par voie directe, immigrants romains, ou par une voie indirecte, par le bais du commerce à longue distance, voire, de cadeaux échangés à des fins diplomatiques ou privées. A noter que le complexe D dont est issu la lunule a livré d'autres objets importés, directement issus de la sphère culturelle gréco-romaine : stylets et peigne en os, clé de coffret en bronze et balsamaire en terre cuite sphère masculine aussi bien que féminine, pourraient témoigner d'une présence romaine sur le site dès la première moitié du Ier s. av. J.-C. ou du moins, de personnages très fortement acculturés au contact du monde romain.

A l'instar des fibules en or découvertes en 2005, cette lunule en or représente un *unicum* en Gaule indépendante, d'autant plus difficile à interpréter qu'il ne s'inscrit pas dans son contexte culturel d'origine. Quoi qu'il en soit, sa rareté même confère un caractère particulièrement prestigieux à ce petit bijou, dont il n'est pas exagéré d'affirmer qu'il n'a pu appartenir qu'à un membre de la plus haute aristocratie indigène. Dans la mesure où elle ne renvoie pas à un interdit d'ordre funéraire, l'absence de parures en or dans les

sépultures aristocratiques les plus riches découvertes à ce jour en Gaule occidentale en dit long sur le statut accordé à ce type d'emblème dans l'échelle de valeur des sociétés gauloises de la fin de l'Indépendance. A ce titre, le pendentif découvert cette année pourrait bien constituer le pendant féminin d'une paire de fibules attribuée, sur la base des sources écrites, aux plus hauts dignitaires de l'armée et/ou de l'administration romaine de la fin de la République, ou à ses supplétifs indigènes : deux facettes d'une même catégorie sociale régnant au sommet de la Cité arverne, dont la présence sur le site de Corent n'est assurément pas fortuite ni occasionnelle.

Bibliographie

BOURGEOIS 1999 : L. Bourgeois, Le sanctuaire rural de Bennecourt (Yvelines). Du temple celtique au temple gallo-romain. *Documents d'Archéologie Française* 77, 1999.

DASEN 2003 : V. Dasen, Amulettes d'enfants dans le monde grec et romain, *Latomus*, 62, 2003, 275-289.

DEPPERT-LIPPITZ 1985 : M. Deppert-Lippitz, Goldschmuck der Römerzeit im Römisch-Germanischen Zentralmuseum (RGZM, Kataloge Vor- und Frühgeschichtlicher Altertümer 23), Bonn 1985.

JABLONKA 2001 : P. Jablonka, Die Gurina bei Dellach. Siedlung, Handelsplatz und Heiligtum. Aus Forschung und Kunst Bd. 33, Verlag des Geschichtsvereines für Kärnten, Klagenfurt 2001, 133, Taf. 92, 25.

HIGGINS 1961 : Higgins 1961 : R. A. Higgins, Greek and Roman Jewellery, London 1961

HOFFMANN, VON CLEAR 1968 : H. Hoffmann, V. von Claer, Antiker Gold- und Silberschmuck, Mainz 1968.

LOCHMAN 1990 : T. Lochman, Une stèle phrygienne, *Revue du Louvre*, 6, 1990, 455-461.

MANTEL et al. 1997 : E. Mantel (dir.), P. Barbet, D. Canny, L.-P. Delestrée, S. Devillers, G. Dilly, A. Thuet-Dubois, S. Dubois, H. Guillot, C. Lepert, P. Méniel, N. Mahéo, M.-L. Merleau, B. Mille, Y.-C. Moesgaard, Le sanctuaire de Fesques « Le Mont du Val aux Moines » (Seine-Maritime), Nord-Ouest Archéologie 8, Berck-sur-Mer 1997.

NAUMANN 1980 : F. Naumann, Antiker Schmuck. Vollständiger Katalog der Sammlung und der Sonderausstellung vom 31.5 bis 31.8.1980, Kassel 1980.

Ors hellénistiques : Les Ors hellénistiques de Tarente. Catalogue d'exposition, Milano 1986.

POUX, à paraître : M. Poux (avec la participation de M. Demierre, M. Garcia, B. Gratuze, K. Gruel, R. Guichon, S. Nieto), Paires de fibules en or du Ier s. av. J.-C. Autour d'une découverte de l'*oppidum* de Corent. *Gallia* n°64, 2007 (sous presse).

ZADOKS-JOSEPHUS , WITEEVEEN 1977 : A.-N. Zadoks-Josephus , A.-M. Witeeveen, Roman Bronze lunulae from the Nederlands . Oudheid Kundige Medelingen Rijksmuseum Leiden 58, 1977, 167-195.

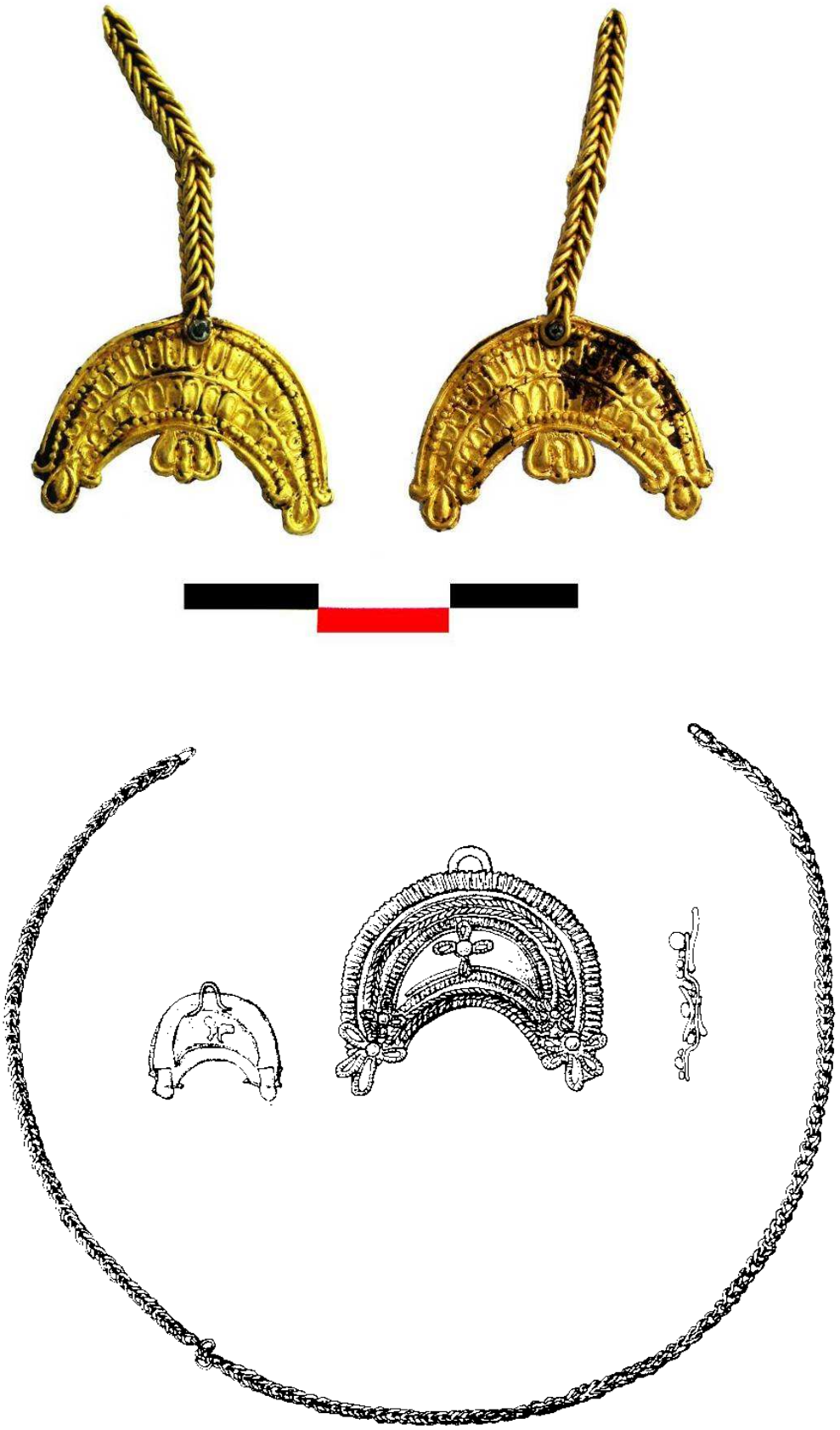

Fig. 1 — Pendant en forme de lunule de l'espace D. En bas ; pendant de la Gurina (Autriche)

Fig. 2 — Exemples de pendants de collier hellénistiques en croissant d'Italie du Sud (Tarente) et d'Egypte romaine (portraits du Fayoum)

Fig. 3 ─ Pendants-amulettes en lunule représentés sur différents monuments funéraires du monde romain, en relation avec la parure féminine et la déesse Luna.

Note 3 – Les *tegulae* tardo-républicaines : étude préliminaire

B. Clément[14]

Le site de l'*oppidum* de Corent a livré, depuis 2004, un lot assez conséquent de *tegulae* et *d'imbrices* dont certaines sont issues de structures datant de la fin de la Tène. Ces *tegulae* ont une forme et une structure différentes des tuiles retrouvées pour le bâtiment de l'époque impériale. Seul les lots découverts en 2005 et 2006 ont pu être étudiés jusqu'à présent, ils ont livré un *corpus* assez homogène et caractéristique. Par contre, aucune tuile entière n'a encore été mise au jour sur le site, ce qui ne nous permet pas d'envisager l'envergure totale de ces éléments architectoniques.

Les *tegulae* retrouvées sont caractérisées par un rebord dit en « queue d'aronde », c'est à dire qu'elles ont un profil plutôt allongé et arrondi. En effet, la largeur du rebord est comprise entre 2 et 3 cm pour une hauteur (du haut du rebord à la gorge interne) de 3 à 3,5cm. Le haut du rebord est de forme arrondie vers l'intérieur de la tuile. Cette forme arrondie est caractéristique des *tegulae* d'époque tardo-républicaine, utilisées dans le monde gaulois indépendant dès la fin du IIe s. av. J.-C. (Desbat 2003). Par contre, la typologie mise en évidence par les tuiles du site ne trouve pas de comparaison évidente en Gaule pour cette époque. En effet, les autres *tegulae* retrouvées à Lyon, Vienne, Valence et Sennécé-lès-Mâcon (Etude en cours) possèdent un rebord moins haut et plus large mais également arrondi vers l'intérieur de la tuile. Les encoches mise en évidence sur les tuiles étudiées sont de forme triangulaire.

La seconde caractéristique typologique importante est l'apparition de la gorge interne au cours du premier siècle avant J-C pour les tuiles retrouvées en Gaule. En effet, sur les tuiles de Corent, on constate la présence de cette gorge interne sur la quasi totalité des *tegulae* étudiées. Celle-ci est juste esquissé du doigt par le tuilier, voir faiblement marquée. Pour les fragments de tuiles ne possédant pas de gorge interne, cela peut s'expliquer par le fait que le fragment provient de la partie postérieure de la tuile où la marque de la gorge est souvent moins incisée voir absente[15].

Une autre caractéristique de ces *tegulae* précoces est la présence d'un engobe rouge sombre sur leur face supérieure. Cette technique est utilisée pour protéger la tuile des intempéries qu'elle devra subir sur les toits. Ce qui est surprenant, c'est que cette technique est souvent utilisée pour les *tegulae* réalisées en Grèce, Grande Grèce et Sicile (Orlandos 1966). Par contre son utilisation en Italie par les Romains n'est pas attestée, ce qui ne veut pas dire qu'elle n'a jamais été appliquée. En tous les cas, cette engobe disparaît à partir de la conquête avec une préparation différente de la face supérieur des tuiles.

En ce qui concerne celles retrouvées à Corent, certaines possèdent des traces d'engobe rouge sur leur face supérieure. On remarque aussi que la face supérieure de ces tuiles est traitée avec un lissage sûrement réalisé à l'aide d'une brosse à poil (Cantin *et alii* 2007) laissant des traces de rainures linéaires caractéristiques. Ces traces sont observables sur une bonne partie des tuiles de l'*oppidum*. Le fait que l'on ne retrouve que peu de fragments de tuiles avec ce type de préparation (rainure et ou engobe rouge) n'est pas surprenant et s'explique par la mauvaise conservation de leurs surfaces.

Enfin, la pâte utilisée pour fabriquer ces *tegulae* est assez caractéristique. Elle est composé d'un dégraissant très grossier, avec inclusion d'ARF et/ou de chamottes. La pâte est souvent mal décarburée, conférant aux tuiles un coeur plus sombre. L'étude pétrographique et chimique commencée par N. CANTIN sur les tuiles retrouvées à Lyon devrait être étendue au cours de cette année à l'ensemble des sites ayant livrés ce matériel.

Les *tegulae* et *imbrex* retrouvées à Corent ont pu être associées à des structures pour deux lots particuliers, les autres fragments ayant été retrouvés lors de décapages ou de manière résiduelle, dans des couches plus récentes. Le premier lot est associé au radier 15524 (US15662), il se compose de 6 fragments dont trois sont jointifs (donnant une demi tuile). Le fragment nommé ELC.4.1.1 possède deux traces de félin sur sa face supérieure (dessin en cours) qui sont d'une taille assez conséquente pour discriminer celle d'un chat (peut être un lynx ou un gros chat sauvage).

Cet ensemble est similaire au second lot trouvé sur le site, et associé au corps de bâtiments C. Ce bâtiment correspond à un état tardif de construction daté de la Tène D2 (80-40 av. J.-C). Il n'est malheureusement

[14] Etudiant en Master, Université Lumière Lyon 2.

[15] La gorge interne est réalisée par une pression du doigt qui par de l'arrière de la tuile vers l'avant. Généralement, la gorge est plus marquée à l'avant qu'à l'arrière de la tuile, la pression du doigt augmentant en progressant. Etude en cours.

pas possible d'affirmer avec certitude que ce bâtiment était couvert de tuiles. Par contre, l'apparition de cette nouvelle technique de couverture s'accompagne généralement par l'apparition de nouveaux éléments architecturaux, couramment utilisés dans le monde méditerranéen, permettant au bâtiment de supporter le poids conséquent de la toiture (près de 80 kg au m^2 par rapport à une couverture de chaume). L'apparition de la pierre dans la construction des fondations et l'utilisation des contreforts sont les principales innovations permettant à un bâtiment de supporter une couverture à la romaine. On retrouve ces éléments de renfort sur les sites de la Rue du Souvenir à Lyon (Desbat 2003) et d'Arnac-la-Poste (Toledo 1998) en Haute-Vienne, qui possèdent tous les deux une couverture de tuiles datées de La Tène finale. Ces innovations sont également présentes pour le bâtiment C, avec des solins de pierre sèche et l'utilisation de renforts pour soutenir les poteaux porteurs. Ces éléments font pencher la balance en faveur de l'hypothèse d'une couverture en tuile, sans la confirmer totalement.

Les *tegulae* livrées par l'*oppidum* de Corent appartiennent, pour partie, à l'époque gauloise. Elles semblent faire leur apparition dès le début de La Tène D2(a). Ces tuiles possèdent une forme de rebord caractéristique en « queue d'aronde ». Elles entrent dans le corpus des tuiles gauloises à une place un peu particulière, en raison de leur forme proche de la typologie classique et de leur évolution particulière. La forme allongée et arrondie du rebord est une caractéristique qui pourrait s'expliquer de plusieurs manières. Elle s'inscrit à une période de transition entre les premières tuiles gauloises du site de Senécé-lès-Mâcon et de la rue du Souvenir et celles documentées sur les sites du pseudo sanctuaire de Cybèle et de la Rue des Farges à Lyon, contemporaines de la conquête. L'apparition de la gorge interne, à peine esquissée sur les tuiles de Corent, pourrait être à l'origine d'un rehaussement du rebord et expliquer sa finesse par rapport aux tuiles primitives du 2ème av. J.-C. Il est également possible que ces *tegulae* aient été produite localement, avec une technique propre aux tuiliers qui les ont réalisées, privilégiant une forme de rebord plus allongée que la forme « classique ». Il ne faut pas pour autant négliger l'ampleur de ce commerce de tuile durant l'antiquité romaine, qui pourrait éclairer la provenance de celles de Corent et leur forme caractéristique, d'influence plutôt italique. Pour étayer cette hypothèse, une étude pétrographique des pâtes sera nécessaire.

Bibliographie

ORLANDOS A., Les matériaux de construction et la technique architecturale des anciens grecques, 1ère partie, Paris, 1966.

N. CANTIN, A. DESBAT, A. SCHMITT, Tiles from Lyon area in the 2nd century BC : Local products or imports ?, EMAC 05, Oxford, 2007.

A. DESBAT, Le site de la Rue du Souvenir, in Lyon avant Lugdunum, Catalogue d'exposition, Infolio, 2003.

TOLEDO I MUR A., La Croix du Buis (Arnac-la-Poste, Haute-Vienne) : un entrepôt de la fin de l'age du Fer, Aquitania, 15, 1997-1998, p.109 à 140.

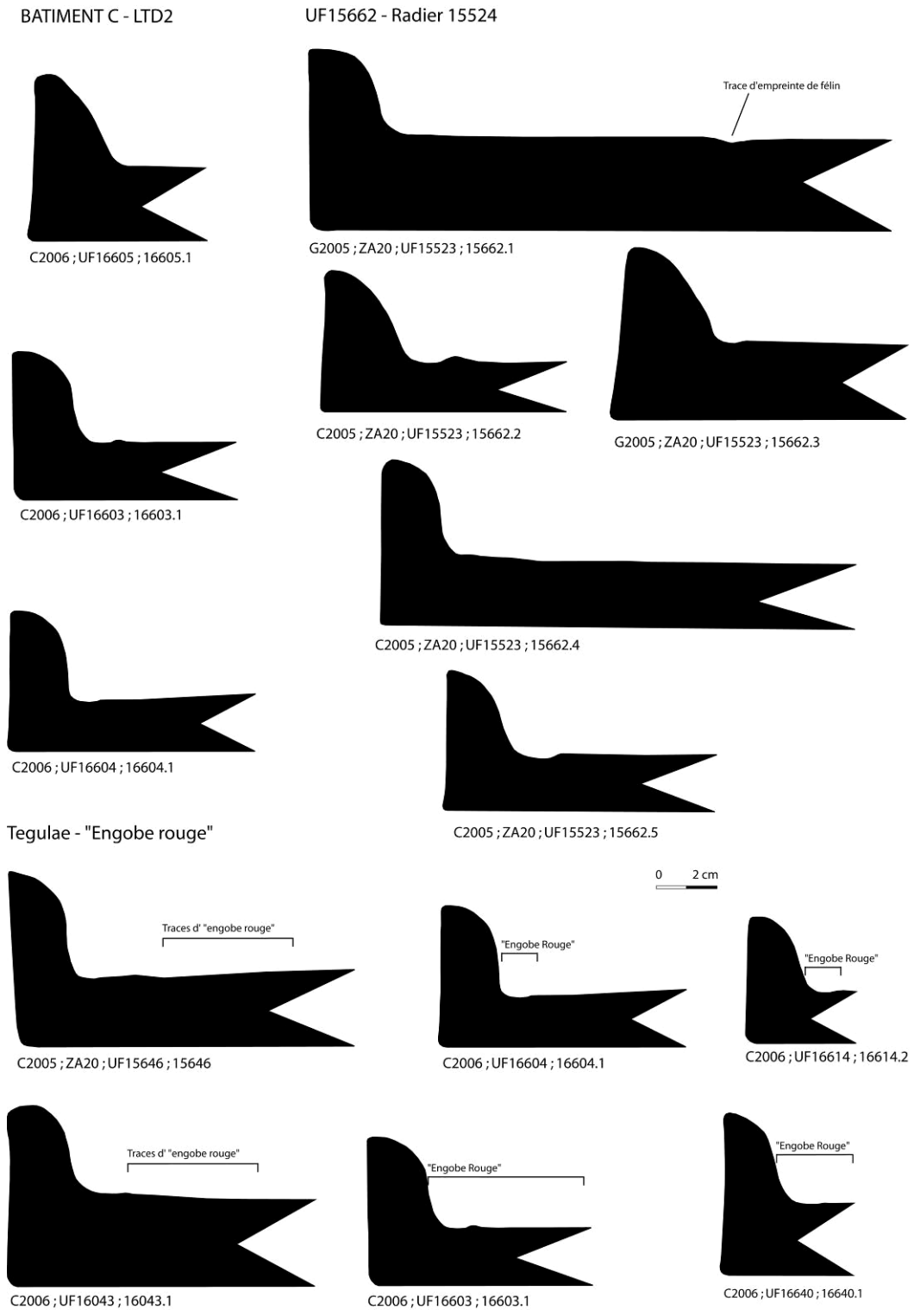

Fig. 1 — Profils de *tegulae* tardo-républicaines issues d'horizons bien stratifiés de l'état II.